

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN
SÉANCE DU 9 FEVRIER 2024**



PROCÈS-VERBAL

Sommaire

I – Séance.....	03
II - Ordre du jour.....	07
III – Délibérations.....	11
IV – Débats.....	74
V – Annexes.....	167
- amendement (délibération n°3)	
- tableau des subventions (délibération n° 32)	
- vote électronique	

I – Séance

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 9 FÉVRIER 2024

Salle 300 – Cité des congrès

Date de la convocation : 2 février 2024

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Primaël PETIT

Quorum :

- délibération n°30 : 45
- délibération n°35 : 40
- autres délibérations : 50

Point 01 – (9h 07 - 9 h 08)

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE-FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick,, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON-GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stephane, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 10

Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. DANTEC Ronan (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), M. GUINE Thibaut (pouvoir à M. QUENEA Pierre), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNÉREAU Matthieu), M. PASCOUAT Yves (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. BAINVEL Julien)

Absents : 6

M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAIRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, M. TRICHET Franckie, Mme VIALARD Louise

Points 02-03 – (9 h 09 - 11 h 13)

Présents : 83 - Absents et représentés : 14 - Absent : 1

Arrivée de Mme RODRIGUEZ Ghislaine, M. TRICHET Franckie, Mme VIALARD Louise

Départ de M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François donne pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique,
Départ de Mme BESLIER Laure donne pouvoir à M. GROLIER Patrice,
Départ de Monsieur ASSEH Bassem donne pouvoir à M. QUERO Thomas,
Départ de M. REBOUH Ali donne pouvoir à M. FOURNIER Hervé,
Arrivée de M. BELHAMITI Mounir avec le pouvoir de Mme EL HAIRY Sarah,
Arrivée de M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François qui annule le pouvoir donné à Mme DUBETTIER-GRENIER,
Arrivée de Mme BESLIER Laure qui annule le pouvoir à M. GROLIER Patrice,
Départ de Mme VIALARD Louise donne pouvoir à Mme BASSANI Catherine

Point 04 – (11 h 14 – 11 h 22)

Présents : 82 - Absents et représentés : 15 - Absent : 1

Départ de Mme COLLINEAU Marlène donne pouvoir à Mme LANGLOIS Pauline

Point 05 – (11 h 23 – 11 h 24)

Présents : 75 - Absents et représentés : 15 - Absents : 8

Sorties de M. AMAILLAND Rodolphe, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, M. BOUVAIS Erwan, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme GRELAUD Carole, M. TURQUOIS Laurent

Points 06 – 07 – 08 – (11 h 24 – 12 H 27)

Présents : 81 - Absents et représentés : 16 - Absent : 1

Retours de M. AMAILLAND Rodolphe, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, M. BOUVAIS Erwan, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme GRELAUD Carole, M. TURQUOIS Laurent
Départ de Mme LAMBERTHON-GUERRA Anne-Sophie donne pouvoir à M. RICHARD Guillaume

Points 9 – 10 – 11 – (14 h 41 – 14 h 58)

Présents : 85

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE-FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON-GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stephane, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 11

Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. DANTEC Ronan (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), Mme EL HAIRY Sarah (pouvoir à M. BELHAMITI Mounir), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), M. GUINE Thibaut (pouvoir à M. QUENEA Pierre), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNÉREAU Matthieu), M. PASCOUAY Yves (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. BAINVEL Julien)

Absents : 2

Mme GOUEZ Aziliz, Mme GUERRIAU Christine

Point 12 – (14 h 59 – 15 h 10)

Présents : 83 - Absents et représentés : 12 - Absents : 3

Sortie de M. RICHARD Guillaume

Départ de Mme GARNIER Laurence donne pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie

Points 13 – 14 – (15 h 11 – 16 h 11)

Présents : 83 Absents et représentés : 14 Absent : 1

Retour de M. RICHARD Guillaume

Mme GOUEZ Aziliz donne pouvoir à Mme Nathalie LEBLANC

Départ de Mme HAKEM Abbassia donne pouvoir Mme BIR Cécile

Points 15 - 16 - (16 h 12 – 16 h 51)

Présents : 81 - Absents et représentés : 16 - Absent : 1

Départ de M. TRICHET Franckie donne pouvoir à M. CADIEU Véronique

Départ de Mme ROBERT Pascale donne pouvoir à M. COUVEZ Eric

Point 17 – (16 h 52 – 16 h 57)

Présents : 79 - Absents et représentés : 18 - Absent : 1

Départ de Mme BONNET Michèle donne pouvoir à M. André SALAUN

Départ de Mme COPPEY Mahel donne pouvoir à GRACIA Fabien

Point 18 – (16 h 58 – 17 h 24)

Présents : 79 - Absents et représentés : 18 - Absent : 1

Départ de M. TURQUOIS Laurent donne pouvoir à M. AMAILLAND Rodolphe

Arrivée de M. PASCOUAY Yves qui annule le pouvoir donné à Mme BERTU Mahaut

Départ de Mme DUBETTIER-GRENIER donne pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie

Arrivée de Mme GARNIER Laurence qui annule le pouvoir à donné à Mme VAN GOETHEM Sophie

Point 19 – 20 – (17 h 25 – 17 h 44)

Présents : 76 - Absents et représentés : 19 - Absents : 3

Départ de Mme VIALARD Louise donne pouvoir à Mme BASSANI Catherine

Départ de M. BELHAMITI Mounir et annule le pouvoir de Mme EL HAIRY Sarah

Départ de Mme BONAMY Delphine donne pouvoir à M. BOILEAU Vincent

Point 21 – (17 h 45 – 18 h 05)

Présents : 75 - Absents et représentés : 20- Absents : 3

Départ de Mme LEFRANC Elisabeth donne pouvoir à Mme JUDALET Anne-Sophie

Points 22 – 23 – 24 – (18 h 06 – 18 h 28)

Présents : 74 - Absents et représentés : 21 - Absents : 3

Départ de M. SEASSAU Aymeric donne pouvoir à Mme BENATRE Marie-Annick

Points 25 – 26 – 27 – 28 – 29 – (18 h 28 – 18 h 43)

Présents : 73 - Absents et représentés : 22 - Absents : 3

Départ de Mme LE COULM Juliette donne pouvoir à M. PARAGOT Stéphane

Point 30 – (18 h 44 – 18 h 46)

Présents : 65 - Absents et représentés : 21 - Absents : 12

Sorties de M. AZZI Elhadi, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme LAMBERTHON-GUERRA Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, M. LE TEUFF Florian, M. ROUSSEL Fabrice, M. TERRIEN Emmanuel, Mme IMPERIALE Sandra

Point 31 – (18 h 47 – 18 h 49)

Présents : 73 - Absents et représentés : 22 - Absents : 3

Retours de M. AZZI Elhadi, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme LAMBERTHON-GUERRA Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, M. LE TEUFF Florian, M. ROUSSEL Fabrice, M. TERRIEN Emmanuel, Mme IMPERIALE Sandra

Point 32 – (18 h 50 – 18 h 59)

Présents : 56 - Absents et représentés : 16 - Absents : 26

Sorties de M. AFFILE Bertrand, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BERTU Mahaut, Mme BIR Cécile, M. FOURNIER Hervé, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme LAMBERTHON-GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. MARTIN Nicolas, M. PASCOUAU Yves, M. QUENEA Pierre, M. REBOUH Ali, M. ROUSSEL Fabrice, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VITOUX Marie
Départ de M. REBOUH Ali et M. TERRIEN Emmanuel

Point 33 – 34 – (19 h 00 – 19 h 02)

Présents : 71 - Absents et représentés : 22 - Absents : 5

Retours de M. AFFILE Bertrand, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BERTU Mahaut, Mme BIR Cécile, M. FOURNIER Hervé, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme LAMBERTHON-GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. MARTIN Nicolas, M. PASCOUAU Yves, M. QUENEA Pierre, M. REBOUH Ali, M. ROUSSEL Fabrice, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VITOUX Marie

Point 35 – 19 h 03 – 19 h 04

Présents : 54 - Absents et représentés : 17 - Absents : 27

Sorties de M. ASSEH Bassem, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, Mme BONAMY Delphine, M. BUREAU Jocelyn, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme IMPERIALE Sandra, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, M. PRAS Pascal, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VOUZELLAUD François
Départ de M. PINEAU Jacques

Point 36 – 19 h 05 – 19 h 10

Présents : 70 - Absents et représentés : 22 - Absents : 6

Retours de M. ASSEH Bassem, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, Mme BONAMY Delphine, M. BUREAU Jocelyn, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme IMPERIALE Sandra, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, M. PRAS Pascal, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VOUZELLAUD François

II - Ordre du jour

	Rapporteurs	Numéro De Page	
		Délibérations	Débats
Désignation du secrétaire de séance		/	74
Procès-verbal de la séance des 14 et 15 décembre 2023		11	74
1 Compte rendu des délégations	Mme Rolland	11	74
2 Budget primitif 2024 – Budget principal – Budgets annexes – Autorisations de programme et crédits de paiements – Dispositions budgétaires, comptables et tarifaires	M. Bolo	13	74
3 Fiscalité directe locale – Taux 2024	M. Bolo	14	92
4 Taxe pour la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations – Fixation du produit pour 2024	M. Bolo	15	96
5 Taxe de séjour supplémentaire du département - Convention	M. Roussel	16	98
6 Bilan intermédiaire du Schéma de Promotion des Achats Responsables	M. Fournier	23	98
7 GEMAPI - Approbation d'un Schéma Directeur sur les milieux aquatiques pour 2024 – 2033 et approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle du programme de restauration 2024-2027 - Lancement de consultations d'accord-cadres de maîtrise d'œuvre et de travaux	M. Guitton	26	103
8 Mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Loire Aval sur la période 2023 - 2029 – Engagement financier de Nantes Métropole	M. Riom	27	109
9 Élaboration du Plan Intercommunal de sauvegarde (PICS) - Lancement de la démarche	M. Riom	27	113

10	Engagement Loire - Alliance des territoires – Extension du périmètre d'intervention de la cellule opérationnelle de prévention des risques environnementaux au territoire du pôle métropolitain Nantes / Saint-Nazaire – Renouvellement de la convention	M. Riom	28	114
11	Modalités de financement et réalisation des extensions d'eau potable pour le raccordement des hameaux et des résidences principales éloignées des réseaux	M. Salecroix	29	116
12	Eau - Assainissement - Renouvellement et extension des canalisations et des branchements – Maîtrise d'œuvre - Lancement d'une procédure avec négociation	M. Salecroix	31	117
13	Transition écologique - Approbation du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)	M. Riom	32	119
14	Rapport croisé d'activité annuel 2022 des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) métropolitains - Information	Mme Lefranc	36	129
15	Nantes – Projet Loire au cœur - Aménagement de la place de la Petite Hollande – Bilan de la concertation préalable	M. Quéro	37	131
16	Transition écologique - Engagement Loire – Réalisation des lignes de tramway 6 et 7 du projet de Développement des Nouvelles Lignes de Transport - Rénovation de la ligne 1 sur le quai de la Fosse - Lancement des consultations	M. Affilé	40	137
17	Transition écologique - Offres d'essais des services de mobilité pour inciter au développement d'une mobilité durable - Approbation des tarifications	M. Affilé	42	138
18	Théâtre Graslin et Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) - Déclaration d'intérêt métropolitain – Approbation	M. Roussel	43	139
19	Nantes – Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Bas-Chantenay – Modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics – Approbation	M. Pras	45	144

20	Nantes – Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Bas-Chantenay – Participations des constructeurs – Modalités d'application - Approbation	M. Pras	47	147
21	Orvault - Nantes - Entrées d'agglomération – Route de Rennes - Modification des objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable au renouvellement du secteur	M. Pras	49	148
22	Engagements Loire - Nantes – Opération de rénovation du quai de la Fosse à Nantes – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre	M. Quéro	51	152
23	Engagements Loire – Île de Nantes – Confortement du quai Wilson (phase 2) – Lancement d'un appel d'offres ouvert	M. Quéro	52	152
24	Nantes – Projet de requalification de la place Zola – Aménagement des espaces publics – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre	M. Quéro	52	153
25	Egalité femmes-hommes - Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale - Renouvellement de l'adhésion de Nantes Métropole	M. Roussel	54	157
26	Campus Nantes – Convention pluriannuelle d'investissement 2024-2026 à conclure avec L'Institut Catholique des Arts et Métiers (ICAM) – Approbation	M. Roussel	55	159
27	Transition énergétique - Réseau de chaleur ZAC de la Minais - Délégation de service public – Avenant n°4	M. Riom	58	160
28	Transition écologique - Réseau de chaleur AFUL Chantrerie - Délimitation des périmètres de développement prioritaire – Décision de classement	M. Riom	58	160
29	Convention avec l'Union des groupements d'achat public (UGAP) - Approbation	M. Fournier	60	160
30	Contrat de cession de droits - Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'île - Avenant n°15 – Approbation	M. Bolo	61	161

31	Stade Louis Fonteneau de la Beaujoire à Nantes – Modernisation du point de livraison d'énergie haute tension du site et réfection de la sonorisation d'ambiance et de sécurité du stade – Programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération – Autorisation de signature des marchés - Approbation	M. Rebouh	62	162
32	Attribution de subventions aux tiers	M. Bolo	64	162
33	Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation	Mme Bassal	64	164
34	Dispositions diverses – Approbation	M. Lucas	69	164
35	Opérations d'aménagement à vocation économique et d'habitat concédées à Nantes Métropole Aménagement - Avenants aux concessions d'aménagement – Bas Chantenay et Doulon Gohards à Nantes – Pirmil Les Isles à Nantes et Rezé - Approbation	M. Bolo	72	165
36	Désignations diverses – Approbation	M. Roussel	73	165

III – Délibérations

01 - Compte-rendu des délégations

Exposé

En vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte lors de chaque réunion du conseil métropolitain des délibérations du bureau.

Il est également rendu compte des décisions prises par Madame la Présidente ou son représentant, dans le cadre des délégations accordées par le conseil métropolitain à la suite de la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte des décisions prises par délégation du Conseil métropolitain, listées en annexe.

02 – Budget primitif 2024 – Budget principal – Budgets annexes – Autorisations de programme et crédits de paiements – Dispositions budgétaires, comptables et tarifaires

Exposé

I. Budget Primitif 2024 :

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2024 de Nantes Métropole :

- le rapport de présentation financière (annexe 1)
- les maquettes réglementaires du budget primitif 2024 du budget principal en M57 (annexe 2)
- les maquettes réglementaires du budget primitif 2024 des budgets annexes : eau, assainissement en M49, locaux industriels et commerciaux en M4, élimination et traitement des déchets en M57, stationnement en M4 et transports en M43 (annexe 3)
- la situation des autorisations de programmes et des crédits de paiement pour l'ensemble des budgets (annexe 4)
- la présentation du budget primitif 2024 par politique publique (annexe 5).

II. Dispositions budgétaires, comptables et tarifaires :

1) Virements entre chapitres budgétaires :

Le règlement financier adopté au conseil métropolitain du 11/12/2020 prévoit la possibilité ouverte par la M57, que le conseil métropolitain puisse, au moment du vote du budget primitif, déléguer à sa Présidente ou au Vice-président en charge des finances la possibilité de procéder à des virements entre chapitres, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section (art. L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales) à l'exclusion des dépenses de personnel, en précisant toutefois que le conseil métropolitain sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche.

Le conseil métropolitain doit donc se prononcer sur cette disposition pour l'exercice budgétaire 2024 du budget principal et du budget annexe élimination et traitement des déchets.

2) Provisions pour créances douteuses - ajustement :

Il convient d'annuler la provision de 48 729€ correspondant au titre de recettes ENEDIS 6197/2018 recouvré en 2022.

3) **Neutralisation de dotations aux amortissements :**

Le dispositif de neutralisation des dotations aux amortissements est facultatif et se traduit par une opération d'ordre budgétaire :

- débit du compte 198 « Neutralisation des amortissements »
- crédit du compte 77681 « Neutralisation des amortissements ».

Une délibération n'est pas nécessaire. La neutralisation des amortissements peut être opérée chaque année par l'entité qui présente l'option retenue dans le budget (absence de neutralisation, neutralisation partielle ou totale de l'amortissement « neutralisable »). Celle-ci ne remet pas en cause la comptabilisation des amortissements. En effet, les immobilisations continuent d'être amorties sur le plan comptable afin d'assurer la sincérité des comptes des entités. Les amortissements sont neutralisés en tant que de besoin au plan budgétaire.

Il est proposé de retenir l'option de neutralisation totale des dotations aux amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées.

4) **Affectation du versement mobilité :**

Dans le cadre du financement du Budget annexe Transports collectifs, à l'instar de 2023 et 2022, le versement mobilité est affecté à 100 % à ce budget.

5) **Fourrière animale de la Métropole – Approbation des tarifs :**

Nantes Métropole dispose d'un service de fourrière animale, dont la gestion est confiée à un prestataire externe via un marché public.

A compter du 1^{er} mars 2024, il est proposé de fixer la refacturation aux propriétaires des animaux aux tarifs ci-dessous :

- tarif journalier de garde d'un chien : 15€
- tarif journalier de garde d'un chat : 10€
- tarif de tatouage : 60€.

Le Conseil délibère, et, après scrutin électronique, par 69 voix pour, 11 voix contre et 14 abstentions,

1. approuve par chapitre le Budget Primitif 2024 du budget principal, adopte les autorisations de programme 2024 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes (annexes 2 et 4) ;
2. approuve par chapitre le Budget Primitif 2024 du budget annexe eau, adopte les autorisations de programme 2024 et les modifications des autorisations de programme antérieures, ainsi que les opérations correspondantes (annexes 3 et 4) ;
3. approuve par chapitre le Budget Primitif 2024 du budget annexe assainissement, adopte les autorisations de programme 2024, et les modifications des autorisations de programme antérieures, ainsi que les opérations correspondantes (annexes 3 et 4) ;
4. approuve par chapitre le Budget Primitif 2024 du budget annexe locaux industriels et commerciaux, adopte les autorisations de programme 2024, les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes (annexes 3 et 4) ;
5. approuve par chapitre le Budget Primitif 2024 du budget annexe élimination et traitement des déchets, adopte les autorisations de programme 2024, et les modifications des autorisations de programme antérieures, ainsi que les opérations correspondantes (annexes 3 et 4) ;

6. approuve la neutralisation complète des dotations aux amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées pour le budget annexe élimination et traitement des déchets ;
7. approuve par chapitre le Budget Primitif 2024 du budget annexe transports, adopte les autorisations de programme 2024, ainsi que les opérations correspondantes (annexes 3 et 4) ;
8. approuve par chapitre le Budget Primitif 2024 du budget annexe stationnement, adopte les autorisations de programme 2024 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes (annexes 3 et 4) ;
9. autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué aux finances à procéder à des virements entre chapitres pour les budgets gérés en M57 (budgets principal et budget annexe élimination et traitement des déchets) lors de l'exercice budgétaire 2024, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section (à l'exclusion des dépenses de personnel), en précisant que le conseil métropolitain sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche ;
10. approuve la reprise sur provisions pour créances douteuses pour 2024 de 48 729 € sur le budget principal, correspondant au titre de recettes ENEDIS 6197/2018 ;
11. approuve l'affectation du versement mobilité en totalité sur le budget annexe des transports collectifs pour l'exercice 2024 ;
12. approuve les tarifs de la fourrière animale de la Métropole, mis en œuvre à compter du 1^{er} mars 2024, tels que précisés ci-dessus ;
13. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

03 – Fiscalité directe locale – Taux 2024

Exposé

Le vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), prévu à l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI), doit intervenir avant le 15 avril de chaque année, ou au 30 avril l'année où intervient le renouvellement des conseils municipaux. Par ailleurs, le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 B sexies du code général des impôts.

Depuis la réforme de la fiscalité locale du 1^{er} janvier 2021 et conformément à l'article 1379-0 bis, Nantes Métropole perçoit les produits de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), des taxes foncières bâties et non bâties, de la cotisation foncière des entreprises (CFE) ainsi que ceux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Les taux de fiscalité directe locale proposés au conseil métropolitain pour l'année 2024 sont identiques à ceux adoptés l'an passé.

Il vous est proposé d'adopter les taux, applicables au 1^{er} janvier 2024, comme suit :

- Taux de taxe foncière bâtie : 6,41 %
- Taux de taxe foncière non bâtie : 4,88 %
- Taux de THRS : 10,14 %
- Taux de TEOM : 7,95 %
- Taux de CFE : 31,49 %

Par ailleurs, les EPCI ont, en vertu de de l'article 1636 B decies du Code Général des Impôts, la possibilité de mettre en réserve la différence constatée, au titre d'une année, entre le taux maximum de CFE de droit commun et le taux de CFE effectivement voté. Il est proposé de mettre en réserve 100 % de la différence positive qui sera constatée en 2024 entre le taux maximum de droit commun de CFE et le taux voté par l'assemblée délibérante.

Le Conseil délibère et,

par 26 voix pour, 69 voix contre et 2 abstentions,

1 - rejette l'amendement présenté par M. Alain VEY au nom du groupe « Union des Territoires Métropolitains », proposant de fixer le taux de TEOM à 6,95 %,

par 71 voix pour, 12 voix contre et 14 abstentions,

2 - fixe pour l'année 2024, les taux de fiscalité directe locale suivants :

- Taux de taxe foncière bâtie : 6,41 %
- Taux de taxe foncière non bâtie : 4,88 %
- Taux de THRS : 10,14 %
- Taux de TEOM : 7,95 %
- Taux de CFE : 31,49 %

3 - décide de mettre en réserve 100 % de la différence positive qui sera constatée en 2024 entre le taux maximum de droit commun de CFE et le taux voté par l'assemblée délibérante,

4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

04 - Taxe pour la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations – Fixation du produit pour 2024

Exposé

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une nouvelle compétence obligatoire transférée aux intercommunalités depuis le 1er janvier 2018. Les 4 alinéas de l'article L.211-7 du code de l'environnement la définissent comme suit :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (restauration d'espaces de mobilité du lit du cours d'eau...)
- l'aménagement d'un cours d'eau, navigable ou pas, canal, lac ou plan d'eau (entretien des berges...)
- la défense contre les inondations (entretien, surveillance et réhabilitation des digues, barrages...)
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (restauration de la continuité écologique, renaturation de cours d'eau...).

Afin de financer les opérations relevant de cette compétence, le législateur a autorisé les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à instituer et percevoir une taxe dédiée (article 1530 bis du code général des impôts).

Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Pour rappel, les EPCI votent un produit attendu et non un taux. Il s'agit d'une taxe additionnelle : c'est donc l'administration fiscale qui est chargée d'assurer de manière proportionnelle la répartition du produit sur les 4 taxes de la fiscalité directe locale (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, cotisation foncière des entreprises).

Le produit de cette taxe est arrêté chaque année dans les conditions prévues à l'article 1639 A avant le 15 avril de chaque année.

Le produit voté de la taxe est, par ailleurs, soumis à une double contrainte :

- il est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI, telle qu'elle est définie au I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- il ne peut excéder 40 € par habitant.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Nantes Métropole exerce la compétence GEMAPI et dispose donc de la faculté d'instaurer la taxe afférente. C'est dans ce cadre que le Conseil Métropolitain a approuvé le 9 décembre 2021 (délibération n° 2021-155) l'instauration de la taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2023.

Au regard du plan d'actions et d'investissements relatif à cette compétence, il est proposé de fixer le montant 2024 du produit de la taxe GEMAPI à 3,5 millions d'euros, soit un montant de l'ordre de 5€ par habitant. Le montant de taxe GEMAPI 2024 est identique au montant 2023.

**Le Conseil délibère et,
par 85 voix pour et 12 voix contre**

1 - décide d'arrêter pour 2024 le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à 3,5 millions d'euros,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

05 – Taxe de séjour additionnelle du département - Convention

Exposé

Par délibération du 27 juin 2023, le Département de Loire-Atlantique a institué, à compter du 1^{er} janvier 2024, une taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour (journalière ou forfaitaire) perçue par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes.

Cette taxe additionnelle de 10 % s'ajoutera aux tarifs de la taxe votés par Nantes Métropole.

Sur notre territoire, cette taxe additionnelle sera recouvrée par Nantes Métropole selon les mêmes modalités que la taxe de séjour. Son produit sera reversé par Nantes Métropole au Département de Loire Atlantique selon les modalités définies par la convention, ci-annexée, soumise à l'approbation du conseil.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve la convention, ci-annexée, relative au reversement de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Ali REBOUH ne prend pas part au vote

06 - Bilan intermédiaire du Schéma de Promotion des Achats Responsables

Exposé

Par délibération en date du 30 juin 2022, le Conseil métropolitain adoptait un schéma de promotion des achats responsables destiné à mobiliser la commande publique pour la durée du mandat (2022-2026) autour des enjeux de transition écologique, d'égalité et de justice sociale.

Au cours de la même année, le conseil municipal de Nantes adoptait dans les mêmes termes le schéma de promotion des achats responsables faisant du schéma nantais un schéma de territoire précurseur au niveau national. Il s'agissait alors au-delà des spécificités propres à chaque collectivité de reconnaître l'unité du territoire tant en terme d'acteurs économiques qu'en terme de mise en œuvre de politiques publiques. Depuis lors, la loi industrie verte promulguée en octobre 2023 a validé l'approche nantaise à travers la possibilité pour plusieurs collectivités d'adopter un même schéma tout en conservant pour chacune d'elles l'obligation de produire des indicateurs macros portant sur le nombre de marchés intégrant des clauses ou critères de développement durable dans la commande publique.

S'agissant du schéma nantais, 8 enjeux majeurs avaient alors été identifiés susceptibles de contribuer aux objectifs politiques et à la mise en œuvre des politiques publiques qui en découlent :

1. Agir pour un environnement favorable à la santé
2. Freiner et s'adapter au changement climatique
3. Favoriser la gestion économe des ressources
4. Améliorer la qualité de l'alimentation
5. Protéger et restaurer la nature et la biodiversité
6. Développer l'emploi, l'insertion professionnelle et l'économie responsable
7. Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité
8. Engager une démarche numérique responsable

6 principes d'action gouvernaient également à la mise en œuvre de ce schéma dont un tenant à la redevabilité. Ce principe a pour objectif de rendre compte des méthodologies déployées, d'évaluer "en chemin" les résultats du schéma et éventuellement de proposer une feuille de route permettant de mieux cibler les actions à mettre en œuvre. C'est dans ce cadre qu'un bilan intermédiaire est proposé à l'issue d'une première année complète de fonctionnement de ce schéma.

Ce bilan intermédiaire présente les actions marquantes réalisées au cours de l'année écoulée qu'il s'agisse d'actions structurelles ou au contraire d'exemples significatifs de la montée en puissance des enjeux sociaux et environnementaux dans notre commande publique, démontrant également la pertinence de la méthodologie appliquée.

Les années 2024 et suivantes seront consacrées à un changement d'échelle pour passer d'une approche aujourd'hui empirique (évaluation marché par marché) à une approche plus systémique intégrant les différentes méthodologies du changement d'échelle : approfondissement, diversification, duplication, fertilisation, coopération ou fusion selon les cas.

1. Une progression notable de la prise en compte des marqueurs transition écologique, égalité et justice sociale dans notre commande publique,

En premier lieu, la progression de la prise en compte de la transition écologique dans la commande publique est notable : si 35% des marchés supérieurs à 90 000 € HT intégraient un critère de jugement des offres prenant en compte la valeur environnementale des offres en 2022, c'est désormais près de 57% de ces mêmes marchés qui prennent en compte ce critère.

Concernant plus particulièrement Nantes Métropole, 47% des marchés supérieurs à 90 000 € HT intègrent désormais une considération sociale et/ou environnementale.

Cette progression est la conséquence à la fois d'une meilleure connaissance du SPAR à travers l'organisation de sessions de sensibilisation auxquelles ont participé plus de 250 agents et d'une mobilisation accrue des services puisque tous les marchés supérieurs à 90 000 € HT font désormais l'objet d'un examen systématique de faisabilité portant sur l'intégration d'une clause de développement durable.

Il convient de rappeler que la collectivité vise en la matière un objectif de 100% à l'horizon 2026 et que l'atteinte de cet objectif passera nécessairement en 2024 par la mobilisation des marchés de service qui, s'ils connaissent une forte progression (15% en 2022, 30% en 2023), restent malgré tout en dessous de la

moyenne. La duplication aux marchés de service de ce qui est aujourd'hui très majoritairement fait en matière de travaux et fournitures est l'un des axes d'effort pour les années à venir.

Par ailleurs, le poids relatif du critère de jugement des offres portant sur la performance environnementale des propositions des soumissionnaires à nos marchés publics atteint désormais près de 10 % en moyenne. Ce poids est suffisamment significatif pour inciter les candidats à adapter leur offre en prenant en compte l'impact environnemental.

En second lieu, s'agissant de l'égalité et de la justice sociale, 18% des marchés supérieurs à 90 000 € HT intègrent désormais une considération sociale. Cela se traduit notamment par la réalisation pour nos collectivités de 342 620 heures d'insertion en 2023 (de janvier à septembre) dans la commande publique. L'objectif est celui du plan national pour les achats durables c'est-à-dire atteindre à horizon 2025 un objectif de 30% des marchés avec une considération sociale. L'atteinte de ce changement d'échelle (passer de 18 % à 30%) passera notamment par l'approfondissement des marchés supports aux clauses sociales déjà utilisés et la diversification des marchés pouvant être utilisés.

2. Le développement d'actions structurelles autour de l'économie sociale et solidaire et de l'économie locale

Il convient de rappeler en premier lieu que la commande publique de nos collectivités injecte plus de 500 millions d'euros annuel dans l'économie. 42% de ces 500 millions bénéficient à des entreprises du territoire et 66 % de nos fournisseurs sont des petites et moyennes entreprises du territoire.

Plus précisément, au titre de l'enjeu 6 portant sur le développement de l'emploi, l'insertion et l'économie responsable, l'année 2023 a été consacrée à la réalisation d'actions structurelles autour de l'économie sociale et solidaire en partenariat avec la CRESS et les Écossolies.

En la matière, un travail conséquent d'interconnaissance a été réalisé afin que la commande publique métropolitaine identifie mieux les acteurs de l'économie sociale et solidaire et que ces mêmes acteurs identifient plus précisément les gisements de croissances présents dans notre commande publique.

Pour ce faire, la programmation des marchés à venir de la collectivité est portée à la connaissance des têtes de réseau de l'économie sociale et solidaire qui peuvent alors mieux informer leurs adhérents et les aider dans la structuration d'une réponse appropriée.

Par ailleurs, les marchés identifiés comme stratégiques par la collectivité font l'objet d'un sourçage dans lequel sont systématiquement intégrées les structures de l'économie sociale et solidaire susceptibles de répondre à nos consultations.

Enfin, le travail d'interconnaissance vise aussi à mieux faire connaître l'offre des acteurs de l'économie sociale et solidaire aux acheteurs publics du territoire. En la matière, la métropole a coorganisé cette année une nouvelle édition du forum des achats innovants et responsables à destination de tous les acheteurs du territoire dans le cadre duquel près de la moitié des structures présentes étaient issues de l'économie sociale et solidaire.

Il s'agissait à travers cette présence marquée de favoriser un changement d'échelle au niveau du territoire en diffusant nos bonnes pratiques afin qu'elles soient dupliquées dans d'autres collectivités. A cet égard, deux tables rondes portant pour l'une sur l'innovation et pour l'autre sur le déploiement d'une offre de cyclologistique portée par les acteurs de l'économie sociale et solidaire ont permis de présenter l'expérience nantaise en matière de commande publique responsable.

Au final, c'est aujourd'hui près de 37 millions d'euros qui sont injectés dans l'économie sociale et solidaire dont les acteurs sont majoritairement situés sur le territoire métropolitain, via la commande publique, ce qui représente près de 7%.

Pour 2024, l'enjeu sera de changer d'échelle et d'approfondir encore la présence de l'économie sociale et solidaire dans notre commande publique en améliorant la connaissance de nos acheteurs des possibilités offertes par l'économie sociale et solidaire par segments d'achats pertinents.

Par ailleurs, au titre de l'enjeu 6, en 2024, et à l'image de l'action conduite avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, des actions spécifiques seront conduites à destination des artisans. Des premiers échanges ont été engagés en la matière sur le dernier trimestre 2023.

3 . Le déploiement d'actions concrètes sur tous les enjeux du SPAR métropolitain

Sans qu'il soit possible de prétendre à l'exhaustivité, un certain nombre d'actions méritent d'être plus particulièrement présentées au titre du schéma de promotion des achats responsables.

3.1 Agir pour un environnement favorable à la santé.

La réduction de l'exposition aux polluants intérieurs est désormais bien prise en compte dans nos marchés et selon des déclinaisons différentes selon les typologies de marchés (fournitures, travaux). Parmi les déclinaisons récentes, la mise à disposition de prescriptions environnementales pour limiter l'impact des matériaux tant au stade de la conception des opérations de travaux que dans le cadre de la mise en œuvre des chantiers en ce qui concerne la santé des travailleurs intervenant sur ces travaux.

Les marchés de fournitures sont également concernés. Après les marchés portant sur la fourniture de produits d'entretien, le marché de fourniture de mobilier contient désormais des prescriptions visant à protéger les usagers des émissions nocives.

En ce qui concerne la qualité de l'air, en lien avec le pacte pour une logistique urbaine durable, une première expérimentation portant sur l'intégration d'une démarche de cyclologistique sur le dernier kilomètre se déroule actuellement. Elle devrait être suivie par d'autres expérimentations au cours de l'année 2024 avec comme objectif la mise en place d'un marché transversal de cyclologistique. Toujours dans le cadre du pacte pour une logistique urbaine durable, la commande publique contribue à l'étude sur la fluvialisation en étudiant les conditions juridiques pour intégrer une telle clause dans les consultations engagées par la collectivité.

Par ailleurs, la part relative de véhicules à faibles émissions ou qui utilisent des carburants qui limitent leur impact sur l'environnement continue de progresser atteignant désormais respectivement 17 % et 49 % de notre parc de véhicules. Il convient de rappeler que le SPAR fixe un objectif de 56% à horizon 2026. Ce volontarisme s'affiche également dans les délégations de service public de la ville (délégation de service public relatif à la fourrière) et à la métropole (délégation de service public mobilités).

Enfin, il convient de rappeler que le plan d'action concernant l'engagement de la collectivité en faveur d'un territoire zéro pollution plastique contient des dispositions qui concernent directement la commande publique : la réduction de l'utilisation des plastiques à usage unique dans la restauration scolaire, la suppression progressive des bouteilles d'eau plastique dans les marchés de traiteurs, la limitation chaque fois que possible de l'usage du plastique ou à défaut l'utilisation de produits en plastique recyclé (marché d'objets promotionnels).

En 2024, la commande publique poursuivra son action de réduction de la pollution notamment en matière de plastique par une action portant par exemple sur le marché de fourniture de pneumatiques.

3.2 Freiner le changement climatique et s'y adapter.

La recherche de la sobriété carbone et la décarbonation font partie des principaux axes d'effort pour répondre à cet enjeu.

En la matière les acheteurs publics manquent encore singulièrement d'outils afin de pouvoir mesurer, prendre en compte objectivement et de manière systémique, dans un cadre juridique contraint, les performances en matière de décarbonation des offres des candidats à nos consultations. Pour ce faire, il conviendrait d'analyser l'ensemble du cycle de vie (ACV) des produits, services et travaux acquis, ce qui requiert une méthodologie particulière. La loi Climat et résilience a d'ailleurs prévu qu'il appartiendra à l'État de fournir d'ici 2025 des outils permettant de prendre en compte l'ACV dans la commande publique.

Sans attendre cette échéance, quelques expérimentations ont été menées sur le sujet en 2023 permettant de prendre en compte cet enjeu de décarbonation partiellement ou totalement (acquisition d'éléments en granit, acquisition de fournitures de granulés composites de chauffage, acquisition de matériels informatiques...).

En outre, une expérimentation est actuellement en cours au sein de la direction de l'espace public visant à utiliser un éco-comparateur susceptible de mesurer l'impact en matière de Gaz à effet de serre (GES). Cet outil permettra de mesurer l'impact de chaque offre des candidats au regard de leur performance globale en matière d'émission de GES. Il convient d'ailleurs de noter que la performance environnementale des offres des candidats fait l'objet d'une notation qui entre pour 25 % dans la note globale, soit au-delà de la pondération moyenne habituellement constatée (10%). A l'issue de cette expérimentation, un déploiement de cet éco-comparateur est envisagé sur de nouvelles opérations d'infrastructures au cours de l'année 2024 afin d'amorcer le changement d'échelle.

S'agissant des délégations de service public (DSP), il convient de noter que les réseaux de chaleur en lien avec les centres de traitement et de valorisation des déchets fonctionnent à 80% en énergie renouvelable. Dans ce cadre, le conseil métropolitain des 14 et 15 décembre 2023 a autorisé la conclusion d'un avenant n°8 à la convention de DSP conclue avec la société « ERENA » qui porte l'engagement d'énergie renouvelable à 87% et intègre également des travaux relatifs à une chaudière biomasse ainsi que du stockage thermique.

3.3 Favoriser la gestion économe des ressources

L'utilisation des matériaux biosourcés et géosourcés fait aujourd'hui partie des prescriptions environnementales adjointes au cahier des clauses techniques particulières des opérations de travaux. Cela permet de sensibiliser les entreprises de bâtiment et de travaux publics aux attentes des maîtres d'ouvrage en la matière.

S'agissant plus spécifiquement des opérations de travaux publics, et grâce à la charte conclue avec la fédération départementale des travaux publics visant à mieux intégrer les objectifs du schéma de promotion des achats responsables dans la politique des entreprises, un travail de collecte et d'exploitation des données a pu être entrepris afin de mesurer les résultats en terme de réemploi et de recyclage sur les opérations d'infrastructure. Ainsi, la collecte porte sur un nombre suffisamment significatif d'opérations pour être représentatif de la dynamique à l'oeuvre en la matière. Ainsi, en 2022, la collectivité dépassait les obligations réglementaires dans 3 indicateurs sur les 4 prescrits par la loi :

Bilan année 2022	Résultats	Obligations réglementaires
Traitement des déchets, taux de réemploi / recyclage / valorisation	79,70 %	70,00 %
Taux de matériaux utilisés issus de réemploi/recyclage/valorisation dans couches de roulement :	37,79 %	20,00 %
Taux de matériaux utilisés issus de réemploi/recyclage/valorisation dans couches d'assise :	33,68 %	30,00 %
Taux global de matériaux utilisés issus de réemploi/recyclage/valorisation :	41,50 %	60,00 %

L'année 2024 sera notamment consacrée à l'amélioration du système de collecte et d'exploitation de la donnée ainsi qu'au développement de nouveaux indicateurs permettant de mesurer notamment la part d'émissions de GES évitées du fait de ces actions.

3.4 Améliorer la qualité de l'alimentation

La concrétisation de cet enjeu passe notamment par l'augmentation de la part de produits bio dans la restauration scolaire. A cet égard, grâce à un sourcing de fournisseurs réalisé par la cuisine centrale, à une adaptation des recettes ainsi qu'à un allotissement adapté, le nombre de références bio augmente de manière continue dans les marchés de fournitures de denrées alimentaires. Sur l'année 2022, cette méthodologie permet d'atteindre 45 % de produits sous signe de qualité dont 41 % de produits bio, et 16 % de produits locaux, en valeur d'achats. L'objectif pour 2026 est d'atteindre 60% de produits bio-

Concernant la suppression progressive du plastique, et son remplacement par l'inox dans la droite ligne de la loi EGALIM, au 31 décembre 2023, 73 restaurants satellites sur les 90 seront passés à l'inox pour le reconditionnement (pour reconditionner les plats non préparés par la cuisine centrale, et pour portionner par table), l'objectif étant d'avoir achevé cette phase de déploiement au 1^{er} trimestre 2024.

S'agissant de la cuisine centrale, celle-ci livre actuellement 9 restaurants scolaires en bacs inox, soit le maximum de sa capacité avec ce type de process. Le passage à l'inox pour l'ensemble des sites s'avère plus complexe pour des raisons techniques et un groupement de commande (avec les villes de Toulouse, Bordeaux et Rennes, notamment) s'est constitué en 2022 afin de conclure un accord-cadre de recherche et développement, puis de fournitures et adaptations de solution de réemploi de contenants et de systèmes d'automatisation pour les cuisines centrales. Les travaux à venir en 2025 pourront permettre de réaménager les locaux, afin d'assurer une production tout inox.

Néanmoins, il paraît opportun d'externaliser temporairement la prestation de nettoyage et désinfection des contenants en inox, initialement prévue à la cuisine centrale, par un tiers, ce qui donnera lieu à la conclusion d'un marché dans l'attente de la mise en œuvre du nouveau modèle de restauration et de la construction d'une nouvelle unité de production.

3.5 Protéger la nature et restaurer la biodiversité

La prise en compte du bien être animal faisait partie des actions à déployer en lien avec cet enjeu.

A cet égard, les marchés de fournitures de denrées alimentaires intègrent progressivement ce sujet à travers la prise en compte d'un critère de jugement des offres portant sur le respect du bien être animal notamment en ce qui concerne les conditions de transport et d'abattage.

Par ailleurs, dans le cadre d'un sourcing portant sur l'acquisition de végétaux par la direction nature et jardin, une réflexion a été engagée afin de favoriser le végétal local dans nos marchés. En effet, semer et planter le « végétal local » c'est :

- la garantie de l'origine,
- des végétaux adaptés aux territoires,
- des producteurs de proximité.

L'enjeu sera en la matière de permettre le développement d'une offre locale encore insuffisante au regard des besoins en organisant une montée en compétence des producteurs locaux, souvent des très petites entreprises, en matière de commande publique.

3.6 Développer l'emploi, l'insertion professionnelle et une économie responsable

En 2022, près de 726 000 heures d'insertion ont été réalisées au profit de personnes durablement éloignées de l'emploi dont 94 403 heures pour la ville de Nantes et 315 890 heures pour Nantes Métropole. Les objectifs affichés dans le SPAR d'un volume supérieur à 600 000 heures sur le territoire métropolitain et de 300 000 heures pour nos collectivités sont donc largement dépassés. Sur la base des données partielles de 2023, ces objectifs devraient également être dépassés.

Ce volume horaire correspond à 452 équivalents temps plein. 20 % des bénéficiaires sont des femmes. Ce chiffre se situe légèrement au dessus de la moyenne observée par Alliance Ville Emploi dont les chiffres 2020 s'établissent à 18,6 %.

La volonté de diversifier le public passe aussi par la diversification des marchés qui servent de support à l'action d'insertion. Ainsi, afin d'assurer un changement d'échelle, une diffusion par fertilisation du modèle initiale est réalisée par le biais de la promotion auprès des directions opérationnelles via la mise en place des matinales de la clause sociale. 126 personnes ont participé à cette action de sensibilisation dont 56 agents de la ville de Nantes et de la métropole.

Enfin, il convient de noter que 32 marchés ont été réservés à des structures d'insertion en 2023.

Cette dynamique est particulièrement remarquable au niveau national puisque la mission insertion de Nantes Métropole s'est vue remettre pour son action pas moins de 4 prix en 2023 :

- le trophée de la commande publique responsable organisé par le média « achatpublic.info » dans la catégorie clause sociale pour un marché de fourniture d'appui vélo alliant à la fois une dimension sociale et une dimension environnementale,
- trois trophées de l'achat public socialement responsable organisés par Alliance ville emploi :
 - Promotion des structures inclusives dans le cadre de la commande publique pour une action de sourcing systématique et l'interconnaissance entre les acheteurs du territoire et les structures inclusives,
 - Clauses sociales et environnementales pour un marché réservé de fourniture de matériel médical reconditionné avec la Direction Parcours de Vie des aînés pour les EHPAD,
 - Clauses sociales et prestations intellectuelles pour une action en faveur de l'insertion sur l'ensemble des marchés de maîtrise d'œuvre et d'études.

3.7 Lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité.

Tous les marchés lancés rappellent désormais l'interdiction qui est faite aux entreprises de candidater à nos marchés publics dès lors qu'elles ont fait l'objet d'une condamnation dans le cadre d'une discrimination ou d'une atteinte au principe d'égalité dans l'entreprise. Ces dispositions sont la traduction de dispositions nationales en matière d'accès aux marchés publics.

Pour autant, afin de mieux sensibiliser les entreprises à cette question, les opérations de sourçages réalisés au bénéfice des directions par la direction de la commande publique intègre désormais systématiquement un volet égalité et lutte contre les discriminations permettant ainsi aux entreprises rencontrées de mettre en avant leur bonne pratique dans ce domaine ou au contraire de les sensibiliser à cet enjeu important pour le donneur d'ordre.

3.8 Agir en faveur d'un numérique responsable

La mise en œuvre d'une stratégie en faveur du numérique responsable se décline également en actions concrètes en matière de commande publique.

L'année 2023 a ainsi été marquée par le renouvellement du marché portant sur l'acquisition de postes informatiques dont un lot concerne du matériel reconditionné. L'ambition est désormais d'augmenter la part de matériel reconditionné dans le parc total et d'atteindre ainsi 35 % de postes informatiques reconditionnés. S'agissant du matériel neuf, la collectivité a la capacité de mesurer l'empreinte environnementale des matériels acquis.

D'autres actions sont en cours, notamment en ce qui concerne les smartphones qui sont aujourd'hui reconditionnés à 71 %. Un indice de réparabilité supérieur à 7,5/10 est désormais exigé facilitant ainsi la réparation plutôt que l'acquisition de nouveaux matériels.

Ce panorama pour chaque enjeu du SPAR permet de dessiner les contours des mouvements à l'oeuvre en matière de commande publique. L'accélération et le changement d'échelle nécessitent cependant d'approfondir la dimension politique de la commande publique et de renforcer la professionnalisation des acheteurs du territoire.

4. Changer d'échelle : donner un cadre politique à la commande publique durable et professionnaliser les acheteurs

Un cadre politique est progressivement en train de se constituer au niveau national et européen auquel contribue grandement le territoire nantais. Il s'exprime aujourd'hui notamment à travers France Urbaine. Il est indispensable pour conduire les réformes nécessaires à la transformation de la commande publique. Ce cadre doit également s'accompagner d'un renforcement de la professionnalisation des acheteurs.

4.1 Donner une dimension politique à la commande publique

A l'initiative de la Ville et de la Métropole et en concertation avec France Urbaine, un forum des élus en charge de la commande publique a été lancé en novembre dernier sous l'égide de France Urbaine. Ce forum transpartisan, co-présidé par Nantes et Nice, vise notamment à mieux porter au niveau européen et national les enjeux en matière de commande publique responsable.

Un plaidoyer a été réalisé en la matière autour de 8 propositions :

- mettre en place une taxe carbone aux frontières : un « mécanisme d'ajustement carbone aux frontières » a été proposé par la Commission européenne, avec une entrée en vigueur progressive à compter de 2026. L'objectif est d'éviter la délocalisation de filières dans des pays hors de l'Union européenne aux normes contre la pollution moins strictes et où la taxation des émissions carbone est inexistante. Cette mesure ne pourra toutefois être pleinement efficace que si le prix du carbone est fixé à un niveau suffisamment élevé pour compenser les distorsions de concurrence vis-à-vis des entreprises européennes.

- encourager le développement de l'analyse en cycle de vie (ACV) : afin de remplacer plus systématiquement le critère prix par une approche multicritères tenant compte des impacts environnementaux des biens et services acquis, en incluant la fabrication, le transport, la maintenance, le réemploi, la réutilisation, jusqu'à la fin de vie, il apparaît nécessaire de doter les acheteurs d'outils permettant cette analyse. Cette approche ACV « de long terme » favorisant l'éco-conception a fait l'objet d'une normalisation internationale, mais demeure peu utilisée par les acheteurs, en raison de sa complexité de mise en œuvre et de l'absence de référentiels internationaux partagés. En France, l'article 36 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience prévoit que l'État fournisse aux acheteurs, au plus tard en 2025, des outils ACV. Cette approche mériterait d'être prolongée au niveau européen, afin d'encourager un recours plus systématique à l'ACV dans les appels d'offres.

- systématiser les clauses environnementales et sociales dans les marchés publics européens,
- permettre la prise en compte des externalités économiques et sociales de l'achat : l'achat est aussi un acte économique qui a des impacts sur l'écosystème économique d'un territoire (« multiplicateurs économiques »). Mais s'il est possible de substituer au prix une analyse en cycle de vie intégrant toutes les externalités environnementales liées à la fabrication, à la maintenance et à la fin de vie d'un bien ou d'un service, le droit de la commande publique ne permet pas de valoriser les externalités économiques et sociales d'un achat. Il s'agirait de permettre à l'acheteur d'étendre le raisonnement en « coût complet », en intégrant dans son analyse les effets économiques et sociaux induits par l'achat : création ou maintien d'emplois, recettes fiscales, moindres dépenses sociales etc.
- autoriser la valorisation des éléments de la politique sociale générale des candidats dans le cadre d'une procédure : cette évolution, en libérant les contraintes de lien avec l'objet du marché, ouvrirait de nouvelles perspectives dans l'évaluation des propositions, en permettant l'évaluation de la politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), pas seulement sur la recevabilité de sa candidature mais aussi sur l'intérêt de l'offre que le candidat peut présenter. A cet égard, notre territoire avait été précurseur en 2018 en engageant une démarche visant à prendre en compte la dimension RSE dans la commande publique. Néanmoins le cadre réglementaire actuel ne le permet pas. L'intégration de cette dimension aujourd'hui n'est pas possible de manière sécurisée.
- renforcer la souveraineté au niveau européen : l'Europe garantit une liberté d'accès à son marché et une égalité de traitement des candidats. Si le principe de réciprocité est reconnu dans l'Accord multilatéral sur les marchés publics de 1994, il est dans les faits très peu utilisé, les cas de mise en œuvre étant aussi limités que complexes. De façon générale, il conviendrait de préciser les cas dans lesquels l'acheteur peut imposer une localisation sur le territoire européen de tout ou partie des moyens de production ou d'exécution, afin de « prendre en compte des considérations environnementales ou sociales ou d'assurer la sécurité des informations et des approvisionnements », tel que le prévoit l'article L 2112-4 du Code de la commande publique en France, qui n'est dans les faits quasiment jamais utilisé. L'Union européenne pourrait par ailleurs se doter, à l'instar du Canada ou des États-Unis, d'un "Buy European Act" garantissant des quotas minimaux en faveur de ses TPE et PME.
- prévoir une exception agricole et alimentaire pour les achats publics : alors que le Pacte vert pour l'Europe s'est fixé pour ambition d'« assurer la sécurité alimentaire face au changement climatique et à la perte de biodiversité » et de « renforcer la résilience du système alimentaire de l'UE », la commande publique doit pouvoir contribuer à la relocalisation des filières agro-alimentaires. Cette exception devrait notamment permettre de prévoir des critères de proximité dans les appels d'offre, en considérant que les biens agricoles et alimentaires, parce qu'ils conditionnent la survie de chaque individu, ne sont pas des objets comme les autres, à l'instar des biens culturels.
- autoriser le recours à la négociation : alors que l'absence de négociations apparaîtrait incongrue à n'importe quel acheteur privé, celles-ci demeurent l'exception pour l'acheteur public dès lors que la procédure est au-delà des seuils européens de procédure formalisée et que la collectivité agit en tant que pouvoir adjudicateur. Il est nécessaire, tout en préservant les principes de transparence des procédures et d'égalité de traitement des candidats, de permettre à l'acheteur de négocier chaque fois qu'il le juge nécessaire, quel que soit le montant de la procédure, comme cela est possible pour les entités adjudicatrices.

Ces 8 propositions permettraient d'engager un changement profond du cadre réglementaire afin de permettre aux acheteurs publics d'opérer la bifurcation nécessaire en matière sociale et environnementale. Cette bifurcation devra s'accompagner d'un approfondissement de la professionnalisation des acheteurs.

Elles seront portées tout au long de l'année 2024 dans les différents forums et instances s'organisant autour de l'achat durable.

L'engagement politique de nos collectivités se manifestera également en 2024 par l'adhésion à la charte « relation fournisseur achat responsable », préalable à la labellisation attendue pour 2026.

4.2 Professionnaliser les acheteurs publics du national au local

La formation apparaît comme un levier indispensable au changement d'échelle en matière de commande publique responsable. A la suite de ce premier temps de sensibilisation, des formations destinées à approfondir certaine thématique ou méthodologie seront développées en 2024. Il s'agira notamment de proposer aux acheteurs des formations aux sourçages ou à la négociation, indispensables pour mieux connaître les possibilités offertes par le marché.

Parallèlement, nos collectivités continueront à s'investir en 2024 dans les instances techniques nationales et européennes destinées à diffuser les bonnes pratiques et à favoriser le changement en matière d'achat durable. En 2023, nos collectivités avaient participé à la construction d'un mooc destiné à former les acheteurs à la construction d'un schéma de promotion des achats responsables en partenariat avec le CGDD et le CNFPT. Ces actions de formation devraient se poursuivre en 2024.

Dans sa déclinaison locale, et dans le cadre du pacte de coopération les acheteurs publics du territoire métropolitain (communes, satellites) se réunissent très régulièrement autour des problématiques achats, notamment achat durable. A cet égard, en mars 2024, une réunion spécifique aux acteurs de l'économie sociale et solidaire sera organisée en complément du forum des achats responsables qui s'est tenu en novembre 2023.

Ces instances permettent aussi d'initier des projets structurant comme par exemple la conclusion d'une convention partenariale avec l'Union des groupements d'achat public (UGAP), établissement public industriel et commercial de l'Etat dont l'objectif est de massifier les achats tout en prenant en compte les objectifs de développement durable, notamment en assurant sur certains segments la traçabilité de la chaîne de valeur.

Cette convention partenariale permet aux communes et satellites de bénéficier d'une tarification avantageuse du fait des volumes d'achats générés collectivement sans avoir pour autant à engager une procédure d'appel d'offres.

Enfin, outre l'attente d'outils permettant l'analyse du cycle de vie, un clausier sera diffusé en 2024 ayant pour objectif de faciliter le travail des acheteurs en recensant les clauses susceptibles d'être intégrées dans leurs achats.

Il vous est proposé de délibérer et, le cas échéant, de prendre acte du bilan intermédiaire présenté en application du schéma de promotion des achats responsables ainsi que de la feuille de route esquissée pour 2024.

Le Conseil délibère et,

1 - prend acte du bilan intermédiaire présenté en application du schéma de promotion des achats responsables ainsi que de la feuille de route pour 2024,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

07 - GEMAPI - Approbation d'un Schéma Directeur sur les milieux aquatiques pour 2024 – 2033 et approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle du programme de restauration 2024-2027 - Lancement de consultations d'accord-cadres de maîtrise d'œuvre et de travaux

Exposé

La métropole nantaise est un territoire d'eau, façonné autour de la Loire, de la Sèvre nantaise, de l'Erdre, et de leurs affluents. Sa richesse écologique est fortement liée à ses milieux aquatiques. La préservation et restauration de ces milieux convergent avec l'ambition affirmée de la prise en compte des enjeux écologiques dans le développement et l'aménagement du territoire métropolitain.

Sur le champ des milieux aquatiques, la Directive-Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000, la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne ont défini des objectifs très ambitieux de préservation et d'amélioration de l'état des eaux, basés sur un objectif principal qui sert désormais de boussole à toutes les politiques de l'eau : le bon état des eaux.

Pour atteindre ces objectifs réglementaires, des programmes d'actions pluriannuels de reconquête de la qualité écologique des cours d'eau sont engagés sur la partie du territoire sur laquelle la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est exercée directement par la Métropole. Pour l'autre partie du territoire, Nantes Métropole contribue aux syndicats de rivière auxquels elle a transféré la compétence GEMAPI, et qui engagent également des actions sur leurs territoires respectifs.

1- Schéma directeur sur les milieux aquatiques

Dans ce contexte, Nantes Métropole doit disposer d'une vision territorialisée et planifiée sur le moyen terme de son ambition, des interventions à mener, et des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

C'est l'objet du schéma directeur sur les milieux aquatiques, élaboré au terme d'une étude de deux ans. Il acte les principes et objectifs suivants, pour la partie du territoire où Nantes Métropole exerce directement la compétence GEMAPI :

- engager des programmes de reconquête de la qualité des cours d'eau sur l'ensemble des bassins versants selon la planification territorialisée établie par le schéma directeur jusqu'en 2033 (cf annexe). Cette programmation inclut les cours d'eau les plus artificialisés du territoire, bien que les objectifs réglementaires d'état écologique fixés par le SDAGE ne semblent pas tous atteignables ;
- mettre en place un Contrat Territorial Eau sur le périmètre des affluents de la Loire, pour la période 2028-2030, intégrant notamment des actions sur certains sous-bassins versants des secteurs de marais de Loire ;
- étudier la possibilité d'assurer la gestion et l'entretien de certains cours d'eau et secteur de marais (étiers), au titre de l'intérêt général, dans un objectif de prévention des inondations, de reconquête écologique, et de fonctionnalité des ruisseaux, par l'élaboration de plans de gestion ;
- poursuivre les études et travaux d'aménagements hydrauliques visant à réduire les problèmes d'inondation par ruissellement et débordement des petits cours d'eau ;
- acquérir la connaissance du fonctionnement hydrologique des ruisseaux du territoire (mise en place de mesures de débit) ;
- acquérir de la connaissance sur la qualité des cours d'eau via la poursuite du réseau et du programme de suivi de Nantes Métropole.

Pour la partie du territoire sur laquelle la compétence a été transférée à des syndicats de bassin versant, le soutien financier de Nantes Métropole se poursuivra dans ce cadre à hauteur des enjeux et des besoins, dans une logique de solidarité amont-aval. Les enjeux identifiés sur le territoire de Nantes Métropole seront intégrés aux stratégies de bassin versant lors de leur mise à jour.

Plus globalement, les enjeux de préservation et de reconquête de la qualité des cours d'eau sont étroitement liés aux actions menées dans le cadre des politiques publiques de l'assainissement, de la prévention des inondations, de la reconquête de la biodiversité, de la restauration du bocage, de l'agroécologie, du cadre de vie et du paysage. Ces politiques publiques sont directement contributrices au fonctionnement et au bon état des rivières et nécessitent des moyens adaptés pour poursuivre ou renforcer cette convergence.

Ainsi, les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du schéma directeur, et donc de toutes les actions nécessaires (hors celles sur l'assainissement), ont été estimés à 52 M€ TTC pour la période 2024-2033 (soit une moyenne annuelle de 5,2 M€/an), y compris les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie choisie.

Ces actions s'inscrivent dans les outils pluriannuels de contractualisation avec les partenaires financiers permettant de solliciter des subventions, et bénéficient également de financement via la taxe GEMAPI, dont le produit doit être arrêté chaque année par la Métropole.

2- Programme de restauration des milieux aquatiques

Parmi les actions définies dans le schéma directeur, figurent la poursuite des travaux déjà engagés sur les bassins versants du Cens, Gesvres, Charbonneau, Marais Nord Loire et de la Grande Vallée de Bouguenais. Les études menées sur ces territoires, parfois en partenariat avec d'autres Établissements Publics de Coopération Intercommunale (Communauté de Communes Erdre et Gesvres, Communauté de Communes Estuaire et Sillon), ont permis d'identifier les principales causes de la dégradation des milieux aquatiques.

De nombreuses altérations ont été identifiées sur ces bassins versants comme la rectification ou le recalibrage des cours d'eau, le manque d'entretien de la végétation en berges, l'interruption de la continuité écologique, le développement d'espèces exotiques aquatiques...

Afin d'y remédier, Nantes Métropole a donc établi plusieurs programmes d'actions pluriannuels pour améliorer la qualité de ses cours d'eau et de ses marais.

Ces programmes d'actions pluriannuels ont été définis en lien étroit avec ses partenaires institutionnels, techniques, et financiers. Des aides ont été sollicitées auprès de l'Agence de l'eau, de la Région Pays de la Loire et du Département de la Loire-Atlantique.

L'enveloppe financière prévisionnelle, intégrant le coût global des opérations (travaux et prestations afférents à une opération) est estimée à 2 350 000 € HT soit 2 820 000 € TTC.

Pour la réalisation de ces opérations, il est nécessaire de recourir aux prestations de maîtrise d'œuvre externe, au moyen d'un accord-cadre multi-attributaire avec émission de bons de commandes pour un montant maximum fixé à 700 000 € HT soit 840 000 € TTC sur sa durée totale d'exécution de 2 ans renouvelable 1 fois 2 ans (soit un montant maximum de 350 000 € HT maximum pour chaque période d'exécution).

Conformément aux articles R2172-1 et R2172-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Pour répondre à ce besoin, il est également proposé de lancer une consultation de travaux qui comprend 3 lots distincts :

- lot 1 : Travaux de restauration morphologique des milieux aquatiques - Lit mineur et continuité écologique en cours d'eau.
- lot 2 : Travaux de restauration des berges et boisement de rives des milieux aquatiques
- lot 3 : Travaux de restauration des marais estuariens – gestion des espèces invasives végétales et travaux hydrauliques.

Les accords-cadres mono-attributaires, conclus à l'issue de cette consultation, s'exécuteront sous la forme d'accords-cadres avec émission de bons de commandes, d'une durée de 4 ans, d'un montant maximum de 4 700 000€ HT, soit 5 640 000 € TTC sur leur durée totale d'exécution.

Les montants maximum en € HT sont les suivants :

Lot 1 : 3 500 000 euros HT pour la durée totale du marché

Lot 2 : 700 000 euros HT pour la durée totale du marché

Lot 3 : 500 000 euros HT pour la durée totale du marché

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget principal sur l'AP N°104 et libellée Transition écologique, métropole nature et résilience, grands services urbains, opération N° 2021-3801, libellée Etudes et travaux pour Grande Vallée à Bouguenais, opération N°2021-3826 libellée Études et travaux Cens et Gesvres, opération 2021-3243 libellée Marais Nord Loire et 2021-4021 libellée Études et travaux Charbonneau.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve le schéma directeur sur les milieux aquatiques et la planification territorialisée 2024-2033, ci-annexé,

2 – approuve le programme de restauration des milieux aquatiques et fixe l'enveloppe financière prévisionnelle globale à 2 350 000 € HT soit 2 820 000 € TTC,

3 - autorise le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre,

4 - autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux relatifs aux opérations de restauration des milieux aquatiques,

5 – autorise Madame la Présidente à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Pays de la Loire et du Conseil Départemental de Loire-Atlantique,

6 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à attribuer, signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

08 - Mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Loire Aval sur la période 2023 - 2029 – Engagement financier de Nantes Métropole

Exposé

La directive européenne 2007/60/CE dite « Directive Inondation » (DI), adoptée en 2007 et transposée en droit français en 2011, a pour objectif global de réduire l'impact des inondations majeures sur les territoires.

Des Territoires à Risque Important - TRI - ont ainsi été identifiés en 2014 à l'échelle nationale dans les zones où les enjeux potentiellement exposés sont les plus importants. Chaque TRI possède une stratégie particulière adaptée aux caractéristiques des aléas du territoire et aux enjeux identifiés.

La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation - SLGRI - du TRI de Nantes a été élaborée en 2017, en co-pilotage, État et Nantes Métropole. Elle a été validée par arrêté préfectoral le 8 juin 2018. La déclinaison opérationnelle de cette stratégie se fait au travers d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), porté par les collectivités et qui permet de co-financer des actions de lutte contre les inondations.

Sur le territoire de Nantes Métropole, une première phase dite « PAPI d'intention Loire Aval 2018-2023 » a été labellisée par l'État et la Commission Inondation Plan Loire en juin 2018, et approuvée par le Conseil métropolitain du 5 octobre 2018.

La convention cadre, ouvrant droit à des co-financements du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), a été signée le 29 juin 2019 pour un montant total de 3 027 000 €. Après 5 années de mise en œuvre du PAPI d'intention Loire Aval, 27 actions ont été engagées sur 29 initialement prévues, 2 actions ont dû être reportées du fait de la crise sanitaire.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations Loire aval est entré dans sa deuxième phase depuis le 7 novembre 2023 suite à sa labellisation en Commission Inondation Plan Loire

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations 2023 - 2029

Par délibération du Conseil métropolitain du 25 mars 2022, Nantes Métropole a confirmé sa volonté de poursuivre une démarche intégrée de prévention du risque d'inondation sur la période 2023 - 2029 au travers d'un PAPI Loire Aval.

Cette phase va se matérialiser par la continuité des actions engagées dans le PAPI d'intention Loire Aval. Elle permet également la mise à jour du diagnostic de territoire, en étendant le périmètre initial aux 24 communes de la métropole, et en intégrant la prise en compte du risque d'inondation par ruissellement.

Un dossier de candidature a été déposé auprès des services instructeurs de l'État en juin 2023 et a été labellisé en Commission Inondation Plan Loire le 7 novembre 2023. Ce Programme d'Actions de Prévention des Inondations regroupe 43 actions à mettre en œuvre sur la période 2023 – 2029, détaillées en annexe 1.

La Métropole a souhaité prioriser les 3 axes stratégiques suivants en y dédiant 72 % des actions prévues, soit 31 sur 43 actions au total :

- **Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**

Afin de développer et maintenir la conscience et la culture du risque, la pose de repères de crue et de panneau d'informations sera poursuivie avec une dizaine de sites cibles, de création d'œuvres artistiques ou encore de réalisation d'événements dédiés seront poursuivies, notamment le programme scolaire « risque inondation » lancé en 2021 et entériné sur l'année scolaire 2022-2023 (1 000 élèves sensibilisés sur 40 classes). Son objectif est de sensibiliser plus de 5 000 élèves de cycle 3 et collégiens sur le territoire métropolitain au risque d'inondation au cours des 6 années qui viennent.

Le projet de création d'œuvres artistiques et la participation à des événements comme le Forum des Sciences seront également portés via les actions du PAPI Loire Aval.

- **Axe 3 – Alerte et gestion de crise**

Ces actions consistent en la création ou l'amélioration d'outils de planification de crise en cas d'inondation majeure, notamment le Plan Communal de Sauvegarde et le Plan InterCommunal de Sauvegarde. La réalisation de plusieurs exercices et de 6 sessions de formations pour les agents et élus métropolitains et communaux est prévue.

- **Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**

Plusieurs actions du programme permettront de réduire les impacts des inondations futures sur le territoire, notamment par la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations afin d'engager des travaux de réduction de vulnérabilité comme la mise en place de batardeaux et de clapets anti-retour, ou le réhaussement du réseau électrique. Environ 700 diagnostics sont ciblés pour les logements, les parties communes et les petites entreprises avec une priorité sur les biens situés en zone de ruissellement.

Les établissements recevant du public sensible sont également ciblés par cette action, tout comme la réduction de la vulnérabilité des réseaux : eau potable, assainissement, réseaux électriques.

Le budget global est de **4 703 000 € TTC**, en maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole, co-financé, à hauteur de 70 % par l'État et l'Europe. Les modalités détaillées de financement sont annexées à la présente délibération.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Loire Aval 2023 – 2029 (cf annexe 1), ainsi que l'engagement financier de Nantes Métropole de 4 703 000 € TTC, la charge nette après subventions étant de 1 193 400 € TTC (cf annexe 2),

2 – sollicite des subventions auprès de l'État au travers du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs ainsi qu'auprès de l'Europe via les fonds FEDER dans le cadre du Plan Loire (cf annexe 2),

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

09 - Élaboration du Plan Intercommunal de sauvegarde (PICS) - Lancement de la démarche

Exposé

Nantes Métropole propose aux communes depuis 2005 un accompagnement dans le domaine de la prévention des risques et de la gestion de crise, notamment pour la réalisation et l'animation des Plans communaux de sauvegarde, la réalisation mutualisée des Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs destinés aux habitants, et l'organisation de formations et d'exercices pour tester l'opérationnalité des plans.

Le territoire de la Métropole est en effet soumis à des risques importants qui nécessitent une préparation collective.

La Loi dite « Matras » n°2021-1520 du 25 novembre 2021, et ses décrets d'application, est venue modifier le champ d'application des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde en consolidant notre modèle de sécurité civile.

Désormais, les 24 communes de la métropole, contre 16 jusqu'à présent, ont l'obligation de se doter d'un plan communal de sauvegarde (PCS), à élaborer ou mettre à jour pour fin 2024. La métropole a quant à elle l'obligation de réaliser un plan intercommunal de sauvegarde (PICS).

Sous pilotage de l'établissement public de coopération intercommunale, le PICS vise à organiser la solidarité et la réponse intercommunale, en particulier sur la mobilisation des moyens humains et matériels en cas de crise ; il prévoit également les modalités relatives à la continuité et au rétablissement des compétences métropolitaines. Il a enfin vocation à partager une analyse commune des risques et des vulnérabilités du territoire et à faire émerger une culture commune autour de la gestion des risques majeurs. Cette démarche doit favoriser l'expertise, l'appui, et la coordination en cas de crise mais ne vient pas se substituer aux plans communaux de sauvegarde.

Au terme de son élaboration, le PICS sera arrêté par la Présidente de Nantes Métropole et chacun des maires. La mise en œuvre du PICS relève de chaque maire sur son territoire ; la Présidente s'assure quant à elle de l'articulation des plans communaux et du plan intercommunal.

Pour son élaboration, Nantes Métropole propose de s'appuyer sur le réseau des référents désignés dans chaque commune, et de poursuivre le travail sur les plans communaux de sauvegarde à leur côté. Une information en conférence des directeurs généraux des services, en G24 sécurité prévention (instance regroupant un représentant de chaque commune, aux côtés des vice-présidents thématiques et conseillers métropolitains concernés), et en conférence des Maires, sera effectuée à chaque grande étape d'élaboration du PICS dans la perspective de son approbation fin 2025.

Enfin, il est proposé de désigner par arrêté de la présidente un élu référent en charge de la mise en œuvre du PICS, conformément à la possibilité offerte par l'article L731-4 du code de la sécurité intérieure. Celui-ci sera « *chargé des questions de sécurité civile afin d'assurer la mise en place, l'évaluation régulière et les éventuelles révisions du plan intercommunal de sauvegarde.* ». Tristan Riom sera désigné par arrêté comme élu référent sur ce sujet.

Le Conseil délibère et,

1 – prend acte de l'engagement de la démarche d'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 - Engagement Loire - Alliance des territoires – Extension du périmètre d'intervention de la cellule opérationnelle de prévention des risques environnementaux au territoire du pôle métropolitain Nantes / Saint-Nazaire – Renouvellement de la convention

Exposé

Nantes Métropole dispose d'un service spécialisé et dédié dans la lutte contre les pollutions et les atteintes environnementales : la Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques Environnementaux (COPRE), rattachée à la Direction Risques et Protection des Populations.

Pour rappel, les actions de la COPRE initialement ciblées sur les activités économiques et industrielles, s'articulent autour :

- de missions opérationnelles, qui consistent à traiter sans délai tout accident environnemental par la conduite et la prise en charge des actions urgentes jugées nécessaires,
- de missions préventives, pour prévenir les risques de pollution et les sinistres environnementaux au moyen de démarches systématiques de connaissance des risques et enjeux de son territoire de compétence,
- de missions d'appui et de conseil, afin de constituer un appui et un outil d'expertise mis à disposition dans le cadre d'évènements ou de problèmes spécifiques relevant de son domaine de compétence.

Pour ce faire, la COPRE bénéficie de dispositifs partenariaux particulièrement aboutis, depuis plus de trente ans, entre la Métropole, le Service Départemental d'Incendie et de Secours 44 (SDIS 44) et l'État (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) – Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement) permettant une prise en charge complète et coordonnée de tout évènement environnemental relevant de ses missions.

Cette structure originale et exemplaire, complémentaire de l'action de l'État, est unique en France et a démontré, à l'épreuve du terrain, toute sa pertinence. Aussi, dans le cadre du Grand Débat Loire et de la mise en œuvre de l'alliance des territoires, l'engagement a été acté (engagement 14) de « procéder, au moyen de conventions, à l'extension des activités opérationnelles et préventives de la COPRE sur le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Déployer sur un territoire élargi et pertinent le dispositif partenarial de lutte contre les atteintes environnementales et prévention des risques mise en œuvre entre État (DREAL), SDIS 44 et Nantes Métropole (COPRE) ».

Le Pôle Métropolitain Nantes / Saint-Nazaire (PMNSN) recouvre les territoires de cinq intercommunalités regroupant 61 communes et représentant plus de 920 000 habitants. Outre le portage et la responsabilité du SCOT, le PMNSN est chargé de la mise en œuvre d'actions d'intérêt métropolitain relevant notamment de la protection de l'environnement.

Aujourd'hui, ces principes se sont traduits par la conclusion d'une convention (approuvée par délibération du conseil métropolitain du 13 décembre 2019) entre Nantes Métropole et le PMNSN afin de permettre l'extension du périmètre d'intervention de la COPRE au territoire du PMNSN à partir du 1^{er} janvier 2020, et pour une durée d'un an reconductible 3 fois une année.

Il convient désormais d'approuver une nouvelle convention, ci-annexée, avec le PMNSN, pour permettre le prolongement de l'intervention de la COPRE sur le territoire du pôle métropolitain, selon les mêmes modalités, à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée d'un an reconductible 3 fois une année.

L'action de la COPRE sera ainsi essentiellement orientée vers des missions opérationnelles. Les missions préventives et d'expertise, quant à elles, resteront optionnelles et feront l'objet d'une demande spécifique du PMNSN.

Par ailleurs, l'intervention de la COPRE sur le territoire du PMNSN reste soumise à l'absence d'engagement simultané de celle-ci sur le territoire de Nantes Métropole. Dans le cas contraire, elle peut être rappelée prioritairement.

Chaque intervention de la COPRE sur le territoire du PMNSN sera facturée sur la base d'un tarif voté par le Conseil métropolitain : ce tarif est de 140,25€ par heure depuis le 1^{er} janvier 2020, conformément à la délibération 2019-201 du Conseil métropolitain du 13 décembre 2019.

Afin de permettre l'intervention des équipes de la COPRE, une convention, toujours en vigueur, de mise à disposition, contre remboursement, de l'ensemble des personnels de la COPRE, a été conclue avec le PMNSN en date du 13 janvier 2023.

En outre, aux termes des statuts du PMNSN (art. L.5731-1 du CGCT), il convient de confirmer de nouveau l'intérêt métropolitain de l'intervention de la COPRE sur le territoire du PMNSN. Il est précisé que cette action intervient dans le cadre de la compétence « protection de l'environnement » telle que définie dans l'article 1,2 des statuts du PMNSN.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – déclare d'intérêt métropolitain la prise en charge par le Pôle Métropolitain Nantes / Saint-Nazaire (PMNSN) de l'action de lutte et de prévention des pollutions et des atteintes environnementales sur le territoire des 37 communes membres hors Nantes Métropole, via le principe de conventionnement entre le PMNSN et Nantes Métropole (COPRE),

2 – approuve la convention, ci-annexée, permettant la mise en œuvre de l'extension du périmètre d'intervention de la COPRE au territoire du PMNSN, à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'une année, reconductible 3 fois un an,

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 - Modalités de financement et réalisation des extensions d'eau potable pour le raccordement des hameaux et des résidences principales éloignées des réseaux

Exposé

Dans le contexte de raréfaction de la ressource en eau, Nantes Métropole est de plus en plus souvent sollicitée pour des demandes de raccordement au réseau public de distribution d'eau potable par des habitants de la Métropole dont l'alimentation en eau est assurée par des sources privées (puits). Ces sources privées peuvent ne plus être suffisantes, en particulier en période estivale, ou bien être déclarées non conformes par l'Agence Régionale de Santé en raison de la dégradation de la qualité d'eau. Dans un certain nombre de cas, les demandes de raccordement au réseau d'eau potable présentées à cette occasion nécessitent la réalisation d'une extension du réseau public, les parcelles concernées, souvent isolées, étant trop éloignées du réseau existant.

Ces extensions ont le caractère d'équipement public et ne peuvent être qualifiées d'équipement propre qui serait à la charge exclusive de l'utilisateur demandeur. Pour autant, la collectivité n'est pas tenue de faire droit à une demande de raccordement d'une construction existante située en dehors de sa zone de desserte.

Sur le territoire métropolitain, les demandes de raccordement à l'eau potable que la collectivité est susceptible de ne pas prendre en charge concernent principalement des logements ou activités situés dans des hameaux distants de 500 à 800 mètres linéaires et des maisons individuelles isolées.

Elles représentent environ 20 situations pour les deux dernières années, soit une quarantaine de dossiers non pris en compte. Jusqu'à ce jour, ces demandes sont acceptées sous réserve d'une prise en charge financière totale (hors frais d'études et de gestion) par les demandeurs sous forme d'offre de concours. Or, l'importance de ce coût (en moyenne 55 000 € HT pour 400 mètres) aboutit généralement à l'abandon de la demande d'extension. Certaines familles se trouvent ainsi sans solution satisfaisante alors qu'elles sont victimes des effets de la raréfaction de la ressource en eau, notamment en raison du changement climatique.

Par ailleurs, l'ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022, qui transpose la directive européenne 2020/2184 relative à l'eau potable, impose de nouvelles responsabilités pour les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale en matière d'accès à l'eau des personnes raccordées et non raccordées au réseau public de distribution. Cette ordonnance vise à « *garantir l'accès de chacun à l'eau destinée à la consommation humaine, même en cas d'absence de raccordement au réseau public de distribution d'eau destinée à la consommation humaine y compris les personnes en situation de vulnérabilité liée à des facteurs sociaux, économiques ou environnementaux* ».

Le décret n° 2022-1721 du 29 décembre 2022 pris pour l'application de cette ordonnance, précise que « *la quantité suffisante d'eau destinée à la consommation humaine [...] est disponible au domicile ou dans le lieu de vie des personnes ou, à défaut, en un point d'accès le plus proche possible, compte tenu des contraintes techniques, géographiques et topographiques et des servitudes auxquelles sont assujettis les territoires concernés* ».

Ces textes constituent une avancée significative pour les personnes qui n'ont pas un accès satisfaisant à l'eau. La mise en œuvre de solutions adaptées peut consister en un raccordement au réseau public de la zone sans accès à l'eau, à la mise à disposition d'équipements tels que des fontaines publiques, à l'utilisation de ressources alternatives telles que des eaux de puits ou de forage, ou enfin à la mise en œuvre de dispositifs d'approvisionnement en eau mobile.

Aucune obligation générale de desserte par le réseau public de distribution d'eau potable n'est formellement créée par ces nouvelles dispositions. En cas de refus, la collectivité devra toutefois mettre en œuvre d'autres solutions pour rendre effectif l'accès à l'eau de la personne qui avait sollicité le raccordement.

Aussi, dans ce contexte, et pour répondre à l'enjeu d'amélioration des conditions d'accès de tous à l'eau, et à l'enjeu de la lutte contre les effets du changement climatique, il convient de revoir les modalités de traitement de ces demandes de raccordement au réseau public de distribution d'eau potable.

Il est proposé que Nantes Métropole réalise et finance les extensions induites par les demandes de raccordement au réseau d'eau potable des constructions à usage de résidence principale, sous réserve toutefois de leur faisabilité « technique » (notamment le respect du débit sanitaire, la pression suffisante, ou encore la compatibilité avec le programme de réalisation de travaux d'extension), et à la condition que les enjeux financiers correspondent à des chantiers classiques (équivalent à la pose d'une conduite PEHD à une profondeur inférieure à 1,30 m en tranchée ouverte, en terrain non rocheux, non pollué et non amianté décaissable à la pelle mécanique ou à l'aspiratrice, pour un diamètre correspondant au nombre de logements desservis, et hors axe de circulation primaire). A défaut, il sera proposé au demandeur de prendre en charge le surcoût sous la forme d'une offre de concours.

Ce dispositif sera réservé exclusivement aux demandes de raccordement d'usagers propriétaires de logements déjà existants à usage d'habitation et affectés à une résidence principale, qu'il s'agisse de leur résidence ou celle de leur(s) locataire(s) le cas échéant, et pour un logement qui leur appartient en leur nom propre.

En conséquence, seront par principe exclues notamment :

- les demandes de raccordement concernant des parcelles ou constructions affectées à des activités économiques ;
- les demandes de raccordement concernant des parcelles ou constructions relevant d'une opération d'aménagement, notamment dans le cadre de ZAC, de lotissements (c'est à dire les terrains destinés à recevoir plusieurs constructions et revendus par lots) ou de toutes autres opérations d'aménagement : en effet, le principe demeure, en application de la réglementation de l'urbanisme, que dans le cadre des opérations d'aménagement, les équipements publics nécessaires aux besoins des futurs habitants sont financés par l'aménageur.
- les demandes liées à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Enfin, l'accès raisonnable à l'eau ne pouvant pas se traduire dans toutes les hypothèses par une extension du réseau public d'eau potable, en cas de refus pour les motifs précités de réaliser l'extension du réseau public, il pourra être proposé d'aménager un point de puisage sur le réseau public le plus proche de l'habitation du demandeur.

Les conditions d'instruction des demandes de raccordement au réseau public d'eau potable sont précisées en annexe 1.

Ce dispositif s'appliquera pour tout dossier de demande de raccordement déposé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le coût de cette mesure est estimé à 600 000 €HT/ an, pour une durée de traitement des demandes estimée à 3 ans ; les crédits correspondants sont prévus au budget eau potable chapitre 23 opération n°2021-10113 libellé « Eau potable – travaux d'extension des réseaux ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve les modalités précisées ci-dessus de financement et de réalisation des demandes d'extension du réseau d'eau potable pour les constructions à usage de résidence principale, sous réserve de la faisabilité « technique » et financière de ces extensions,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12 - Eau - Assainissement - Renouvellement et extension des canalisations et des branchements – Maîtrise d'œuvre - Lancement d'une procédure avec négociation

Exposé

Le déploiement de la politique publique de l'eau s'appuie sur la gestion d'un patrimoine d'infrastructures importantes dans le domaine de l'assainissement avec en particulier 1 939 km de réseaux d'eaux usées et 2 187 km de réseaux d'eaux pluviales. Les travaux de renouvellement et d'extension de canalisations et branchements d'assainissement (eaux usées, unitaires et eaux pluviales), menés par les services de la Métropole permettent d'une part de maintenir le patrimoine en état en réalisant un programme important de rénovation des canalisations, et d'autre part de répondre aux contraintes liées au développement de la métropole.

De même, sur le volet eau potable, la distribution sur le territoire est assurée par une infrastructure de réseaux de près de 3200 km. La collectivité s'est engagée dans des démarches volontaristes d'amélioration en mettant en œuvre des technologies pointues de recherche de fuites et en développant des outils de suivi du patrimoine. Un autre axe d'intervention est le déploiement d'une politique patrimoniale active de rénovation des conduites d'eau potable. Ainsi, Nantes Métropole souhaite progressivement augmenter sa capacité de renouvellement du réseau d'eau potable pour maintenir une moyenne d'âge relativement faible de ce dernier.

Pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire d'assurer le renouvellement et l'extension de ces réseaux, via un important programme de travaux s'appuyant partiellement sur une maîtrise d'œuvre externe. Le montant de travaux prévisionnel est de 30 M€ HT annuels (également répartis entre l'eau potable et l'assainissement) soit un montant total prévisionnel de 150 M € HT pour la période 2025 à 2030.

Les prestations de maîtrise d'œuvre externe sont réalisées via deux accord-cadres : l'un pour les opérations de travaux en eau potable et l'autre pour celles en assainissement.

Il est proposé de regrouper ces deux marchés en un seul accord-cadre pour faciliter les chantiers communs en eau potable et en assainissement, et en adaptant la répartition géographique à 4 lots distincts.

Il s'agira d'un accord-cadre mono-attributaire, à bons de commande d'une durée de 1 an, reconductible 4 fois, soit une durée totale de 5 ans, et dont les maximums sont définis comme suit :

lot 1 : 600 000 € HT maximum annuel

lot 2 : 600 000 € HT maximum annuel

lot 3 : 600 000 € HT maximum annuel
lot 4 : 600 000 € HT maximum annuel

Le montant total estimé pour ce marché de maîtrise d'oeuvre, sur l'ensemble des lots et sur sa durée totale est de 12 M€ HT.

Conformément aux articles R2162-1 à R2162-14 d et R2162-12 à R2162-20 du Code de la Commande Publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP n°104, libellée «Transition écologique, métropole nature et résilience, grands services urbains», opération n°2021-10070, libellée «Eaux pluviales – Travaux réhabilitation réseaux», sur l'AP n° 043 libellée «Eau potable», opération n°2021-10114, libellée «Eau potable - Travaux réhabilitation réseaux» et sur l'AP n° 44 libellée «Eaux usées» opération n°2021-10127, libellée «Eaux usées – Travaux Réhabilitation réseaux »

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation des prestations de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'extension et de renouvellement des canalisations et branchements en eau potable et assainissement,

2 – autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées à l'entité adjudicatrice, notamment à signer le marché de maîtrise d'oeuvre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13 - Transition écologique - Approbation du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Exposé

Nantes Métropole souhaite renforcer la prise en compte des enjeux de santé sur son territoire. Cette volonté politique s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la Métropole pour agir et maîtriser les pollutions et les risques, en lien avec ses politiques environnementales, avec 3 objectifs : améliorer la qualité du milieu de vie, vivre avec les risques et faire des citoyens des acteurs de la sécurité et de leur santé, ainsi que s'adapter au changement climatique. Cela s'est concrétisé par l'adoption de la Politique Publique Santé Métropolitaine à l'unanimité lors du Conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023.

Or, le bruit constitue une nuisance, sous-estimée, très présente dans la vie quotidienne et qui a des conséquences très importantes pour la santé. Il augmente le niveau de stress, perturbe le sommeil, affecte les capacités d'apprentissage et accentue les accidents vasculaires cérébraux et les maladies cardiaques.

Au-delà des enjeux de qualité de vie au quotidien pour les habitants du territoire, la lutte contre les nuisances sonores est aussi un enjeu pour atteindre l'objectif plus global du concept « One Health », une seule santé : santé des habitants, santé des animaux et préservation de l'environnement. Le bruit exerce une pression supplémentaire sur le vivant, sur terre, comme dans la mer. En effet, il affecte la capacité des animaux à communiquer, capacité qui détermine toute une série de leurs comportements vitaux.

Dans l'étude « Le coût social du bruit en France : estimation du coût social du bruit en France et analyse de mesures d'évitement simultané du bruit et de la pollution de l'air » réalisée pour le compte de l'ADEME en octobre 2021, le coût (marchand et non marchand) social du bruit a été estimé à 147 milliards d'euros par an. La moitié du coût est liée aux transports routiers.

Tout investissement visant à améliorer l'environnement sonore est très rentable à long terme et notamment en terme de santé publique.

L'enquête effectuée dans le cadre de l'évaluation participative santé réalisée en 2022 a fait ressortir la demande d'intervention en faveur de l'amélioration du cadre de vie. En effet, 29 % des sondés souhaitent que Nantes Métropole lutte davantage contre le bruit (deuxième choix après une alimentation saine et durable - 30%).

Au titre de sa compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores, Nantes Métropole a réalisé des cartes de bruit stratégiques (CBS), adoptées en Conseil métropolitain le 6 octobre 2023. Il convient à ce stade de statuer sur les objectifs à suivre et les actions qui en découleront pour lutter contre les inégalités territoriales de santé liées au bruit. C'est l'objet du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) exposé ci-après.

Contexte et cadre réglementaire

La Directive Européenne 2002/49/CE transposée dans les articles L.572-1 à L.572-11 et R.572-1 à R.572-11 du Code de l'environnement impose la réalisation et la révision à échéances fixes, tous les 5 ans, de cartes de bruit dites « stratégiques » (CBS) et de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Il s'agit de protéger la population et les établissements sensibles des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones calmes.

Cette obligation concerne les gestionnaires de grandes infrastructures de transport (l'État, la SNCF, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC),...) qui doivent produire leurs propres plans de prévention du bruit dans l'environnement. Cette obligation concerne également les agglomérations de plus de 100 000 habitants, qui doivent, dans leurs documents, rassembler les actions réalisées et prévues par l'ensemble des gestionnaires d'infrastructures présentes sur l'agglomération, y compris celles non gérées par l'agglomération.

Les métropoles exercent de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie (article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales) dont la compétence de « lutte contre les nuisances sonores ».

Nantes Métropole, en tant que gestionnaire de grandes infrastructures routières d'une part, et agglomération de plus de 100 000 habitants, compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores, d'autre part, doit élaborer :

- un PPBE relatif à ses grandes infrastructures routières,
- un PPBE relatif à son territoire (PPBE « agglomération »).

Afin de mutualiser deux documents distincts comprenant les mêmes actions et sachant que le PPBE « agglomération » reprend la totalité des routes du territoire métropolitain, ce plan de prévention du bruit dans l'environnement vaut pour le PPBE « agglomération » et le PPBE « grandes infrastructures routières ».

Le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (annexe 1), soumis à l'approbation du Conseil métropolitain dans le cadre de la présente délibération, sera ensuite mis à la disposition du public pour consultation pendant une durée de 2 mois. Une fois les avis recueillis étudiés, le PPBE révisé devra être adopté en Conseil métropolitain avant le 18 juillet 2024 pour satisfaire la 4^{ème} échéance de la Directive européenne.

Le projet de PPBE concerne les 24 communes du territoire métropolitain sur une superficie de 524 km².

En plus du programme d'actions que Nantes Métropole s'engage à mettre en œuvre pour lutter contre le bruit, et conformément aux objectifs réglementaires, le plan reprend les actions engagées et projetées par chaque gestionnaire d'équipement bruyant concerné (infrastructure de transport ou installation classée pour la protection de l'environnement) pour en connaître et réduire l'impact sonore.

Diagnostic issu des cartes de bruit stratégiques (CBS)

L'élaboration du PPBE s'appuie en partie sur les cartes de bruit stratégiques actualisées en 2022 sur des données de 2019 dont la méthodologie d'élaboration et les résultats sont détaillés dans le projet de PPBE en annexe. Il a mis en évidence que :

- le bruit routier est la source sonore responsable de l'exposition au bruit de la plus grande part de la population. 64 600 habitants seraient fortement gênés, 8 300 habitants subiraient des troubles profonds du sommeil et 1 300 personnes souffriraient de cardiopathies ischémiques imputables à cette source de bruit.
- Le bruit aérien générerait fortement 2 900 habitants et 300 habitants subiraient des troubles profonds du sommeil. Le projet de PPBE met en évidence que la gêne occasionnée par les émergences sonores générées par les mouvements des avions et la zone réelle de leurs impacts doivent pouvoir être mieux caractérisées.

- Le bruit ferré gênerait fortement 7 900 habitants et 2 200 habitants subiraient des troubles profonds du sommeil.
- Enfin la population est très peu exposée au bruit industriel : moins d'une dizaine de personnes.

Ces chiffres répondant à une méthodologie réglementaire ne prenant pas en compte les effets des bruits évènementiels, les effets nuisibles sur la santé des sources de bruit évènementielles sont sous-estimées.

Un plan d'action organisé en 5 objectifs

De fait, le projet de PPBE doit prendre en compte la nécessité de travailler sur les compétences de la métropole afin d'avoir de réels leviers d'action et intervenir sur les zones les plus exposées du territoire à l'attention des publics les plus sensibles, dans un objectif de réduction des inégalités sociales environnementales et territoriales de santé.

Les débats et échanges en conseil métropolitain du 6 octobre 2023 sur les cartes de bruit stratégiques ont mis en exergue la question des nuisances sonores due à l'aéroport. Même si les résultats de la cartographie minimisent l'effet de la pollution sonore aérienne sur les habitants de Nantes Métropole, et même si ce n'est pas une compétence métropolitaine, ce sujet est au cœur des préoccupations de la Métropole et à ce titre peut-être considéré comme un des enjeux majeurs du PPBE. Il est notamment attendu de l'État, comme l'ont signifié les 24 Maires en date du 24 octobre 2023 (annexe 2), d'actualiser les cartes de bruit stratégiques selon les dernières hypothèses connues en anticipant les réglementations à venir à partir des recommandations émises par l'OMS de manière à mieux rendre compte de la nuisance. La plateforme aéroportuaire doit s'inscrire dans une trajectoire portée par le territoire au travers des documents socles issues des politiques publiques métropolitaines, comme les prévisions de trafic compatibles avec les enjeux sanitaires et environnementaux, et engager sur ces bases, la révision du PPBE de Nantes-Atlantique dit de « 4^{ème} génération » (2025 – 2029).

Le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de Nantes Métropole, présenté en annexe 1, propose de poursuivre et d'intensifier les actions déjà engagées sur le territoire métropolitain et d'en lancer de nouvelles afin d'améliorer notre connaissance sur l'environnement sonore de notre territoire.

Il est organisé en 5 objectifs :

- Objectif 1 : Prévenir et réduire les nuisances sonores des transports routiers et ferroviaires
- Objectif 2 : Intégrer l'enjeu de l'environnement sonore dans l'aménagement
- Objectif 3 : Connaître pour mieux protéger : observation de l'environnement sonore de Nantes Métropole
- Objectif 4 : Intensifier les actions d'exemplarité de la Métropole
- Objectif 5 : Informer/Sensibiliser les citoyens

Des actions phares du PPBE

Objectif 1 - Action 1 : Favoriser le report modal vers les modes alternatifs de déplacement

Le plan de déplacements urbains (PDU) 2018-2027 perspectives 2030 définit la stratégie métropolitaine de mobilité. Concrètement, le PDU ambitionne de faire passer le taux d'utilisation de la voiture « solo » d'environ 50 % des déplacements en 2015 à moins de 25% en 2030 au bénéfice du vélo, de la marche à pied, des transports collectifs et de la voiture passager. En favorisant le report modal vers les modes actifs, en encourageant des alternatives plus silencieuses que la voiture, en réduisant les vitesses de circulation, en organisant la logistique urbaine et en modifiant la circulation, Nantes Métropole diminue les nuisances sonores dues au transport routier.

Objectif 1 - Action 4 : Réduire le bruit du tramway pour créer une ambiance apaisée

Le développement des infrastructures ferroviaires engendre des émissions sonores, parfois mal ressenties par les populations riveraines. Afin de réduire ces émissions sonores, une maintenance des infrastructures est organisée avec, entre autres, les actions suivantes :

- la définition, par la SEMITAN, d'un plan de maintenance des installations de la voie ferrée,
- un entretien régulier des rails usés par les équipes de maintenance de la SEMITAN,
- un plan de ré-usinage des roues des tramways pour diminuer les bruits d'impact,
- la pose d'équipements de graissage permettant de réduire le crissement dans les courbes dont le rayon est inférieur à 80 mètres lorsque cela ne remet pas en cause la sécurité des différents usagers,
- la réalisation d'études vibratoires dans les zones les plus urbaines,

- un déploiement, en milieu urbain quand cela est justifié, de semelles sous les rails réduisant la transmission des vibrations causées par le passage des tramways,
- une mise en œuvre, quand cela est compatible avec les usages urbains, de revêtements végétalisés sur les plateformes tramway,
- l'utilisation d'amortisseur pour les aiguilles des appareils de voie quand cela est possible.

Objectif 2 - Action 8 : Protéger les publics sensibles aux nuisances sonores

Le bruit constitue une nuisance très présente dans la vie quotidienne des français. Les enfants et les seniors sont considérés comme des personnes plus sensibles. En renforçant les mesures d'apaisement des abords des écoles à l'échelle du territoire métropolitain, en aménageant des lieux de dépose et cheminements sécurisés, pour favoriser les modes actifs (pédibus, vélobus, etc.) et en étendant progressivement et en fonction du contexte local, l'expérimentation de la fermeture des accès aux véhicules motorisés des abords des écoles, les enfants se trouvent mieux protégés. Des recommandations d'aménagement pour mieux accueillir les seniors dans l'espace public permettent de les éloigner des nuisances sonores.

Objectif 3 - Action 9 : Créer l'observatoire de l'environnement sonore de Nantes Métropole

Le développement d'un observatoire de l'environnement sonore va répondre aux attentes de plus en plus nombreuses du public à être informé sur un des premiers facteurs environnementaux responsables de la qualité de leur cadre de vie. Il permettra, entre autres, de suivre les évolutions de l'environnement sonore et de garder une trace patrimoniale. La première pierre de cet observatoire sera la mise en place d'un réseau de mesure permanent de l'environnement terrestre.

Ce réseau va permettre notamment de mettre en évidence la variabilité temporelle de l'exposition au bruit des populations entre les différents jours de la semaine et les différentes périodes de l'année. Actuellement l'exposition au bruit est retranscrite par une seule valeur moyenne (ce que proposent les cartographies modélisées). Il a été observé que cette approche d'indicateur unique provoque très souvent un rejet par les riverains car elle ne reflète pas suffisamment leur gêne ressentie.

Enfin, il va favoriser le suivi et l'évaluation acoustique des grands projets mis en place dans le cadre de la politique d'aménagement de la ville.

Concernant le bruit aérien, comme affirmé dans le socle métropolitain (annexe 2), une demande a été faite à l'État de compléter son réseau permanent de mesure par de nouvelles stations et de suivre l'évolution du bruit aérien en faisant effectuer l'analyse des données par un organisme extérieur indépendant, d'une part, et par des indicateurs plus représentatifs de la gêne occasionnée, d'autre part. Un observatoire territorial autour de Nantes Atlantique (OTANA), sous la forme d'un site internet, a été initié par l'État en 2020. Son but est d'informer l'ensemble des citoyens et acteurs du territoire et de suivre les dynamiques territoriales autour de l'aéroport. Il donne notamment des informations sur l'activité de Nantes-Atlantique et ses effets notamment en termes de bruit, de qualité de l'air, de santé. Nantes Métropole réaffirme son intérêt pour un tel observatoire qui doit davantage être le fruit d'un travail mené avec les collectivités et les différents organismes producteurs de données et partenaires signataires de la charte afin notamment de mieux informer les riverains et de servir de base aux réflexions de chacun. En suivant et contribuant aux différentes instances techniques et politiques, Nantes Métropole s'assure de la transparence, de la qualité des analyses et de leur bonne diffusion.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement, ci-annexé ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14 - Rapport croisé d'activité annuel 2022 des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) métropolitains - Information

Exposé

Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) sont des structures portées et gérées par des associations, centres communaux d'action sociale ou intercommunalités. Ils sont dédiés aux personnes de 60 ans et plus, à leur entourage et aux professionnels de la gérontologie et du soutien à domicile. Ils assurent des missions d'accueil, d'information et de coordination de proximité sur un territoire défini.

Créés en juin 2000 puis inscrits dans la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001, les CLIC relevaient initialement de la compétence conjointe de l'État et du Département. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, a confié cette compétence au seul Département à compter du 1^{er} janvier 2005.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), le Département a transféré à Nantes Métropole, par convention, la compétence relative à l'autorisation, au suivi et au financement des 8 CLIC métropolitains. Dans ce cadre, Nantes Métropole en assure également la coordination.

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 classe les CLIC dans la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (article L. 312-1 6° du Code de l'action sociale et des familles). Ils peuvent donc être financés par des subventions d'exploitation dans le cadre de conventions de financement. Ainsi, chaque année, une subvention de fonctionnement est versée aux CLIC de la métropole par Nantes Métropole.

En 2022, un travail de conventionnement pluriannuel d'objectifs et de moyens couvrant la période 2023 à 2026 a été réalisé avec l'ensemble des 8 CLIC situés sur le territoire et les communes couvertes par ceux-ci. Ce travail a permis de préciser les missions, les objectifs et les actions à mener afin de permettre un accompagnement de qualité des personnes âgées et d'apporter plus de lisibilité sur les moyens dédiés.

Les critères de financement ont également évolué pour prendre en compte l'évolution démographique des territoires. Sur la période 2023-2026, la subvention annuelle pour l'ensemble des CLIC sera ainsi de 935 293 €, ce qui représente une augmentation de 373 564 € (soit 66,5 %), par rapport à l'enveloppe globale de 2017.

En complément de cette contractualisation, Nantes Métropole s'est engagée à rédiger un rapport d'activité croisé annuel des 8 CLIC de l'agglomération. Ce document a vocation à valoriser l'activité des CLIC et apporter une meilleure connaissance de leur activité sur le territoire métropolitain. Il repose sur les indicateurs transmis par les CLIC dans leur rapport d'activité annuel.

Cet outil de suivi permet à la Métropole, à l'ensemble des CLIC et des communes couvertes d'identifier des objectifs communs et spécifiques à chacun des territoires mais également de se donner des perspectives partagées de travail à moyen terme.

Pour l'année 2022, ce sont près de 11 360 personnes qui ont été accompagnées par les CLIC de l'agglomération nantaise soit une progression de 4 % par rapport à 2021 et 486 situations dites complexes soit une augmentation de 15 % par rapport à 2021. Le rapport annuel 2022, plus détaillé et comprenant une synthèse par CLIC, est annexé à la présente délibération.

Travaux menés sur l'année 2023 :

- mise en œuvre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) 2023-2026 entre Nantes Métropole et les CLIC situés sur son territoire ;
- co-organisation d'un séminaire pour l'ensemble des CLIC du département ;
- poursuite de l'accompagnement de la maison des aidants du centre communal d'action social de la ville de Nantes dans les communes et notamment les formations aidants en partenariat avec les CLIC ;
- participation des CLIC au Forum des seniors 2023 au centre des expositions de la Beaujoire.

Perspectives 2024 :

- création d'une vidéo pour communiquer sur l'offre de services des CLIC ;
- travail avec une chargée de mission recrutée par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie pour mettre en place avec l'ensemble des CLIC volontaires une action de prévention clé en main sur les questions sensorielles chez la personne âgée (vue, audition) ;
- reconduite de 4 séances de formations pour les responsables des CLIC sur l'écoute expérientielle (combinant une approche rationnelle et une approche émotionnelle dans la relation et l'écoute de l'autre).

Aussi, il est proposé de prendre acte de la communication donnée au Conseil métropolitain, au titre de l'exercice 2022, du rapport croisé d'activité des 8 CLIC métropolitains.

Le Conseil délibère et,

1 – prend acte de la communication donnée au Conseil métropolitain, au titre de l'exercice 2022, du rapport croisé d'activité des 8 CLIC métropolitains,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15 - Nantes – Projet Loire au cœur - Aménagement de la place de la Petite Hollande – Bilan de la concertation préalable

Exposé

Par délibération du 23 juin 2023, le Conseil métropolitain a approuvé la modification du programme relatif au projet d'aménagement des espaces publics Gloriette - Petite Hollande à Nantes. Il a en outre décidé des modalités de la concertation préalable conformément aux articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme.

Gloriette Petite-Hollande est la pièce opérationnelle maîtresse du projet urbain Loire au Cœur développé par l'agence TER lors du dialogue compétitif de 2017, reliant la gare à la Loire depuis le Bas Chantenay jusqu'au canal Saint- Félix.

Les enjeux de transition écologique et d'adaptation au changement climatique ont amené à requestionner certains points du programme : viabilité de la grande esplanade, proximité de la voie par rapport aux habitations et gênes acoustiques associées, pérennité des micocouliers de la rive Nord suite aux travaux de voirie à proximité, adaptation pendant les périodes de canicule.

Le programme de l'opération a donc été enrichi pour faire du projet Gloriette Petite Hollande un véritable accélérateur de la transition écologique.

Compte tenu de ses caractéristiques, la concertation préalable s'est déroulée du 12 juillet au 30 septembre 2023 selon les modalités suivantes :

- une exposition s'est déroulée sur l'esplanade Camille Mellinet, avec mise à disposition d'un registre papier à l'accueil de la Médiathèque Jacques Demy et d'un registre dématérialisé
- une présentation publique s'est tenue le 14 septembre afin d'exposer les grandes évolutions du projet sous forme d'esquisses et d'intentions, et a rassemblé près de 70 personnes.

36 contributions ont été collectées au total : 24 contributions sur le registre dématérialisé et 12 sur le registre papier.

L'analyse de cette concertation a mis en évidence plusieurs thématiques : stationnement, circulation automobile, mobilités douces/cohabitation des usages, sécurité/nuisances, marché de la Petite-Hollande, nature en ville, phase travaux. Ces thématiques sont précisées ci-dessous ainsi que la manière dont les apports de la concertation vont être pris en compte dans la phase opérationnelle d'avant-projet en cours d'exécution :

- Stationnement : comment se rendre en voiture au centre-ville ?

L'objectif du projet est d'améliorer la qualité des espaces publics, de redonner la place aux modes doux, de réintroduire la nature en ville et de permettre aux habitants de se réapproprier cet espace. Cela passe par la suppression du parking de la petite Hollande. Cette suppression est rendue possible par un ensemble de mesures qui renforcent les alternatives à l'usage de la voiture particulière :

- développement de l'offre de transport collectif pour accéder à la centralité (2 nouvelles lignes de tramway, nouvelle ligne chronobus) ,
- le développement d'une offre de P+R en proximité immédiate du périphérique qui constitue la porte d'entrée de la centralité,
- le développement et la sécurisation des infrastructures cyclables (pistes cyclables et stationnement vélo),
- la mise en place de la gratuité du réseau de transports publics le week-end,
- l'usage du TER au sein du territoire métropolitain avec un titre de transport urbain,
- le développement de l'offre de transport public de nuit.

En parallèle du renforcement des services de mobilités, il a été constaté :

- un moindre usage de la voiture pour accéder au centre-ville (la voiture n'est plus le moyen prédominant pour accéder au centre-ville)
- des réserves importantes de capacité dans les parkings en ouvrage du centre-ville.

- Circulation automobile : comment accéder dans le secteur ? quels reports de trafic ?

La voie qui passe le long de la médiathèque et des commerces au Nord sera uniquement une voie de desserte des parkings en ouvrage Médiathèque et Commerce et de l'aire piétonne. Le trafic automobile y sera donc bien inférieur à ce qu'il est aujourd'hui où il sert de délestage en cas de saturation du boulevard des Nations-Unies. L'accès au site de l'actuel CHU se fera depuis la rue Gaston Veil et le quai Moncoussu. L'allée de l'île Gloriette et la rue Deurbroucq deviendront des zones de rencontre où la circulation sera limitée à 20 km/h. L'accessibilité des riverains aux garages, des véhicules de secours et de la collecte sera donc assurée.

- Mobilités douces / cohabitation des usages : satisfaction d'accorder davantage de place aux piétons et cyclistes et vigilance à apporter sur les conflits d'usages potentiels.

Le projet est traversé par deux axes cyclables magistraux : la Loire à Vélo et l'axe Est-Ouest de la Gare SNCF à Gare Maritime. L'accès cycles vers la partie nord de l'aménagement et les commerces se fera par la contre-allée de desserte de l'aire piétonne en zone de rencontre. La grande extension de l'aire piétonne sera quant à elle réservée intégralement aux piétons avec une tolérance pour les cyclistes qui devront adapter leur allure à l'affluence. La visibilité aux points de conflits sera assurée et une attention particulière sera portée à la hauteur des végétaux à ces points pour qu'elle ne dépasse pas 1m.

Le changement de revêtement au moment des passages piétons et la signalisation horizontale permettront aux cycles d'identifier les traversées et de comprendre la priorité des piétons.

- Sécurité / nuisances : vigilance à apporter sur les questions de sécurité, tranquillité publique, nuisances liées aux usages la nuit.

La sécurité et l'éclairage seront traités avec soin pour assurer un lieu rassurant de jour et de nuit. Le projet mettra en place, en cohérence avec le plan de déploiement de la vidéoprotection urbaine de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, un dispositif de caméras de vidéosurveillance afin de bénéficier d'une couverture optimale sur le secteur. Le dispositif de station nocturne sera pérennisé pour accueillir et sécuriser les usages nocturnes.

Une attention est portée aux enjeux de visibilité, notamment au niveau des points de croisement. Les perspectives sont dégagées au niveau des cheminements piétons principaux (en lien avec la Passerelle Victor Schoelcher, la station Médiathèque et le centre-ville) afin de voir et d'être vu.

A l'intérieur des espaces paysagers, des réserves de biodiversité plus denses seront clôturées. L'emprise plus mesurée de l'esplanade dégagée va concourir à moduler la taille des événements qui se produiront sur Gloriette Petite Hollande et par conséquent les nuisances associées.

- Marché de la Petite Hollande : quel devenir pour le marché ? quelle gestion des déchets ?

Pendant toute la durée des travaux (installation provisoire du marché maintenu sur site) et à la livraison du projet (installation du marché dans sa configuration définitive), tous les commerçants abonnés conserveront leur abonnement. A terme, toute nouvelle demande sera étudiée par la commission dans le souci de veiller à maintenir un marché équilibré et populaire. La réduction de la production de déchets sera encouragée. Des points de regroupement de bacs pour accueillir les déchets des commerçants seront répartis sur tout le linéaire du marché. Une première collecte des déchets sera organisée en milieu de matinée.

Les commerçants seront répartis de manière notamment à placer les plus gros producteurs de plastiques le plus loin de la Loire.

- Nature en ville : importance de privilégier la conservation du patrimoine arboré existant, augmenter les surfaces d'espaces verts et prévoir des mobiliers de repos pour profiter de ces espaces.

Les espaces minéraux ont été réduits au minimum pour accueillir les usages de marché, terrasses, mobilités (piétonnes, cycles, véicules, tramway). L'esplanade minérale de l'ancien projet a été réduite pour limiter l'effet de chaleur urbaine qui a pu être modélisé. Les surfaces minérales seront accompagnées d'arbres pour créer de l'ombre quand le sous-sol est disponible pour planter. 4 hectares d'espace aujourd'hui minéral seront plantés. Les arbres existants et la végétation des bords de Loire seront conservés dans le projet. Un plan de gestion du patrimoine végétal du lieu sera réalisé pour assurer, d'une part, son maintien pendant la phase de chantier mais aussi pour imaginer l'avenir des différents espaces en lien avec le changement climatique, et d'autre part, son lien avec le patrimoine architectural et sa fonction dans l'écosystème de la place.

- Pendant la phase de travaux : vigilance à apporter sur les cheminements piétons et cycles.

Pendant les travaux, les principaux cheminements piétons et cycles seront conservés. Le chantier sera complexe mais une vigilance sera apportée pour n'enclaver aucun espace et permettre à toutes et tous de se déplacer et de traverser la place.

Une synthèse par thématique des contributions est jointe en annexe à la présente délibération.

Les grandes évolutions du projet ont également été présentées aux représentants des commerces du centre-ville, ainsi qu'au groupe de dialogue avec les commerçants du marché de la Petite Hollande. La nouvelle esquisse du projet a également fait l'objet d'une présentation en Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Nantes pour expliquer comment le projet permettait la mise en œuvre des Orientations d'Aménagement et de Programmation du Site Patrimonial Remarquable, document d'urbanisme réglementaire du centre ancien de Nantes.

Il vous est proposé d'arrêter le bilan de cette concertation et d'en approuver les conclusions.

**Le Conseil délibère et,
par 71 voix pour, 4 voix contre et 22 abstentions**

1 – arrête et approuve le bilan de la concertation préalable pour le projet d'aménagement des espaces publics Gloriette Petite Hollande à Nantes,

2 - autorise Madame la Présidente à solliciter toute subvention en lien avec le projet,

3 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16 - Transition écologique - Engagement Loire – Réalisation des lignes de tramway 6 et 7 du projet de Développement des Nouvelles Lignes de Transport - Rénovation de la ligne 1 sur le quai de la Fosse - Lancement des consultations

Exposé

Le Conseil métropolitain des 29 et 30 juin 2022 a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de Développement des Nouvelles Lignes de Transport (DNLT) pour un montant de 170 M€ TTC pour les lignes de tramway 6 et 7 et 42 M€ pour la ligne 8 de busway à vocation électrique. L'opération DNLT est constituée de quatre opérations : le DNLT « tronçon central : Quai de la Fosse / Ile de Nantes / Hôtel de ville de Rezé via le futur pont Anne de Bretagne et le pont des 3 Continents élargi », le raccordement Jamet-Romanet (RJR), le réaménagement du terminus de la ligne 1 François Mitterrand (FMI) ainsi que la création de la ligne 8 entre Doulon et Bouguenais avec le prolongement provisoire du Chronobus C9 jusqu'à Bouguenais en mesure d'accompagnement durant les travaux DNLT.

Nantes Métropole a confié à la SEMITAN la réalisation de ce programme d'investissements via les quatre marchés subséquents suivants, conclus en vertu de l'accord-cadre de mandats n°2017-33780 :

- marché subséquent n°2018-21230 concernant la réalisation de nouvelles infrastructures de tramway et du pôle d'échanges multimodal associé pour la desserte de la centralité métropolitaine sur l'ouest de l'île de Nantes et sur Rezé,
- marché subséquent n°2020-20638 concernant la réalisation d'études complémentaires pour le développement de ces lignes, notamment pour le raccordement entre les stations Jamet et Romanet,
- marché subséquent n°2022-83976, concernant la réalisation de l'aménagement du terminus François Mitterrand en vue de l'arrivée de la future ligne 7 de tramway,
- marché subséquent n°2022-84032, concernant la réalisation de la ligne 8 de busway à vocation électrique.

Par ailleurs, par délibération n°2022-04 du 4 février 2022, le Conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de rénovation de la ligne 1 entre les stations Gare Maritime et Médiathèque, pour un montant de 16 M€ TTC, projet qui s'inscrit en cohérence avec le projet de Développement des Nouvelles Lignes de Transport.

Nantes Métropole a également confié à la SEMITAN la réalisation de la rénovation de la ligne 1 entre Gare Maritime et Médiathèque, via le marché subséquent n°2022-82074, conclu en vertu de l'accord-cadre de mandats n°2019-27088.

Le calendrier prévisionnel de ces opérations consiste en la réalisation des travaux de mi 2024 à fin 2027, nécessitant le lancement des consultations des marchés de « travaux » au premier semestre 2024.

1. Accompagnement de l'opération DNLT et rénovation de la ligne 1

Pour la réalisation de l'ensemble de ces opérations, il convient de lancer au premier semestre 2024, sous réserve des conclusions des études de projet, un accord cadre multi-mandat de travaux d'accompagnement VRD et balisage de l'ensemble des chantiers, pour un montant maximum de 3 583 334 € HT soit 4 230 000 € TTC d'une durée de quatre ans renouvelable 2 fois un an.

2. Aménagement du terminus des lignes 1 et 7 François Mitterrand

En vue de l'arrivée de la future ligne 7 de tramway, l'enveloppe financière prévisionnelle de travaux pour l'aménagement du terminus François Mitterrand est de 8 400 000 € HT soit 10 080 000 € TTC.

Afin de respecter les plannings de réalisation de ces travaux, prévus en 2025, sous réserve des conclusions des études de projet sous maîtrise d'œuvre SCE / PAUME, il convient de lancer les premières consultations au premier semestre 2024.

En totalité, huit marchés de travaux sont prévus :

- Marché de travaux de Ligne Aérienne de Contact,
- Marché de travaux de Voie ferrée,
- Marché de travaux de Basse Tension et Courants faibles de station,
- Marché de travaux de signalisation lumineuse de trafic et d'éclairage public
- Marché de travaux de terrassement, voirie, réseaux divers et génie civil de station,
- Marché de travaux de métallerie de station et petits mobiliers,
- Marché de travaux d'espaces verts,

- Marché de travaux de signalisation ferroviaire.

3. Aménagement du raccordement Jamet Romanet

En vue de l'arrivée de la future ligne 7 de tramway, l'enveloppe financière prévisionnelle de travaux pour l'aménagement du raccordement Jamet Romanet et de la zone de manœuvre (voie Z) sur le boulevard Allende à Saint-Herblain est de 8 537 500 € HT soit 10 245 000 € TTC .

Afin de respecter les plannings de réalisation de ces travaux, prévus en 2025, sous réserve des conclusions des études de projet (PRO) sous maîtrise d'œuvre ARTELIA, il convient de lancer les premières consultations au premier semestre 2024.

En totalité, six marchés de travaux sont prévus :

- Marché de travaux de Ligne Aérienne de Contact,
- Marché de travaux de Voie ferrée,
- Marché de travaux de Basse Tension et Courants Faibles de station,
- Marché de travaux de signalisation lumineuse de trafic et d'éclairage public,
- Marché de travaux de terrassements, voirie, réseaux divers et génie civil de station,
- Marché de travaux de signalisation ferroviaire.

4. Aménagement du Tronçon central Quai de la Fosse / Ile de Nantes / Hôtel de ville de Rezé via le futur pont Anne de Bretagne et le pont des 3 Continents élargi et rénovation de ligne 1.

En vue de l'arrivée des futures lignes 6 et 7 de tramway, l'enveloppe financière prévisionnelle de travaux pour la réalisation du tronçon central est de 70 890 000 € HT soit 85 068 000.00 € TTC.

S'ajoute l'opération de rénovation de la ligne 1 entre les stations de Gare Maritime à Médiathèque, d'une enveloppe financière prévisionnelle de travaux de 9 450 000,00 € HT soit 11 340 000 € TTC.

Afin de respecter les plannings de réalisation de ces travaux, prévus à partir du second semestre 2024, sous réserve des conclusions des études de projet (PRO) sous maîtrise d'œuvre EGIS, il convient de lancer les premières consultations au premier semestre 2024.

Six marchés de travaux mutualisés entre DNL « Tronçon central » et rénovation de la ligne 1 sont prévus :

- Marché de travaux de Ligne Aérienne de Contact,
- Marché de travaux de Voie ferrée,
- Marché de travaux de Basse Tension et Courants Faibles de station,
- Marché de travaux de Signalisation Lumineuse de Trafic et d'éclairage public,
- Marché de travaux de terrassement, voirie, réseaux divers et génie civil de station,
- Marché de multitubulaire.

Six marchés de travaux et un marché de fournitures propres à DNL « Tronçon Central » sont prévus :

- Marché de travaux de métallerie station et petits mobiliers,
- Marché de travaux d'espaces verts hors plateforme tramways,
- Marché de travaux de signalisation ferroviaire,
- Marché de travaux d'ouvrages d'art,
- Marché de travaux d'énergie traction tramways et Courant Forts,
- Marché de travaux de bâtiments (locaux d'exploitation, sous station...),
- Marché de mobilier de bureaux pour les locaux d'exploitation.

Un marché de travaux de métallerie station et petits mobiliers propre à la rénovation de la ligne 1 sera également lancé.

Le lancement des consultations nécessaires aux travaux pour la création de la future ligne 8 et du prolongement de la ligne C9 feront l'objet d'une délibération ultérieure du fait d'un avancement des études différents que pour les lignes 6 et 7.

Conformément aux dispositions des articles L.2123-1, 2124-1, L. 2124-4 et R. 2124-4 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire de Nantes Métropole (entité adjudicatrice), à lancer ces consultations sous forme de procédures formalisées avec négociations et d'une procédure adaptée pour le marché de mobilier de bureaux pour les locaux d'exploitation.

Certains marchés pourront être lancés sous forme d'accords-cadres utilisables par la SEMITAN dans le cadre de plusieurs mandats de maîtrise d'ouvrage. L'émission de bons de commande à partir d'accords-cadres existants est également envisagée dans le cadre de ce projet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe transport sur l'opération 2021/3770, libellée Développement des Nouvelles Lignes de Transport (lignes 6 et 7) et sur l'opération 2021/10174 libellée rénovation de la ligne 1 entre gare maritime et médiathèque.

**Le Conseil délibère et,
par 89 voix pour et 8 abstentions**

1 - approuve le lancement, par la SEMITAN, mandataire de Nantes Métropole, des procédures adaptées et des procédures avec négociations des marchés nécessaires aux opérations de réalisation des lignes de tramway 6 et 7 du projet de Développement des Nouvelles Lignes de Transport et rénovation de la ligne 1 sur le quai de la Fosse.

2 - autorise le directeur général de la SEMITAN à signer les marchés ou les accords-cadres résultant de ces consultations,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17 - Transition écologique - Offres d'essais des services de mobilité pour inciter au développement d'une mobilité durable - Approbation des tarifications

Exposé

Par délibération n°2018-172 en date du 7 décembre 2018, le conseil métropolitain a approuvé le plan de déplacements urbains (PDU) 2018-2027. Ce PDU fixe les objectifs d'évolution des comportements de mobilité. De nombreuses actions sont engagées en ce sens : dispositif pack mobilités pour les entreprises, mise en place du nouveau site internet Naolib, d'Allonaolib, du conseil individualisé pour accompagner les changements de mobilités, le développement du compte unique mobilité et d'une billettique interopérable....

Il est proposé de compléter ces actions par le lancement d'une expérimentation permettant aux usagers d'essayer des services de mobilités non encore utilisés avant de s'engager définitivement sur un changement de pratique.

La période qui s'ouvre à partir du printemps prochain avec les travaux de la centralité constitue une période favorable pour initier cette expérimentation.

Cette solution, outre sa contribution à la transition écologique et solidaire, doit permettre aux bénéficiaires de modifier leurs pratiques de déplacement en optimisant leur temps de parcours, le coût et le confort de leurs déplacements, voir leur santé en cas d'usages de modes actifs. .

Il est rappelé que :

- la coordination des services de mobilité a été confiée à la SEMITAN dans le cadre de la délégation de service public « Réseau de transports publics urbains de personnes de Nantes Métropole »,
- le développement et la gestion de services de location et de stationnement de vélos sur le territoire de Nantes Métropole est réalisé dans le cadre d'un marché conclu avec la société JCDecaux France,
- les opérateurs Marguerite et Citiz ont été retenus dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt pour l'occupation du domaine public pour des activités d'autopartage sur le territoire de Nantes Métropole,
- la société NMGS assure la gestion des parkings relais dans le cadre d'un marché public.

Il est proposé la mise en œuvre d'offres d'essai qui concernent le transport collectif, le vélo en libre service et les vélosparcs, le vélo en location moyenne et longue durées. Il s'agit d'une expérimentation menée à partir d'avril 2024 jusqu'à l'approbation des nouvelles offres en 2025. A l'issue de chaque période de test, le coordinateur des mobilités contactera les usagers concernés pour échanger sur leur bilan et les suites à donner. L'évaluation de cette expérimentation permettra de juger de sa poursuite ou de son évolution.

L'utilisateur non abonné pourra tester, gratuitement, chacune des offres proposées une fois pendant une durée d'un mois durant cette expérimentation. Pour pouvoir y prétendre, l'utilisateur ne devra pas être déjà abonné au service qu'il souhaite tester. Les offres de mobilités pourront être testées de manière successive ou simultanée. L'accès à ces offres est numérique mais les usagers ayant des difficultés pourront se rendre ou contacter les points d'accueils Naolib afin de se faire accompagner dans la souscription à ces offres.

Il est présenté ci-après les modalités d'accès aux offres d'essais :

- pour le transport collectif

L'utilisateur souscrit un m-ticket mensuel sur l'application mobile Naolib Tram et Bus. Ce titre donnera accès à l'ensemble du réseau de transport y compris les P+R. Ce ticket mensuel sera gratuit.

Il est précisé que cette offre d'essai sera intégrée dans la grille tarifaire de l'offre de transports en commun, conformément à l'article 39 du contrat de délégation de service public, sans qu'il y ait lieu de conclure un avenant.

- pour le vélo en libre service et véloparc

Deux offres seront proposées par JCDecaux France sur son site internet et l'appli Naolib vélo. L'utilisateur pourra être accompagné dans sa souscription à la maison Naolib vélo.

Il est précisé que cette offre d'essai sera intégrée dans la grille tarifaire de l'offre de vélo en libre service et véloparc, selon le chapitre 3 du CCTP du marché en tant qu'offre commerciale

Type d'offre	Coût pour l'utilisateur
Naolib vélo en libre service – Abonnement mensuel	Coût d'accès = 10€ (réduit à 0€ avec l'offre d'essai) Coût d'utilisation = 30 premières minutes gratuites à chaque utilisation. Au-delà, facturation par tranche de 30 minutes supplémentaires (0,50€ la 1ère 1/2h payante, 1€ la 2e 1/2h payante, puis 2€ par 1/2h supplémentaire)
Naolib véloparc accès contrôlé payant – Abonnement mensuel	Coût pour l'utilisateur = 8€ (réduit à 0€ avec l'offre d'essai) L'utilisateur peut se garer dans le véloparc de son choix sous réserve de place/abonnement disponible.

- pour le vélo en location moyenne et longue durées

L'utilisateur pourra bénéficier de la location mensuelle d'un vélo à titre gratuit, dans la limite de disponibilité des vélos. Pour rappel, 2000 vélos à assistance électrique (VAE) Monbicloo supplémentaires seront acquis d'ici mi 2025. L'utilisateur devra malgré tout s'acquitter de la caution afférente au type de vélo loué et des réparations non incluses dans l'abonnement s'il y a lieu.

L'ensemble de ces offres sera complété par une offre d'autopartage en s'appuyant sur les acteurs locaux présents sur le territoire.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1- approuve les offres d'essai destinées à inciter les usagers non abonnés à utiliser les offres de mobilité et à les accompagner, dans les conditions et tarifs mentionnés ci-dessus,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18 - Théâtre Graslin et Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) - Déclaration d'intérêt métropolitain - Approbation

Exposé

Le pacte métropolitain présenté au conseil communautaire du 15 décembre 2014 a renforcé les capacités d'intervention de la Métropole dans le champ de la culture et du patrimoine, en déclarant d'intérêt communautaire plusieurs équipements contribuant au rayonnement métropolitain (le Musée d'Arts, le Muséum d'histoire naturelle, le Musée d'histoire de Nantes, le Château des Ducs de Bretagne, le Planétarium, le Musée Jules Verne et le Chronographe) et en transférant à la Métropole des compétences dans les domaines de l'archéologie et de l'opéra.

Il est proposé de conforter le rayonnement culturel du territoire métropolitain :

1. En achevant le transfert de la compétence Opéra avec un transfert du Théâtre Graslin

La compétence « Direction et gestion d'opéra » est transférée à Nantes Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015. Cela s'est traduit par la substitution de Nantes Métropole à la Ville de Nantes au sein du Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO). Toutefois, le Théâtre Graslin, bâtiment patrimonial datant de 1788 et dédié à l'opéra est resté propriété de la Ville de Nantes. Il faut noter que le SMANO assure la gestion du Théâtre Graslin et l'occupe à 98 % dans le cadre de sa programmation. Dans un souci de cohérence, il est ainsi proposé de transférer ce bâtiment à Nantes Métropole en le déclarant d'intérêt métropolitain, dans les conditions prévues par l'article L.5217-2 du code général des collectivités territoriales pour les équipements culturels.

2. En substituant Nantes Métropole à la Ville de Nantes au sein du syndicat mixte de l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL)

L'ONPL est un syndicat mixte qui réunit les villes de Nantes et Angers ainsi que la Région des Pays de la Loire et les Départements 44, 49 et 85. Cet ensemble prestigieux qui développe des liens étroits avec Angers Nantes Opéra contribue largement au rayonnement métropolitain.

Internationalement reconnu, l'ONPL réalise des tournées dans de nombreux pays et est l'un des orchestres connaissant la plus forte audience en Europe (9 000 abonnés et 150 000 à 200 000 spectateurs répartis sur 200 concerts). Son implantation sur le territoire métropolitain est également marquante : 84 % des abonnés sont métropolitains (dont 34% hors Nantes) et il se produit régulièrement à la Cité des Congrès de Nantes. Il est à noter que l'ONPL développe un large plan d'actions culturelles à l'échelle de la métropole, notamment pour les scolaires et le réseau des écoles de musique et avec une programmation de musique de chambre. L'objectif est de renforcer ces actions culturelles de proximité dans les communes de la métropole.

Il est ainsi proposé de déclarer l'ONPL d'intérêt métropolitain. Nantes Métropole sera substituée à la Ville de Nantes en tant que membre du syndicat mixte de l'ONPL.

Ces transferts seront effectifs au 1^{er} mars 2024.

Par ailleurs, le transfert de ces équipements fera l'objet d'une évaluation des charges correspondantes transférées à Nantes Métropole. Cette évaluation sera réalisée dans les conditions prévues par le code général des impôts, sur la base d'un avis de la commission locale d'évaluation de transfert de charges. Le rapport de cette commission sera soumis à l'approbation des 24 conseils municipaux qui devront se prononcer à la majorité des deux tiers représentant plus de la moitié de la population totale de Nantes Métropole ou par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Il vous est proposé de vous prononcer sur la déclaration d'intérêt métropolitain de ces deux équipements culturels, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés conformément à l'article 5217-2 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil délibère et,

après scrutin électronique, par 95 voix pour,

1 – décide de reconnaître d'intérêt métropolitain les équipements culturels suivants :

- le Théâtre Graslin
- l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL)

à l'unanimité,

2 – décide de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations et désigne les élus suivants pour représenter Nantes Métropole au sein du syndicat mixte Orchestre National des Pays de la Loire :

5 titulaires :

- M. Aymeric SEASSAU
- Mme Anne-Sophie JUDALET
- M. Elhadi AZZI
- M. Guillaume RICHARD
- M. François VOUZELLAUD

5 suppléants :

- M. Fabrice ROUSSEL
- Mme Abbassia HAKEM
- Mme Séverine FIGULS
- M. Anas KABBAJ
- M. Mounir BELHAMITI

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19 - Nantes – Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Bas-Chantenay – Modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics – Approbation

Exposé

Situé à l'Ouest de Nantes, le quartier du Bas-Chantenay est un territoire riche de son histoire et de ses identités combinant ville et nature, plaine et coteau, industrie et habitat.

Par délibération du 28 juin 2019, le Conseil métropolitain a approuvé la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Bas-Chantenay. Les grands objectifs de l'aménagement de ce secteur de 104 hectares sont les suivants :

- participer au développement de l'habitat dans le cœur de la métropole en créant près de 1 000 logements ;
- développer et conforter l'activité économique existante et développer un pôle de conception et de production sur les énergies marines renouvelables et le nautisme ;
- réaliser environ 90 000 m² de surface de plancher de commerces/activités/tertiaire/équipements ;
- favoriser l'accès de la ville à son fleuve : berges, quais, espaces portuaires, cales ;
- favoriser la biodiversité en renforçant notamment les continuités vertes et le réseau de parcs et jardins.
- mettre en valeur le patrimoine notamment industriel ;
- favoriser les mobilités douces et le développement de l'offre en transport collectif et fluviale ;
- développer l'offre culturelle et de loisirs ;

Ces objectifs s'appuient sur une démarche environnementale appliquée au tissu économique et résidentiel, en prenant en compte les synergies entre acteurs et les atouts du territoire. Suite à des ateliers tenus en 2021 et 2022, huit grandes cibles ont été actées : « les rives vivantes », « la résurgence du sol vivant », « les continuités participatives », « bâtiment vivant et jardinage », « du transit aux transitions », « intervenir sobrement », « réduire l'empreinte du bâti », « limiter les mouvements de terre ».

Par délibération du 27 septembre 2019, le Bureau métropolitain a pris en considération l'étude d'impact, les avis de l'Autorité Environnementale et de la Commission Locale de l'Eau, du Conseil National pour la Protection de la Nature et le résultat de la consultation du public et s'est prononcé, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération.

Par arrêté préfectoral du 13 décembre 2019, l'autorisation environnementale (incluant le volet loi sur l'eau et un dossier dérogatoire au titre des espèces protégées) relative à ce projet urbain a été prise.

Par délibération du 13 décembre 2019, le Conseil métropolitain a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC du Bas-Chantenay.

Dans le cadre du dossier de déclaration d'utilité publique ayant fait l'objet d'une enquête publique du 19 juin au 18 juillet 2023, l'étude d'impact a été actualisée pour tenir compte des évolutions de projets sur les deux secteurs opérationnels de Bois Hardy et de Carrière (dans lequel s'inscrit la Cité des Imaginaires) ainsi que de l'intégration de demandes formulées dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2019.

Par arrêté préfectoral du 31 octobre 2023, le projet d'aménagement de la ZAC du Bas-Chantenay a été déclaré d'utilité publique, au bénéfice de la Société Publique Locale Nantes Métropole Aménagement.

1 – Modification n°1 du dossier de réalisation de la ZAC

Dans les conditions prévues à l'article R. 311-7 du code de l'urbanisme, des modifications sont à apporter au dossier de réalisation portant sur l'intégration de la Cité des Imaginaires (CAP 44), équipement public culturel d'environ 6 500 m² de surface de plancher dans le bâtiment actuellement dénommé CAP 44.

Il est rappelé que cet équipement a été déclaré d'intérêt métropolitain par une délibération approuvée lors du conseil métropolitain des 29 et 30 juin 2022.

L'annexe n°1 « Dossier de réalisation, Modificatif n°1 » jointe, détaille les exposés du projet, précise le programme global des constructions, détaille les modalités prévisionnelles de financement et reprend le tableau actualisé des équipements publics.

Par ailleurs, comme évoqué précédemment, l'étude d'impact de la ZAC a d'ores et déjà fait l'objet d'une récente actualisation dans le cadre de la procédure de DUP, au cours de laquelle ont été intégrés les impacts du projet de la Cité des Imaginaires sur l'environnement. Par conséquent, la présente modification du dossier de réalisation n'implique pas de nouveaux compléments à l'étude d'impact de la ZAC.

Il est en conséquence proposé au Conseil métropolitain d'approuver la modification n°1 du dossier de réalisation de la ZAC du Bas-Chantenay.

2 – Modification n°1 du programme des équipements publics de la ZAC

La présente modification concerne l'intégration dans le programme des équipements public, de la Cité des Imaginaires équipement public culturel d'environ 6 500 m² de surface de plancher dans le bâtiment actuellement dénommé CAP 44. L'annexe n°2 « Programme des Équipements Publics, Modificatif n°1 » jointe, reprend le tableau actualisé des équipements publics.

Cet équipement culturel métropolitain, doté d'espaces en lien étroit avec le quartier, comportera les espaces suivants :

- - le futur musée Jules Verne, avec près de 1 000 m² pour l'exposition permanente
- - un lieu d'exposition temporaire pluridisciplinaire et international
- - une « bibliothèque des imaginaires », nouveau tiers-lieu
- - un lieu de création et de diffusion.

Ce bâtiment inclura également un belvédère ouvert à tous au dernier niveau, un hall d'accueil, un restaurant et café, ainsi que des locaux nécessaires à son bon fonctionnement technique et administratif.

Dans les conditions prévues à l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme, il est proposé au Conseil métropolitain d'approuver la modification n°1 du programme des équipements publics de la ZAC du Bas-Chantenay.

**Le Conseil délibère et,
par 76 voix pour et 19 abstentions**

1 - approuve la modification du dossier de réalisation de la ZAC du Bas-Chantenay, détaillée dans l'annexe n°1,

2 - approuve la modification du programme des équipements publics de la ZAC du Bas-Chantenay, détaillée dans l'annexe n°2,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20 - Nantes – Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Bas-Chantenay – Participations des constructeurs – Modalités d'application - Approbation

Exposé

Situé à l'Ouest de Nantes, le quartier du Bas-Chantenay est un territoire riche de son histoire et de ses identités combinant ville et nature, plaine et coteau, industrie et habitat.

Par délibération du 28 juin 2019, le Conseil métropolitain a approuvé la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Bas-Chantenay. Les grands objectifs de l'aménagement de ce secteur de 104 hectares sont les suivants :

- participer au développement de l'habitat dans le cœur de la métropole en créant près de 1 000 logements ;
 - développer et conforter l'activité économique existante et développer un pôle de conception et de production sur les énergies marines renouvelables et le nautisme ;
- réaliser environ 90 000 m² de surface de plancher de commerces/activités/tertiaire/équipements ;
favoriser l'accès de la ville à son fleuve : berges, quais, espaces portuaires, cales ;
mettre en valeur le patrimoine notamment industriel ;
favoriser les mobilités douces et le développement de l'offre en transport collectif et fluviale ;
développer l'offre culturelle et de loisirs ;
favoriser la biodiversité en renforçant notamment les continuités vertes et le réseau de parcs et jardins.

Par délibération du 13 décembre 2019, le Conseil métropolitain a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC du Bas-Chantenay et le programme des Équipements Publics (PEP).

Cette délibération rappelle les modalités prévisionnelles de financement de la ZAC du Bas-Chantenay actées lors de la création.

Celles-ci prévoient que les constructions situées à l'intérieur de son périmètre sont exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement. Les travaux d'aménagement de la ZAC sont donc financés par les cessions de charges foncières aux constructeurs en cas de cession par l'aménageur et par la participation des constructeurs en cas de terrains vendus par un tiers, en application de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme.

1. Modalités de participation financière des constructeurs (article L.311-4 du Code de l'urbanisme)

Un travail de régulation et d'accompagnement des projets développés par des opérateurs privés sur des fonciers privés est à ce titre engagé, ils seront redevables de la participation constructeurs (L.311-4 du code de l'urbanisme).

Il s'agit d'une convention tripartite conclue entre le constructeur, l'aménageur (Nantes Métropole Aménagement), et Nantes Métropole (concedant).

Le montant est versé au concessionnaire (Nantes Métropole Aménagement), et affecté aux recettes du bilan de la concession d'aménagement, comme le prévoit le traité de concession d'aménagement, signé le 22 novembre 2016.

L'objet précis de cette taxe est la participation aux coûts des équipements publics dont la réalisation est à la charge de l'aménageur. Le calcul de cette participation est en phase avec le volume de travaux d'espaces publics et d'équipements publics nécessaires.

2. Modalités d'application

Au vu de la configuration particulière de ce territoire en grande partie industriel, il est prévu un mode de calcul différencié suivant la nature des projets, en fonction de la préservation ou non de halles industrielles, en fonction également du caractère de maison d'habitation principale. Ceci s'applique à l'ensemble du périmètre de la ZAC. L'objectif de préservation du patrimoine industriel, stipulé dans le PLUm avec les surfaces hachurées qui correspondent dans l'OAP Bas-Chantenay au Patrimoine à mettre en valeur, est d'intérêt général. Afin que l'équation économique fonctionne, il est proposé que le barème d'application des participations prennent en compte une décote pour les sites contraints par la présence d'édifices à mettre en valeur.

Pour les maisons individuelles en habitat principal, un barème est appliqué également avec des seuils classiques de surface de plancher, comme pour le calcul de la taxe d'aménagement.

Eu égard au coût des équipements publics de la ZAC, établi à 58 733 000 € HT, la participation des constructeurs est établie selon le barème suivant :

- Logement libre et programmes d'hébergement : 200 € / m² de surface plancher (SP)
- Logement individuel, 200 € / m² de SP avec un abattement de 80 % sur les 150 premiers m² et 50 % sur les surfaces comprises entre 150 et 250 m²
- Bureaux et activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle : 150 € / m² SP
- Commerce et activité de service comprenant : les commerces de gros et de détail, l'artisanat avec une activité commerciale, la restauration, l'hébergement hôtelier et touristique, et le cinéma : 80 € / m² SP
- Industrie et artisanat affilié à l'industrie (dont secteur bâtiment),-entrepôts et autres activités du secteur secondaire : 40 €/m² SP
- Un abattement de 50% est appliqué sur le montant au m² de la participation applicable à la destination, pour tout projet sur les halles industrielles anciennes ou édifices patrimoniaux reconnus comme tels dans le PLUm

Il est précisé que les cas d'exonération de participation constructeur, approuvés par délibération du conseil métropolitain du 30 juin 2022 pour l'ensemble des ZAC relevant de la compétence de Nantes Métropole, restent applicables à la ZAC du Bas Chantenay, dans les cas suivants :

- les constructions et aménagements destinés à être affectés à un service public ou d'utilité publique (tels que listés à l'article R 331-4 du code de l'urbanisme)
- les locaux d'habitation et d'hébergement financés par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)
- les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un taux de TVA réduit à 7% (autres que PLAI)
- la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démolé depuis moins de dix ans
- les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 mètres carrés
- les logements sociaux mentionnés au 1° de l'article L331-12, autres que ceux bénéficiant de prêts locatifs aidés d'intégration exonérés de plein droit en référence au 2° de l'article L331-7
- les abris de jardin dont la surface est comprise entre 5 et 20 m² ainsi que ceux réalisés en zone U ; dont la surface est comprise entre 20 et 40 m².

Cette participation n'est pas exclusive des taxes et redevances départementales déterminées à l'instruction du permis de construire.

Il est ainsi proposé au Conseil métropolitain, compte tenu des particularités propres au projet urbain du Bas Chantenay et des motifs ci-dessus exposés, d'approuver ces modalités et barème d'application ajustés pour le calcul des participations constructeurs prévues par l'article L.311-4 du code de l'urbanisme.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve les modalités et le barème spécifiques exposés dans la présente délibération, pour l'application de la participation constructeur de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme dans le périmètre de la ZAC du Bas Chantenay ;

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21 - Orvault - Nantes - Entrées d'agglomération – Route de Rennes - Modification des objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable au renouvellement du secteur

Exposé

Le secteur de la route de Rennes s'étend de part et d'autre de l'axe routier du même nom sur les communes de Nantes et d'Orvault et forme une frontière administrative entre les deux villes. Le Conseil communautaire du 10 février 2012 a décidé de prendre en considération la mise à l'étude du projet de renouvellement urbain concernant le secteur de la route de Rennes.

À l'issue de l'étude menée en 2013, le Conseil métropolitain a approuvé par délibération du 29 juin 2015, les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain de la route de Rennes et défini les modalités de la concertation préalable initiale du projet conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, qui s'est déroulée du 22 avril au 12 mai 2016.

L'étude a été traduite en 2016 dans les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes, puis retranscrite dans le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), permettant ainsi d'envisager le renouvellement urbain de l'axe à court, moyen et long termes et de définir un plan guide général.

Par délibération du 17 octobre 2016, le Conseil métropolitain a instauré une Taxe d'Aménagement Majorée sur la route de Rennes au regard du programme d'équipements publics rendus nécessaires par l'organisation de l'urbanisation des deux secteurs et au regard des programmes prévisionnels de construction sur le périmètre d'étude.

Depuis, les projets se développent sur les deux communes en urbanisme négocié sur la base des orientations d'aménagement et de programmation traduites dans le PLUm, mais l'accompagnement sur la requalification de l'espace public reste difficile à mettre en œuvre.

Lors du comité de pilotage du 12 janvier 2022, les élus métropolitains, nantais et orvaltais, ont énoncé et validé les enjeux suivants pour le secteur de renouvellement urbain de la Route de Rennes :

- **Une dynamique collective :**
 - Coordonner la mutation de la route de Rennes ;
 - Intégrer les nouveaux enjeux (renaturation, étoile verte, cycle de l'eau, ville dialoguée...) ;
 - Poursuivre et renforcer la dimension métropolitaine du projet.
- **Un confortement des activités économiques / commerces**
 - Confirmer l'offre commerciale dans les polarités de proximité ;
 - Réinterroger le devenir du secteur Cardo / Grand Val au regard du renouvellement des polarités commerciales et de la stratégie tertiaire notamment quant au devenir de la ZAC de la Jalière.
- **Une mise en cohérence des espaces publics**
 - Mise à jour du plan guide sur l'aménagement des espaces publics afin d'intégrer les nouveaux marqueurs du mandat (place de l'arbre, modes actifs...) ;
 - Réaliser des aménagements transitoires (gestion de l'attente) en accompagnement des opérations en cours ou livrées à court terme.
- **Une prise en compte des évolutions liées aux mobilités**
 - Intégration des besoins en transports en commun et modes actifs (lignes de bus et mise en œuvre du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables) dans le processus de renouvellement de l'axe ;
 - Coordination et cohérence avec les principes du Plan de Déplacement Urbain (PDU) et les impulsions du mandat (examinés également dans l'étude mobilité de quadrant Nord Ouest).
- **Une reprise du dialogue citoyen**
 - Reprise et définition du niveau de dialogue citoyen souhaité : information / concertation / participation.

Par délibération du Conseil métropolitain du 16 décembre 2022, 7 entrées d'agglomération, dont la route de Rennes, ont été déclarées d'intérêt métropolitain. Les entrées d'agglomérations ont vocation à intégrer la requalification des espaces publics, à compléter une offre de mobilité renouvelée, à construire l'offre des équipements publics, à définir une stratégie foncière et des outils opérationnels adaptés, à accompagner les opérateurs mobilisés, et à poursuivre les échanges avec les acteurs du territoire.

Modification des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable au renouvellement du secteur

La nature du projet de renouvellement urbain, l'étude menée par l'AURAN sur le secteur Cardo/Grand Val, la mise à jour du plan guide de la route de Rennes par un AMO dédié sur le périmètre d'intérêt métropolitain de la route de Rennes, nécessitent de mettre à jour le plan guide initial. Les récentes crises (sanitaires, sociales, changement climatique...), les mutations constatées depuis 2013 ainsi que les différentes sollicitations de riverains et associations amènent également à actualiser le plan guide initial.

Il importe donc d'informer le plus largement possible et de recueillir l'avis de l'ensemble des personnes souhaitant s'exprimer sur le projet afin d'enrichir et d'améliorer la qualité de la décision publique qui sera prise à l'issue de la participation du public. Cela permettra notamment de :

- répondre à l'intérêt des citoyens et aux différentes sollicitations des acteurs du périmètre à participer au projet de renouvellement urbain,
- élaborer un récit du projet urbain de la route de Rennes qui permette une meilleure lisibilité du projet de renouvellement urbain,
- créer les conditions de participation des citoyens,
- actualiser la démarche de concertation réglementaire préalable du projet qui s'est déroulée du 22 avril au 12 mai 2016.

Pour ces différentes raisons, le projet de renouvellement urbain de la route de Rennes nécessite d'organiser une nouvelle concertation préalable, conformément aux articles L.103-2 à L.103-4 et R.103-1 du code de l'urbanisme. Cette concertation préalable réglementaire aura pour finalités de présenter et d'échanger sur le programme prévisionnel du projet de renouvellement à l'échelle du périmètre d'intérêt métropolitain de la route de Rennes. À cette fin, la concertation associe, pendant toute l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et usagers concernés.

En outre, par délibération du 26 janvier 2024, le Bureau métropolitain a approuvé la modification du programme d'étude intégrant l'accompagnement de la démarche de concertation, attribué l'appel d'offre du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) « Élaboration des études et plan guide, Coordination urbaine, architecturale, paysagère et espaces publics, Appui à la concertation du projet urbain » au groupement constitué de Particules, Une Fabrique de la Ville, Établissement, Ingérop, ACADIE, et a modifié l'enveloppe financière prévisionnelle des études. Cette mission d'AMO porte sur le périmètre d'intérêt métropolitain de la route de Rennes. Il s'agit d'accompagner la collectivité dans la redéfinition des conditions, objectifs et modalités du renouvellement urbain à l'horizon 2050. Ce marché vise à :

- Mettre à jour les études, modifier le plan guide et les propositions d'aménagements,
- Coordonner les projets architecturaux, urbains et d'espaces publics,
- Élaborer un récit urbain à l'échelle de la route de Rennes,
- Accompagner la démarche de concertation du projet urbain.

Il est proposé de définir les modalités de concertation préalable du projet de renouvellement urbain de la route de Rennes sous la forme de deux réunions publiques et d'un temps fort autour du projet de renouvellement urbain qui prendra la forme d'une rencontre avec le public et qui fera l'objet d'une communication, ainsi que la mise à disposition d'un dossier et d'un registre dématérialisé accessible depuis le site internet de Nantes Métropole et en format papier à la mairie de Nantes, à la mairie d'Orvault, au siège de Nantes Métropole et au pôle Erdre et Loire.

À l'issue de la concertation préalable, un bilan sera arrêté par délibération du Conseil métropolitain. Le cas échéant, la concertation pourra être prolongée sous une forme qui sera définie par la collectivité avec l'appui du groupement d'AMO dédié.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve la modification des objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain de la route de Rennes,

2 – décide des modalités de concertation conformément aux articles L.103-2 à L.103-4 du code de l'urbanisme, sous la forme de deux réunions publiques et d'un temps fort autour du projet de renouvellement urbain dont la forme sera précisée par l'AMO en accord avec la collectivité et qui fera l'objet d'une communication ainsi que de la mise à disposition de registres d'observations en format dématérialisé et papier,

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22 - Engagements Loire - Nantes – Opération de rénovation du quai de la Fosse à Nantes – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre

Exposé

Le quai de la Fosse, long de 600 mètres environ, est délimité par le pont Anne de Bretagne et la gare Maritime (quai Ernest Renaud), en rive droite de la Loire. Propriété de l'État (Direction Régionale des Finances Publiques), sa gestion a été transférée à la Métropole en 2000.

En préalable aux travaux d'aménagement des espaces publics du quai de la Fosse, des travaux de réfection et de consolidation de la structure du quai sont nécessaires, afin d'assurer de bonnes conditions d'usage et de sécurité. Les enjeux de l'opération sont de restituer la capacité portante du quai pour accueillir les futurs usages de l'espace public (circulation vélos, piétons, véhicules légers, plantations,...). Les travaux sont prévus entre septembre 2026 et mi-2028.

Les diagnostics et l'étude de faisabilité réalisés en 2021-2023 ont permis de définir les travaux à effectuer afin de conforter de manière pérenne la structure du quai :

- réfection des structures en béton de l'estacade,
- renforcement de la dalle béton de l'estacade,
- réfection de la maçonnerie du quai arrière et notamment dans la zone de voûtes,
- renforcement du terre-plein en arrière du mur de quai.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est fixée à 9 583 333 € HT, soit 11 500 000 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, qui compte tenu du montant estimé des honoraires, feront l'objet d'un marché passé selon une procédure avec négociation.

Aussi, conformément aux articles R. 2124-3 et suivants du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 1055, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité », opération 2021-10154, libellée « Nantes-Travaux de rénovation du quai de la Fosse ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe centrale de la PPI.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le programme de l'opération de réfection du quai de la Fosse sur la commune de Nantes,

2 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 9 583 333 € HT soit 11 500 000€ TTC,

3 - autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre,

4 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment signer le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

23 - Engagements Loire – Île de Nantes – Confortement du quai Wilson (phase 2) – Lancement d'un appel d'offres ouvert

Exposé

Par délibération du 5 octobre 2018, le Conseil Métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de préparation de l'assiette foncière du futur CHU, fixée à 20 283 186 € TTC.

Cette opération arrive actuellement dans sa dernière phase opérationnelle suite aux interventions suivantes :

- la démolition des hangars portuaires,
- le dévoiement et la reconstitution de réseaux,
- la phase 1 de confortement du quai Wilson,
- la création puis la suppression de la voirie provisoire sur quai,
- la démolition du MIN.

Après une première phase de travaux réalisée en 2018 (confortement de l'arrière-quai afin de stabiliser le terre-plein), la prochaine intervention portera sur la structure du quai Wilson en amont du pont des Trois Continents.

L'enjeu est de restituer une capacité portante satisfaisante en vue de l'usage projeté (espace public accueillant essentiellement des piétons) et de pérenniser les structures. Les travaux consisteront en une réparation des bétons ainsi qu'en des reprises structurelles. La campagne de travaux est planifiée entre fin 2024 et mi 2025 et clôturera cette opération de préparation de l'emprise.

La maîtrise d'oeuvre de l'opération est assurée par l'entreprise SCE.

Les travaux, qui en raison de leur caractère homogène, ne font pas l'objet d'un allotissement, sont estimés à 3 820 000 € TTC et respectent l'enveloppe financière prévisionnelle. Ils seront exécutés dans le cadre du mandat confié à la SAMOA pour la réalisation de cette opération.

Conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser la SAMOA à lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 103, libellée « Economie, emploi, développement équilibré et alliance des territoires », opération 2021-3592, libellée « Préparation de l'assiette foncière du futur CHU ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - autorise le lancement par la SAMOA d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de confortement du quai Wilson (phase 2),

2 – autorise Madame la directrice générale de la SAMOA à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer les marchés résultant de ces consultations,

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

24 - Nantes – Projet de requalification de la place Zola – Aménagement des espaces publics – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Exposé

La place Zola à Nantes constitue un marqueur fort de l'identité du quartier, qui va au-delà de l'échelle de proximité. Pour autant, cet espace, peu qualifié, se caractérise principalement par un carrefour à feux complexe et un parking de 310 places qui accueille une fois par semaine le 3ème marché nantais.

Dans le cadre des engagements du Plan Paysage et Patrimoine, une étude urbaine de requalification de la place Zola a été conduite de 2020 à 2022 en lien avec les habitants via plusieurs ateliers.

Cette étude a donné lieu à l'élaboration d'une proposition de scénario à partir de laquelle a pu être défini le programme d'opération d'aménagement des espaces publics.

Le programme de l'opération consiste à requalifier les espaces publics, sur l'ensemble de l'actuel parking d'une superficie d'environ 13 000 m² ainsi qu'au niveau du carrefour routier et de ses abords.

Le projet de requalification propose d'améliorer la qualité des espaces et des ambiances en donnant la priorité aux modes actifs notamment piétons et en développant la présence de la nature en ville tout en assurant l'accueil hebdomadaire du marché de la place Zola.

L'objectif est de mieux occuper et partager l'espace existant pour fabriquer la ville proche qui répond aux besoins des habitants et aux objectifs fixés par la Métropole dans le cadre de la ville du 1/4 d'heure et de la politique publique « conciliations et usages de l'espace public ».

Le programme de travaux d'aménagement sur l'espace public s'appuie sur cinq piliers :

- lieux de vies et d'usages : l'humain et les piétons d'abord ;
- inclusivité et accessibilité : des places pour toutes et tous ;
- approche contextualisée : inscrire les places dans leur environnement ;
- nature en ville : des places vivantes et mieux adaptées au changement climatique ;
- sobriété, frugalité et simplicité des aménagements.

Le programme d'aménagement des espaces publics intègre par ailleurs les intrants structurants suivants en interface directe avec le périmètre du projet :

- l'ouverture des jardins de la Fournilière sur la rue Danton en face de la place Zola suivant le principe de liaison des modes actifs inscrit au PLUm,
- l'opération de construction neuve le long de la rue des Renardières et les mutations à venir sur la place.

Le périmètre de l'opération se décompose en plusieurs espaces répondant chacun aux enjeux prioritaires du projet de requalification :

- la place circulée au droit de l'actuel carrefour : par le rapprochement des rives et la réduction du nombre de voies, sa reconfiguration vise à un partage équilibré de l'espace entre, par ordre de priorité, les piétons, les cycles et les véhicules motorisés
- la place active : au contact du carrefour et des façades commerciales, elle centralise une partie des équipements fonctionnels tout en donnant de l'espace aux piétons et en proposant des points de halte
- la place réversible : au centre, cet espace assure l'accueil du marché hebdomadaire de la place Zola et le maintien d'une partie du stationnement le reste du temps
- la place jardin : au point haut de la place, en contact avec la rue Danton et les jardins de la Fournilière, cet espace met l'accent sur la végétalisation et la désimperméabilisation, tout en étant le lieu d'usages actifs.

Ces 4 espaces sont traversés par un parcours piéton et végétal reliant l'entrée des jardins de la Fournilière au carrefour et aux façades commerciales. Un travail sur la continuité et la porosité entre les différents espaces permettra de garantir la cohérence du projet dans son ensemble.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 6 600 000 € HT, soit 7 920 000 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, dont le montant estimé des honoraires s'élève à 550 000 €HT, soit 660 000 €TTC.

Aussi, conformément aux articles R 2124-3 et suivants du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un marché selon la procédure avec négociation pour la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre.

Compte tenu de ses caractéristiques, le projet nécessite également l'organisation d'une concertation préalable conformément aux articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme.

Dans ce cadre, les modalités de concertation préalable proposées sont les suivantes :

- mise à disposition de panneaux explicatifs et de registres papiers, au siège de Nantes Métropole,
- mise à disposition d'un registre dématérialisé,
- organisation d'une réunion publique.

**Le Conseil délibère et,
par 87 voix pour et 8 abstentions**

- 1 - approuve le programme d'aménagement des espaces publics sur la place Zola,
- 2 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 6 600 000 € HT, soit 7 920 000€ TTC,
- 3 - autorise le lancement d'un marché selon la procédure négociée pour la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre, dont le montant estimé des honoraires s'élève à 550 000 €HT, soit 660 000 €TTC,
- 4 - décide des modalités de la concertation réglementaire préalable, consistant en une réunion publique de présentation et mise à disposition de panneaux explicatifs et d'un registre papier et dématérialisé, au siège de Nantes Métropole,
- 5 - autorise Madame la Présidente à solliciter toute subvention en lien avec le projet,
- 6 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment, signer le marché de maîtrise d'œuvre et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

25 - Egalité femmes-hommes - Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale - Renouvellement de l'adhésion de Nantes Métropole

Exposé

Depuis plusieurs années, Nantes Métropole affiche une politique volontariste en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour agir concrètement, elle adopte une approche intégrée et transversale de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines, tant en interne, en direction des agentes et agents, qu'en externe, dans le cadre de ses politiques publiques.

En 2015, Nantes Métropole a souhaité formaliser et rendre public son engagement en adhérant à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Cette charte, initiée en 2006 par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), invite les signataires à publiquement et formellement respecter le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, et à mettre en œuvre les engagements qui y sont énoncés sur l'ensemble de leur territoire. Elle est désormais signée par plus de 2000 collectivités territoriales en Europe, parmi lesquelles plus de 330 collectivités territoriales françaises.

Au cours des quinze années qui se sont écoulées depuis la publication de la charte, les sociétés ont changé et font face aujourd'hui à de profonds bouleversements au premier rang desquels le réchauffement climatique. De nouveaux défis sont apparus avec les crises comme la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine. Des attentes se sont fait jour à la suite du mouvement #MeToo et la reconnaissance du caractère massif des violences sexistes et sexuelles. Des craintes demeurent concernant l'accès à l'avortement, qui est régulièrement limité, en Europe et au-delà.

Ces bouleversements ont une incidence sur la réalisation de l'égalité femmes-hommes. Pour y répondre et s'assurer que ces réponses garantissent la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes, une actualisation du contenu de la Charte était nécessaire. Ce travail a été initié par le CCRE et s'est organisé courant 2022 avec ses associations nationales, parmi lesquelles l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE).

La nouvelle version de la Charte, adoptée par le Comité Directeur du CCRE à Paris le 6 décembre 2022 propose l'ajout de 9 nouveaux articles portant sur :

- la place centrale que doit occuper l'égalité femmes-hommes dans le développement durable et l'importance du rôle des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des objectifs du développement durables (ODD),
- la nécessité de lutter contre les cyberviolences envers les femmes et les jeunes filles et de développer des actions de sensibilisation en direction des enfants,
- la reconnaissance du danger démocratique que représentent les violences à l'égard des élues et du personnel féminin des collectivités territoriales,
- l'incitation à mieux prendre en compte la réalité des discriminations multiples et croisées que peuvent vivre les femmes,
- l'opportunité que représente le télétravail comme moyen de mieux concilier la vie professionnelle et la vie personnelle tout comme les défis qu'il peut particulièrement faire peser sur les femmes,
- la reconnaissance du rôle positif que peuvent avoir les technologies numériques tout comme les défis qu'elles posent en terme d'accès et d'utilisation pour les femmes et les jeunes filles,
- la promotion et la garantie des droits des citoyens et citoyennes à la santé sexuelle et reproductive,
- le droit à un environnement sain comme un droit fondamental et qui prend en considération les besoins des femmes et des filles,
- la prise en compte, dans la planification et la préparation des gestions de crise, de la participation des femmes.

En accord avec ces nouveaux articles et les réponses qu'ils proposent pour faire face aux défis des sociétés actuelles, Nantes Métropole souhaite réaffirmer son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes en renouvelant formellement son adhésion à l'ensemble de la nouvelle charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

Le renouvellement de cette adhésion s'inscrit également dans un contexte plus large d'engagement européen. En effet, l'ambition de la collectivité est de contribuer au développement d'une Union européenne plus juste et équitable et particulièrement entre les femmes et les hommes.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le renouvellement de l'adhésion de Nantes Métropole à la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale dans sa nouvelle version ci-jointe,

2 - autorise Madame la Présidente de Nantes Métropole à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

26 – Campus Nantes – Convention pluriannuelle d'investissement 2024-2026 à conclure avec l'Institut Catholique des Arts et Métiers (ICAM) – Approbation

Exposé

Par délibération du conseil communautaire du 27 juin 2014, Nantes Métropole s'est dotée d'un schéma de développement universitaire « CAMPUS NANTES » pour optimiser ses soutiens aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche métropolitains mais aussi mieux intégrer les différents sites universitaires dans la Métropole.

En effet, en application des dispositions de l'article L216-11 du code de l'éducation, « *les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent contribuer au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur leur territoire* ».

En doublant, sur le mandat 2014/2020, les financements dédiés à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Nantes Métropole a fait de cette politique publique l'une de ses priorités pour développer l'attractivité de son territoire, de son économie et de ses emplois, notamment ceux des jeunes, avec l'ambition de devenir un pôle majeur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) aux niveaux national et européen à l'horizon 2030.

Dans le cadre du mandat métropolitain 2020/2026, de l'évolution des enjeux liés au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau national et sur le territoire métropolitain, de sa volonté de poursuivre un important soutien à cet écosystème par le biais de contractualisations pluriannuelles, Nantes Métropole entend construire des partenariats étroits avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche métropolitains, en poursuivant son soutien autour des axes stratégiques approuvés par délibération du conseil métropolitain du 10 décembre 2021 :

- Soutenir la recherche et l'innovation
- Accroître la notoriété de la métropole, au travers de ses acteurs académiques
- Améliorer la réussite et la vie des étudiants
- Ouvrir la connaissance à tous – inclusion et ouverture sociale
- Poursuivre la transition numérique des établissements
- Accélérer la transformation écologique
- Ouvrir le champ de l'expérimentation

Par délibération du conseil métropolitain du 24 mars 2022, Nantes Métropole a approuvé ses principes d'intervention pour une contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur privés, ces derniers devant répondre à au moins un des 4 critères suivants :

- établissements privés d'enseignement supérieur technique (écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce et de gestion) ayant une vocation professionnelle et une visibilité nationale et internationale confirmée et dont le ministère a accrédité ou visé les diplômes et qui sont considérées comme apportant un concours utile au service public de l'enseignement supérieur

- les écoles d'ingénieurs privées évaluées par la Commission des titres Ingénieurs (CTI)

- ou écoles privées de commerce autorisées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, après évaluation par la commission d'évaluation des formations de gestion (CEFDG), à délivrer des diplômes visés.

- les établissements ayant reçu par l'État la qualification EESPIG (Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général),

- les établissements évalués par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES),

- les établissements membres de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE).

L'ICAM répond positivement à ces quatre critères et peut donc prétendre à un soutien de la métropole

L'Institut Catholique des Arts et Métiers (ICAM)

Le site ICAM de Nantes a été fondé en 1988, sous statut associatif à but non lucratif, et a pour objet principaux de :

- 1 Mettre en œuvre les formations nécessaires correspondantes aux diplômes d'ingénieur délivrés par le Groupe ICAM, habilités par la CTI
- 2 Créer ou développer des formations continues, des formations initiales par alternance et apprentissage et des formations de promotion sociale conformément aux besoins des branches professionnelles ou aux besoins des entreprises partenaires du territoire.
- 3 Créer ou développer des formations au-delà du diplôme d'ingénieur :
- 4 par le développement des recherches fondamentales et appliquées ;
- 5 par le transfert technologique et plus généralement par la réalisation de toute collaboration avec les entreprises ;
- 6 par la mise en place de toutes actions nécessaires à la diffusion et à la promotion des savoir-faire de ses départements spécialisés au service de l'industrie et de la recherche.

Sur le volet enseignement supérieur, l'ICAM accueille à Carquefou près de 600 élèves ingénieurs, des centaines de stagiaires de la formation professionnelle, plus de vingt jeunes « décrocheurs » au sein de son école de production. L'ICAM de Nantes rayonne également à l'international : il a tissé des liens avec 70 universités partenaires et accueille près de 10% d'étudiants étrangers.

Sur le volet de la Recherche, l'ICAM noue des partenariats avec des laboratoires nationaux et internationaux pour des collaborations de haut niveau sur des projets scientifiques variés. L'ICAM de Nantes figure parmi le plus important du groupe en matière de nombre de chercheurs, de doctorants et de thèses publiées, en lien notamment avec les laboratoires LS2N, GEM, LTEN de Nantes Université.

Sur le volet Innovation, la collaboration avec les structures du territoire est importante puisque l'ICAM est adhérent ou membre de conseil scientifique de plusieurs pôles de compétitivités, de clusters tels que le **pôle EMC2, Novabuild, Polymeris, le Pôle Achat Supply Chain Atlantique (PASCA), le pôle S2E2 sur les thématiques de l'énergie.**

Dans un contexte de défis tant technologique (transitions écologique et énergétique) que sociologique, l'ICAM souhaite poursuivre ses investissements d'ici 2025 pour rendre son campus plus attractif, plus adapté aux nouvelles pédagogies, aux attentes des jeunes et étudiants ainsi qu'aux enjeux écologiques, en proposant un **projet structurant d'Espace Numérique et d'Innovation Collaborative, au service des étudiants et des entreprises du territoire reposant sur 3 axes majeurs** :

• **la continuité numérique avec la halle de production existant** :

L'ICAM souhaite investir dans une plateforme qui permettra tout d'abord d'assurer une continuité numérique et un usage performant du numérique, en apportant une infrastructure et des moyens d'accompagnement adaptés pour les étudiants et indirectement pour les entreprises du territoire qui sont dans l'écosystème de l'ICAM. Ceci interviendra en particulier dans le cas des projets de recherche et développement et de recherche appliquée menés en collaboration avec les entreprises du territoire.

• **le codéveloppement et les nouveaux usages** :

L'ICAM souhaite aménager un espace de travail collaboratif, plateau pédagogique utilisé notamment pour les projets pédagogiques (idéation, design, conception, prototypage) des étudiants mais aussi du corps enseignant, des stagiaires de la formation professionnelle et des jeunes de l'école de production mais aussi ouvert aux acteurs du territoire.

• **La valorisation auprès de publics extérieurs**

L'espace de coworking sera conçu comme une vitrine des différentes activités de l'ICAM et un lieu de cocréation et co-développement de projets pédagogiques, de recherche, développement et d'innovation ouvert aux acteurs académiques, institutionnels et économiques.

Le coût du projet global s'élève à 1 969 800 € HT ; les collectivités territoriales ont été sollicitées pour un soutien financier de 700 000 €, dont 350 000 € fléchés sur Nantes Métropole et 350 000 € fléchés sur la Région Pays de la Loire. Un soutien est également demandé auprès de l'État au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Le projet s'intègre d'une part aux priorités soutenues par Nantes Métropole dans le cadre de Campus Nantes. Il répond à la volonté de soutenir la poursuite de la transition numérique durable des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire, et à la volonté d'améliorer la réussite et la vie des étudiants, en aménageant des infrastructures de qualité telles que des espaces de coworking, de tiers-lieux de travail attractifs favorisant l'apprentissage, la réussite et la collaboration entre les étudiants et l'écosystème industriel et institutionnel du territoire (entreprises, associations, institutions...). D'autre part, l'ambition générale de l'ICAM répond également aux enjeux définis dans la filière stratégique « Industrie du futur » et la labellisation Territoire d'Industrie.

Il est donc proposé d'attribuer un soutien pluriannuel pour la période 2024/2026 à hauteur d'un montant de 275 000 € en investissement pour la réalisation de cet espace numérique et d'innovation collective. La Région accordera également une subvention à hauteur de 275 000 € (sous réserve de l'approbation de la commission permanente de février 2024).

Les crédits correspondants sont prévus au budget chapitre 204 opération 2022 n° 10273 libellé « Autres établissements - Campus Nantes - Programme Investissement ».

Outre cet engagement de la collectivité, la convention permet également de valoriser l'ensemble des financements accordés par la Métropole à l'ICAM au cours du présent mandat et s'inscrivant dans différents cadre d'intervention notamment une subvention de 50 000 € concernant un projet d'étude de gisement des matériaux de construction et de préfiguration de structuration de la filière de réemploi et de réutilisation et recyclage des matériaux accordée par délibération du Bureau métropolitain en date du 24 novembre 2023.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve la convention d'investissement 2024/2026 Campus Nantes à conclure avec l'Institut Catholique des Arts et Métiers (ICAM), annexée à la présente délibération, et l'attribution d'une subvention d'investissement de 275 000 €,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

27 – Transition énergétique - Réseau de chaleur ZAC de la Minais - Délégation de service public – Avenant n°4

Exposé

Nantes Métropole est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique via sa politique publique de l'énergie et son Plan Climat Air Énergie Territorial. Elle s'est fixée des objectifs volontaristes de réduire de 50 % d'ici 2030 le niveau d'émission de gaz à effet de serre par habitant, dans la perspective de tendre vers la neutralité carbone d'ici 2050.

Par ailleurs, dans un contexte de hausse des prix des énergies, Nantes Métropole doit œuvrer pour garantir un accès à l'énergie pour tous, ce qui implique d'aider les habitants et acteurs à la maîtrise des charges énergétiques voire à leur réduction via le développement de réseaux à tarif compétitif et stable dans le temps.

Un des leviers importants pour atteindre ce double objectif est le développement des réseaux de chaleur renouvelable et de récupération à tarif maîtrisé.

Ainsi, sur le territoire métropolitain, les réseaux de chaleur desservent près de 40 000 logements ainsi que de nombreux équipements (hôpitaux, bâtiments sportifs et d'enseignement,...).

Dans ce cadre, Nantes Métropole a confié la gestion du réseau de chaleur de la ZAC de la Minais à la société IBEM par convention de délégation de service public (DSP) conclue le 28 février 2011.

La convention prévoit une révision du terme R1g, relatif aux achats du gaz, à partir du tarif public réglementé de gaz B1. Or, ce tarif a disparu depuis le 1er juillet 2023, il est donc nécessaire de modifier la formule d'indexation du terme R1g.

Il est donc proposé de conclure un avenant n°4, ci-annexé, afin de mettre à jour les indices du terme R1g, prix unitaire de la chaleur produite à partir du gaz et de mettre à jour le règlement de service.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve l'avenant n°4, ci-annexé, à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation du réseau de chaleur de la ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire, à conclure avec la société IBEM,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

28 – Transition écologique - Réseau de chaleur AFUL Chantrerie - Délimitation des périmètres de développement prioritaire – Décision de classement

Exposé

L'association foncière urbaine libre AFUL Chantrerie et ENGIE Solutions, ont signé, le 8 juillet 2010, un contrat de conception, réalisation, de financement et d'exploitation sur 20 ans d'un réseau de chaleur privé venant d'une chaufferie biomasse avec appoint et secours au gaz naturel. La chaufferie biomasse a été réalisée par ENGIE Solutions sur un terrain appartenant à l'AFUL Chantrerie, et a fait l'objet d'un bail à construction conclu le 5 novembre 2011 entre l'AFUL Chantrerie et ENGIE Solutions.

Le réseau de chaleur sur la Chantrerie s'étend sur environ 3,5 km, avec 20 sous-stations réparties sur les bâtiments gérés par les 12 abonnés, qui sont aussi membres de l'AFUL Chantrerie ASL.

Parmi les actions locales relatives aux choix énergétiques, le classement d'un réseau de chaleur renouvelable permet à une personne morale de droit privé propriétaire et exploitante (ici l'AFUL Chantrerie) de définir des périmètres de développement prioritaire, dans lesquels les bâtiments neufs et ceux faisant l'objet de travaux de réhabilitation importants devront obligatoirement se raccorder à ce réseau de chaleur.

Le décret d'application n°2022-666 du 26 avril 2022, codifié aux articles R.712-4 et suivants du code de l'énergie, est venu préciser ce dispositif de classement des réseaux privés.

Pour ces réseaux privés, le classement est prononcé par délibération du groupement de collectivités territoriales compétent sur demande du propriétaire.

Le classement est prononcé pour une durée qui ne peut excéder trente ans.

Le dossier de demande de l'AFUL Chantrerie, qui a été transmis à Nantes Métropole, autorité compétente en matière de réseaux de chaleur, respecte les attendus de l'article R. 712-5. Il est annexé à la présente délibération.

Le classement du réseau de chaleur de l'AFUL de la Chantrerie répond aux objectifs de transition énergétique du territoire, en particulier du PCAET de Nantes Métropole.

Il est donc proposé, par cette délibération, de classer le réseau de chaleur AFUL Chantrerie, sur la base des modalités et des périmètres de développement prioritaire précisés en annexe, pour une durée de 30 ans.

Le classement du réseau consiste à définir des périmètres de développement prioritaire à l'intérieur desquels les bâtiments suivants ont obligation de se raccorder au réseau de chaleur :

- les bâtiments neufs : bâtiments nouvellement construits dont la demande de permis de construire a été déposée postérieurement à la décision de classement ou une partie nouvelle de bâtiment ou surélévation excédant 150 m² ou 30 % de la surface des locaux existants et dont les besoins de chauffage de locaux, de climatisation ou de production d'eau chaude excèdent un niveau de puissance de 100 kilowatts ;
- les bâtiments faisant l'objet de travaux de rénovation importants :
 - un bâtiment dans lequel est remplacée l'installation de chauffage ou de refroidissement d'une puissance supérieure à 100 kilowatts ;
 - un bâtiment dans lequel est remplacée une installation industrielle de production de chaleur ou de froid d'une puissance supérieure à 100 kilowatts.

Ainsi, les autorisations d'urbanisme déposées dans un périmètre de développement prioritaire pour des projets répondant aux caractéristiques ci-dessus mentionnées, pourront être refusées ou assorties de prescriptions si le projet ne respecte pas l'obligation de raccordement.

Il est rappelé que le non-respect de l'obligation de raccordement par un maître d'ouvrage est passible d'une amende de 300 000 euros, conformément à l'article L.712-5 du Code de l'Énergie.

Une dérogation à l'obligation de raccordement au réseau AFUL Chantrerie devra faire l'objet d'une demande par le propriétaire de l'installation concernée à l'AFUL. Les dérogations sont accordées dans les cas suivants :

- le demandeur justifie de l'incompatibilité des caractéristiques techniques de l'installation qui présente un besoin de chaleur ou de froid avec celles offertes par le réseau ;
- l'installation ne peut être alimentée en énergie par le réseau dans les délais nécessaires à la satisfaction des besoins de chauffage, d'eau chaude sanitaire ou de climatisation de l'utilisateur, sauf si le délégataire justifie de la mise en place d'une solution transitoire de nature à permettre l'alimentation des usagers en chaleur ou en froid ;
- le demandeur justifie de la mise en œuvre, pour la satisfaction de ses besoins de chauffage, d'eau chaude sanitaire ou de climatisation, d'une solution alternative alimentée par des énergies renouvelables et de récupération à un taux équivalent ou supérieur à celui du réseau classé suivant les modalités de calcul définies par le dernier arrêté ministériel relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine ;
- le demandeur justifie de la disproportion manifeste du coût du raccordement et d'utilisation du réseau par rapport à d'autres solutions de chauffage et de refroidissement.

Les modalités d'application du classement du réseau de chaleur AFUL Chantrerie prendront effet à compter du 1^{er} mars 2024.

Il est également précisé que la présente délibération et ses annexes seront annexées au PLUm, dans les conditions prévues par l'article R.151-53 du code de l'urbanisme.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – prononce, en application de l'article R.712-4 du code de l'énergie, le classement du réseau de chaleur AFUL Chantrerie pour une durée de 30 ans, selon les modalités et périmètres de développement prioritaires, figurant en annexe,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

29 - Convention avec l'Union des groupements d'achat public (UGAP) - Approbation

Exposé

Le schéma de promotion des achats responsables adopté à l'unanimité par le Conseil métropolitain du 30 juin 2022 a érigé comme principe d'action la mutualisation des achats. Cette mutualisation permet d'agir plus efficacement sur l'écosystème d'un territoire mais également, par la massification qu'elle sous-tend, d'obtenir des conditions économiques plus favorables, notamment pour les marchés d'envergure nationale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce principe, il est envisagé de conclure une nouvelle convention partenariale entre la Métropole, les communes qui la composent ainsi que nos partenaires institutionnels et l'Union des groupements d'achat public (UGAP), centrale d'achat. Nantes Métropole et ses communes membres coopèrent depuis 2019 avec l'Union des Groupements d'achat public, établissement public de l'État dont la vocation est de massifier les achats au niveau national tout en prenant en compte les objectifs de développement durable. L'UGAP est en outre labellisée Relation fournisseur et achats responsables, gage de respect des fournisseurs avec lesquels cette centrale d'achat travaille. La stratégie d'achat déployée par l'UGAP répond ainsi pleinement aux objectifs du schéma de promotion des achats responsables de Nantes Métropole.

Conformément à l'article L. 2113-4 du code de la commande publique, un acheteur public peut recourir à une centrale d'achat que ce soit en matière de travaux, fourniture ou services et est réputé en commandant à cette centrale d'achat avoir satisfait ses obligations de publicité et de mise en concurrence. Il s'agit donc d'une solution souple et rapide d'acquisition de biens et services simples.

Pour ce faire, l'UGAP réalise une prestation d'achat-revente et facture ainsi sa prestation par un coût d'intermédiation au vu des volumes acquis ; l'UGAP bénéficie habituellement de tarifs attractifs et facture un coût d'intermédiation qui dépend d'un volume prévisionnel d'acquisition réalisé par son intermédiaire. Cet acteur majeur de l'achat public en France permet en outre d'élargir le bénéfice de ces conditions économiques privilégiées aux partenaires de la collectivité à savoir pour Nantes Métropole : l'ensemble des communes membres mais également les sociétés publiques locales (SPL) et les sociétés d'économie mixte (SEM) auxquelles elle participe, ainsi que Nantes Métropole Habitat.

Pour ces partenaires, qui conservent leur liberté de recourir ou non à l'UGAP, il suffit d'adhérer à la convention sur la base d'une estimation de dépense pour profiter à chaque commande de ces conditions avantageuses. Ainsi, le volume d'achat de la Métropole profite à l'ensemble des communes membres et à ses partenaires en leur donnant accès à des conditions d'achats plus favorables. Il convient de noter que l'absence d'atteinte du volume prévisionnel de commandes n'est pas sanctionnée en tant que tel mais ne permet plus à la suite de bénéficier d'un coût d'intermédiation minoré.

Lors de la précédente convention partenariale (2020 -2023), Nantes Métropole et ses partenaires ont acquis pour plus de 33 millions d'euros de prestations principalement sur les univers véhicules et informatiques.

Il est dès lors proposé de conclure une nouvelle convention avec l'UGAP, ci-annexée, pour la période 2024-2028, dans les mêmes conditions.

La convention porterait tout d'abord sur l'univers « véhicules » qui recouvre principalement l'acquisition de véhicules légers, utilitaires, lourds ou spécifiques mais également de carburants en vrac et lubrifiants. Sur les 4 ans de la convention, le potentiel de dépense sur ce segment est supérieur à 10 millions d'euros, ce qui permet de garantir un taux d'intermédiation de l'UGAP de 3,4 % qui s'ajoute au prix d'achat UGAP.

Cette convention intégrerait également l'univers « informatique » qui regroupe les acquisitions de matériel d'infrastructure, PC, reprographie, logiciels et prestations intellectuelles dans le domaine informatique ainsi que les services de téléphonie fixe, les fournitures de bureaux, consommables informatiques et papier. Sur les 4 ans de la convention, le potentiel de dépense sur ce segment est supérieur à 10 millions d'euros ce qui permet de garantir un taux d'intermédiation de l'UGAP variant entre 4 % (matériel informatique), 5 % (prestations intellectuelles) à 4 % (fournitures de bureau, papier) qui s'ajoute au prix d'achat UGAP.

Outre cette optimisation des coûts permise par cette convention, il convient de noter que l'UGAP est un partenaire important pour l'animation de la politique d'achat public local. Ainsi, l'UGAP participe à l'organisation du forum des achats innovants et responsables, dont la première édition en novembre 2022 s'est déroulée dans les locaux de la Métropole et par l'organisation en juin 2023 d'une matinale de la transition écologique destinée à mieux faire connaître les leviers pour engager une dynamique de transformation dans les organisations publiques en lien avec la transition écologique.

La convention à venir intégrera encore cette dimension locale et responsable permettant ainsi d'apporter une réponse complémentaire aux enjeux du schéma de promotion des achats responsables. Les commandes s'effectueront dans la limite des crédits votés au budget.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la convention, ci-annexée, à conclure avec l'Union des groupements d'achat public (UGAP), pour la période 2024-2028,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

30 – Contrat de cession de droits - Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Île - Avenant n°15 - Approbation

Exposé

En vertu d'un contrat de délégation de service public (DSP) conclu le 5 juillet 2010 et entré en vigueur le 1er janvier 2011, Nantes Métropole a confié à la Société Publique Locale (SPL) Le Voyage à Nantes la construction du Carrousel des Mondes Marins, l'exploitation des Machines de l'Île (Éléphant, Galerie des Machines, Carrousel des Mondes Marins) et la gestion événementielle des Nefs (Pôle 3 et espaces communs). Le terme de la convention est fixé au 31 décembre 2025.

Le site connaît toujours un véritable succès en terme de fréquentation : en 2023, 670 000 visiteurs ont été accueillis. Cela traduit un réel engouement du public, y compris métropolitain, pour cet équipement devenu, année après année, un élément majeur de l'identité touristique nantaise.

Approbation du contrat relatif à la cession des droits d'auteurs

La convention de délégation de service public conclue avec Le Voyage à Nantes prévoit de mettre à jour son annexe 16 par l'adoption d'un contrat unique de cession des droits d'auteurs de François Delarozière et Pierre Orefice au profit de Nantes Métropole.

Ce contrat a vocation à rassembler dans un seul contrat l'ensemble des clauses relatives aux droits cédés et aux modalités de leur rémunération s'agissant des œuvres créées dans le cadre du marché de conception et de réalisation des Machines de l'Île conclu en 2004 et de l'ensemble des éléments intégrés au Carrousel des Mondes Marins. Ce contrat ne prend pas en compte les éléments de bestiaire de l'Arbre aux Hérons et le grand Héron qui y seront intégrés ultérieurement.

Ce contrat définit et précise les conditions et les modalités dans lesquelles les auteurs ainsi que l'association La Machine cèdent à Nantes Métropole leurs droits d'auteur de nature patrimoniale détenus sur les œuvres (droit de reproduction, de représentation, d'adaptation, d'exploitation). Le contrat précise également la rémunération de François Delarozière et Pierre Orefice conformément à l'article L.131-4 du code de la propriété intellectuelle qui prévoit que la cession par l'auteur de ses droits sur son œuvre doit comporter au profit de l'auteur une participation proportionnelle aux recettes provenant de l'exploitation.

Cette rémunération est constituée de deux parts. Une première part assise sur le chiffre d'affaires de la billetterie. Elle représente pour chaque auteur 0,5% du chiffre d'affaires de la billetterie assortie de conditions de déclenchement et de plafonnement. Depuis 2012, ce plafonnement de la rémunération liée à la billetterie était fixé à 20 000 € par auteur et par an et n'avait jamais fait l'objet d'actualisation. Pour être plus proche des réalités économiques, le présent contrat prévoit une augmentation du plafonnement désormais fixé à 23 700 €, assortie d'une révision annuelle sur la base des indices des prix à la consommation hors tabac.

La deuxième part de la rémunération repose sur la cession des droits de reproduction et d'exploitation de produits dérivés issus des œuvres ainsi que des produits dérivés portant reproduction et exploitation des logos, les auteurs bénéficient chacun de 3 % du chiffre d'affaires HT de la boutique réalisé sur la vente desdits produits dérivés.

Cette rémunération est versée par le délégataire, la SPL le Voyage à Nantes, conformément à la convention de délégation de service public en date du 5 juillet 2010.

Rétrocession des droits

Par ailleurs, ce contrat précise que « *Nantes Métropole pourra librement rétrocéder, à tout tiers de son choix, et notamment à un délégataire chargé de l'exploitation des Équipements, tout ou partie de ses droits et obligations tels que définis par le présent contrat, et notamment, accorder toute licence d'exploitation de tout ou partie de ces droits à tout tiers de son choix, et ce, dans les limites et conditions définies par le présent contrat* ».

Il est ainsi expressément précisé que Nantes Métropole rétrocède ses droits à la SPL le Voyage à Nantes, dans le cadre du contrat de délégation pour l'exploitation des Machines de l'Île conclu le 5 juillet 2010 et entré en vigueur le 1er janvier 2011.

Avenant n°15 au contrat de délégation de service public

Conformément à la convention de délégation de service public précitée du 5 juillet 2010, ce contrat de cession de droits doit lui être annexé. La rétrocession des droits au délégataire est également précisée.

Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant n°15 au contrat de délégation de service public.

Le Conseil délibère et, par 77 voix pour et 7 abstentions

1 – approuve le contrat de cession des droits d'auteurs à conclure avec François Delarozière, Pierre Orefice et l'association La Machine,

2 - approuve l'avenant n°15 à la convention de délégation de service public conclue avec la SPL le Voyage à Nantes pour l'exploitation des Machines de l'Île, joint en annexe,

3 - autorise Madame la Présidente ou le Vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Aymeric SEASSAU et M. Laurent TURQUOIS ne prennent pas part au vote

31 - Stade Louis Fonteneau de la Beaujoire à Nantes – Modernisation du point de livraison d'énergie haute tension du site et réfection de la sonorisation d'ambiance et de sécurité du stade – Programme et enveloppe financière prévisionnelle de l'opération – Autorisation de signature des marchés - Approbation

Exposé

Construit en 1983, le stade de la Beaujoire fait régulièrement l'objet de travaux de rénovation et de mise aux normes pour continuer à accueillir quelques 35 000 spectateurs dans ses tribunes.

Dans le cadre du plan de maintenance et d'entretien durable de l'équipement, trois interventions sont programmées au premier semestre 2023, à savoir le remplacement des installations suivantes :

- Système de sécurité : Remplacement de l'installation de blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES)
- Système de sécurité : Remplacement de la sonorisation de sécurité et d'ambiance
- Électricité CFA / CFO : Modernisation du point de livraison d'énergie haute tension (HTA) du site

Conformément à l'article 5.2.3.1 ainsi qu'à l'annexe 7 de la Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public conclue le 5 juillet 2021 entre la Métropole et le Football Club de Nantes, de tels travaux incombent à la Métropole.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 1 829 512,81 € HT soit 2 195 415,37 € TTC, dont 1 590 880,70 € HT soit 1 909 056,84 € TTC de coût travaux.

Ces travaux seront décomposés en 2 lots et sont d'une durée estimée de 3,5 mois (compris période de préparation de chantier).

Conformément aux articles R2161-2 et R2123-1-2° du Code de la commande publique, un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la passation des marchés de travaux.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres, en date du 07 février 2024, a attribué les marchés comme suit :

Lots	Sociétés	Montant marché en € HT	Montant marché en € TTC
1 – Modernisation poste HTA	BRUNET E.C.T.I	656 695,02 €	788 034,02 €
2 – Sonorisation ambiance / sécurité	Groupement B LIVE / ANCIENS ETS PERRAUD	934 185,68 €	1 121 022,82 €

Les crédits correspondants à ces travaux sont prévus sur l'opération d'investissement **2021//10082**.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve le programme de l'opération relatif aux travaux de rénovation et modernisation des transformateurs et de réfection de la sonorisation du stade dans le cadre du plan de maintenance et d'entretien durable du stade ;

2 – fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 1 829 512,81 € HT soit 2 195 415,37 € TTC ;

3 – autorise la signature des marchés suivants dans le cadre de ces travaux :

Lots	Sociétés	Montant marché en € HT	Montant marché en € TTC
1 – Modernisation poste HTA	BRUNET E.C.T.I	656 695,02 €	788 034,02 €
2 – Sonorisation ambiance / sécurité	Groupement B LIVE / ANCIENS ETS PERRAUD	934 185,68 €	1 121 022,82 €

4 – autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

32 - Attribution de subventions aux tiers

Exposé

Nantes Métropole attribue des subventions dans le cadre de ses politiques publiques et notamment pour tout ce qui concerne :

- le soutien aux grands évènements métropolitains
- le rayonnement et l'ouverture au monde
- l'économie et l'emploi responsables
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- les fonds de soutien de lutte contre le sans abris
- les solidarités métropolitaines
- l'égalité Femmes-Hommes
- la lutte contre les discriminations
- les affaires générales et personnel
- la mobilité
- la mission territoire de longévité
- les sports
- les évènements sportifs métropolitains
- la nature et la biodiversité
- l'énergie et le climat

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **11 166 408,29 €** tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1.

**Le Conseil délibère et,
par 62 voix pour et 7 abstentions**

1 - approuve l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe 1 et autorise le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Mahel COPPEY et Mme Aziliz GOUEZ, M. Franckie TRICHET ne prennent pas part au vote.

33 - Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation

Exposé

I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe n°1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comité social territorial et se déclinent comme suit :

1.1 Budget principal

- 22 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :
 - 1 poste d'assistante du pôle recherche archéologique (cadre d'emplois des adjoints administratifs) est créé à la direction du patrimoine et de l'archéologie
 - 1 poste de conservateur du patrimoine est créé à la direction du patrimoine et de l'archéologie pour une durée de trois ans

- 1 poste de technicien (système d'archivage électronique auprès des communes) est créé à la direction des infrastructures et services
 - 1 poste de chef de projet pour accompagner le programme « facility management » (cadre d'emplois des ingénieurs) est créé à la direction des services et usages numériques
 - 1 poste de responsable du nouveau service flux décisionnel et socles communs (cadre d'emplois des ingénieurs) est créé à la direction des services et usages numériques
 - 1 poste de responsable de service stratégie et productions végétales (cadre d'emplois des ingénieurs) est créé à la direction nature et jardins
 - 7 postes sont créés sous forme de contrats pour une durée de quatre ans dans le cadre des chantiers de la centralité métropolitaine :
 - 1 chargé de gestion administrative commission de règlement amiable (cadre d'emplois des rédacteurs) à la direction de l'espace public
 - 1 chargé de mission accompagnement des commerçants (cadre d'emplois des attachés) au pôle Nantes centralité
 - 1 coordonnateur opérationnel des chantiers de la centralité (cadre d'emplois des ingénieurs) à la direction ville en transition et centralité
 - 1 chargé de développement information de proximité (cadre d'emplois des rédacteurs) à la direction générale citoyennetés et territoires solidaires
 - 2 agents d'information et de médiation travaux (cadres d'emplois des adjoints administratifs) à la direction générale citoyennetés et territoires solidaires
 - 1 community manager (cadre d'emplois des attachés) au département de la communication externe et de l'information
 - 2 postes d'adjoint administratif sont créés à la direction emploi et développement des compétences pour une durée d'un an
 - 7 postes sont créés en surnombre pour permettre de répondre à des situations individuelles
- 3 suppressions de postes :
- 3 postes en surnombre devenus vacants consécutivement à trois départ à la retraite sont supprimés
- 31 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.2 Budget annexe de l'eau

- 1 création de poste pour répondre aux besoins du service public
- 1 poste est créé en surnombre pour permettre de répondre à une situation individuelle

1.3 Budget annexe de l'assainissement

- 2 créations de poste pour répondre aux besoins du service public
- 2 postes sont créés en surnombre pour permettre de répondre à des situations individuelles

- 1 transformation de poste donnant lieu à une création visant à adapter la nature du poste au grade de l'agent. Le poste correspondant au nouveau postes créé est supprimé suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.4 Budget annexe des déchets

- 5 créations de poste pour répondre aux besoins du service public
 - 5 postes de régulateurs déchets (cadre d'emplois des agent de maîtrise) sont créés dans les pôles de proximité Sud Ouest, Erdre et Cens, Loire Chézine, Loire Sèvre Vignoble et Erdre et Loire
- 3 suppression de postes :
 - 3 postes en surnombre devenus vacants consécutivement à un départ à la retraite et à l'affectation définitive de deux agents sont supprimés
- 2 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

II – FRAIS DE MISSION – RELEVEMENT DES SEUILS

Par arrêté du 20 septembre 2023, l'État a relevé les seuils de remboursement d'hébergement et de restauration pour frais de mission hors résidence administrative.

Par analogie, Nantes Métropole applique localement les nouveaux montants à chaque fois qu'ils sont relevés. La dernière délibération du 5 avril 2019 mentionnait les montants qui sont donc devenus obsolètes depuis le mois de septembre 2023.

Nouveau taux À compter du 22/09/2023			
Hébergement	Taux de base	Forfait de	90 €
	Grandes villes de + 200 000 habitants et communes de la métropole du Grand Paris	Forfait de	120 €
	Villes-Centres des Agglomérations de + 200 000 habitants	Réel plafonné à	120 €
	Paris intra-muros	Forfait de	140 €
	Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	Forfait de	120 €
	Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française	Forfait de	120 € ou 14 320 F.CFP
	Agents ayant la qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite – quel que soit le lieu du déplacement	Forfait de	150 €
Restauration	Repas du midi	Réel plafonné à	20 € moins la part patronale du titre restaurant
	Repas du soir	Réel plafonné à	20 €
	Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française	Réel plafonné à	24 € ou 2 864 F.CFP moins la part patronale du titre restaurant

Il est donc proposé qu'à chaque fois qu'un arrêté pris au niveau national relèverait les seuils des frais de mission, ceux-ci seront automatiquement relevés dans notre collectivité, sur la base de la correspondance suivante :

Les montants indexés seront donc réévalués à chaque nouvel arrêté ministériel modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux d'indemnités de mission, sans qu'il soit nécessaire de délibérer.

Le montant de remboursement des frais d'hébergement accordé aux agents en mission ou en déplacement dans les villes-centre appartenant à une agglomération de plus de 200 000 habitants, sera systématiquement réévalué en retenant le même montant que celui applicable aux grandes villes de plus de 200 000 habitants, sans qu'il soit nécessaire de délibérer. Pour mémoire, ce montant correspond au maintien d'une dérogation précédemment instituée par la collectivité, en application de l'article 7-1 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001, visant à tenir compte du coût élevé des hébergements situés dans ces grandes agglomérations.

III – AVANTAGE EN NATURE VEHICULE DE FONCTION

Conformément à l'article L5211-13-1 du code général des collectivités territoriales et à l'article L721-3 du code général de la fonction publique, il appartient au conseil métropolitain de délibérer annuellement sur la liste des emplois fonctionnels dont les titulaires ou contractuels sur poste permanent peuvent se voir attribuer un véhicule de fonction, telle qu'établie par délibérations respectivement des 2 février 2001 et 18 mai 2001. Les emplois fonctionnels éligibles concernant notre strate de collectivité sont : Directeur Général des Services et Directeur Général Adjoint des Services. (annexe n°2)

IV – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'AMICALE SPORTIVE ET CULTURELLE DES AGENTS DES COLLECTIVITES DE LA METROPOLE NANTAISE (ASMN)

L'Amicale sportive et culturelle des agents des collectivités de la métropole nantaise (ASMN) est une association ouverte à des membres adhérents actifs, agents en activité ou retraités (ainsi que leurs conjoints et enfants) de Nantes Métropole, de la Ville de Nantes, des autres communes de l'agglomération, ainsi que des organismes partenaires.

Dans le cadre du code général de la fonction publique, Nantes Métropole et la Ville de Nantes apportent donc leur soutien aux activités d'intérêt général mises en œuvre par l'ASMN au bénéfice des agents de l'EPCI et des 24 communes membres dans le domaine du sport et de la culture.

La convention 2021-2023 arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler et de poursuivre le soutien à cette association (convention 2024-2026 et convention de mise à disposition d'un agent de Nantes métropole auprès de l'ASMN jointes en annexe n°3).

Le Conseil délibère et, par 71 voix pour et 22 abstentions

1. approuve l'adaptation du tableau des emplois permanents (annexe n°1) ;
2. approuve les évolutions de la prise en charge des frais de mission et dit qu'ils seront relevés automatiquement à chaque arrêté national dans ce sens ;
3. approuve la liste des emplois fonctionnels bénéficiant d'un véhicule de fonction constituant un avantage en nature (annexe n°2) ;
4. approuve la convention avec l'Amicale sportive et culturelle des agents des collectivités de la Métropole Nantaise ainsi que la convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'Amicale sportive et culturelle des agents des collectivités de la Métropole Nantaise (annexe n°3) ;
5. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
6. *autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Tableau des emplois permanents

Sous total (1)	EMPLOIS au 14 décembre 2023	DÉLIBÉRÉ DU CONSEIL METROPOLITAIN DES 8 ET 9 FEVRIER 2024						EMPLOIS au 9 FEVRIER 2024
		CREATIONS	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et les communes	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et Ville de Nantes	CREATIONS SUITE A TRANSFORMATIONS	SUPPRESSIONS SUITE A TRANSFORMATIONS	SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CST	
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION								
Directeur général des Services	1							1
Directeur général adjoint des services	11					-1		10
Directeur général des Services Techniques	0							0
Sous total (1)	12	0	0	0	0	-1	0	11
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateur	30							30
Attaché	537	3			4	-1		543
Rédacteur	357	3			2	-2	-2	358
Adjoint administratif	630	10			1	-4		637
Sous total (2)	1554	16	0	0	7	-7	-2	1568
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur en chef	34							34
Ingénieur	462	4			3	-2		467
Technicien	585	1			4	-5		585
Agent de maîtrise	280	5			18	-3	-1	299
Adjoint technique	1430	3			2	-16	-3	1416
Sous total (3)	2791	13	0	0	27	-26	-4	2801
FILIERE MEDICO - SOCIALE								
SECTEUR MEDICO - SOCIAL								
Médecin	7							7
Infirmier	1							1
Psychologue	4							4
Sous total (4)	12	0	0	0	0	0	0	12
SECTEUR MEDICO TECHNIQUE								
Diététicien / Ergothérapeute / Psychomotricien	4							4
Sous total (5)	4	0	0	0	0	0	0	4
SECTEUR SOCIAL								
Assistant socio-éducatif	8							8
Sous total (6)	8	0	0	0	0	0	0	8
FILIERE CULTURELLE								
Conservateur du patrimoine	12	1						13
Attaché de conservation du patrimoine	27							27
Bibliothécaire	1							1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	48							48
Adjoint territorial du patrimoine	46							46
Sous total (7)	134	1	0	0	0	0	0	135
FILIERE ANIMATION								
Animateur territorial	1							1
Adjoint territorial d'animation	0							0
Sous total (8)	1	0	0	0	0	0	0	1
FILIERE POLICE								
Directeur de police municipale	1							1
Chef de service de police	2							2
Agent de police	31							31
Sous total (9)	34	0	0	0	0	0	0	34
TOTAL GENERAL	4550	30	0	0	34	-34	-6	4574

34 - Dispositions diverses - Approbation

Exposé

Transition écologique – Convention de partenariat entre Nantes Métropole et le groupe La Poste pour le développement d’une logistique urbaine durable - Approbation

La logistique urbaine représente l'ensemble des activités de transport, d'acheminement et d'enlèvement de marchandises en ville. Elle permet l'approvisionnement quotidien des commerces, des entreprises, des chantiers, des administrations, des équipements publics, des particuliers, ainsi que l'enlèvement des déchets, des objets à recycler, etc... Elle est une fonction essentielle de l'économie d'un territoire, par les services qu'elle rend aux citoyens et aux entreprises.

En zone dense, les activités de logistique urbaine s'exercent dans des espaces marqués par de multiples contraintes : voiries saturées par le trafic automobile, accès restreint aux centres-villes, stationnement difficile, foncier rare pour l'implantation de hubs logistiques, etc. Par ailleurs, par la multiplication des flux de véhicules, ces activités génèrent elles-mêmes des nuisances (émissions de gaz à effet de serre et de particules, congestion urbaine, bruit...) qu'il est nécessaire de maîtriser.

L'enjeu est majeur pour les décideurs publics : comment concilier l'exercice de cette activité économique indispensable, en pleine expansion, notamment sous l'effet de la transformation des pratiques de consommation, d'une part, avec l'impératif d'une ville durable et respirable d'autre part ?

Le pacte pour une logistique urbaine durable et résiliente, adopté par le Conseil Métropolitain le 7 octobre 2022, constitue une feuille de route travaillée en concertation avec les acteurs du territoire – dont le groupe La Poste. A travers ce pacte, les acteurs publics et privés partagent des objectifs et des actions à mettre en œuvre dans les prochaines années. Le pacte pose également un cadre de gouvernance qui articule un groupe de pilotage, des groupes de travail et un forum annuel de la logistique.

Ce pacte n'exclut pas la signature de conventions entre la collectivité et des entreprises souhaitant jouer un rôle moteur pour favoriser une politique de livraison urbaine plus vertueuse.

Aussi, il est proposé de conclure une convention, jointe en annexe 1, avec le Groupe La Poste, pour coordonner les efforts afin d'accélérer la transition vers une logistique urbaine responsable.

La convention traduit des objectifs convergents :

- Nantes Métropole aspire à un nouveau modèle de développement, apte à répondre aux transitions écologique, démocratique et numérique, en s'appuyant sur les atouts d'un territoire solidaire, audacieux, collaboratif et créatif. Au travers notamment du Plan de Déplacements Urbains et du Plan Climat Energie, elle dispose de nombreux leviers pour favoriser l'émergence d'un transport de marchandises respectueux d'une ville apaisée, accessible, attentive à la pollution de l'air, à la sobriété foncière et au réchauffement climatique.
- La Poste, entreprise publique de proximité, exerce de nombreuses activités de transport de marchandises sur le territoire nantais. Devenue « entreprise à mission » en juin 2021, La Poste a pris quatre engagements spécifiques dont l'un vise à « œuvrer à l'accélération de la transition écologique pour tous ».
- A ce titre, le Groupe La Poste entend contribuer à la mise en œuvre d'une logistique urbaine vertueuse, durable, dont le cadre d'action bénéficiera à l'ensemble des acteurs : lui-même et l'ensemble de ses opérateurs (La Poste, Colissimo, DPD France, Chronopost, Stuart, Pick-Up Services), les entreprises sous-traitantes qu'il accompagne dans cette mutation, ainsi que l'ensemble des acteurs du secteur du transport et de logistique.

Des actions et des objectifs communs

En cohérence avec les actions du pacte pour une logistique urbaine durable et résiliente de Nantes Métropole, la Poste et la Métropole s'engagent à travailler de concert sur les actions suivantes :

- 1 Proposer aux entreprises du centre-ville un dispositif d'approvisionnement massifié et mutualisé et des services logistiques associés.
- 2 Réussir la livraison au 1er passage par la complémentarité entre la livraison à domicile et un maillage de solutions de livraison hors domicile
- 3 Contribuer à l'émergence de nouveaux sites de logistique urbaine à différentes échelles du territoire
- 4 Accélérer la décarbonation des véhicules de transport de marchandises en ville.
- 5 Étudier les possibilités de logistique fluviale
- 6 Développer des échanges d'expertise réguliers.

Les conditions de la convention

Cette convention est sans effet financier sur Nantes Métropole. Elle ne présente aucun caractère exclusif pour l'une ou l'autre des parties et n'accorde aucun droit ou avantage spécifique au Groupe La Poste, tout opérateur étant libre de s'engager dans la mise en œuvre de la politique de logistique urbaine définie par Nantes Métropole.

Sautron - Nantes – Travaux de requalification de l'espace public et d'aménagement d'un axe magistral cyclable rue de Nantes - Mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains – Saisine de la commission de règlement amiable

La rue de Nantes fait l'objet d'un programme d'aménagement et de requalification, approuvé par le bureau du 26 janvier 2024, s'inscrivant dans le cadre de l'aménagement de l'axe principal de la ville de Sautron. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre cette requalification de la rue de Nantes, située dans le prolongement de la rue de Bretagne, sur un linéaire d'environ 600 m, entre la rue du Parc et la rue de Brimberne, en intégrant la réalisation d'un axe cyclable.

Le projet prévoit notamment :

- la création de pistes cyclables larges et confortables pour cet axe magistral du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC),
- le renforcement des alignements d'arbres présents avec un renouvellement partiel en fonction de l'état phytosanitaire des sujets existants et la plantation de végétation basse,
- la dés-imperméabilisation des sols par l'utilisation de revêtements de trottoirs et de stationnement poreux ou drainants et par le développement des surfaces végétalisées,
- la mise en accessibilité de l'ensemble des arrêts de transport en commun,
- l'apaisement de la vitesse,
- la rénovation de la chaussée.

Par ailleurs, le conseil métropolitain a approuvé, le 14 décembre 2023, le programme d'aménagement d'un axe cyclable magistral reliant Nantes à Sautron qui intègre notamment l'aménagement du giratoire du Moulin Brûlé, dans la continuité des travaux déjà réalisés sur la rue de Nantes.

Les travaux devraient débuter fin 2024, pour une durée prévisionnelle de 16 mois.

Ces travaux conséquents, réalisés pendant une durée importante, sont susceptibles d'impacter l'activité des professionnels riverains et d'engendrer des préjudices commerciaux. C'est pourquoi, afin d'accompagner au mieux les commerçants durant ces phases de travaux, il est proposé de mettre en place une procédure d'indemnisation amiable à l'intention des professionnels riverains, telle que définie par délibération du conseil métropolitain du 15 décembre 2023.

Cette procédure a pour objectif de faciliter l'instruction des éventuelles demandes d'indemnisation à venir et doit permettre aux professionnels riverains d'éviter des coûts et des délais de procédure contentieuse.

A cet effet, il est proposé que la Commission de Règlement Amiable permanente mise en place par délibération du conseil métropolitain du 15 décembre 2023 soit saisie, afin d'instruire les demandes d'indemnisation qui seront déposées par les professionnels riverains situés dans le périmètre défini sur le plan joint en annexe 2, en raison des travaux précités.

La commission instruira les demandes à partir des rapports techniques établis par l'expert qui sera désigné par le Tribunal Administratif et des documents comptables justificatifs présentés par les professionnels. Elle

donnera un avis sur les dossiers de réclamation dans le respect des principes arrêtés par la jurisprudence administrative en matière d'indemnisation des professionnels riverains en raison de dommages de travaux publics.

Sur la base de cet avis, Nantes Métropole décidera de l'attribution d'une indemnisation aux professionnels concernés.

Saint-Sébastien-sur-Loire – Travaux d'aménagement d'un axe magistral cyclable Boulevard des Pas Enchantés – Mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains – Saisine de la commission de règlement amiable

Conformément aux objectifs ambitieux fixés dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU), à savoir passer de 3 à 12 % de part modale vélo à horizon 2030, Nantes Métropole s'engage dans la poursuite de la mise en œuvre d'un réseau vélo métropolitain efficace, irriguant tout le territoire, lisible et sécurisé pour l'ensemble des usagers.

Le schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC) et le référentiel des aménagements cyclables, adoptés le 12 février 2021 en Conseil métropolitain, définissent plus précisément la nouvelle hiérarchisation du réseau vélo et les principes d'aménagement des voies magistrales et structurantes.

L'axe magistral situé sur le boulevard des Pas Enchantés a ainsi été retenu, dans le cadre d'une étude de maîtrise d'œuvre, pour être réalisé, avec un objectif de livraison dans le mandat actuel.

L'objectif principal de cet aménagement est de mettre en conformité l'axe magistral cyclable de façon continue et sécurisée sur le boulevard des Pas enchantés à Saint-Sébastien-sur-Loire et sur la côte Saint-Sébastien à Nantes, ainsi que de sécuriser et rendre confortable les cheminements piétons adjacents à la piste cyclable.

Ces aménagements devront permettre de sécuriser et de conforter les aménagements cyclables bidirectionnels et piétons existants en site propre, sur la section courante de l'itinéraire entre la porte de Goulaine et le giratoire situé à l'ouest du parc-relais de la Gréneraie, soit un linéaire d'environ 4 km.

Les carrefours giratoires présents sur l'itinéraire seront également adaptés et réaménagés, dans le but de sécuriser les insertions cycles sur le boulevard des Pas Enchantés et de gagner de l'emprise pour améliorer le confort des déplacements modes actifs.

Les travaux devraient débuter en mai 2024, pour une durée prévisionnelle de 14 mois.

Ces travaux conséquents réalisés pendant une durée importante, sont susceptibles d'impacter l'activité des professionnels riverains et d'engendrer des préjudices commerciaux. C'est pourquoi, afin d'accompagner au mieux les commerçants durant ces phases de travaux, il est proposé de mettre en place une procédure d'indemnisation amiable à l'intention des professionnels riverains, telle que définie par délibération du conseil métropolitain du 15 décembre 2023.

Cette procédure a pour objectif de faciliter l'instruction des éventuelles demandes d'indemnisation à venir et doit permettre aux professionnels riverains d'éviter des coûts et des délais de procédure contentieuse.

A cet effet, il est proposé que la Commission de Règlement Amiable permanente mise en place par délibération du conseil métropolitain du 15 décembre 2023 soit saisie, afin d'instruire les demandes d'indemnisation qui seront déposées par les professionnels riverains situés dans le périmètre défini sur le plan joint en annexe 3, en raison des travaux précités.

La commission instruira les demandes à partir des rapports techniques établis par l'expert qui sera désigné par le Tribunal Administratif et des documents comptables justificatifs présentés par les professionnels. Elle donnera un avis sur les dossiers de réclamation dans le respect des principes arrêtés par la jurisprudence administrative en matière d'indemnisation des professionnels riverains en raison de dommages de travaux publics.

Sur la base de cet avis, Nantes Métropole décidera de l'attribution d'une indemnisation aux professionnels concernés.

Procédure d'indemnisation amiable des commerçants – Règlement intérieur et délibérations de saisine de la Commission de Règlement Amiable – Délégation des modifications à la Présidente et au Vice-président délégué

Par délibération n°2023-212 en date du 15 décembre 2023, le conseil métropolitain a approuvé le règlement intérieur de la commission de règlement amiable de Nantes Métropole.

Des modifications ultérieures du règlement ou des délibérations de saisine de la commission (ou de leurs annexes) peuvent se révéler nécessaires : ajustement de périmètre, ajustement des professionnels éligibles, par exemple.

Afin de ne pas retarder la procédure ou les indemnités éventuelles, il est proposé de déléguer l'approbation de ces modifications à la Présidente ou au Vice-président délégué.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - par dérogation à la délégation accordée par le conseil métropolitain à la Présidente, approuve la convention de partenariat, jointe en annexe 1, entre Nantes Métropole et le groupe La Poste pour le développement d'une logistique urbaine durable,

2 - décide de saisir la commission de règlement amiable pour l'instruction des demandes d'indemnisation des professionnels riverains situés dans le périmètre joint en annexe 2, en raison des travaux d'aménagement d'un axe cyclable et de requalification de l'espace public sur la rue de Nantes à Sautron,

3 - décide de saisir la commission de règlement amiable pour l'instruction des demandes d'indemnisation des professionnels riverains situés dans le périmètre joint en annexe 3, en raison des travaux d'aménagement d'un axe magistral cyclable Boulevard des Pas Enchantés à Saint-Sébastien-sur-Loire,

4 - délègue à Madame la Présidente ou à Monsieur le Vice-président délégué le soin de procéder à toute modification du règlement intérieur de la commission de règlement amiable, ou d'une délibération de saisine de cette commission (ou de ses annexes),

5 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer la convention avec le groupe La Poste.

35 - Opérations d'aménagement à vocation économique et d'habitat concédées à Nantes Métropole Aménagement - Avenants aux concessions d'aménagement – Bas Chantenay et Doulon Gohards à Nantes – Pirmil Les Isles à Nantes et Rezé - Approbation

Exposé

Nantes – Zone d'aménagement concerté du Bas Chantenay – Avenant n°7

Par délibération du conseil métropolitain en date du 17 octobre 2016, la réalisation du projet urbain du Bas-Chantenay et les études nécessaires à son exécution ont été confiées à Nantes Métropole Aménagement par une concession d'aménagement d'une durée de 18 ans, soit une échéance au 31 décembre 2034.

Afin de tenir compte de l'avancement opérationnel et du décalage des commercialisations, il est proposé de restructurer la rémunération de l'aménageur en 2023, en diminuant le taux de rémunération de commercialisation et en augmentant le forfait annuel.

Cette modification est sans incidence sur le montant total de rémunération et sur le bilan financier de l'opération.

Nantes – Zone d'aménagement concerté Doulon Gohards – Avenant n°6

Par délibération du conseil métropolitain du 16 décembre 2016, l'aménagement de la ZAC Doulon-Gohards a été confié à Nantes Métropole Aménagement par concession, dont le terme est fixé au 31 décembre 2034.

Afin de tenir compte de l'avancement opérationnel et du décalage des commercialisations, il est proposé de restructurer la rémunération de l'aménageur en 2023, en diminuant le taux de rémunération de commercialisation et en augmentant le forfait annuel.

Cette modification est sans incidence sur le montant total de rémunération et sur le bilan financier de l'opération.

Nantes et Rezé – Zone d'aménagement concerté Pirmil Les Isles – Avenant n°2

Par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2018, l'aménagement de la ZAC Pirmil Les Isles a été confié à Nantes Métropole Aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement. Son échéance est fixée au 31 décembre 2037.

Afin de tenir compte de l'avancement opérationnel et du décalage des commercialisations, il est proposé de restructurer la rémunération de l'aménageur en 2023, en diminuant le taux de rémunération de commercialisation et en augmentant le forfait annuel.

Cette modification est sans incidence sur le montant total de rémunération et sur le bilan financier de l'opération.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve l'avenant n°7 ci-annexé à la concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Bas Chantenay à Nantes à conclure avec Nantes Métropole Aménagement ;

2 - approuve l'avenant n°6 ci-annexé à la concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Doulon-Gohards à Nantes à conclure avec Nantes Métropole Aménagement ;

3 - approuve l'avenant n°2 ci-annexé à la concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Pirmil Les Isles à Nantes et Rezé à conclure avec Nantes Métropole Aménagement ;

4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer les avenants.

Mme Mahel COPPEY ne prend pas part au vote.

36 – Désignations diverses - Approbation

Exposé

A la demande de la commune de Bouguenais, il est proposé de désigner M. Patrick GUINOT, conseiller municipal, pour siéger au sein de la commission permanente Grands services urbains, en remplacement de M. Mickaël LANNUZEL, démissionnaire.

Par ailleurs, il convient de remplacer M. Guillaume THUNE (Les Sorinières), démissionnaire, en tant que représentant titulaire de Nantes Métropole au sein des instances du Syndicat Mixte Grand Lieu Estuaire (SMGLE).

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – décide de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations,

2 - désigne M. Patrick GUINOT pour siéger au sein de la commission permanente Grands services urbains, en remplacement de M. Mickaël LANNUZEL,

3 – élit M. Laurent MONDOU en tant que représentant(e) titulaire de Nantes Métropole au sein des instances du Syndicat Mixte Grand Lieu Estuaire (SMGLE), en remplacement de M. Guillaume THUNE,

4 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV – Débats

APPEL NOMINAL

L'appel est effectué.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M^{me} la Présidente : « Merci. Bonjour à chacune et à chacun. Nous avons d'abord à désigner un secrétaire de séance. Je propose Primaël Petit. Merci. Nous avons à désigner une première suppléante. Je propose Madame Lobo. Merci. En second suppléant, je propose Monsieur Le Corre. Merci. »

1 – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS

M^{me} la Présidente : « Ensuite, nous avons à observer le compte rendu des délégations. Il n'y a pas de remarque particulière. »

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DES 14 ET 15 DÉCEMBRE 2023

M^{me} la Présidente : « Je vais vous proposer d'examiner le procès-verbal de la dernière séance. S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Le procès-verbal est donc adopté. »

2 – BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS – DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES, COMPTABLES ET TARIFAIRES

M^{me} la Présidente : « Nous allons pouvoir commencer d'emblée notre séance. Je donne la parole à Pascal Bolo pour le budget. »

M. Bolo : « Madame la Présidente, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les Maires. Tout d'abord, je vais vous prier d'excuser mon manque de préparation psychologique pour vous présenter ce budget 2024, parce que je sors d'une réunion passionnante, très tôt ce matin, qui était une réunion de démarrage d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes, et qui portait sur le thème de la sobriété foncière. Avec Laure, nous avons essayé de répondre à des questions... Si l'ami Pascal Pras avait été invité, cela aurait été mieux. »

Rires.

M. Bolo : « Malheureusement... Bref. Nous avons un budget pour 2024, c'est la première bonne nouvelle. La deuxième bonne nouvelle, c'est qu'il est équilibré. Vous allez me dire que c'est mieux, on est d'accord là-dessus. Surtout, la troisième bonne nouvelle, c'est que c'est un budget qui permet la continuation et la poursuite de la mise en œuvre du projet que nous avons majoritairement approuvé et du pacte métropolitain qui lie l'établissement public de coopération intercommunale que nous restons avec les 24 communes qui en sont membres.

Si je vous parle de 1,646 milliard d'euros, cela peut-il se visualiser ? Pas beaucoup. Cela a-t-il du sens pour nos concitoyennes et nos concitoyens ? Pas beaucoup plus. En revanche, si on fait la liste des investissements qui figurent en crédits de paiement au budget prévisionnel 2024, là, cela commence à prendre du sens, parce que l'on voit que non seulement on essaie de faire en sorte,

comme aime à le dire notre Présidente, que chaque euro dépensé soit un euro utile, mais qu'en plus, on mesure combien toutes ces dépenses sont structurellement porteuses d'un développement harmonieux, durable de notre Métropole, au service de ses habitants.

Par exemple – puisque c'est quand même la part du lion, il faut bien le dire –, quand la politique des mobilités va consommer presque 217 millions de crédits en 2024 – comme en 2023 –, on a quand même 18 millions pour les modes doux. On poursuivra nos travaux sur les pontons, les engagements du débat sur la Loire, les transports collectifs, naturellement, avec les subventions d'équipement, les nouvelles rames Alstom, mais également le Cetex de la Babinière, tout cela pour notre infrastructure de transport public. Il y a également la participation au transfert de la gare de Nantes-État au Grand-Blottereau, et les aménagements de la Porte de Gesvres qui sont en train de se terminer.

Si ensuite on passe à la Fabrique de la ville écologique et solidaire, on a 4,5 millions d'euros pour l'aménagement des ZAC, on a 7,9 millions pour le Bas-Chantenay, on a les premières dépenses pour la place de la Petite Hollande, la ZAC de Pirmil-les Isles, bien sûr, et une enveloppe de 1,8 million d'euros dans le cadre du fonds de soutien pour la lutte contre le sans-abrisme. On voit bien se dessiner, à la fois des priorités d'action, mais aussi des valeurs qui sous-tendent ces priorités d'action, car il n'y a pas d'action locale qui ne soit pas sous-tendue par un projet politique, ou en tout cas d'action locale digne de ce nom, tel que nous le concevons.

Si on poursuit avec les projets d'espaces publics et la voirie, il y a presque 90 millions d'euros, avec des travaux programmés dans les 24 communes, dont 40 millions pour les contrats territoriaux. Là, nos concitoyennes et nos concitoyens vont voir tout au long de l'année – parfois en grognant, parce que cela fera quelques travaux ici ou là – que nous avons toujours une action déterminée. Là encore, les plans communaux de déplacements doux, par exemple le franchissement cyclable de la porte de Chézine à Saint-Herblain, les continuités cyclables de la Loire à vélo, tout cela sont des dépenses qui vont être réalisées en 2024, avec évidemment 5,5 millions d'euros pour la transformation du pont Anne-de-Bretagne. Il y a également les 3 millions d'euros pour les études et travaux d'entrées d'agglomération. On sait que l'on a un gros travail et que l'on fait un gros travail sur la route de Vannes, sur la route de Rennes, sur la route de Paris, sur la route de Pornic. Toutes ces entrées d'agglomération vont, en 2024, connaître des modifications importantes.

La politique de l'eau. À chaque fois que je parle de la politique de l'eau, il se trouve que j'ai Robin Salecroix sous le nez. C'était 74,5 millions d'euros. Cela fait partie, je le dis souvent, de ces dépenses "invisibles" pour nos concitoyennes et concitoyens, sauf au moment des travaux. Cependant, elles sont essentielles pour la durabilité de la qualité de notre service public, pour la durabilité de la qualité de l'eau qui sort du robinet de chacun de nos foyers, et également pour la qualité de l'assainissement et de réseau. Parce que cela ne se voit pas, parce que cela ne change *a priori* rien pour l'utilisateur, on a tendance à reporter, à reporter, à reporter, et c'est comme ça que l'on a parfois à Nantes des réseaux qui ont été faits pour 30 ans et qui ont 120 ans. Cela montre qu'ils sont quand même solides. J'exagère un peu, dit Robin. De toute façon, il faut effectivement y arriver.

La politique de l'habitat, du logement et de l'hospitalité. On a enfin un ministre du Logement. Je ne suis pas sûr qu'il nous rassure beaucoup, mais on en a un. En tout cas, la politique de l'habitat, du logement et de l'hospitalité, cela représente près de 45 millions d'euros, contre 36,5 millions d'euros en 2023. Il s'agit bien de la relance du logement, de la construction, de la réhabilitation et de l'amélioration énergétique.

Pour la politique de la ville, 15 millions d'euros seront dépensés. Il y en aura pour Bellevue, pour Nantes Nord, pour les Dervallières, pour Pin Sec, pour Rezé Château, pour Plaisance, et une enveloppe pour les petits travaux de voirie qui sont à répartir entre ces quartiers. C'est-à-dire que l'on a à la fois les crédits au budget 2024 pour concevoir l'ensemble des politiques au niveau macro, au niveau métropolitain, mais également dans le détail du quotidien de nos concitoyens.

Pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, il s'agit du quartier hospitalo-universitaire, bien sûr.

Nous avons aussi la protection de la nature et de la biodiversité avec des travaux de restauration des cours d'eau du Cens, du Gesvres, du Charbonneau.

En matière de gestion des déchets, il y a les travaux sur les déchetteries communales, l'achat de véhicules, les mobiliers de collecte. Tout cela, ce sont des choses qui seront visibles pour nos concitoyennes et nos concitoyens, et qui amélioreront à la fois le cadre de vie et l'efficacité du service public.

La politique de l'énergie et du climat, c'était 6,4 millions d'euros en 2023, et ce sera 10,4 millions d'euros en 2024, avec le versement de subventions pour la rénovation énergétique des propriétés et copropriétés privées pour 7,2 millions d'euros.

Nous aurons – on en parlait avec Laure Beslier à l'instant, et avec le magistrat de la Chambre régionale des comptes – les réserves foncières pour 16,4 millions d'euros, ce qui est évidemment important.

En dehors des crédits de paiement, nous aurons aussi des autorisations de programme ouvertes, nouvelles, pour 313,7 millions d'euros, avec notamment des projets d'espaces publics, la politique de l'eau, la politique des déchets, etc. Vous voyez le détail : politique du logement... Dans tout cela, on a vraiment des montants significatifs, et surtout, des engagements pour l'avenir, des ouvertures de projets. Je voudrais vraiment saluer la mobilisation de nos services, parce qu'aujourd'hui – et on va le voir en passant du côté plus financier –, ce qui nous bloque, ce ne sont finalement pas tellement les moyens financiers, même si la sobriété, là aussi, doit être de mise, mais c'est la capacité à faire. Je voudrais saluer la mobilisation de l'ensemble des services de la Métropole qui, chaque année, ont cette capacité à produire des services, des équipements et de grands investissements pour atteindre – ce qui reste notre objectif – ce cap des 3,5 milliards d'euros d'investissement sur la durée du mandat. Bien évidemment, sans l'ensemble de nos services, ce ne serait pas possible. Je voulais souligner l'engagement qu'il faut à toutes et tous, au niveau central comme au niveau des pôles de proximité, pour arriver à sortir, non seulement des inscriptions budgétaires – parce que finalement, inscrire des chiffres dans une colonne et les voter entre nous, ce n'est pas très compliqué, mais ensuite, il faut le faire –, il faut que les taux de réalisation suivent. C'est là que nous serons particulièrement vigilants à ce que ce budget soit, et on le verra une fois qu'il aura été réalisé, un budget évidemment sincère.

Après avoir listé tout ce qui va être réalisé, on est bien obligé de parler un peu d'argent. 1,646 milliard tous budgets confondus, c'est la balance générale de notre budget métropolitain, avec des dépenses de fonctionnement qui atteignent 938,1 millions d'euros, frais financiers inclus. Nous gardons – c'est le dynamisme de nos recettes qui nous l'autorise, on va le voir – une épargne brute tout à fait significative de 197 millions d'euros, et 85 millions d'euros d'épargne nette qui financent plus de 14 % des investissements prévus au budget 2024. Le juge de paix de la qualité financière et de la situation financière d'une collectivité, c'est sa capacité à autofinancer ses investissements et à épargner sur son fonctionnement les sommes nécessaires.

On voit la mise en œuvre de notre projet métropolitain sur le camembert qui suit. Les mobilités représentent 41 %, globalement, sur ce 1,216 milliard en faveur des politiques publiques métropolitaines. Nous avons ensuite, sans surprise, les grands services publics que sont l'eau et les déchets qui, à eux deux, constituent également une part significative. Ensuite viennent la conciliation et les usages des espaces publics, où l'on va trouver une bonne partie de cette attention à la proximité et à la vie quotidienne qui fait aussi la marque de notre Collectivité.

Les investissements, si on fait un focus, représentent 596,4 millions d'euros tous budgets confondus, avec 41 % pour les mobilités. On va également trouver l'eau et les déchets, en investissements un peu moindres, parce que les grands investissements ont été faits. Il y a aussi la conciliation des usages et des espaces publics pour 16 %. On va retrouver là, je le répète, toute l'action des pôles de proximité.

Les projets d'investissement, je ne les redétaille pas, puisque je l'ai fait à l'instant.

On peut aller à la page 9 de notre diaporama, avec les projets d'investissement qui sont inscrits au BP 2024. Vous voyez les montants initiaux des autorisations de programme. La deuxième colonne, ce sont les propositions d'ajustement, les montants ajustés, les crédits antérieurs, les crédits 2023 et les crédits 2024. C'est important, parce que vous pouvez ainsi suivre, politique publique par politique publique, la continuité de la réalisation des opérations qui, généralement, se déroulent sur plusieurs années.

Je rappelle – pas tellement pour vous, mes chers collègues, mais surtout pour ceux qui nous écoutent – que le budget d'une collectivité ou d'un établissement public comme le nôtre se fait sur les dépenses effectivement opérées, ce qui fait qu'à chaque fois que l'on paie une facture, cela doit être inscrit dans le budget. Nous avons donc des opérations qui font l'objet de facturations intermédiaires, et qui génèrent donc la nécessité d'avoir des crédits de paiement inscrits au budget.

Au total, on a 596,4 millions d'euros, y compris les opérations financières. Ce volume d'investissement est supérieur de 5 % par rapport à 2023. Vous me direz que c'est normal, puisque dans un cycle de mandat, à partir de la troisième année, on réalise de plus en plus, donc on paie de plus en plus, donc il est normal que les crédits d'investissement augmentent. La particularité de ce mandat, c'est qu'ils n'ont pas baissé au début, c'est la question qui est posée. C'est ainsi que nous arriverons, je le pense, à nos 3,5 milliards.

Il faut sans cesse rappeler que non seulement ces dépenses sont des dépenses d'équipements, d'infrastructures permettant d'assurer l'avenir de notre service public local, mais que ce sont aussi des éléments essentiels du dynamisme économique du territoire, parce que même s'il n'y a pas de possibilité – on ne va pas s'en plaindre – de dire que toutes les dépenses doivent être réalisées par des entreprises du territoire, de fait, la grande majorité de ces dépenses seront exécutées par des entreprises implantées sur notre territoire. Nous avons donc un effet levier sur la dynamique économique et sur l'emploi local qui est tout à fait important.

Notre Collectivité maintient donc son cap jusqu'en 2026, et s'appuie sur nos grandes orientations, avec nos deux piliers de l'égalité et de la transition écologique, cette fameuse bifurcation. En 2024, notre agglomération sera encore une terre de grands événements sportifs, avec l'accueil à la Beaujoire de matchs de football féminin et masculin dans le cadre des Jeux olympiques, mais aussi – Ali Rebouh le dirait mieux que moi – des animations dans toutes les communes pour que, conformément à notre tradition d'accueil de grands événements, ce ne soit pas simplement dans le stade que cela se passe, mais dans toute la ville. C'est dans toute l'agglomération que l'esprit olympique doit pénétrer l'ensemble de nos activités, de nos communes et de nos populations.

L'application de notre stratégie financière est réelle. Je voudrais quand même signaler la performance, quitte à me faire accuser d'autosatisfaction, mais tout de même – j'anticipe, Alain Vey –, nous avons élaboré cette stratégie financière avant qu'il ne prenne à Monsieur Poutine la mauvaise idée de vouloir envahir l'Ukraine, avec toutes les conséquences que cela a eues sur nos frais, sur les coûts de construction, sur les dépenses énergétiques. Cette stratégie financière, nous arrivons à la maintenir dans ce contexte. Certes, comme je le dis souvent, nous avons consommé une partie des marges de manœuvre dont nous disposions pour l'ensemble du mandat un peu plus rapidement, mais sur le plan énergétique, même si nous ne sommes pas exemptés de l'effort et des conséquences, nous avons eu à la fois de la chance sur des moments de renouvellement de contrat, mais aussi le talent de nos services. Je voudrais souligner que du côté du bâti, nous avons de vrais spécialistes du marché de l'énergie dont la réelle compétence, et même le caractère extrêmement pointu des compétences, ont permis des économies très significatives, à la fois parce que nous avons un groupement de commandes qui nous permet d'acheter des volumes beaucoup plus importants, donc d'être beaucoup plus à l'aise lors des négociations de prix, mais également parce que sur la forme, sur les moments où ils ont topé, où ils ont cliqué sur les marchés, ils se sont comportés en vrai traders de l'énergie, avec une efficacité absolument remarquable.

Cette stratégie financière est donc maintenue, les objectifs sont maintenus. Les bornes que nous avons fixées, notamment de limiter notre capacité de désendettement à 10 ans en fin de mandat, tous budgets confondus, seront tenues, je peux vous l'affirmer. Cela se fait sans remettre en cause cette habitude que nous avons de le distribuer très largement, et plus largement que partout ailleurs, je le pense, les fonds de la Métropole à nos 24 communes sous diverses formes, que ce soit la dotation de solidarité communautaire ou les divers fonds de concours que nous avons créés. Nous avons donc un niveau d'épargne nette qui, je le répète, finance un peu plus de 14 % de nos investissements, et notre capacité de désendettement en 2024 sera à 5,4 années. Cela veut dire que l'on est encore loin des limites que nous avons fixées.

Concernant notre dette, oui, nous allons nous réendetter, mais de manière raisonnable, de manière raisonnée, en utilisant au maximum notre fonds de roulement pour limiter ces recours à la dette, puisque vous le savez, parmi les nouvelles contraintes auxquelles nous devons faire face, il y a une augmentation des taux d'intérêt extrêmement significative. La dette va atteindre 1 550 euros par habitant en 2024, avec une capacité de désendettement, je l'ai dit, très raisonnable. Nous avons toujours un endettement inférieur à la moyenne des métropoles de notre genre.

Passons maintenant au budget principal. On va détailler tout cela très rapidement. Les dépenses de fonctionnement du budget principal représentent 523 millions d'euros, avec 331 millions d'euros d'investissement. L'épargne brute du budget principal reste à 17,5 millions. Effectivement, c'était 19,2 millions en 2023, mais cela reste tout à fait élevé, et cela correspond à ce que je vous disais à l'instant, c'est-à-dire à une certaine consommation de nos marges de manœuvre, dans le respect de notre stratégie financière, et une capacité de désendettement qui reste contenue à 5,5 années.

Sur les recettes de fonctionnement, on a plutôt de la chance, mais on se crée aussi cette chance d'avoir un territoire particulièrement dynamique, ce qui fait que nos recettes de fonctionnement peuvent progresser de 5,25 % par rapport au budget 2023. Cela fait 31,7 millions d'euros supplémentaires, tout cela sans toucher aux taux, ni de fiscalité, qu'elle soit des particuliers, des entreprises ou des deux, ni à la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères, et, on va le voir tout à l'heure, ni à la taxe GEMAPI. Je vous rappelle que la GEMAPI a un fonctionnement un peu particulier : on ne détermine pas un taux qui va entraîner une recette que l'on ne prévoit pas forcément à l'avance, là, on va prévoir la recette, et c'est l'État qui va faire le calcul pour en déduire le taux. Nous vous proposons de maintenir la recette de la taxe GEMAPI à 3,5 millions d'euros, soit exactement le même montant qu'en 2023.

L'application du pacte métropolitain entraîne une redistribution commune de 116,3 millions d'euros. Les dépenses de personnel reflètent à la fois l'augmentation du point d'indice en année pleine et une hausse de 5,65 %, sans l'effet de la nouvelle méthode de comptabilisation des tickets restaurant qui fait gonfler la masse salariale de 2,9 %. Comme c'est équilibré en recettes, cela ne joue pas sur la balance globale.

Évidemment, les autres dépenses sont impactées par l'inflation, par le coût de l'énergie, et elles sont

rendues nécessaires par le dynamisme de notre Métropole, par son accroissement démographique, mais également par la mise en œuvre du projet métropolitain et par la mise en œuvre de nos engagements.

Les prévisions de frais financiers sont en augmentation : plus 3,3 millions d'euros, compte tenu de la forte remontée des taux d'intérêt. Nous restons, grâce à une gestion active de la dette tout à fait remarquable opérée par nos directions des finances, avec des taux moyens assez largement inférieurs à ce que l'on constate ailleurs.

La répartition des dépenses de fonctionnement du budget principal, vous l'avez là, avec les ressources humaines à 27,4 %. On observera, une fois de plus, que c'est beaucoup moins que ce que nous connaissons dans nos communes. La contribution aux communes reste une part tout à fait significative. Quant aux contributions obligatoires, elles sont plutôt en augmentation, on va le voir à l'instant, avec des dépenses de la Métropole, des dépenses de personnel à plus 7,9 %. On va avoir là les mesures nationales, je l'ai dit. Il y a également les mesures liées au dialogue social animé par mon amie Aïcha Bassal. Il y a également les hausses de cotisations et les besoins de nos politiques publiques pour 2,2 %.

Les délégations de service public, les dépenses et autres contributions obligatoires augmentent de manière significative, parce que c'est contractuel, parce que nos partenaires délégataires de service public ou établissements publics qui votent des budgets que nous devons suivre ont des types de dépenses, ou sont tenus par les règles de leur secteur d'activité, ce qui fait que cela va un peu plus vite que ce qui relève strictement de notre gestion à nous. Elles représentent 7,1 % des dépenses de fonctionnement, et on peut noter l'évolution de la contribution aux SDIS de 1,2 million d'euros (pour laquelle je me sens un peu en conflit d'intérêts, ce n'est pas grave).

Les subventions représentent 43,7 millions d'euros, soit 8,4 % des dépenses de fonctionnement. Ne vous laissez pas avoir, si j'ose dire, comme j'ai pu me faire avoir moi-même, en étant inquiétés par cette augmentation de 15,3 % : c'est juste que l'agrégat n'est pas le même. Nous n'avons pas de flambée de nos soutiens aux associations, nous avons simplement intégré – j'espère que Pascal Lamanda m'écoute et qu'il va me rappeler cela, parce que j'ai un affreux trou de mémoire – des dépenses qui ne figuraient pas dans cet agrégat, et qui y figurent désormais, il faut le préciser. Je me tourne vers Olivier Parcot qui a le même trou de mémoire que moi. Vous voyez que les affaires sont entre de bonnes mains ! »

Rires.

M. Bolo : « On n'a pourtant pas l'âge de Joe Biden, mais bon... »

Rires.

M. Bolo : « Voilà. Les frais financiers sont à hauteur de 19,6 millions d'euros, je l'ai dit : c'est un peu plus de 3,5 % des dépenses de fonctionnement.

La charge de production des services publics est en augmentation, avec notamment les aménagements urbains. 9 millions d'augmentation, c'est loin d'être négligeable.

Les moyens généraux sont tenus, tenus, tenus, avec juste plus un million d'euros pour des postes comme les gardiennages et nettoyages des locaux qui coûtent de plus en plus cher. Il y a les carburants, évidemment. Sur les charges de structures patrimoniales, on essaie de limiter les locations immobilières, même s'il nous arrive d'en prendre, surtout quand on sait que l'on va pouvoir acheter à la fin du bail. Il y a les charges locatives, les taxes foncières, les assurances... Les assurances, vous l'avez lu dans la presse, sont effectivement un problème. Il va falloir que l'on songe – et encore, nous avons une masse critique pour ce faire – à être notre propre assureur, parce que de toute façon, les assurances ne veulent plus contracter avec nous. Il y a les contributions aux communes, on l'a dit, avec attributions de compensations DSC, fonds de concours et autres participations en augmentation. Pour les autres charges, on a les provisions pour contentieux, les reversements de fiscalité, etc., des remises gracieuses et nos quelques indemnités.

Les financements des dépenses d'investissement se trouvent par l'emprunt pour 67,8 %. Les fonds et taxes divers, les subventions de partenaires sont plutôt en baisse, il faut bien le dire, pour un total de dépenses d'investissement du budget principal à 331,1 millions d'euros. On va donc emprunter 224,8 millions d'euros. C'est un emprunt qui sera, je le réprécise, réduit en cours d'année, puisque quand on aura repris les résultats du compte administratif 2023, nous pourrions diminuer cette inscription d'emprunt, il ne faut donc pas la prendre exactement au pied de la lettre.

Olivier Parcot, qui a quand même réagi avec une grande rapidité, me signale que NSD, Nantes Saint-Nazaire Développement, n'était pas dans l'agrégat jusqu'ici, et qu'il l'est depuis, ce qui explique l'écart.

Le budget des transports collectifs, premier budget annexe que nous examinons, a des recettes de fonctionnement importantes. Je précise que cette année encore, il faudra que le budget principal apporte un subventionnement aux alentours de 6 millions, de mémoire, au budget des transports collectifs, parce que ce budget a été très impacté par la crise Covid. Même si les recettes d'exploitation de la SEMITAN augmentent de manière extrêmement significative, nous ne sommes pas encore en capacité d'équilibrer le budget annexe des transports publics uniquement avec le versement mobilité et les participations des usagers.

En matière d'investissement, les transports représentent 164,7 millions d'euros, dont des subventions d'équipements à la SEMITAN, naturellement, et des crédits de paiement que je vous détaillais tout à l'heure, je n'insiste pas davantage.

Le budget annexe des déchets dégage toujours une épargne brute tout à fait confortable qui lui permet d'autofinancer très largement ses investissements, même s'il faudra recourir à 7,9 millions d'emprunt au BP 2024.

Le budget annexe de l'eau se porte également très bien, avec une épargne brute importante, mais qui est remarquablement justifiée par le fait de la modernisation de l'usine de la Roche, de la sécurisation Sud-Ouest, du renouvellement des canalisations des ponts Aristide-Briand et Clemenceau, de gros travaux d'entretien et de production, et du renouvellement du réseau de distribution pour près de 13 millions. Tout cela coûte extrêmement cher, et heureusement que nous avons un budget annexe de l'eau dégageant une épargne brute conséquente.

De la même manière, le budget annexe de l'assainissement, avec 19 millions d'investissement prévus pour la réhabilitation et l'extension des réseaux de collecte et de transfert, représente un total de 37,7 millions d'euros d'investissement. Là encore, heureusement que l'épargne brute est tout à fait significative, avec des dépenses de fonctionnement qui augmenteront de 5 %, de manière assez logique, en 2024.

Enfin, le budget du stationnement est un peu inquiétant, parce que depuis la crise sanitaire, la baisse de fréquentation est significative, avec des recettes de parkings qui sont en baisse, et des dépenses de fonctionnement qui sont en hausse. On a donc un effet ciseau significatif. Tout de même, il y a une capacité à investir, dont 9,3 millions pour les P+R. C'est l'essentiel des investissements, et il faut continuer en la matière.

Enfin, il y a le petit budget annexe des locaux industriels et commerciaux, pour des montants extrêmement faibles et raisonnables.

Voilà, mes chers collègues, ce que je pouvais vous dire sur le budget 2024, en espérant ne pas avoir été trop long. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vais donner la parole à Tristan Riom pour un focus sur le budget vert, puis à Fabrice Roussel pour un focus sur le budget sensible au genre, et ensuite, nous ouvrirons le débat. »

M. Riom : « Bonjour à tous et à toutes. Après la présentation du budget, je vais vous présenter le budget vert. Plus exactement, c'est l'analyse en termes de transition écologique du budget, puisque le budget vert n'est pas un budget à part, c'est vraiment une démarche d'analyse de l'ensemble des lignes budgétaires avec ce filtre de la transition écologique.

Il est à noter que depuis le projet de loi de finances 2024, c'est une démarche rendue obligatoire pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants, mais nous avons déjà commencé à travailler depuis l'année dernière sur ce sujet. Il est intéressant que nous partagions ce retour d'expérience du budget vert, puisqu'il ne s'agit pas d'un exercice comptable de plus ou d'une approche purement de communication, c'est vraiment une démarche de transformation de l'action publique, et c'est ce que nous avons cherché à vous montrer dans cette présentation.

Le principe de cette analyse écologique de notre budget, ou budget vert, c'est donc d'analyser l'ensemble des dépenses de la Métropole, que ce soit le fonctionnement ou l'investissement, au regard de plusieurs critères que je vais vous détailler ensuite. On le fait donc aux différents moments du budget primitif et du compte administratif, mais aussi, vous allez le voir, à des étapes d'avant-projet pour des projets précis, pour orienter les décisions politiques au moment où il faut les orienter, et pas juste en faisant une photographie au début ou à la fin de l'année.

Nous sommes donc repartis pour la criticisation de notre référentiel de transition écologique, que vous avez ici, et qui intègre plusieurs enjeux. Sur le budget 2023, nous avons étudié la sobriété carbone, ou ce que l'on appelle "l'atténuation du changement climatique". C'est ce que l'on connaît souvent de la question de la transition écologique, c'est "nous émettons trop de gaz à effet de serre, il faut les réduire pour limiter le changement climatique" : atténuation du changement climatique. Cette année, nous avons ajouté deux autres volets, à savoir l'adaptation au changement climatique, c'est-à-dire que même si on lutte contre, le climat change, et il faut donc que nos dépenses

s'inscrivent dans un climat qui change. Par exemple, il faut que les installations sur l'espace public que nous faisons maintenant aient toujours du sens dans un monde à +2 °C ou +4 °C. Il y a aussi une analyse dite "ressources" : il s'agit d'intégrer le fait que nous devons diminuer la pression que nous exerçons sur l'environnement et sur l'ensemble des ressources qui nous entourent, que ce soit en termes de consommation de roche, sur la biodiversité, sur d'autres ressources. Il y aura un budget spécifique à la biodiversité, mais en tout cas, on intègre une approche ressources dans ce budget.

Comment cela marche-t-il ? Il y a une association qui, au niveau national, travaille sur un référentiel. L'association s'appelle I4CE. Pour celles et ceux qui voudraient plus d'informations sur le budget vert ou sur l'analyse écologique du budget, vous pouvez aller voir leur référentiel. À l'origine, ils sont plutôt partis sur une approche "atténuation du changement climatique sur les budgets d'investissement". À Nantes et à Nantes Métropole, nous avons fait le choix d'aller plus loin sur cette analyse, pour intégrer deux nouveaux critères. C'est vraiment une démarche du territoire que d'aller plus loin. Nous espérons que cela pourra inspirer d'autres territoires qui voudraient, eux aussi, se doter d'outils de transformation de leur action.

Pour chaque dépense, il y a différentes catégories que l'on peut attribuer selon les différents critères que j'ai donnés. Soit c'est "très favorable", soit c'est "favorable sous condition", "sans impact ou neutre", "défavorable" ou "indéfini". Vous retrouverez ces cinq catégories systématiquement sur les différentes analyses budgétaires, avec l'idée que quand c'est "indéfini", il faut le sortir de cette case, puisque c'est parce que l'on n'a pas encore les éléments pour l'apprécier. Évidemment, l'objectif à terme est de tendre vers le fait que toutes les actions soient très favorables à l'environnement, mais cela prend du temps, c'est vraiment un travail de transformation complète de notre action.

Les trois enjeux analysés sur six, je les ai cités. Nous en sommes à trois, et l'année prochaine, on rajoutera de nouveaux critères pour qu'à la fin, d'ici le budget 2025, on ait l'ensemble des six critères pour orienter l'action publique.

Sur chacune des catégories, vous avez la manière dont on travaille. Globalement, sur l'impact climat sobriété carbone, donc "l'atténuation du changement climatique", le but – ce n'est pas très surprenant – est de limiter nos émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone. On a des solutions que l'on va privilégier : toutes les approches non carbonées, qui n'émettent pas de carbone, toutes les approches de sobriété, ou ce qui peut permettre de capter du CO². Il est à noter que nous sommes uniquement sur du captage basé sur les solutions naturelles, et pas sur les solutions technologiques. On peut aussi identifier un certain nombre de pratiques à éviter. Par exemple, des technologies qui ne sont pas viables à long terme : si on achète un ensemble de technologies qui tendent vers de l'obsolescence programmée, on sait que cela entraîne des émissions de carbone qu'il nous faut éviter. Chaque dépense doit être soumise à ce filtre. Vous comprenez à cette étape que c'est ce qui entraîne une mobilisation générale de la Métropole, puisque chaque agent a un budget, chaque élu a un budget qu'il anime dans cette Métropole, donc on doit se poser la question : "Au regard de ce critère et de ces cinq catégories, comment se situe la dépense que je propose au conseil ?".

On arrive à des graphiques qui, forcément, analysent nos dépenses. Sur le fonctionnement, ce que l'on peut dire, c'est que l'on en a quand même beaucoup qui sont considérés sans impact, c'est-à-dire que globalement, on sait que l'on a structurellement du mal à l'assigner quelque part, on est à plus de la moitié du budget. Je vous rassure, toutes les analyses ne sont pas comme ça, c'est parce qu'il y a un certain nombre de dépenses qui sont compliquées, notamment ce qui touche à la masse salariale, mais aussi à d'autres subventions qui ne sont pas évidentes. Par contre, on vient valoriser tout ce qui touche à la mobilité durable, notamment dans le cadre de la DSP de la SEMITAN que l'on retrouvera très fortement dans le budget d'investissement. On continue à avoir des dépenses jugées comme défavorables, comme l'achat de diesel pour les bus qui tournent encore au diesel, les carburants fossiles ou le chauffage pour le gaz.

On va passer au budget d'investissement, parce que je trouve qu'il est plus marquant en termes de répartition, et on voit plus les choix de politiques publiques que nous avons pu faire. Entre les BP 2023 et 2024, on voit que l'on a 10 points de plus dans le "très favorable" sur cette préparation budgétaire. Pourquoi ? Parce que l'on fait des choix, on investit plus sur les mobilités durables, on a le plan pleine terre, on a tout un tas de sujets qui font que, de fait, nous mettons plus d'argent sur des actions qui sont très favorables à l'environnement, et cela se voit. Cela montre aussi que cette analyse pousse tout le monde à se poser des questions, et potentiellement à réorienter des politiques publiques.

On a encore des sujets qui sont défavorables, et c'est là où vous voyez que cet exercice du budget vert est un exercice de transparence : nous ne cherchons pas à cacher que certaines dépenses sont défavorables. Il faut se le dire, c'est un exercice de transformation qui prend du temps. Néanmoins, nous l'affichons et nous ne cherchons pas à le cacher, et c'est là aussi le but de ce budget vert. Voilà pour le volet "atténuation".

Concernant le volet "adaptation", c'est quelque chose qui est un peu plus en développement, puisque c'est aussi un axe du PCAET qui va se développer fortement dans les mois à venir, on le verra dans la répartition. Dans le volet "adaptation", le but est d'engager des dépenses qui répondent à des aléas et à des risques climatiques identifiés. En solutions privilégiées, on peut, par exemple, citer les solutions dites "*low tech*" qui sont plus résilientes et plus frugales, et qui peuvent donc nous permettre de faire face à des crises fortes. On va aussi classer en "favorable sous condition" des risques de maladaptation, parce qu'il y a parfois des dépenses dont on peut se dire qu'elles vont dans le bon sens, mais néanmoins, on sait que cela entraîne de la maladaptation. Le sujet assez classique est la climatisation dans les bâtiments, puisqu'en apparence, cela permet de faire face à des vagues de chaleur, mais on va réchauffer l'espace public et augmenter la dépense énergétique. Il y a des sujets de maladaptation de ce type. D'ailleurs, dans le débat public, on a souvent ces débats autour de la maladaptation.

Il y a des pratiques à éviter, bien sûr. Là, vous avez la classification. On voit que par exemple, quand on reprend une cour d'école, typiquement, le fait de végétaliser ou non peut faire que le travail sur une cour d'école peut aussi bien se retrouver dans le défavorable que dans le favorable, et c'est pour cela que ça demande un travail de fond, parce qu'il faut s'assurer que l'on adapte la cour d'école à un climat qui va changer.

Si on passe à l'analyse d'investissement, vous voyez qu'en effet, on a 54 % considérés comme "indéfinis". Cela nous montre bien le travail à faire : sur plus de la moitié du budget, on n'a pas encore les outils pour définir pleinement si le projet est adapté ou non à un climat qui change. C'est pour cela que c'est un axe fort du prochain plan climat que de travailler sur ce sujet. J'engage tous les responsables politiques qui sont dans la salle et qui nous écoutent à vraiment interpellier les équipes, à travailler vraiment sur ces questions de l'adaptation au changement climatique, sinon, on va prendre aujourd'hui des décisions que l'on va regretter demain. On doit être interpellés par cette part de l'indéfini. Cependant, je vous rassure, nous allons travailler à la résorber.

Sur la question des ressources, l'objectif général est de préserver les ressources naturelles, les ressources en eau, les sols vivants, tout ce qui relève d'une consommation et d'une société consumériste excessive et contre laquelle nous devons lutter. On va privilégier toutes les logiques de sobriété, de réversibilité, d'économie circulaire ou de la fonctionnalité, et on va pointer les dépenses qui amènent, par exemple, à de l'achat ou à de la construction neuve et dont on estime qu'elles pourraient être évitées. C'est aussi là où, clairement, ce budget vert entraîne des débats et anime un débat dans la Métropole.

Sur le graphique que vous avez en dépenses d'investissement, on estime qu'il y a à peu près un quart de solutions très favorables, où l'on a pleinement intégré cette question de la ressource pour préserver de la pleine terre et limiter la consommation de ressources de manière générale sur le territoire. On a encore un quart "en favorable sous condition", et le reste qui reste à travailler, avec 6 % qui est encore "défavorable". Je vous avoue que c'est plutôt une agréable surprise de se dire que l'on a presque la moitié des dépenses qui sont favorables ou très favorables. Cela montre qu'il y a déjà une prise en compte assez forte de ces questions, même s'il nous faut conquérir plus d'espace pour limiter la pression anthropique de nos dépenses sur le territoire.

Une fois que l'on a présenté tout cela, la question est : « Comment cela anime-t-il vraiment une politique publique ? ». On va vous présenter deux manières que l'on a dû utiliser cet outil du budget vert pour transformer la Collectivité. Le premier, c'est un focus sur une politique publique "espaces publics", puisque l'on décline ce budget vert par politiques publiques. Il y a un travail de détail qui est fait avec les différents responsables des politiques publiques pour regarder quels sont les critères les plus pertinents en fonction de ce qui est réalisé. Par exemple, sur les volets "atténuation, adaptation et ressources", vous avez le tableau de bord de la politique "espaces publics". On voit qu'évidemment, tout ce qui favorise la mobilité douce se retrouve forcément plutôt en "favorable", et que l'on a encore des marges de progression sur certains parkings, par exemple, ou des choses de cet ordre. C'est vraiment un tableau de bord qui doit nous servir pour prendre des décisions, qui doit nous interpellier quand on a potentiellement des dérives ou des dépenses en négatif. Surtout, il y a un travail collectif à faire pour enlever la part d'indéfini, pour que nous puissions qualifier l'ensemble des dépenses.

Sur les marges de progression ou ce que l'on a fait depuis le BP 2023, on peut vous dire que l'on a avancé spécialement sur la question du numérique pour valoriser la politique de numérique responsable que nous menons à la Métropole, et essayer de la qualifier. Typiquement, on voit que l'on rentre dans le détail, puisqu'un outil numérique, il faut parvenir à le qualifier : il peut être bon ou mauvais, mais il faut surtout voir quel est son usage, comment on a pris les enjeux de responsabilité. C'est pour cela que l'on a particulièrement creusé ce sujet. Sur le volet des sports, nous coconstruisons une méthodologie pour qualifier notamment les piscines, les gymnases et les terrains sportifs (on reviendra après sur la question d'une piscine).

On a un enjeu de travail dans les mois à venir sur les volets culture, tourisme et développement économique. On engage un travail particulier pour travailler davantage sur ces sujets, en s'inspirant de ce que l'on a fait sur les sports et l'espace public. L'espace public, nous en avons parlé, c'est la politique publique sur laquelle nous avons particulièrement mis un focus pour qualifier les projets et avoir des tableaux de bord, y compris avant-projet. C'est très important, parce que l'on sait qu'en tant que décideurs publics, les décisions que l'on prend aujourd'hui en avant-projet vont impacter le territoire pour les années à venir. C'est pour cela qu'en avant-projet, il est important d'avoir des éléments. Enfin, dans la commande publique – je sais qu'Hervé présentera tout à l'heure des éléments en rapport avec la commande publique –, le SPAR que nous avons travaillé depuis le début du mandat est forcément valorisé.

Je terminerai en vous présentant deux tableaux de bord projets. C'est intéressant, parce que cela vient nous orienter et nous pointer les dépenses en avant-projet qui peuvent être favorables ou défavorables au climat. Il est intéressant de se dire que dans cet exercice, nous regardons bien la finalité d'un projet. Le premier sujet pour une piscine, c'est la réflexion sur le juste besoin. Cela répond-il à un besoin du territoire ? En l'occurrence, il y a le "savoir nager". La piscine olympique métropolitaine a pris des critères de construction passive et bioclimatique. Elle fonctionne toute l'année et sur de grandes amplitudes journalières, puisque si elle était faiblement utilisée, cela aurait été mauvais d'un point de vue environnemental. Elle a un certain nombre de critères qui ont été pris en compte, il n'y a pas de création de parking. Bref, c'est toute une démarche au long cours qui permet d'avoir une piscine valorisée de manière positive au regard des enjeux climatiques.

Le travail qu'il faut aussi faire à cette étape, c'est de vérifier qu'au fur et à mesure de la vie du projet on ne dégrade pas la note. Cela peut malheureusement arriver, et c'est pour cela qu'il est important de le faire en avant-projet.

Si on passe sur le pont Anne-de-Bretagne, on voit que la rénovation de ce pont répond à un défi majeur de la Collectivité, notamment sur les politiques de transport et de végétalisation, et c'est la raison pour laquelle il est valorisé de manière positive. Cependant, exercice de transparence oblige, vous voyez qu'il y a une partie considérée comme "défavorable". Le pont Anne-de-Bretagne est très majoritairement positif, avec beaucoup de dépenses qui sont considérées comme très favorables, mais il y a une petite alerte sur la gestion des déchets, parce que l'on est en bord de Loire. Par conséquent, en phase d'avant-projet, on pointe ce sujet : "Attention, il faut bien gérer les déchets". Cela ne veut pas dire qu'il y a le projet de mettre les déchets dans la Loire, je rassure tout le monde tout de suite ; néanmoins, c'est pointé comme un enjeu important, y compris par les entreprises, et c'est pour cela qu'en phase d'avant-projet, il est intéressant d'avoir cette photo, pour dire : "Voilà un sujet sur lequel nous allons particulièrement travailler".

Voilà pour cette présentation du budget vert, ou de l'analyse climatique environnementale du budget. J'espère que vous avez compris que ce n'est pas un enjeu de communication, que ce n'est pas un enjeu d'une nouvelle norme, mais que c'est un enjeu de transformation des collectivités, de notre activité, de toutes les dépenses. Cela a été un travail important pour l'ensemble des services. Si je peux finir par un ressenti, quand on a lancé le budget vert, on avait forcément un doute : va-t-on faire quelque chose de cosmétique, en plus de ce que l'on fait déjà ? On a déjà le rapport développement durable, etc. : pourquoi fait-on cela ? En fait, on voit que c'est quelque chose qui va potentiellement transformer en profondeur la Collectivité, parce que tout le monde a un budget, et forcément, cela amène à ce que tout le monde se pose des questions sur la pression que l'humain exerce sur son environnement, et c'est bien le but d'une démarche environnementale. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabrice Roussel, pour le budget sensible au genre. »

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues, nous souhaitons travailler sur le budget sensible au genre en 2024. Je rappelle ce qu'il est : c'est l'analyse, finalement, de notre politique publique pour voir si elle contribue à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes, et évidemment, à terme, après ces analyses, la formulation de propositions pour rééquilibrer les écarts que nous pourrions constater.

Je rappelle que cette démarche existe depuis les années 70 en Europe, à l'international, mais qu'elle est plus récente au niveau de la France. Contrairement au budget vert, il n'existe pas de référentiel commun et reconnu qui permette d'avoir une démarche globale.

Je tiens également à préciser que nous avons partagé ce qu'est le budget sensible au genre en G24 égalité femmes-hommes. Cette année, nous souhaitons être dans une phase de test et d'expérimentation, justement pour construire une méthodologie. Nous avons pensé qu'il serait intéressant de travailler sur les espaces publics, puisque l'on a aujourd'hui forcément des retours sur l'utilisation des espaces publics. Vous le savez, l'utilisation n'est pas toujours la même pour les hommes et pour les femmes.

Nous allons donc mener un pilotage de projet avec la direction égalité, également avec la direction de l'espace public. Je tiens également à vous préciser que nous allons avoir une assistance à maîtrise d'ouvrage pour construire cette expérimentation sur deux objets. Tout d'abord, un projet en cours qui concerne l'aménagement de Gloriette - Petit Hollande. Comment, dans le cadre de la construction de ce projet, intégrons-nous cette démarche initiale ? Il s'agit également de regarder un projet terminé. Nous sommes en réflexion avec les différents pôles de proximité pour voir quel aménagement d'espace public nous pourrions analyser.

Je voulais vous dire aussi que vous avez, dans ces perspectives 2024, les différentes étapes que nous avons aujourd'hui fléchées :

- catégoriser les différents projets ;
- formuler l'intention explicite vis-à-vis de l'égalité femmes-hommes ;
- classer ces différents programmes ;
- analyser les données ;
- et enfin, ajuster et mettre en œuvre des indicateurs. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vous propose d'ouvrir le débat collectif. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci, Madame la Présidente, et merci à Fabrice Roussel pour son propos concis. Je ne partage pas forcément tout, mais en tout cas, je pense que l'expérimentation est toujours une bonne chose pour pouvoir ensuite se décider.

Merci, Madame la Présidente. Quand j'écoutais vos deux premiers Vice-présidents, je me disais : "Franchement, tout va bien. Tout va bien à Nantes Métropole, le territoire est attractif, la progression démographique influe positivement sur nos recettes. Comme le disait Pascal Bolo, même les dotations d'État connaissent un léger soubresaut positif". Les investissements vont bon train, Monsieur le Vice-président de la Métropole, ou peut-être plutôt "bon tram", Monsieur le Président de la SEMITAN. Les masses salariales, les gestions courantes augmentent. Après tout, on a de l'argent, respectivement de plus de 8 % pour les premières, et de 7 % pour les secondes. En revanche, je le dis, la part du budget qui n'augmente pas dans ces proportions, c'est celle des contributions aux communes, qui elles ne progressent que de 0,58 %. Je sais, Monsieur le Vice-président, que vous allez nous dire que la Métropole est déjà extrêmement redistributrice sur les communes, mais on est quand même très loin d'une progression alignée sur l'inflation. On aura l'occasion d'en reparler au cours de ce conseil.

Hormis cela, évidemment, vous nous dites que tout va bien. Certes, l'épargne nette est confortable et offre une capacité de désendettement à 5,4 années, identique à celle de l'année passée. Cependant, qu'en sera-t-il au-delà ? D'ores et déjà, vous évoquez du bout des lèvres, mon cher Pascal, un désendettement à 10 ans maximum en fin de mandat, c'est-à-dire une forte dégradation de cet indicateur qui, pourtant, tient en haleine tous les élus locaux que nous sommes, responsables de la bonne santé financière de nos collectivités. Or, la fin de mandat, c'est presque demain, ce sont deux petites années. Après, quelles projections ferons-nous ? Ici, nous n'en avons aucune communication. La loi NOTRe d'août 2015 a pourtant rendu obligatoire la projection pluriannuelle des prévisions budgétaires, en érigeant les PPI, les plans pluriannuels d'investissement, au rang d'outils de pilotage de la stratégie financière et politique de nos collectivités. Cette prescription n'est pas une norme de plus, au nombre de celles qui alourdissent parfois inutilement la charge des maires ; elle facilite, au contraire, dans nos types de collectivités, la stratégie de gestion, en s'assurant notamment de la bonne concordance de nos investissements avec notre capacité à les financer. La logique d'une préparation budgétaire en pluriannualité n'exonère pas, bien au contraire, la collectivité de l'actualiser au cours du mandat, voire bien au-delà.

Pourquoi, je le dis, écrire notre PPI – et vous le faites d'ailleurs parfaitement bien – sans l'assortir de son corollaire indispensable qu'est la projection financière pluriannuelle ? Je ne le comprends pas. Je l'ai dit en commission, et je le redis à cet instant : je ne comprends pas cette méthode qui consiste à envisager les investissements, les dépenses sur plusieurs années, mais sans projeter les financements, et en ne se préoccupant de ce ratio de désendettement que pour un ou deux exercices, et non pas, là aussi, en projection pluriannuelle. Je m'interroge sur l'héritage en cette fin de mandature.

Ce questionnement, je le reformule chaque année, et pour nous, c'est une réelle préoccupation. Nous présenter un budget de 1,646 milliard d'euros et l'accompagner d'une projection financière à deux années est, à mon sens, un peu léger et dissonant avec le sens et l'exigence de l'exercice des responsabilités qui sont les vôtres et auxquels vous nous avez habitués.

D'ailleurs, plus que cet exercice technique, je crois que c'est la "métropole des maires" que vous mettez en exergue, Madame la Présidente, quand vous êtes à Paris, mais qui ne se retrouve pas dans les actes quand nous sommes ici. C'est cette vision de la gouvernance, c'est cette audace de la

coopération, c'est cette exigence du compromis sans compromission que le groupe UTM poursuit. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous vous ferons une proposition d'amendement sur la prochaine délibération, et que nous continuerons à promouvoir cette métropole des maires.

En conclusion, je veux juste rappeler qu'il est de notre devoir d'élus et de notre responsabilité de nous doter des meilleurs outils de prévision, de prospective financière pour appréhender un avenir que nous savons tous et toutes très incertain. Il est de notre devoir d'élus et de notre responsabilité d'être en capacité de répondre aux nouveaux enjeux émergents, sans obérer les capacités d'investissement futur. C'est pourquoi, vous l'aurez compris, ce budget n'est pas le nôtre. Vous l'avez écrit sans que nous y soyons associés. Il est plus l'expression de vos alliances politiques que de votre stratégie à long terme. Par conséquent, nous nous abstenons sur ce budget. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Merci, Madame la Présidente. Il n'y a pas de surprise sur ce budget, il est conforme à ce que l'on a débattu en décembre. Il est aussi conforme à notre manière de faire, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, ce budget est aussi l'expression de nos programmations, de nos constructions politiques publiques, et il confirme une chose : la Métropole souhaite se tenir au rendez-vous du défi écologique pour atténuer, pour lutter contre les impacts du changement climatique, et pour prendre soin du territoire, des 24 communes du territoire, des habitants et des habitantes de ce territoire et du vivant.

Ici, à Nantes Métropole, on garde le cap : densifier pour moins artificialiser, renaturer pour rafraîchir et préserver la biodiversité, protéger, ou encore restaurer en redoublant d'efforts, comme on va d'ailleurs le faire – c'est inscrit à l'ordre du jour – pour améliorer la qualité des cours d'eau. D'ailleurs, sur l'eau, gardons le cap. Gardons le cap, car les vents sont contraires, voire mauvais avec les annonces récentes de mise en pause du plan Écophyto, données en trophée à la FNSEA par le gouvernement. Ce n'est pas un bon signal pour la santé de nos rivières, évidemment, ni pour celle des habitants, et encore moins pour celle des agriculteurs et des agricultrices. La responsabilité politique de notre génération, c'est au contraire de tout faire pour sortir des produits phyto en accompagnant les agriculteurs.

Ici, à Nantes Métropole, gardons le cap pour renforcer la mise en œuvre d'une politique alimentaire durable, pour renforcer la santé environnementale, pour renforcer les transformations nécessaires, notamment dans le monde économique avec la décarbonation de l'économie, avec le développement des énergies renouvelables, avec ce que nous faisons aussi sur les réseaux de chaleur, et pour développer des logements performants sur le plan énergétique et abordables pour tous et toutes.

Là encore, gardons le cap, parce que les annonces du Premier ministre sur le logement social sont inquiétantes et sans équivoque. Nous le savons, nous l'avons déjà constaté, le logement social, avec les gouvernements successifs d'Emmanuel Macron, a été raboté dans son soutien, et cela a notamment ralenti la production de logement social, mais aussi fragilisé les bailleurs sociaux. Là, l'attaque est frontale, elle est inédite. Les plus naïves d'entre nous – comme moi, par exemple – avaient pensé que c'était un peu un coup classique, c'est-à-dire que quand on n'a pas les résultats, on va tripoter le thermomètre. Cependant, hier, j'avoue qu'avec la nomination du ministre, c'est-à-dire celui qui va incarner la volonté politique, malheureusement, nous avons eu la confirmation d'une volonté de détricoter la loi SRU. C'est un vrai danger. C'est un vrai danger, d'abord pour les habitants et les habitantes de nos villes qui ne peuvent déjà pas se loger – là, on parle des infirmières, des caissières, des magasiniers –, et c'est aussi un vrai danger pour l'ensemble de nos communes de venir rogner sur la mixité sociale, une des bases de notre pacte républicain.

Ici, à Nantes Métropole, on fait le choix du logement social, parce que se loger est un droit pour tous et toutes, y compris pour les personnes les plus précaires. Ici, on prend nos responsabilités, et on l'a déjà fait collectivement en votant un plan de relance de 20 millions d'euros sur le logement social. En ce moment de crise sans précédent sur le logement, là encore, gardons le cap et poursuivons cet effort.

Ici, à la Métropole, par ce budget, on garde aussi le cap sur un service public de proximité et de qualité. Pour tous les habitants et les habitantes de notre Métropole, cela se traduit concrètement par des moyens mobilisés sur des postes importants de notre budget : la mobilité, l'assainissement, les déchets. Je me permets, Madame la Présidente, de saluer l'ensemble des agents et des agentes de notre Métropole qui, au quotidien, font un travail essentiel. Là encore, je ne peux pas m'empêcher de souligner les propos décalés du Premier ministre qui affirme sa volonté – son intention, en tous les cas – de prendre en compte le mérite dans le traitement salarial des fonctionnaires. Le service public de proximité mérite sa juste rémunération. On l'a dit tous ensemble lors du confinement, on l'a redit tous ensemble lors du déconfinement, et certains d'entre nous ont continué à le répéter pendant la

réforme des retraites : il y a urgence à mieux reconnaître le travail des agents territoriaux. La Métropole, nos communes, on est et on reste en première ligne face à un gouvernement en déconnexion toujours plus flagrante avec les réalités de nos territoires. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Merci, Messieurs les Vice-présidents, pour cette présentation concrète du budget primitif 2024. Je regrette juste que les éléments qui ont été projetés en direct n'aient pas pu m'être transmis en amont pour pouvoir en prendre pleinement connaissance.

C'est un budget important. Le mi-mandat passé, nous atteignons les 10 ans, Madame la Présidente, à la tête de cette Métropole pour votre part. Ce budget, vous en soulignez – en tout cas, c'est votre mot – l'ambition, Monsieur Bolo, avec 5 % d'augmentation sur le front des investissements. Plutôt que "d'ambition", nous aimerions parler "d'inflation" : il n'y a pas d'ambition quand le montant d'augmentation des investissements est proportionnel à celui de l'inflation.

J'ai deux points précis sur ce budget, sur le front des investissements. Le premier point est en réaction à la présentation du budget vert, du budget climat. Vous nous indiquiez l'année dernière que la méthode de récolte des informations ne vous permettait pas encore de projeter des éléments sur l'adaptation au changement climatique, et donc que c'était repoussé à cette année, en 2024. On a envie de dire : "Vous auriez pu repousser cela à 2025, tant les éléments en la matière sont légers et peu probants". On ne remet pas en cause et on souligne votre action en termes d'atténuation du changement climatique, mais en termes d'adaptation – on est bien sur l'adaptation – au changement climatique, clairement, vous n'êtes pas au rendez-vous.

Le deuxième point porte sur la partie travaux que vous avez soulignée, Monsieur Bolo, sur la voirie et sur l'espace public. J'espère être cette fois plus clair que la dernière fois, Madame la Présidente. J'étais revenu sur ce sujet, sur l'aspect "accessibilité universelle" lorsque des travaux sont effectués sur l'espace public et dans la voirie. J'avais précisément cité la place du Commerce et les travaux qui y avaient été effectués. À cette période-là, vous m'aviez un peu taquiné, taxant mes propos de "gloubi-boulga incompréhensible". Cela ne m'avait pas fait trop rire déjà à l'époque, mais là, cela me fait encore moins rire, pour tout vous dire, depuis qu'au moins trois personnes ont été admises à l'hôpital pour s'être blessées sur cette place à cause de l'inaccessibilité de celle-ci. C'est très important. Vous aviez indiqué avoir consulté les associations. Consulté, oui, écouté, peut-être, entendu, certainement pas. Vous n'aviez pas du tout non plus entendu ni répondu sur le fond à mes propos à l'époque, donc je demande qu'il y ait une véritable attention à l'accessibilité universelle dans le cadre des travaux de la Métropole, une véritable consultation, et surtout l'écoute et l'entente des parties prenantes sur ces sujets qui sont cruciaux.

Cruciale également – vous êtes passé très rapidement dessus, Monsieur Bolo – est la structuration de la dette de la Métropole. Vous avez indiqué de grandes masses. J'aimerais que l'on puisse s'attarder sur la part des taux variables des crédits dans le cadre de la constitution de cet endettement. Aujourd'hui, 40 % de l'endettement de la Métropole est sur du crédit à taux variables. C'est beaucoup, c'est risqué. Vous indiquez que les taux, et c'est dans les projections, vont baisser d'ici à 2025 pour stagner ensuite. C'est un petit peu un pari sur l'avenir, mais un pari risqué, encore une fois, quand on est à 40 % des taux de la Métropole sur l'endettement qui sont variables. D'ailleurs, ils ont un petit peu augmenté, vous l'indiquez, à 2,62. Imaginez que cela puisse augmenter derrière : quand la part est aussi importante, ce n'est aucunement de nature à nous rassurer.

En conclusion, ce budget manque donc d'ambition, clairement, et de visibilité, comme a pu l'indiquer Rodolphe Amailland, sur les années à venir. Il y a également des craintes sur l'endettement, comme je viens de l'exprimer. Pour ces raisons, nous voterons contre celui-ci. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marlène Collineau. »

M^{me} Collineau : « Merci. Bonjour à toutes et à tous, et merci pour la présentation de ce budget. Elle confirme la santé financière de Nantes Métropole, et cette situation nous permet de poursuivre le programme du mandat, c'est-à-dire de faire ce pour quoi nous avons été élus, n'en déplaise à Rodolphe Amailland, à qui je me permets de dire que la Métropole n'est pas qu'un agrégat de communes, mais que c'est aussi un projet politique. Eh bien oui, faire ce pour quoi nous avons été élus, comme l'a introduit Pascal Bolo, c'est une bonne nouvelle.

Nous l'avons évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, nous n'oublions pas pour autant ce qu'il se passe autour de nous, ce qu'il se passe au sein de nos collectivités. C'est vrai que dans nos communes, nous sommes confrontés à des réalités financières parfois périlleuses, qui imposent parfois de faire des choix, voire de renoncer à un certain nombre de projets, ou à chercher des

recettes supplémentaires. Après des années d'une austérité budgétaire à peine camouflée, imposée par l'État, c'est l'inflation et les taux bancaires qui réduisent nos marges financières.

Nous souhaitons profiter de la présentation de ce budget pour féliciter le travail autour du budget climat et du budget sensible au genre. Ces instruments de mesure nouveaux doivent devenir une aide à la décision, dans l'esprit des orientations que nous nous sommes fixées. Même si le déséquilibre des temps consacrés à la présentation de ces deux budgets a pu donner l'impression que l'un était plus important que l'autre, pour nous, évidemment, il n'en est rien, et Fabrice Roussel peut compter sur notre soutien pour parler d'égalité femmes-hommes.

Ce budget, nous le disons chaque année, c'est la garantie du bon fonctionnement des services du quotidien : eau, déchets, logement, transport. La Métropole n'est pas hors-sol et répond aux besoins concrets de la population.

Nous ne passerons pas ici sous silence les difficultés rencontrées par une partie de la population pour se loger. Le contexte bancaire, la baisse du pouvoir d'achat, la crise de l'immobilier : le sujet est évidemment complexe. En bout de chaîne, ce sont des dizaines de milliers de personnes sans solution, ou avec des solutions pas adaptées à leur famille, leur vie ou leurs envies. Depuis le début du mandat, nous alertons : la file d'attente des demandeurs de logements sociaux s'allonge, un nombre croissant de ménages galèrent pour se loger, et la rareté de l'offre fait évidemment monter les prix. Une des conséquences, bien sûr, c'est le mal-logement. Une autre, ce sont des habitants contraints de vivre plus loin de leur travail, d'aggraver l'impact des transports routiers quotidiens, et la création, *in fine*, de zones de ségrégation sociale. Nous n'avons cessé de pointer notre impuissance à tenir les objectifs inscrits dans le PLH.

Si nous continuons d'en appeler à une détermination politique des 24 communes, nous reconnaissons aussi que notre Métropole s'est saisie du problème en actionnant un certain nombre de leviers : dispositifs nouveaux, plan de relance de la construction. Ces choix expliquent la hausse sensible du budget habitat, et c'est une bonne nouvelle. Cependant, nous reconnaissons les limites de notre action. Sur le logement, c'est d'un plan national dont nous avons besoin. L'urgence, c'est de construire, et de construire en fonction des besoins de la population, parce que quand on parle logement, on ne parle pas produits financiers, mais mise à l'abri des hommes, des femmes, des enfants. Loger, se loger, c'est être protégé.

Autant vous dire, chers collègues, que les propos du Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale nous ont indignés autant qu'inquiétés. Indignés, d'abord, lorsque la seule réponse – et cela a été dit par Mahel Coppey – à la difficulté de se loger consiste à affaiblir l'article 55 de la loi SRU en allégeant les sanctions sur les communes qui ne respectent pas l'obligation de 25 % de logements sociaux. Comment croire que les municipalités réticentes à construire en feront davantage avec un cadre légal assoupli ? Procéder à une telle proposition, à quelques jours de l'anniversaire de l'appel lancé par l'Abbé Pierre il y a 70 ans, c'était ajouter la touche d'indécence, désormais coutumière de ce gouvernement, mais à laquelle nous ne parvenons toujours pas à nous habituer. Inquiétés aussi, puisque cette décision ne fera qu'amplifier les difficultés de la population à se loger. Les professionnels de santé vous diraient – et je crois que Mahel l'a dit également – que ce n'est pas en changeant de thermomètre que l'on fait baisser la fièvre. Je les rejoins tous : modifier le seuil d'alerte n'a jamais protégé du danger.

Emmanuel Macron avait déjà fait les poches des bailleurs lors de son premier mandat. Désormais, son Premier ministre détricote un acquis précieux, une promesse républicaine, un bout de notre pacte social : l'obligation de produire des logements sociaux. Pire : hier, alors que nous attendions toutes et tous depuis un mois un ministre du Logement, nous avons découvert, effarés, la nomination d'un ministre des Expulsions. Nous redoutons les conséquences terribles de cet aveuglement. À plusieurs reprises, ici même, nous avons parlé de "bombe à retardement". La fondation Abbé Pierre a tranché la semaine dernière dans son rapport annuel : la bombe sociale du logement a explosé.

Évidemment, le groupe Gauche citoyenne votera ce budget, conscient des limites rencontrées par les collectivités locales, mais déterminé et soucieux d'actionner des politiques publiques justes qui accompagnent les plus fragiles d'entre nous, car c'est notre projet politique d'utiliser l'argent public pour réduire les inégalités. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues. Comme chaque année, le budget 2024 sera un budget en hausse. On en discutait avec les collègues tout à l'heure : il y a 10 ans, le budget 2014 était d'un milliard d'euros, et on va passer cette année à 1,65 milliard d'euros. Je crois que cela montre à la fois combien les collectivités publiques dépensent de l'argent public, parfois pour la bonne cause, mais aussi combien nos concitoyens sont amenés chaque jour à financer davantage les politiques publiques qui sont développées sur nos territoires. Plus 65 % de

budget en 10 ans, c'est évidemment extrêmement considérable.

Néanmoins, il faut reconnaître aussi qu'à ce jour, la situation de la Métropole d'un point de vue budgétaire et financier est plutôt saine, et que les indicateurs sont favorables. C'est assez intéressant, parce que cela veut dire que notre Métropole a les moyens de ses ambitions, et que l'on peut donc parler d'autre chose que de chiffres, d'épargne, de ratio. On peut débattre des ambitions métropolitaines : qu'est-ce que l'on ne veut plus pour nos habitants, pour nos 24 communes, pour les acteurs associatifs et professionnels de notre territoire ? Et surtout, que veut-on pour la Métropole ? Quelles idées, quels projets, quelle ambition, quelle vision ? Contrairement à ce que vient d'indiquer Marlène Collineau, je ne crois pas que notre Métropole ait un projet métropolitain au sens de la coopération intercommunale, un projet métropolitain partagé par les 24 communes ; on a un projet socialo-écologiste, écolo-socialiste qui n'a pas été décidé par l'ensemble de notre Conseil, et qui n'est pas la synthèse, l'ambition et la vision des 24 communes.

Sur ces différents sujets, on a parfois des approches partagées, plus ou moins régulièrement des approches divergentes, et quelquefois des approches carrément opposées. Certains pourraient se dire : "Oui, vous êtes l'opposition nantaise, c'est normal, vous vous opposez". D'abord, ce ne serait pas très sympa, parce que l'on essaie quand même, à chaque fois que l'on est opposés à un projet, premièrement, de le dire, deuxièmement, de dire pourquoi, et troisièmement, de faire une contre-proposition pour expliquer ce que l'on aurait fait à la place. Il faut aussi constater qu'un certain nombre de nos collègues maires divergent et s'opposent, et que même au sein de votre majorité, il y a un certain nombre d'élus qui, sur un certain nombre de projets, divergent et s'opposent.

À ce titre, j'ai été assez surpris que notre Conseil ne débute pas par les traditionnels débats sur les politiques nationales, à travers un vœu qui viserait à ressouder votre majorité. J'ai été surpris aussi – mais finalement, pas tant que ça – que dans le contexte actuel, notre Conseil ne soit pas amené à se prononcer en soutien au monde agricole, par exemple – mais j'ai bien entendu que les agriculteurs étaient plutôt, dans les propos de certains, coupables que victimes –, ou à demander une réaction à la hauteur d'une véritable ambition à lutter contre la crise du logement. J'avais pourtant cru comprendre que c'était prévu, que des discussions avaient lieu, et que dans le cadre de la Conférence des présidents, ces deux questions devaient faire l'objet d'un vœu. Visiblement, vous n'avez pas réussi à vous mettre d'accord au sein de votre majorité, ce qui prouve bien que les désaccords sont beaucoup plus nombreux que les accords sur les sujets d'intérêt général, et que vos accords restent avant tout politiques.

Avec mes collègues du groupe Avenir métropolitain, on continue d'avoir la conviction qu'une partie du budget est mal dépensée. C'est le cas pour le projet Transfert, le pont Anne-de-Bretagne, la gabegie Tri'sac – je rappelle d'ailleurs que nos habitants, dans nos 24 communes, sont toujours en attente de leurs bacs de tri –, les aménagements minéraux d'espaces publics, les bouts de ligne de tram, les opérations de com géantes... 270 000 euros pour les nouvelles rames de tramway... D'ailleurs, j'attends toujours, Madame la Présidente, le détail du budget qui a été voté en octobre 2023. Je ne sais pas s'il faut que je désespère, mais 270 000 euros pour une inauguration... Je pourrais multiplier les exemples de ces budgets mal utilisés.

Avec mes collègues du groupe Avenir métropolitain, nous avons aussi la conviction qu'il faut investir différemment. D'ailleurs, j'ouvre une parenthèse et une question à Monsieur Bolo. Vous annoncez 596 millions d'euros d'investissement, mais quand on reprend le budget 2023, dans les projections que vous faisiez, dans les prévisions que vous faisiez en termes d'investissement, vous prévoyiez sur l'année 2024, non pas 596, mais un peu plus de 700 millions d'euros. Pouvez-vous nous expliquer les raisons qui font qu'entre les prévisions en 2023 et celles pour 2024 il y a un peu plus de 100 millions d'euros d'écart sur le niveau d'investissement ? Il faut investir différemment, investir pour plus de nature en ville avec un véritable Haussmann végétal, pour plus d'offres de transport dans les 24 communes, pour plus de sécurité dans les transports, pour une gestion des déchets enfin efficace en termes de tri et de valorisation, avec des possibilités de trier sur l'espace public. Là aussi, je pourrais multiplier les exemples.

Un mot sur les recettes, pour vous dire que nous soutenons et que nous voterons l'amendement, qui a été déposé par le groupe UTM, qui propose une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Vous aviez refusé de faire ce geste auprès de nos habitants, privés de ramassage pendant plusieurs semaines en 2023, en expliquant que cela n'était pas possible. Eh bien vous avez la possibilité, avec cet amendement, de faire ce geste. Refuser ce geste, ce serait nier les désagréments subis par nos concitoyens. Je crois que ce serait une faute, parce qu'il y a quelques années, vous aviez beaucoup moins de scrupules à percevoir une TEOM dont le montant était supérieur au coût du service réel, ce qui était illégal. D'ailleurs, vous aviez été rappelés à l'ordre par la Chambre régionale des comptes.

Un mot aussi sur le budget vert, pour essayer de bien comprendre. J'aimerais bien que vous puissiez, avec au moins un exemple, nous expliquer quelle est la notation attribuée aux

aménagements réalisés sur la nouvelle place du Commerce. Cette nouvelle place entre-t-elle dans le cadre de la catégorie “très favorable”, “favorable”, “défavorable” ou “à approfondir” ? Ce serait intéressant de voir comment une place minéralisée est considérée. J’ai à nouveau une remarque sur le pont Anne-de-Bretagne : vous nous avez expliqué, Monsieur Riom, que cet aménagement, sur la lecture du budget vert, était, du point de vue de la végétalisation, “très favorable”, et que les éléments sur lesquels il fallait être extrêmement vigilant concernaient uniquement la gestion des déchets. Je crois qu’il y a quand même un petit sujet : on coule du béton pour agrandir un pont pour y planter de la végétation, et cela pose quand même la question de savoir si cette végétalisation est vraiment favorable. Surtout, on plante des arbustes et des fleurs dans de grands bacs. Là encore, je crois que l’on est nombreux ici à savoir que planter dans des bacs, cela n’a quand même rien à voir avec le fait de planter en pleine terre. Je m’interroge vraiment sur la grille de lecture qui est adoptée et la manière dont vous catégorisez les différents investissements.

Nous avons la chance, grâce à nos habitants, à nos associations culturelles, à nos entreprises, à nos associations sportives, à nos associations de solidarité et à nos agents publics, d’avoir plein de ressources, plein d’idées, plein d’initiatives, plein de projets. Nous allons continuer : continuer à encourager et à soutenir ces initiatives, continuer à prôner une autre voie, continuer à proposer un autre chemin, une autre ambition faite d’équilibre et de coopération, faite de nuances et d’une nouvelle gouvernance, faite d’un projet collectif et partagé, un chemin fait de cohérence que nous appelons de nos vœux, entre les grandes envolées lyriques sur les plateaux de télévision nationale et les actes au niveau local. Sans surprise, avec mes collègues, nous voterons contre ce budget 2024. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Juste une petite précision pour Julien Bainvel : je sais qu’il n’apprécie pas le projet du pont Anne-de-Bretagne, mais ce n’est pas pour autant qu’il faut raconter des choses fausses. Si on construit un pont à côté de celui qui existe, et donc si on coule du béton, ce n’est pas pour planter dessus, c’est pour construire deux voies de tramway aujourd’hui, plus deux voies de circulation automobile, plus deux pistes cyclables, plus de l’espace piéton. Ça, Monsieur Bainvel, cela ne passe pas sur le pont existant, donc de toute façon, il aurait fallu, même si on avait été au minimum du minimum, rajouter un nouveau pont à côté de l’ancien. Du coup, on peut se dire que puisque l’on va construire un nouveau pont, il est logique de faire en sorte que ce pont ne soit pas qu’artificiel, mais qu’il y ait aussi de la terre, dans de grands bacs assez profonds dans lesquels, nous pourrions planter de la végétation relativement basse. Il n’y aura pas d’arbres en haute tige, on est d’accord, mais en tout cas, ce ne sera pas uniquement une surface artificialisée, et c’est aussi important pour les usagers qui vont devoir l’emprunter. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Madame la Présidente, chers collègues, le contexte – cela a été évoqué – dans lequel il nous est proposé d’adopter ce budget primitif est particulièrement révélateur des crises multiples que le pays traverse. Les collectivités, en construisant leurs budgets, ne peuvent que constater les difficultés grandissantes, qu’il s’agisse du niveau d’inflation, de la hausse des taux d’intérêt ou de la perte d’autonomie des collectivités. Dans ce dernier domaine, les gouvernements qui se sont succédé n’ont eu de cesse de réduire nos marges de manœuvre : la dynamique de nos dotations, quoique positive, mais inférieure à l’inflation, en atteste.

Vous le savez, les débats budgétaires permettent d’avoir une visibilité sur toutes nos compétences, et de fixer les orientations politiques conformément au mandat que nous ont donné les électeurs et les électrices en 2020. Face aux errements et égarements de la macronie, à défaut de corriger le cap national, notre Métropole est un parapluie démocratique, social et écologique qui protège ses habitants de la pluie, ou plutôt de la tempête de mauvais coups portés par le gouvernement et déjà évoqués par un certain nombre de mes collègues : augmentation de 10 % des tarifs de l’électricité, du gaz, augmentation des franchises médicales et leur déplafonnement, remise en cause de la loi SRU par l’inclusion du logement intermédiaire dans le calcul des 25 % de logements sociaux par commune.

Sur ce dernier sujet, permettez-moi ici d’interpeller les soutiens du pouvoir en place sur le danger de telles annonces, car il s’agit, nous en sommes persuadés, d’une double faute politique. En pleine crise du secteur, et alors qu’à Nantes Métropole, 38 000 de nos concitoyens sont en attente d’un logement social, affaiblir les obligations des territoires en la matière est une grave erreur. Nous avons, au contraire, besoin de construire mieux et plus de logement social.

Secundo, en envoyant ce signal, le gouvernement fait le choix délibéré d’une prime aux communes

moins-disantes qui se retrouveraient ainsi demain exclues des mécanismes de pénalités.

Que dire enfin de la nomination de Monsieur Kasbarian comme ministre du Logement, connu pour sa loi qui visait plutôt à faire la guerre aux pauvres qu'à la pauvreté, aux mal-logés plutôt qu'au mal-logement ?

Ces mauvaises nouvelles, notamment en direction du logement social, sont une brèche dans notre pacte républicain, comme l'évoquait encore hier Madame la Présidente. Dans ce monde de la politique, il y a celles et ceux qui disent qu'ils vont faire, et celles et ceux qui font, notre budget 2024 le démontre. Malgré un contexte difficile, nous continuons à agir sans relâche, à mettre en œuvre notre programmation pluriannuelle d'investissement, à consacrer 3,6 milliards d'euros sur le mandat, tous budgets confondus, pour répondre à nos objectifs de développement global, social, et réussir notre transition écologique. Malgré des taux d'intérêt plus élevés, nous allons faire les efforts nécessaires pour réaliser 570 millions de dépenses d'investissement, pour renouveler notre flotte de tramways, pour rénover la ligne 2, pour démarrer la transformation du pont Anne-de-Bretagne. Nous allons également consolider notre effort pour le plan de relance du logement social. Nous allons continuer de moderniser et de renouveler nos réseaux d'eau, d'assainissement et de chauffage urbain.

Ce sont là, j'en suis persuadé, des exemples d'investissements utiles, rendus possibles par notre ambition pour la Métropole, par une gestion responsable des deniers publics, par un recours raisonné à l'emprunt. Oui, Monsieur Amailland, nous assumons une dégradation raisonnée de notre durée de désendettement pour répondre aux besoins de nos populations et de nos territoires. Du côté de la droite, je vois que l'on entend toujours la même musique, celle de la baisse des dépenses publiques, mais je n'ai pas vraiment entendu, encore une fois, de proposition. Je n'ai pas entendu non plus de proposition du côté de Monsieur Bainvel qui, en début de propos, se félicitait d'une situation financière saine et favorable, qui nous disait vouloir évoquer autre chose que des chiffres, parler ambition et proposition. De son côté, je n'en ai pas entendu beaucoup, à part entendre ce qu'il ne voulait pas : pas de nouvelles lignes de tramway, pas d'événements culturels comme Transfert, pas d'aménagement de la place du Commerce, comme nous l'avons proposé, pas d'aménagement du pont Anne-de-Bretagne. Des propositions, je n'en ai malheureusement entendu que très peu.

Effectivement, ces investissements utiles sont aussi rendus possibles par la dynamique de nos recettes fiscales et les compensations économiques qui vont progresser de 8,5 % en 2024. C'est le signe, je le disais, d'une situation saine et d'un territoire attractif dont bénéficient l'ensemble des communes à travers le pacte de solidarité et l'alliance des territoires. Cette bonne santé financière, nous la devons aussi à nos agents et à nos services qui réalisent leurs missions avec le sens du service public, malgré des salaires qui sont, nous le savons, comme la plupart des salaires, aujourd'hui en France

(coupure de 2 minutes)

M^{me} la Présidente : « Tout va bien ! Allez-y, Marie-Cécile. »

M^{me} Gessant : « Madame la Présidente, mes chers collègues, juste un court propos »

(coupure de 12 secondes)

.... s'impose à tous les usagers au 1^{er} janvier 2024, à les débiter et à les poursuivre sur les quartiers nantais, avant progressivement d'essaimer sur les autres communes de la Métropole. Nous avons également bien compris que tout cela a un coût pour les finances de la Métropole. J'ai d'ailleurs déjà échangé avec Madame Coppey à ce sujet, mais je dois dire que sa réponse ne m'a pas tout à fait satisfaite.

Aujourd'hui, nos concitoyens ont tous compris que cette date du 1^{er} janvier 2024 constituait un impératif, et surtout, un changement de pratique. Toutefois, ne voyant rien venir, ni concrètement ni en termes de communication, ils se tournent naturellement vers leurs élus locaux pour les interpeller sur ce manquement. C'est pourquoi je me permets de vous suggérer de conduire une communication d'envergure pour informer les usagers d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre de la collecte des biodéchets. Ainsi, tout le monde y trouverait son compte et un intérêt : les usagers, tout d'abord, les services métropolitains qui disposeraient d'une feuille de route et d'une temporalité, et enfin, surtout, l'ensemble des élus, dont les responsabilités à l'égard de la mise en œuvre de cette nouvelle prestation seraient clairement identifiées. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Thomas Quéro. »

M. Quéro : « Madame la Présidente, chers collègues, je voulais juste apporter une réponse à Monsieur Annereau qui s'interrogeait sur la prise en compte de l'accessibilité universelle dans un certain nombre de projets d'espace public et de projets urbains. Je voudrais le rassurer, en lui disant qu'évidemment, la question de l'accessibilité universelle fait partie des fondamentaux de l'ensemble de ces projets, que systématiquement, ces sujets sont travaillés en associant les usagers et les associations qui y travaillent. Je pense notamment à l'APF, mais pas que, puisque l'accessibilité universelle, en soi, ne concerne pas que les personnes en situation de handicap, mais vise bien à proposer un espace public accessible et de qualité à tous, quel que soit son statut, le moment de sa vie, que ce soient les parents en poussette ou toute personne qui pourrait, à un moment, être touché par une difficulté à marcher ou par des difficultés de perception. Cet engagement et cette prise en compte systématique préalablement aux différentes étapes du projet sont évidemment travaillés par les services à la direction de l'espace public, mais aussi à la direction de l'égalité, qui ont tous à cœur, de manière transversale, d'améliorer ces sujets et d'assurer le meilleur résultat possible, mais parfois, effectivement, la perfection n'étant pas de ce monde, il peut y avoir des erreurs, malgré cette association régulière des usagers, et on passe alors en mode "correction projet par projet", puis en mode "retour d'expérience" pour que les sujets, les uns après les autres, soient améliorés. C'est bien le sens de l'ensemble de ce travail qui est conduit, je le dis, systématiquement sur les projets. En l'occurrence, sur les marches, après les premiers signalements qui nous ont été remontés après l'inauguration, nous avons effectivement organisé des correctifs, et la direction de l'espace public, en l'occurrence, est active sur ce suivi pour permettre cette évaluation, et pour les projets qui suivent, la mise en œuvre de tout ce que l'on peut apprendre sur ce qui peut se passer sur les projets. En effet, l'accessibilité universelle fait partie, sur l'ensemble des dimensions de l'espace public, mais aussi du logement, des grands sujets d'attention politique. Évidemment, les services techniques sont fortement mobilisés. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Merci, Madame la Maire. Effectivement, nous avons eu plusieurs échanges avec vous et avec d'autres maires de la Métropole sur le déploiement de la collecte des biodéchets. Je voudrais juste vous dire et vous rappeler que la réglementation, c'est le tri à la source des biodéchets. Sur ce sujet, finalement, quand on regarde ce que l'on a déjà réalisé et ce que l'on mène sur notre Métropole depuis plusieurs années déjà, on est déjà à ce rendez-vous réglementaire. C'est-à-dire qu'à partir du moment où une collectivité propose l'aide à l'achat de composteurs, ou met en place – comme on le fait, on l'a déjà voté – le marché d'accompagnement sur les composteurs collectifs via Compostri, on est déjà au rendez-vous de cette réglementation.

Là, l'idée est de se dire : comment va-t-on plus loin ? On a 30 % de nos poubelles qui sont encore incinérées, alors que l'on pourrait utiliser ces déchets comme ressources pour améliorer la qualité des sols. C'est bien cela qu'il faut que l'on prenne en main, et c'est ce que l'on fait aujourd'hui sur Nantes et que l'on continuera à faire sur les prochains mois avec vous, les communes, sur l'ensemble des 24 communes de la Métropole.

Vous avez raison, nous avons besoin de montrer la trajectoire, de répondre aux habitants qui vous sollicitent en direct, et moi aussi. Du coup, je prends avec plaisir l'idée de dire comment on fait une campagne collective et d'envergure. D'ailleurs, on a déjà commencé à travailler avec un certain nombre de communes sur ce sujet-là. Notamment avec Sautron, on a un rendez-vous prévu sur la communication et l'information des habitants. On aura, tout au long de l'année 2024, des rendez-vous réguliers, à la fois sur comment on fait évoluer le dispositif dans vos communes, à partir d'une base précise. C'est l'AURAN, l'aménageur, qui va aussi nous aider à voir comment on peut déployer des solutions pratiques, faciles, et surtout, qui seront accompagnées sur l'ensemble du territoire. Merci pour cette proposition. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Merci, Madame la Présidente. Avant de répondre brièvement à quelques interventions, parce que vous vous êtes, mes chers collègues, pas mal répondu les uns les autres. Je voudrais quand même préciser que dans cette délibération sur le budget primitif 2024, il y a aussi un paragraphe d'autorisation de procéder à des virements entre chapitres dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles, et une annulation de provision pour créances douteuses, c'était au titre de recettes d'Enedis. Sur la neutralisation des amortissements, il est proposé une option de neutralisation totale des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées. Il est précisé que le versement mobilité sera affecté à 100 % au budget annexe des transports collectifs, et il y a

l'approbation des tarifs de la fourrière animale de la Métropole, il fallait ne rien oublier dans cette délibération.

Cher Rodolphe Amailland, oui, c'est vrai, il faut bien dire que cela ne va pas trop mal pour nous, effectivement. Je trouve quand même surprenant que vous passiez, dans votre propos, totalement sous silence les projets que j'ai énumérés. Le projet métropolitain, certes, n'est pas le vôtre, mais il existe tout de même, et Marlène Collineau a eu bien raison de vous rappeler que la Métropole, n'est pas simplement une caisse qui redistribuerait aux communes, ce qu'elle fait bien d'ailleurs, et mieux que ce que vous le dites, puisque si on enlève l'allocation de compensation qui est juridiquement normée, on est à 3,4 % d'augmentation des dotations métropolitaines aux communes, avec une augmentation à 14 % du fonds des piscines. Je comprends donc assez mal votre positionnement en la matière.

Par ailleurs, je vous rappelle que dès 2020, nous avons dit qu'en 2026, notre capacité de désendettement ne devrait pas être supérieure à 10 ans. Nous l'avons dit dès 2020, donc que pouvons-nous faire de mieux en termes de projection que de dire les choses à l'avance ? Je vous rappelle que dans les annexes de budget, vous allez trouver, non pas simplement le tableau récapitulatif que je vous ai montré tout à l'heure sur les autorisations de programmes et les crédits de paiement, mais le détail projet par projet. C'est assez épais, je vous le concède, mais tout de même, nous avons toutes les projections, y compris au-delà de 2026. Je pense que cette critique que vous nous faites n'est pas justifiée. C'est pour cela qu'au final, je considère votre annonce d'abstention comme extrêmement positive.

Je remercie Mahel d'avoir souligné – j'avais oublié de le faire – que le budget présenté est dans la parfaite droite ligne du DOB. Je voudrais juste dire à Monsieur Annereau que ce que vous observez sur l'investissement au regard de l'inflation pourrait se dire du fonctionnement, qui est une dépense récurrente, mais justement pas de l'investissement, parce qu'un budget d'investissement, c'est d'une année sur l'autre des projets différents, des avancées de projets, et que l'on ne peut pas traiter l'analyse au regard de l'inflation de la même manière qu'on le fait pour les dépenses de fonctionnement qui sont, par définition, beaucoup plus récurrentes.

Je précise d'ailleurs à ce sujet, pour répondre précisément à Julien Bainvel, que la différence entre une projection que l'on fait longtemps à l'avance de 700 millions et le budget prévisionnel sincère de 596 millions d'investissement, c'est justement le fait que dans la vie réelle, dans la capacité d'exécution et de mise en œuvre de nos investissements par nos services, il y a des rephasages. Une PPI, une programmation pluriannuelle, c'est quelque chose de vivant. Alors oui, effectivement, dans la ligne, on pouvait avoir, à un moment, estimé qu'en 2024 ce serait 700 millions. La réalité, notamment parce qu'il y a des rephasages sur l'espace public, mais également sur l'eau, c'est que ce sera 596, et c'est bien la sincérité budgétaire qui est là. L'essentiel étant, et j'y insiste, qu'à la fin du mandat on sera bien à 3,5 milliards, c'est-à-dire que le rythme auquel on exécute la dépense ne remet pas en cause, en aucun cas, l'objectif terminal.

Enfin, concernant notre endettement, c'est bien la répartition 60 % de taux fixes/40 % de taux variables qui est la plus favorable. Pourquoi ? On le voit avec un taux moyen qui est particulièrement intéressant : d'un côté on sécurise, incontestablement, mais de l'autre côté, on profite des baisses de taux. On nous annonce déjà une baisse des taux sur 2024. Si nous avons pris trop de taux fixes à un certain moment, on ne profiterait pas de cette baisse de taux. Il faut trouver l'équilibre, c'est un exercice que notre direction des finances maîtrise parfaitement bien.

J'étais prêt à conseiller à Rodolphe Amailland de prendre exemple sur Julien Bainvel, ce qui était risqué, je vous l'accorde, mais je ne peux même pas le faire. D'abord, parce que je ne savais pas, cher Julien Bainvel, que vous étiez adepte de l'absence de développement et de l'absence de croissance. Vous en êtes réduit à gloser sur des supputations de division au sein de la majorité. L'autre chemin que vous mentionnez d'ores et déjà – alors que c'est un peu tôt pour être en campagne, quand même, il ne faut pas exagérer – est bien vague, et vous avez encore du boulot ! »

Rires et applaudissements.

M. Bolo : « Voilà, Madame la Présidente, ce que je pouvais dire, en remerciant Robin pour la pertinence de ses observations, et en remerciant à nouveau la direction des finances, Nathalie Hopp, Pascal Lamanda, Athénaïs Lalande et Anne Lesenne pour la qualité et l'engagement dont ils font preuve pour arriver à produire des documents de cette qualité. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je voudrais simplement dire quelques mots sur le fond de nos débats. D'abord, je crois, en effet, profondément à la république des maires, parce que les maires qui sont ici, chacune et chacun le sait, au-delà de la différence de nos sensibilités, sont en première ligne sur

nombre de sujets.

Je crois aussi à l'intercommunalité, parce que c'est le sujet de fond. Le sujet de fond, c'est : à quoi sert l'intercommunalité ? Je crois que c'est utile que nous n'oublions jamais qu'avant d'être une construction administrative, technique, l'intercommunalité est une réponse à l'organisation que constituent les bassins de vie de nos habitants. Si on prend un exemple très concret, nombre de nos habitants habitent dans une commune, travaillent dans une autre, ont un enfant qui fait du sport dans une troisième, et peut-être une activité culturelle dans une quatrième. C'est à cette notion même de bassin de vie que l'intercommunalité a vocation à amener des réponses concrètes, efficaces, tout simplement pour améliorer la vie des habitants dans nos 24 communes. Alors, je vous invite à ne pas surjouer une forme d'étanchéité artificielle entre ce qui relèverait d'une approche strictement communale et ce qui relèverait d'une approche strictement intercommunale. Je vais prendre deux sujets, deux sujets qui sont parmi nos investissements majeurs dans ce budget, cela a été rappelé : la politique publique des déplacements, menée par Bertrand Affilé, et notamment sur les transports en commun, mais cela vaut aussi sur les déplacements doux, et celle menée sur l'eau. Quand on agit pour les transports ou quand on agit pour l'eau, agit-on pour l'intercommunalité ou agit-on pour les communes ? En fait, on agit pour les habitants. On habite dans une commune, on se déplace d'une commune à l'autre, et je vous invite à ne jamais oublier que la Métropole, c'est ce qui nous permet d'agir au-delà de ce que nous ferions chacune et chacun séparément.

La deuxième chose que je voudrais partager, c'est que je crois que l'on pourrait se réjouir collectivement, et cela a été dit par nombre d'entre vous, d'avoir une collectivité qui est dans une situation financière saine. C'est plutôt une bonne nouvelle. C'est une bonne nouvelle pour la Métropole, c'est une bonne nouvelle pour les communes – parce que oui, c'est ce qui nous permet de continuer à redistribuer –, et donc que c'est une bonne nouvelle pour nos habitants. Dans des temps quand même bien moroses, bien complexes à l'échelle internationale et européenne, se dire que l'on a une métropole qui va bien sur le plan financier, se dire que l'on a une métropole qui investit effectivement de manière importante – 500 millions d'euros d'investissement sur des sujets majeurs –, une métropole qui investit sur des sujets de proximité – parce que si je prenais la question de l'eau, oui, ouvrir son robinet paraît être une évidence, avoir une alimentation de qualité paraît être une évidence, mais tout le monde sait que ça ne l'est pas ; s'il n'y avait pas des investissements majeurs structurants de la métropole, demain, ce ne serait plus le cas –, et une métropole qui assume de préparer l'avenir sur les sujets de transition écologique, qui assume aussi sa part de protection sur les questions sociales, je crois que c'est utile pour nos concitoyens, et pour ma part, c'est ce qui compte plus que tout le reste. Je pense que c'est aussi une bonne nouvelle dans un océan de morosité.

Oui, la Métropole va de l'avant. Nous ne faisons pas partie de celles et ceux qui seraient peureux, craintifs, recroquevillés, nostalgiques. Nous regardons l'avenir avec cet optimisme combatif qui caractérise la Métropole. Cela a été dit : ici, les initiatives sont multiples. Les acteurs économiques, les acteurs culturels, les acteurs sociaux attendent aussi de nous cette capacité de répondant, cette capacité d'ambition, cette capacité de continuer à créer les conditions d'un territoire où l'on peut inventer, où l'on peut innover. Je crois que ce budget est d'abord profondément au rendez-vous de ces enjeux, et donc utile pour chacune et chacun des habitants de nos 24 communes.

Je vais vous inviter à voter sur ce budget et à vous munir de vos boîtiers pour ce faire.

Merci. Les opérations de vote sont achevées, et le budget est adopté. »

3 – FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – TAUX 2024

M^{me} la Présidente : « Pascal Bolo, pour la délibération n° 3. »

M. Bolo : « Il s'agit, dans la suite logique, de la traditionnelle délibération sur les taux 2024. Ils sont exactement similaires à ceux pratiqués en 2023, je les rappelle. Taxe foncière bâti : 6,41 %. Taxe foncière non bâti : 4,88 %. Taux de taxe d'habitation sur la résidence secondaire : 10,14 %. Taux de taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères : 7,95 %. Taux de cotisation foncière des entreprises : 31,39 %. Par ailleurs, nous vous proposons de mettre en réserve 100 % de la différence positive qui sera constatée en 2024 entre le taux maximum de droit commun de CFE et le taux voté par l'assemblée délibérante, conformément au Code général des impôts. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Merci, chers collègues. En ces périodes où les sujets

d'inflation et de pouvoir d'achat constituent la préoccupation majeure de nos concitoyens, il aurait été en effet très malvenu d'envisager une progression de la fiscalité locale des ménages et des entreprises. L'exercice est d'autant plus complexe que la recette fiscale doit permettre d'assurer une qualité constante, voire croissante de nos services publics. Force est de constater que cela n'a pas été le cas l'année passée pour les usagers métropolitains. Dois-je vous rappeler, en effet, la dégradation, voire l'absence totale de collecte des ordures ménagères durant plusieurs semaines ou plusieurs mois dans certaines communes ? Ce grand désordre, généré par des mouvements sociaux du printemps 2023, s'est prolongé dans un bon nombre de communes par l'incapacité du nouveau prestataire à organiser ses équipes pour effectuer un service de collecte à la hauteur de la taxe payée par les ménages.

Vous n'avez de cesse, Monsieur le Vice-président, de nous dire que le budget annexe des déchets affichait une santé presque insolente, où les recettes de fonctionnement croissent deux fois plus vite que les dépenses de fonctionnement. Par conséquent, nous pensons que c'est le moment ou jamais de restituer aux ménages métropolitains la taxe qu'ils ont indûment payée l'an passé. Vous avez, comme nous tous, entendu la forte demande exprimée en ce sens par nos administrés.

Le groupe des élus UTM vous propose donc d'adopter une diminution d'un point de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour la ramener à 6,95 %. À titre d'exemple, grâce à cette diminution éventuelle du taux, un ménage dont l'assiette de cotisation est de l'ordre de 2 800 euros paierait une taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 195 euros en 2024 contre 223 euros l'an passé, ce qui représente un gain de l'ordre de 28 euros par foyer fiscal.

Pour cela, nous vous suggérons d'insérer, dans la délibération que vous nous proposez, un amendement suivant l'article 26, page 9 du règlement intérieur, qui dirait ceci : *« Compte tenu de la dégradation du service public de collecte des ordures ménagères au printemps 2023 en raison des mouvements sociaux, Nantes Métropole consent à restituer aux ménages métropolitains la taxe qu'ils ont payée en 2023, en abaissant le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 6,95 %. Les autres taux de la fiscalité directe locale en 2024 restent identiques à ceux de l'an passé. »*

Par avance, je vous remercie, Madame la Présidente, chers collègues, de satisfaire à cette mesure juste et tant attendue au bénéfice de l'ensemble des foyers fiscaux de la Métropole.

Si je peux rajouter un peu d'humour, tout simplement, nous sommes disposés, Madame la Présidente, à vous accorder une suspension de séance pour échanger entre vous. »

Rires.

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vais vous permettre de gagner en efficacité de la tenue du rythme de cette assemblée, je sais que vous y êtes très attentif, cher Alain. Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Merci. Pour réagir rapidement sur cette proposition qui est motivée par la dégradation du service de collecte, je voudrais vous dire plusieurs choses. Des changements de prestataire, il y en a eu plusieurs l'année dernière et cette année. À chaque changement de prestataire, que ce soit sur le Sud-Loire, le Nord-Loire ou le Loire-Chézine, effectivement, il y a des ajustements, des erreurs auxquels nous essayons de répondre le plus rapidement possible dans la journée, dans la semaine. Sur le Sud-Loire – et je vous remercie, Monsieur Alain Vey, de l'avoir rappelé –, le contexte a été particulier, parce qu'en plus du changement, on a eu une conjoncture de grève nationale et une conjoncture de grève locale. Vous le savez, on a été mobilisés, et on le reste encore, pour exiger la bonne conduite, la bonne qualité du service du prestataire.

Par rapport à la TEOM et à votre proposition, sachez que oui, nous avons été attentifs aux demandes des différents maires, mais aussi des différents habitants. Je tiens à rappeler ce qu'est la TEOM et à clarifier aussi les propos qui ont été tenus par Julien Bainvel : il n'est pas de notre ressort d'accorder une exonération de la TEOM. En fait, ce n'est pas possible. Clairement, la TEOM est régie par les articles 1520 à 1526 du Code général des impôts : c'est une taxe qu'il n'est pas possible de rembourser ou d'exonérer sur une période de temps. C'est le principe indivisible vis-à-vis de la taxe foncière. Rétropédaler là-dessus, on ne peut pas le faire, ce n'est pas possible.

Aujourd'hui, votre proposition vise, et je l'entends, à baisser la TEOM d'un point pour venir compenser la dégradation d'un service de collecte. Je le rappelle : la TEOM, ce n'est pas juste la collecte, cela vient aussi financer – précision importante pour l'ensemble de l'assemblée – les actions de prévention, de collecte, de traitement et de pré-collecte. Aujourd'hui, si on baisse la TEOM, il va falloir que l'on choisisse quelle action on met en pause. À titre d'exemple, là aussi, on pourrait mettre en pause les actions dans les écoles, l'aide à l'achat de composteurs, et peut-être même mettre en pause les travaux de déchetterie, ou éventuellement fermer un jour sur deux les centres de traitement à Couëron ou à Nantes. Je pousse le truc avec un peu d'humour : on pourrait déjà enterrer tout de suite la proposition faite par Madame Gessant qui exprime le besoin, comme d'autres maires,

d'avoir une campagne d'envergure, offensive, sur la question des biodéchets. Baisser la TEOM, c'est ça : cela reviendrait à affecter la trajectoire de la Métropole sur la gestion des déchets.

Aujourd'hui, l'équilibre n'est pas simple, parce qu'on le sait, on a tous conscience que les enjeux et les défis sont importants et qu'il faut trouver cet équilibre dans un contexte social compliqué, les fins de mois sont difficiles. Cependant, si on veut continuer à assumer d'être au rendez-vous sur ces sujets de prestations, de service public, mais aussi de climat et d'enjeux écologiques, on ne peut pas baisser la TEOM aujourd'hui. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Madame la Présidente, c'est là où l'on voit la différence – on parlait tout à l'heure de la coopération entre les maires – entre un chef d'exécutif et quelqu'un qui n'est pas chef d'exécutif. Franchement, je pense que la proposition d'Alain Vey n'est pas la remise en cause du mode de financement de la collecte des ordures ménagères, c'est de l'ordre d'un symbole envoyé aux habitants, en disant : "Il y a eu des dysfonctionnements, nous avons conscience de cela, et nous profitons du budget pour reconnaître qu'il y a eu des dysfonctionnements". Je le dis simplement : les dysfonctionnements sont liés à plusieurs facteurs, il ne s'agit pas non plus de dire que tel ou tel est coupable de ces dysfonctionnements.

Je crois vraiment que cet amendement est un amendement de bon sens. Quand on dit "république des maires" ou "métropole des maires", on parle coopération. La coopération, c'est de pouvoir discuter simplement de ces choses, de former une vision politique autour de cette proposition, et pas seulement de se réfugier derrière des textes ou des pratiques qui peuvent, si on le décide collectivement, changer. Je crois vraiment que cette question du taux de prélèvement des ordures ménagères est un symbole qui pourrait être bien perçu par l'ensemble des habitants qui ont – je ne vais pas dire "souffert", parce que ce serait sans doute un peu fort – été impactés pendant de longues semaines, de très longues semaines, par ce dysfonctionnement.

Je rappelle aussi que ces dysfonctionnements, particulièrement visibles durant le printemps, continuent à l'être de manière épisodique sur nos territoires. Nous devons, en même temps qu'une amélioration constante du service, sans doute rétrocéder un peu, symboliquement, de la taxe que les habitants ont fournie. Comme nous ne pouvons pas le faire, comme l'a bien dit Mahel Coppey, sur le volet légal, cette participation par la baisse du taux permettra, je le crois, d'envoyer ce symbole aux habitants, le symbole d'une métropole qui coopère et qui est responsable. »

M^{me} Coppey : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je vous avoue que je suis un peu embarrassé pour deux raisons sur cette proposition. La première, c'est que je pense que les dysfonctionnements n'ont pas affecté tout le territoire de la même façon, et que du coup, la proposition de faire une baisse uniforme ferait profiter des gens d'une baisse, donc d'une opportunité de réduction de taxes, alors qu'ils n'ont pas subi de désagréments. Ils profiteraient du malheur des autres, d'une certaine façon. Cela me gêne, je trouve qu'il y a une dimension inégalitaire, voire assez injuste.

Deuxième élément, la collecte et le traitement des ordures ménagères ne sont pas, chez nous, des services marchands : c'est un service non marchand, un service public. Si à chaque fois qu'un service public, pour x ou y raisons, que ce soit lié à la reprise de DSP, par exemple, que ce soit lié à des mouvements sociaux, que ce soit lié à des absences de professionnels, et donc à l'impossibilité de rendre le service, on doit commencer à faire des calculs d'apothicaire pour savoir de combien il faudrait rembourser, on ne s'en sortira pas. On ne s'en sortira pas. Même philosophiquement, cela veut dire que dans ce cas-là, votre logique serait d'aller vers un service marchand, parce qu'effectivement, si vous avez rendez-vous chez un coiffeur et que le coiffeur ne peut pas vous couper les cheveux, vous ne payez pas : c'est un service marchand. Cependant, quand on est sur un service public non marchand, on n'est pas dans cette logique, et le financement se fait effectivement par l'impôt, que le service soit produit exactement comme prévu ou pas, pour des raisons qui sont indépendantes de la volonté de l'autorité organisatrice (parce que je pense que ni Mahel Coppey, ni les cadres qui travaillent avec elle, ni les équipes de Nantes Métropole ont volontairement fait que cela ne fonctionne pas, on est tous d'accord là-dessus).

À la fin, en plus, vous nous dites : "Mais c'est en moyenne 28 euros". Écoutez, je préfère que les 28 euros soient mis dans une meilleure information, dans quelque chose que l'on n'aurait peut-être pas pu faire autrement – on se sert de l'argent, on y va, on le fait –, et dans le fait que l'on a la possibilité de mieux gérer nos déchets. Considérez cela comme un investissement pour l'avenir. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel, dernière intervention, et je redonne la parole à Pascal

Bolo. »

M. Bainvel : « Merci. C'est pour vous redire que nous voterons l'amendement qui est proposé par nos collègues. Je trouve vraiment que les arguments qui sont déployés pour rejeter cette proposition sont tirés par les cheveux, extrêmement compliqués. Vous pourriez simplement dire : "Non, notre choix politique est de ne pas faire de geste envers nos concitoyens qui ont été privés d'un service public pendant plusieurs semaines et plusieurs mois". »

Protestations.

M. Bainvel : « C'est la réalité de la position que vous prenez, assumez-la. Assumez-la, vous avez le droit d'assumer vos positions plutôt que de trouver des arguties juridiques, etc. L'exonération n'est pas possible ? Dont acte. La proposition, ici, est une diminution du taux, pas une diminution de 15 %, pas une diminution de 50 %, mais un point de moins. C'est un geste qui n'est pas surhumain et que le budget de la Métropole ne pourrait pas absorber. Quand j'entends Bertrand Affilé nous expliquer que 28 euros, ce n'est pas grand-chose, quand dans le même temps, la Présidente de la Métropole nous explique sur l'ensemble des plateaux de télévision que le pouvoir d'achat est un sujet majeur, que la Métropole est engagée sur ces questions au quotidien, qu'elle fait tout pour défendre ses citoyens des 24 communes qui sont en difficulté financière pour boucler leurs fins de mois dès le 5 du mois, là, vous avez une fois de plus la possibilité de mettre vos actes en cohérence avec vos propos. Enfin, j'ai entendu Mahel Coppey nous expliquer que l'équilibre n'était pas simple. Oui. Depuis combien de temps gérez-vous cette métropole ? Depuis combien de temps faites-vous des choix – l'exemple de Tri'sac a été une gabegie financière – qui n'ont eu aucun résultat concret pour l'amélioration du tri et de la valorisation de nos déchets ménagers ? C'est une opération qui a coûté les yeux de la tête, que vous présentiez comme une initiative que le monde entier allait nous envier, et qu'aucune autre collectivité n'a adoptée, parce que c'était une mauvaise idée, et parce que ça ne fonctionne pas. Nous payons aujourd'hui, une fois de plus, les conséquences de politiques publiques que vous avez mises en place. Nous allons soutenir cet amendement, et dans le cas contraire, nous voterons contre cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Vous voulez une argumentation politique ? Je vais vous en donner une. En fait, la TEOM est assortie, accolée à la taxe foncière, donc ce sont les propriétaires fonciers qui paient. Ce sont les propriétaires fonciers qui refacturent, notamment aux entreprises, lorsque les entreprises leur louent des locaux, mais les locataires du logement social ne paient pas la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, en tout cas pas directement. Quand vous nous dites que l'on doit préserver le pouvoir d'achat des gens qui sont les plus en difficulté, ce qui est effectivement une priorité politique, cela conduit à ne pas forcément dire "oui" à la proposition qui nous est faite. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Quelle drôle d'idée, cher Alain Vey, franchement ! Il y a quelques minutes, Rodolphe Amailland nous disait : "Vous n'anticipez pas suffisamment, vous n'avez pas de vision à plusieurs années de vos dépenses", et que nous proposez-vous ? Une mesure à la petite semaine à 28 euros, et de très court terme, pardonnez-moi de vous le dire. Nous avons des programmes d'investissement en matière de déchets sur le budget annexe des déchets qui sont tout à fait importants, notamment sur les questions de déchetterie, notamment sur l'usine de la Prairie de Mauves.

Par ailleurs, je vous ferai observer que si vous voyez ce que j'ai présenté sur le budget des déchets tout à l'heure, nous avons, non pas pour 2024 mais pour 2023, une recette de taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères de 78,2 millions d'euros, alors que la dépense de fonctionnement est à 86,7 millions d'euros. S'il est certain que la TEOM couvre plus de 80 % des recettes, elle ne couvre pas 100 %. Nous avons donc la nécessité absolue de ne pas nous priver de ressources pour préserver l'avenir et la qualité de notre service public.

Je terminerai en disant que s'il y a eu une incontestable perturbation dans la collecte en 2023, la collecte a bien été effectuée, au final. Et s'agissant, on le répète, d'un impôt, et non pas d'une redevance, nous sommes dans une situation où, très franchement, il ne serait pas responsable pour l'avenir d'envoyer ce signal de diminution de la TEOM. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Normalement, il n'y a pas de reprise de parole après le rapporteur, mais je vois qu'Alain Vey a demandé la parole, donc exceptionnellement, je la lui donne bien volontiers. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente, pour votre compréhension. Simplement, dans mon propos, je n'ai jamais mis en cause les services de la Métropole en quelque terme que ce soit, c'est un problème de prestataire. J'entends bien, Monsieur Bolo, le fait que le service ait été exécuté, et que de ce fait, on est obligés de payer le prestataire. Cependant, je voudrais vous faire remarquer que lorsque l'on a décidé – je dis bien "on" – de la gratuité des transports en commun sur les week-ends, cela n'a pas fait autant de débats, on ne s'est pas interrogé du prix que cela a coûté (on ne sait d'ailleurs toujours pas combien coûte cette affaire-là). Je pense que l'on se serait grandis en adoptant simplement pour une année la diminution de 1 % sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je crois que chacun a pu exprimer son point de vue et ses arguments, je vous propose donc que nous puissions passer aux voix.

Je mets d'abord aux voix l'amendement qui a été présenté par Alain Vey. Qui s'oppose à cet amendement ? Qui s'abstient sur cet amendement ? Qui est favorable à cet amendement ? L'amendement est donc rejeté.

Je mets aux voix l'intégralité de la délibération, hors amendement. Qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient sur cette délibération ? Qui est favorable à cette délibération ? Cette délibération est donc adoptée. »

4 – TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS – FIXATION DU PRODUIT POUR 2024

M^{me} la Présidente : « Pascal Bolo, pour la délibération n° 4. »

M. Bolo : « J'avais oublié de dire à Julien Bainvel : "Cher Julien Bainvel, pas d'histoire de cheveux entre nous, s'il vous plaît". »

Rires.

M. Bolo : « La quatrième délibération, c'est ce dont je vous parlais tout à l'heure : la taxe GEMAPI et le vote par notre assemblée du produit de cette taxe, que je vous propose de maintenir à 3,5 millions d'euros pour 2024. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous. Encore une nouvelle taxe que vont devoir payer les habitants de Nantes et les habitants de la Métropole, puisque la loi MAPTAM qui a été votée sous François Hollande en 2014 a délégué aux collectivités la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Je dois dire que ce choix que vous avez fait est quand même étonnant, ce choix que votre majorité politique de l'époque a fait en 2014 : on transfère une compétence, on crée une taxe. Cette compétence était assurée par ailleurs, elle était gérée de manière plus morcelée par les communes, par l'État, notamment sur les digues. On transfère une compétence, on crée une taxe, c'est-à-dire que concrètement, on veut simplifier, et finalement, cela coûte plus cher à nos concitoyens.

Je fais suite au débat que l'on vient d'avoir sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Quand le service est rendu, on le réorganise, et cela coûte plus cher à nos concitoyens, *confer* la taxe GEMAPI que vous venez de présenter, Monsieur Bolo. Et quand le service n'est pas rendu, comme cela a été le cas l'année dernière dans notre Métropole pour le ramassage des ordures ménagères, cela coûte aussi cher à nos concitoyens, la gestion socialiste de l'argent public est quand même assez magique.

Nos habitants vont donc devoir s'acquitter de cette taxe supplémentaire, ils s'attendent donc, et je crois que l'on peut les comprendre, à une forme d'efficacité de l'action publique dans la question de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Cette enveloppe GEMAPI regroupe beaucoup de problématiques essentielles :

- la protection des habitants en cas d'inondation, on l'a encore vu ces dernières semaines en Loire-Atlantique ;
- la question de la qualité des eaux de nos fleuves, de nos rivières, qui est tout aussi essentielle en matière écologique ;

- et aussi la question des mobilités, puisque dans notre Métropole, nous sommes régulièrement paralysés en termes de déplacement par les inondations qui touchent le périphérique nantais du fait du débordement du Gesvres.

Nous sommes maintenant à la manœuvre en tant que métropole, en tant que ceux qui prélèvent la taxe GEMAPI, et il me semble donc qu'il serait opportun de reprendre en main ce dossier. L'infrastructure appartient bien sûr à l'État, mais la Métropole a toute légitimité, d'autant plus qu'elle a décidé de lever la taxe GEMAPI, pour reprendre la main sur ce dossier. Pourriez-vous donc nous dire où en sont vos échanges avec l'État ? »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Je suis désolé, je dois vous avouer que je n'ai pas entendu la fin de la question de Madame Garnier. J'en suis vraiment désolé. Des échanges avec l'État à propos de ? »

M^{me} Garnier : « Je répète pour Monsieur le Maire d'Orvault. Je veux juste un point sur l'état de l'art des échanges de la Métropole avec l'État concernant les inondations qui touchent le périphérique, encore récemment, entre la Porte de Gesvres et la Porte de la Beaujoire. »

M. Guitton : « Je n'ai pas d'information sur des contacts particuliers avec l'État sur ce point précis, donc ce n'est pas directement lié à la taxe GEMAPI, je pense que vous en convenez. On a des échanges avec l'État sur la question du transfert de la compétence et de la gestion de la levée de la Divatte, par exemple, qui sont des enjeux majeurs dans ce transfert. Concernant le périphérique, je ne vois pas, très franchement, à quoi vous faites allusion. Je vois très bien les inondations, mais je ne vois pas de quels échanges particuliers vous voulez parler. En tout cas, ce n'est pas dans la délégation que j'ai à gérer, je n'ai pas ces échanges-là. Si vous voulez préciser davantage, on aura l'occasion d'en reparler. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vais donner la parole à Bertrand Affilé sur le fond, parce que je pense qu'il y a deux sujets différents : il y a la question de la GEMAPI, et la question que vous posez, Madame Garnier. Cependant, je le dis, je ne crois pas que ces sujets soient liés, en réalité. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Une petite explication. Je me rappelle que dans le mandat précédent, nous avons procédé à un certain nombre de travaux pour permettre un meilleur écoulement du Gesvres et limiter les inondations sur le périphérique, et cela a plutôt bien marché, jusqu'au moment où l'on a ouvert les travaux de la Porte de Gesvres. Évidemment, quand on commence des travaux aussi importants, cela vient impacter l'écoulement, donc en attendant que les travaux soient terminés, effectivement, on a parfois un risque, quand il y a de très fortes pluies, ce qui a été le cas pendant cette période, d'avoir ponctuellement des inondations qui reviennent. Je pense qu'avec les collègues, on sera extrêmement attentifs à ce que, dans le cadre de la fin de ces travaux, ce soit remis dans un état de fonctionnement normal pour limiter les inondations, comme c'était le cas depuis que nous étions intervenus plutôt bien par rapport à ce qu'il y avait avant. Il ne faut surtout pas revenir en arrière. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Delphine Bonamy. »

M^{me} Bonamy : « Bonjour, merci. Je voulais juste souligner un peu le double discours de la droite et de leurs amis macronistes, qui ont notamment validé l'augmentation et le fait de permettre l'usage des pesticides dernièrement, et qui se plaignent justement des taxes et du pouvoir d'achat. On sait aujourd'hui que le coût de traitement de l'eau potable par an représente 500 millions à un milliard d'euros. On sait que l'eau est polluée en partie du fait des pesticides. Vous pouvez faire la moue, Monsieur Belhamiti, mais il y a un double discours. Vous parlez de pouvoir d'achat, et en même temps, vous validez des mesures qui contribuent à ce qu'ensuite on soit obligé de mettre de l'argent public pour dépolluer. C'est un réel double discours. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

5 – TAXE DE SÉJOUR ADDITIONNELLE DU DÉPARTEMENT – CONVENTION

M^{me} la Présidente : « Fabrice Roussel, pour la délibération n° 5. Auparavant, je dois demander à Rodolphe Amailland, Cécile Bir, Pascal Bolo, Erwan Bouvais, Véronique Dubettier-Grenier, Carole Grelaud, Ali Rebouh et Laurent Turquois de quitter la salle. »

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues, ce dossier concerne la taxe de séjour additionnelle du Département avec une convention, puisque par délibération du 27 juin 2023, le Département Loire-Atlantique a institué, à compter de ce 1^{er} janvier 2024, une taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour qui est perçue par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes. Cette taxe additionnelle de 10 % s'ajoute au tarif de la taxe votée par Nantes Métropole et sur notre territoire. Cette taxe additionnelle sera recouvrée par nous-mêmes, selon les mêmes modalités que la taxe de séjour, et son produit sera évidemment reversé au Département de Loire-Atlantique, avec les modalités définies dans la convention que vous avez en annexe. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

6 – BILAN INTERMÉDIAIRE DU SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 6, Hervé Fournier. »

M. Fournier : « Madame la Présidente, chers collègues. En juin 2022, notre assemblée votait le schéma de promotion des achats responsables. Notre démarche est très transversale et plurithématique, pour inclure des clauses sociales et environnementales dans nos marchés publics. Ce document est obligatoire, de par la loi, parce que nous avons plus de 100 millions d'euros d'achats. Nous l'avons vu ce matin avec le vote du budget, nous sommes à un demi-milliard d'achats courants.

À l'époque, je m'étais engagé à revenir vers vous à mi-mandat pour mettre en œuvre deux principes d'action : le principe dit de "redevabilité", et celui de la transparence. Cet engagement n'est pas demandé par la loi, il est volontaire, et c'est le premier message que j'aimerais délivrer ce matin. Notre Collectivité, Nantes Métropole, est volontaire. Elle est ambitieuse sur la commande publique, je veux dire par cela qu'elle va au-delà de ce que la loi attend d'elle. Elle va au-delà des seuils réglementaires imposés par la loi EGAlim, par exemple, dans l'achat des fournitures alimentaires bio : le seuil est à 20 %, et on est à 41 %, et au-delà des taux de réemploi dans les fournitures numériques, là aussi fixés à 20 % par la loi AGECE, ou sur l'immobilier à différents endroits de notre patrimoine, ainsi que sur les obligations de réemploi dans les travaux publics. Je voudrais, ce matin, en donner quelques illustrations.

Les travaux publics, j'en parle, parce que ce sont des marchés conséquents pour nos entreprises en termes de valeur – on l'a vu ce matin avec les lignes budgétaires liées aux infrastructures, à l'espace public, à la régie de l'eau –, et ce sont également des marchés conséquents en termes d'impact environnemental. Là, on va parler d'économie de la ressource, des ressources, mais aussi de décarbonation ou de réduction des flux logistiques liés à l'exécution de ces travaux. À cet égard – je ne sais pas s'il y a un document qui circule, mais je ne le suis pas de façon littéraire, on en parle à la page 12 –, nous réemployons les déchets de voirie, nous les recyclons pour d'autres opérations, nous diminuons les flux logistiques pour avoir moins de consommation d'énergie, et donc d'émission de GES, de gaz à effet de serre. De toute façon, nous valorisons l'ensemble des matériaux utilisés ou excavés de ces différents travaux. Cette année 2024, nous allons fiabiliser la comptabilisation des gaz à effet de serre évités par ces différents efforts environnementaux. C'est à la fois un travail très déclaratif, mais aussi très organisé, très comptabilisé qui nous permet de participer de cette bifurcation écologique sur la question des gaz à effet de serre et de notre impact climatique, on en parlait ce matin avec l'examen du budget vert.

Je salue ici l'esprit de coopération qui gouverne nos relations avec des fédérations professionnelles, comme la Fédération régionale des travaux publics, et le suivi très sérieux de nos engagements que nous partageons avec les acteurs de cette filière.

Les gaz à effet de serre, j'en ai parlé, c'est aussi un axe : comment accompagne-t-on, comment est-on pilote, comment est-on leader sur la sobriété énergétique et la sobriété carbone dans nos

différents achats ? Nous avons réduit l’empreinte carbone, par exemple, de nos systèmes d’information pour ce qui est de la question numérique. Je partage cette réussite avec les deux élus qui portent cette politique numérique responsable, Franckie Trichet et Louise Vialard.

Je reviens au réemploi. C’est important, parce que l’on a aussi une politique de développement de l’économie circulaire sur le territoire. Tout à l’heure, je parlais de l’informatique : 35 % des matériels informatiques que nous achetons sont issus du réemploi (la loi AGEC, je l’ai dit, c’est 20 %). On a énormément d’exemples dans ce document, je ne vais pas tous les citer.

Là, j’ai parlé de quelques clauses environnementales. Nous en avons dans les marchés publics de nos collectivités soumises au SPAR, c’est 1 300 consultations par an. Avant ce mandat, en 2019, nous étions, à peu près, à 20 % de clauses environnementales dans les marchés. Aujourd’hui, on est à hauteur de près de 60 % : 59 %, je crois, pour nos deux collectivités. Nous devons atteindre 100 % des marchés clausés au niveau environnemental d’ici la fin de ce mandat. La dynamique est à l’œuvre, elle est en cours. Je l’ai dit, nous sommes très volontaires et très ambitieux sur le sujet.

Je voudrais aussi évoquer les clauses sociales dans nos marchés publics. Nous avons un objectif, chaque année, de 600 000 heures d’insertion dans ces marchés. En 2023, nous avons atteint 726 000 heures d’insertion, la moitié pour la Métropole. Je salue, même si ce n’est pas dans cette redevabilité du SPAR, l’implication de la dizaine de communes de la Métropole qui sont également impliquées dans ces clauses sociales. Monsieur le Vice-président, je pense à votre commune de Saint-Herblain, je pense également à Rezé et Couëron, pour citer les trois premiers en termes de nombre d’heures. Cela correspond aussi au volume d’achat de ces collectivités qui partagent cette ambition sociale de nos marchés publics.

Un exemple sur les clauses sociales : le marché de location de vélos Bicloo, c’est déjà 44 000 heures réalisées par notre prestataire, ce qui a notamment permis l’embauche, au-delà des parcours d’insertion, de six personnes en contrat à durée indéterminée, dont une femme. J’insiste, parce que la féminisation des clauses d’insertion, c’est aussi un sujet sur lequel nous sommes très fortement impliqués. Nous avons donc permis à des personnes éloignées de l’emploi de devenir responsables d’atelier, mécaniciens cycle ou assistants administratifs dans le cadre de ce marché.

Un autre exemple sur les clauses sociales dont nous avons parlé ce matin, c’est un sujet d’actualité : le pont Anne-de-Bretagne. Le marché de prestation de services en AMO – c’est un groupement qui a obtenu ce marché – doit réserver 8 % d’heures d’insertion sur le volet service. Je parle de prestations intellectuelles, c’est aussi un sujet sur lequel on veut rattraper un retard, ou en tout cas, qui est très moteur. Cet AMO doit, pour la réalisation des travaux, donc les marchés qui s’ensuivront, je cite : *“Tisser des partenariats resserrés avec les acteurs locaux de l’emploi et de l’insertion pour en faire des parties prenantes sur différents sujets, tels que l’emploi, la mobilité, la fabrication des garde-corps, le nettoyage”*. En fait, on va avoir des acteurs mobilisés sur l’emploi dans la réalisation des travaux liés à ce pont.

Nous sommes vraiment, par nos marchés publics, dans une économie engagée dans la bifurcation. Évidemment, ce travail de la Collectivité se fait avec les acteurs économiques et sociaux du territoire. Hier, il y avait certains d’entre eux qui étaient réunis pour la Convention des entreprises pour le climat Ouest, quelques-uns travaillent pour la Collectivité. Je voudrais aussi dire que nos marchés publics génèrent de la valeur économique et de l’emploi, directement pour les entreprises du territoire, puisque 61 % de nos dépenses courantes vont aux entreprises du territoire de Loire-Atlantique. Nous travaillons avec plus de 2 000 fournisseurs situés sur le territoire métropolitain, dont 13,5 % relèvent d’ailleurs de l’économie sociale et solidaire. Ça aussi, c’est de la redevabilité, ce sont des indicateurs que nous n’avions pas précédemment.

Je salue tous ces acteurs qui partagent ces valeurs, nos valeurs sur le territoire. Je salue également nos agents. On l’a dit ce matin, on a des agents très motivés, très engagés sur nos différentes politiques publiques. Je voudrais dire que sur les marchés publics innovants – parce que les clauses, c’est de l’innovation sociale et environnementale –, nos agents doivent faire preuve d’agilité, d’écoute du territoire, d’écoute dans le sourçage et d’expertise dans le suivi de l’exécution, toute cette dynamique étant sous l’animation de la direction de la commande publique, que je remercie. Laurent Gollandeau, merci pour vos efforts et votre engagement.

Nos agents, je l’ai dit, sont leaders sur ces sujets, notre Collectivité est volontaire. Je voudrais terminer par une dernière illustration de ce volontariat qui n’est pas neuf, qui est même un petit peu ancien, il date de 2009. En 2009, en lien avec la Fédération des entreprises de la propreté, nous imposons alors dans nos marchés l’obligation du travail en journée. Ce n’est pas une option pour les entreprises, c’est une obligation que pose la Collectivité pour le bien-être des personnels des entreprises qui viennent nettoyer nos bureaux, nos équipements tous les jours. C’est une obligation de travail en journée, de 7 h à 19 h. Je le rappelle, parce qu’en 2014, cela a aussi été étendu à d’autres collectivités. En 2024, je me réjouis que notre gouvernement, que le Premier ministre, lors de son discours au Parlement de politique générale, a déclaré mettre en œuvre cette invitation, cette

obligation dans les marchés publics d'État, pour l'administration d'État.
Tout cela pour dire que Nantes est volontaire, Nantes est ambitieuse. Merci à tous pour votre engagement, restons mobilisés sur ces sujets. Je vous remercie pour votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anas Kabbaj. »

M. Kabbaj : « Merci, Madame la Présidente. Merci, Hervé, pour ta présentation qui atteste des avancées importantes dans le domaine des achats opérés par notre Collectivité.

Tout le monde l'a compris, l'enjeu du SPAR de notre Métropole est d'en faire une collectivité exemplaire. En intégrant dans nos achats la problématique du développement durable, en insérant des clauses écologiques et sociales, nous nous inscrivons dans une démarche vertueuse à plus d'un titre. D'abord, parce qu'elle participe concrètement à l'amélioration de la santé et de l'environnement, à la qualité du service public, et à l'insertion professionnelle, comme cela a été expliqué. Il s'agit d'un bénéfice direct, mais nous y voyons aussi un intérêt indirect. Comme tu l'as bien dit, Hervé, la Métropole est un acheteur important, ce qui lui donne du poids dans son rapport avec ses fournisseurs, avec ses prestataires. Elle dispose donc d'un effet levier pour inciter un grand nombre d'acteurs économiques du territoire à s'engager fortement dans une démarche de transition écologique et sociale, afin de se conformer aux clauses des marchés. C'est le progrès indirect que nous pouvons attendre à l'échelle de notre territoire et au-delà, et encore plus si cette exemplarité est reprise par d'autres collectivités.

Ce point d'étape nous conforte dans l'idée qu'une attitude cohérente et déterminée paie. Dès lors, pourquoi ne pas imaginer à terme une extension de la démarche pour répondre à d'autres enjeux prioritaires, ceux de la rémunération et des conditions de travail ? Salariés et producteurs aspirent à vivre dignement de leur activité, sans toujours y parvenir. Tout en veillant à la bonne utilisation des deniers publics, nous voudrions pouvoir préférer les entreprises qui paient correctement leurs salariés, tout comme nous devons assurer une juste rémunération aux agriculteurs. Faire prévaloir dans nos achats un cadre respectueux pour les travailleurs face à la dérégulation du monde du travail, c'est lutter contre l'ubérisation croissante de la société et la précarité qui l'accompagne. Si les règles actuelles ne peuvent pas nous le permettre aujourd'hui, cette ambition ne doit jamais nous quitter. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Delphine Bonamy. »

M^{me} Bonamy : « Madame la Présidente, chers collègues, je voulais remercier toutes les équipes qui ont travaillé sur ce schéma des achats responsables, et évidemment Hervé Fournier pour son engagement. Comme vous avez pu l'entendre, le bilan est plutôt positif. J'en profite aussi pour saluer le travail de mes collègues Ghislaine Rodriguez, Nicolas Martin et Jean-Sébastien Guitton sur la restauration scolaire qui permet aujourd'hui à nos enfants de manger entre 41 % et 35 % de produits bios dans les cantines nantaises et orvaltaises. Il faut continuer à aller plus loin, se servir de ces 500 millions d'euros que nous injectons chaque année dans l'économie pour structurer des filières plus soutenables, et en particulier les filières agricoles. Nos paysans se sont mobilisés pour dénoncer leur niveau de rémunération. Pour rappel, un agriculteur ou une agricultrice sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, et le revenu moyen d'un éleveur ou d'une éleveuse est de 680 euros par mois. C'est tout simplement indigne pour le pays qui est censé être le leader agricole européen. Est-ce cela la souveraineté alimentaire que l'on souhaite défendre ? Est-ce celle-là ? J'aimerais bien entendre Monsieur Bainvel, qui souhaitait avoir un débat sur l'agriculture : quelle vision de l'agriculture et quel type de souveraineté alimentaire souhaite-t-il défendre ?

Le gouvernement, aujourd'hui, se sert de la détresse des agriculteurs et des agricultrices pour satisfaire encore un peu plus le lobby des pesticides, tout en faisant porter le chapeau aux écologistes. C'est non seulement d'un culot sans bornes, mais c'est surtout irresponsable, notamment pour la santé des agriculteurs. Je serais, à cet égard, curieuse d'entendre les représentants de la majorité présidentielle qui siègent ici, dont l'ancienne secrétaire d'État à la Biodiversité, sur ce sujet.

Monsieur Bainvel, vous nous indiquiez que nous considérons que les agriculteurs sont des coupables, et pas des victimes. C'est faux, nous savons identifier les coupables. Le coupable, c'est l'ultralibéralisme porté par le gouvernement et leurs alliés de la droite au niveau européen, qui votent à chaque fois pour des traités qui engendrent une concurrence déloyale. Les coupables, ce sont les gouvernements qui soutiennent l'agrobusiness et qui ne s'attachent pas à préserver un revenu rémunérateur pour les agriculteurs. Ne vous inquiétez pas pour nous, nous savons qui sont les coupables, et ce sont notamment les partis politiques que vous représentez.

Nous, à la Métropole de Nantes, nous prenons au sérieux la revendication principale des

agriculteurs. Nous travaillons vraiment à la souveraineté alimentaire. Qu'est-ce que c'est ? C'est une agriculture de proximité qui alimente les marchés régionaux et nationaux, et non une agriculture d'exportation, destructrice, comme la défendent la majorité gouvernementale et leurs alliés de la droite. Nous, nous investissons également pour une expérimentation de sécurité sociale de l'alimentation, basée sur un revenu rémunérateur aux producteurs et créant un droit à une alimentation saine et durable pour toutes et tous. Allons-y, continuons dans ce sens, pour que chaque euro des 500 millions que l'on injecte tous les ans dans l'économie soit un euro qui participe à la transition de notre économie. Cultivons notre résilience et notre souveraineté alimentaire, car ce n'est pas d'en haut que nos paysans et paysannes recevront du soutien. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Aziliz Gouez. »

M^{me} Gouez : « Chers collègues, je voudrais, au nom du groupe SERDA, saluer le volontarisme politique et technique qui sous-tend la dynamique en cours à Nantes Métropole autour de la commande publique, et qui fait de cette commande publique un outil majeur pour développer l'économie locale, tout en accélérant les bifurcations au sein de cette économie locale.

Hervé Fournier s'est attardé sur le secteur du BTP, mais cette capacité d'aiguillage des transitions qu'emporte la commande publique trouve aussi une illustration éloquente dans le champ de l'économie circulaire et du réemploi – tu l'as mentionné brièvement, Hervé – en impuissant des logiques qui bousculent en profondeur les modes de production et de consommation que nous avons hérités des Trente Glorieuses.

Je ne citerai qu'un exemple dans le champ du numérique responsable : en 2023, c'est 71 % du parc des smartphones de la Collectivité qui ont été reconditionnés pour être valorisés, plutôt que d'être remisés ou jetés à la poubelle. Je tiens aussi à mentionner les clauses portant sur le désassemblage et la réutilisation du mobilier et de la scénographie des grandes expositions de nos musées métropolitains, notamment le Musée des Arts, mais aussi le Château.

Il est un autre champ majeur d'application de la commande publique qui vient d'être mentionné par les intervenants précédents, c'est celui de l'agriculture et de l'alimentation, dans lequel les politiques d'achat de denrées alimentaires qui sont déployées par les 24 communes de notre Métropole recèlent un potentiel très intéressant de structuration des filières agricoles et alimentaires à l'échelle du territoire local, et donc aussi, indirectement, de soutien aux installations agricoles qui sont le soubassement de toute sécurité alimentaire.

Il faut cependant souligner qu'en matière de renforcement des liens avec les producteurs locaux, nos collectivités ne sont pas en mesure de déployer tout le potentiel de la commande publique, du fait de l'état actuel du Code des marchés publics européen qui interdit l'insertion explicite de clauses locales dans nos marchés, et qui ne permet donc pas facilement d'avoir des groupements de producteurs comme interlocuteurs directs, en tout cas s'agissant de gros volumes. S'agissant de ces gros volumes, nos collectivités doivent aujourd'hui en passer par des intermédiaires qui, en matière alimentaire, peuvent être des tiers de confiance (je pense notamment à Manger Bio 44). Cependant, cela ne nous permet pas – cela vient d'être dit – d'avoir la lisibilité nécessaire sur le partage de la valeur entre intermédiaires et producteurs, ni sur les conditions de rémunération de ces producteurs. Or, ce cadre juridique européen, dont il faut rappeler qu'il a sa raison d'être pour éviter les phénomènes de clientélisme, voire de corruption qui peuvent prospérer dans certains usages de la commande publique, à l'échelle locale comme à d'autres échelles, aujourd'hui, ne correspond plus complètement aux grands enjeux contemporains de relocalisation alimentaire et de transition écologique. L'acuité de ces enjeux fait que nous ne pouvons plus nous en remettre uniquement à la grande agilité, à cette capacité d'innovation de nos acheteurs qui a été soulignée par Hervé Fournier, et nous devons aujourd'hui trouver des solutions à l'échelle européenne.

C'est là qu'il est intéressant de mentionner une campagne européenne en cours pour une évolution du cadre européen de la commande publique en matière alimentaire. Je me permets de le souligner, parce que la Métropole de Nantes, à travers France Urbaine, est une cheville ouvrière de cette campagne, en lien avec un réseau de villes à l'échelle de neuf pays européens. Cette campagne, si elle aboutit, consistera à remettre à l'agenda de travail de la Commission européenne à très court terme – puisque c'est en 2024 que nous visons cet objectif – le règlement sur les systèmes alimentaires locaux, ce qui permettrait aux collectivités locales d'avoir la main, de retrouver une marge de manœuvre sur la moitié de leurs achats de denrées alimentaires. Cette approche est intéressante, parce que contrairement à l'ajout d'une simple clause locale dans les marchés publics, elle nous évite les écueils du localisme, au sens d'une forme de patriotisme, de protectionnisme alimentaire, étant entendu que nos systèmes alimentaires locaux européens peuvent évidemment

être transfrontaliers.

Pour en revenir à la Métropole de Nantes, tout l'enjeu pour nous est vraiment de pouvoir faire le lien entre le levier de la commande publique et notre PAT, qui est une scène ouverte, transparente, multipartite, et qui nous évite ces problèmes potentiels de corruption ou de clientélisme. Cher Hervé, si nous pouvons continuer de contribuer à cette campagne européenne, et ainsi contribuer à déverrouiller complètement le levier de la commande publique, nous nous en porterons tous mieux, consommateurs comme producteurs. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Rapidement, comme Madame Bonamy m'a gentiment interpellé, je voulais dire que de mon point de vue – cela n'engage que moi –, la souveraineté alimentaire, c'est une politique agricole qui n'impose pas des contraintes plus fortes aux agriculteurs français que celles qui sont imposées aux agriculteurs européens et internationaux. La souveraineté alimentaire, c'est une politique agricole qui n'oblige pas nos concitoyens à acheter des productions venues de l'étranger pour pouvoir boucler leurs fins de mois. La souveraineté alimentaire, c'est une politique agricole qui offre un revenu décent à nos agriculteurs. La souveraineté alimentaire passe donc par une juste concurrence. Elle passe aussi par le fait de reconnaître les efforts considérables réalisés par nos agriculteurs ces 30 dernières années. L'agriculture est sans doute le secteur qui a fait le plus d'efforts, qui a le plus intégré le besoin de protection de notre environnement. La souveraineté alimentaire, c'est de ne pas faire de nos agriculteurs des boucs émissaires, comme vous le faites depuis des décennies et des décennies. Enfin, la souveraineté alimentaire, c'est de ne pas opposer l'agriculture raisonnée et l'agriculture biologique, comme vous le faites également. Vous avez l'habitude, mes chers collègues, sur un certain nombre de sujets, de vous comporter comme des pompiers pyromanes. Moi, je crois que l'agriculture française est exemplaire, que nos agriculteurs ont un métier extrêmement dur, et en même temps, extrêmement utile pour l'ensemble de nos concitoyens, et plutôt que de les accabler, nous devrions tous être en soutien. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Hervé Fournier. »

M. Fournier : « J'ai deux réponses ou commentaires à ce débat, et je vous remercie tous de l'intérêt que vous portez à cette commande publique de notre Collectivité et à cette technique, certes, mais aussi à cette ambition politique.

Sur les conditions de rémunération des entreprises en général, on s'assure quand même que les entreprises ne soient pas condamnées, il y a les certificats de vigilance de l'URSSAF qui nous sont délivrés dans le cadre de l'exécution des marchés, il y a un certain nombre de points de vigilance qu'opèrent les acheteurs sur les offres anormalement basses. En fait, on a des moyens pour repérer des écarts ou des manques de rémunération des personnels affectés à l'objet du marché. Cependant, on a du mal à aller au-delà, et on a été condamnés lorsque l'on demandait des choses un peu génériques sur la politique de l'intéressement de l'entreprise avec ses salariés, sur tout ce qui va au-delà de la loi, pour ce qui est de la RSE des entreprises en termes de rémunération. Nos marges de manœuvre, comme cela a été dit, sont parfois assez limitées, et le juge nous le rappelle fréquemment. Voilà un petit peu le cadre dans lequel s'exerce notre attention sur les conditions de rémunération des personnels des entreprises qui opèrent pour nous.

Sur l'alimentation, évidemment, c'est un débat assez complexe. Je vais juste donner deux exemples sur cette mobilisation et ce plaidoyer des grands réseaux, dont France Urbaine. À l'heure où je vous parle, ce plaidoyer pour libérer une partie de la commande publique en termes d'alimentation pour la restauration collective est porté et présenté à Liège dans le cadre de la présidence belge du Conseil européen par un de nos membres, de fait absent aujourd'hui. Je vais juste donner un exemple. Quand on dit qu'il faut libérer 50 % des achats alimentaires pour la restauration collective des carcans de la commande publique, cela ne veut pas dire que l'on s'exonère totalement, que l'on va négocier en dehors des règles. Non, il s'agit ici de laisser libre la Collectivité d'allotir, de faire un marché négocié avec des groupements de producteurs, de donner un peu plus de latitude et de ne pas être contraint par des règles d'interprétation de la commande publique qui, parfois, sont vraiment resserrées. Si on pouvait ouvrir, par exemple, cette capacité à faire des marchés négociés, on pourrait plus facilement trouver des assureurs pour nos collectivités. Ce n'est donc pas simplement un sujet de l'alimentation que de donner un petit peu plus de latitude dans l'interprétation de cette commande publique.

C'est un petit peu technique, mais je le redis : notre Collectivité est volontaire. Elle est également volontaire sur le portage de ces plaidoyers au niveau national et au niveau européen. Sur la question

alimentaire, je voudrais juste dire que l'on a libéré l'interprétation d'achat de masques, de certains nombres de produits pharmaceutiques au moment de la crise Covid, estimant que c'étaient des enjeux de souveraineté et des enjeux stratégiques. La loi, le Code des marchés publics nous le permet, il y a un article pour cela. On pourrait peut-être le faire aujourd'hui, si on estime que l'alimentation et l'agriculture sont des enjeux stratégiques et de souveraineté, et si Bercy – je le dis comme ça – et la direction des Achats de l'État nous donnaient des signaux doctrinaux un peu plus favorables.

Merci pour votre attention. C'était une communication, je ne crois pas qu'il y ait de vote à cet endroit ni à cet instant. »

M^{me} la Présidente : « Tout à fait, il n'y a pas de vote spécifique sur ce point.

Chers collègues, je voudrais juste faire un point de méthode dans le déroulé de notre journée. Il vient d'être rendu public le décès de Robert Badinter. Je vous propose donc, chers collègues, qu'en début d'après-midi, avant de reprendre nos travaux, nous démarrions par une minute de silence en l'honneur de ce très grand homme dont, je crois, la hauteur de vue et la sagesse devraient nous inspirer. Merci. »

7 – GEMAPI – APPROBATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR SUR LES MILIEUX AQUATIQUES POUR 2024 – 2033 ET APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE DU PROGRAMME DE RESTAURATION 2024-2027 – LANCEMENT DE CONSULTATIONS D'ACCORD-CADRES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET DE TRAVAUX

M^{me} la Présidente : « Je vous propose que nous puissions reprendre le fil de nos délibérations. Délibération n° 7, Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Madame la Présidente, bonjour à toutes et à tous. Chers collègues, on a sans doute trop longtemps pensé qu'un bon cours d'eau était un cours d'eau rectiligne et profond, et que la fonction d'un cours d'eau était de vite transférer l'eau en aval. Pour le dire simplement, on a trop longtemps considéré qu'un bon cours d'eau était un fossé. Or, un fossé ne remplit aucune des fonctions écologiques attendues et fournies par des cours d'eau en bon état écologique. Un fossé, en effet, cela envoie l'eau en aval très rapidement, et donc cela provoque des inondations très importantes dès que les précipitations sont importantes. Un fossé ne bénéficie à aucune biodiversité. Un fossé est à sec dès qu'il y a des périodes de sécheresse, parce que l'eau a filé très loin vers l'aval. Un fossé ne contribue pas à dépolluer cette eau qui coule dans nos cours d'eau.

Nous avons aujourd'hui cette responsabilité, ce défi énorme de redonner à nos cours d'eau leur fonction écologique, de leur redonner la fonction qu'ils jouent depuis des centaines d'années. C'est un enjeu important, nous nous y attachons avec beaucoup d'ambition. Au cours de ce mandat, notre programmation d'investissement sur la question de la restauration des milieux aquatiques a été plus que triplée par rapport au mandat précédent. Nous travaillons dans la vallée du Cens, dans la vallée du Gesvres, dans la vallée du Charbonneau, dans la grande vallée de Bouguenais, nous travaillons dans les marais de Couéron, et nous avons des études menées dans d'autres endroits encore. Pourtant, ce programme que nous menons déjà, qui concerne quelques bassins versants ou sous-bassins, ceux que je viens de vous citer, ne nous permet pas d'avoir la visibilité et la stratégie indispensables pour relever ce défi majeur.

J'en profite pour redire quelques mots et réagir aux propos de Laurence Garnier de tout à l'heure. Ce défi, en effet, nous a été confié à nous, les collectivités, en 2018 avec ce transfert de compétences, un transfert de compétences sans moyens supplémentaires. On commence à avoir l'habitude, nous, les maires, les responsables de collectivités ou d'EPCI, de cette façon qu'a l'État de se décharger de nombreuses missions, sans donner aux collectivités les moyens d'y répondre. Cela fait partie de l'équation très difficile à laquelle nous sommes confrontés. C'était le cas pour la GEMAPI.

Notre mobilisation est importante, nous avons eu l'occasion de le dire, mais pour y répondre, il faut une vision claire, une stratégie à moyen terme pour être capable d'atteindre au maximum les objectifs réglementaires qui nous sont fixés. Je le dis, il ne s'agit pas seulement d'atteindre ces objectifs réglementaires qui sont nécessaires, et qui nous poussent à l'action, il s'agit simplement de faire en sorte que la qualité de vie soit meilleure dans notre Métropole. Cette stratégie, nous y avons travaillé depuis le début du mandat, et je viens devant vous, dans cette délibération, vous la proposer. C'est une stratégie sur 10 ans qui explique où, quand et comment nous allons agir sur l'ensemble de notre territoire. Elle a été présentée aux 24 adjoints et adjointes chargés de

l'environnement de notre Collectivité. Nous avons eu l'occasion d'en échanger, donc je viens vous donner quelques éléments.

Cette carte synthétise cette stratégie très complète de la manière la plus visuelle possible. Sur une grande partie de notre territoire, au sud, nous avons transféré cette compétence GEMAPI à des syndicats qui regroupent différents EPCI, pour que ce sujet puisse être géré – c'est l'esprit de la loi sur l'eau – à l'échelle de l'ensemble des bassins versants. Sur l'ensemble du bassin versant de la Sèvre, par exemple, ou sur l'ensemble du bassin versant de Grand Lieu, sur celui de la Goulaine ou de la Divatte, nous transférons cette compétence à des syndicats qui mènent ces travaux. C'est dans le cadre de ces syndicats que nous portons cette ambition, année après année, programme d'action après programme d'action, en avançant sur ce sujet. Ce sont les zones grisées sur cette carte.

Pour le bassin versant de l'Erdre, coordonné par l'EDENN, nous menons des programmes de restaurations qui sont séquencés et priorités. Vous voyez en rose le bassin du Cens, du Gesvres et du Charbonneau, que l'on appelle aussi "l'Étang-Hervé" : ce sont déjà des programmes en cours. Le programme que nous avons prévu que le bassin versant de l'Hocmard soit traité dans un second temps, dans les années qui viennent.

Nous avons acté ensemble que pour tous les petits affluents de l'Erdre, qui ne représentent pas des surfaces ou des linéaires très importants, nous pourrions quand même ponctuellement aller travailler à leur restauration écologique. On sait qu'ils ne contribueront pas de manière très significative à la qualité du bassin versant de l'Erdre dans sa globalité, mais nous prévoyons de pouvoir y travailler dans les prochaines années, et surtout, une fois que nous aurons avancé sur le Cens, le Gesvres, le Charbonneau et l'Hocmard, donc plutôt après 2031.

Nous avons, tout à l'ouest, vous le voyez, les étiers Nord Loire de Couëron, qui sont intégrés dans un programme que nous menons avec la communauté Estuaire et Sillon. Ce programme va se prolonger jusqu'en 2025.

Nous avons, jusqu'à présent, tout un espace au cœur de notre Métropole, depuis Couëron jusqu'à Mauves-sur-Loire, qui est constitué de beaucoup de petits affluents qui se jettent dans la Loire, et qui pour l'instant n'étaient pas abordés dans le cadre de notre stratégie de rénovation et de restauration de cours d'eau. Le choix que nous faisons est donc, à partir de la fin de ce mandat, de travailler à la mise en œuvre de ce que l'on appelle un "contrat territorial eau". C'est un contrat qui donne un programme d'action générale, après une phase de diagnostic, et qui permet de mobiliser des financements importants de l'Agence de l'eau, du Département, de la Région pour mener ces travaux. Nous avons donc acté, dans cette stratégie à 10 ans, de travailler aussi sur ces petits affluents.

Le travail préalable de diagnostic a identifié que le travail sur la Chézine, sur le Gobert, pouvait être mené dans un premier temps, à partir de 2028, que le travail sur l'Aubinière pouvait ensuite être réalisé, et que de la même façon, le travail que nous pouvons mener sur d'autres secteurs, comme les marais Nord Loire et les marais Sud Loire, pouvait faire l'objet de travaux précis, en fonction de diagnostics localisés. Nous avons donc cette stratégie arrêtée, cette visibilité que nous donnons à nos services, à nos partenaires, à nos cofinanceurs, sur la manière dont en 10 ans nous comptons restaurer les cours d'eau qui doivent l'être.

Dans les marais, nous avons des étiers, des cours d'eau qui ont des diversités de fonctions, au-delà de la simple restauration écologique : des rôles hydrauliques, des rôles de biodiversité, des rôles de prévention des inondations. Ce sont des sujets complexes, parce qu'il y a des enjeux réglementaires et techniques très particuliers. Le choix que nous avons fait, ce que nous affirmons dans cette stratégie, c'est que dans les toutes prochaines années, il s'agira d'élaborer une doctrine d'intervention, pour que nous sachions où nous interviendrons, quand, avec quels moyens et pourquoi. Ce travail, nous le ferons avec les communes, pour avoir, encore une fois, une règle d'intervention dans la manière de traiter ces sujets. Je sais que plusieurs communes, plusieurs maires ici sont très sensibles à ce sujet. C'est intégré, à la fois dans nos programmations d'investissement, et dans le travail technique de diagnostic et d'élaboration d'un plan de gestion.

Nous avons ici identifié que nous avons besoin de mieux connaître les débits dans nos cours d'eau. Cette information-là est majeure, que ce soit en période de sécheresse ou en période d'inondation. Nous avons aussi besoin de mieux coordonner, de mieux rationaliser notre réseau de mesure de la qualité de l'eau dans les cours d'eau de la Métropole, donc cela fait aussi partie de la stratégie que nous élaborons.

L'ensemble de ce travail et de ce programme sur 10 ans représente – c'est l'estimation qui en a été faite – plus de 50 millions d'euros d'investissement, 52 millions pour être précis par rapport à l'évaluation qui a pu être faite. Année après année, cette stratégie permet aussi de répartir, de lisser cet effort financier en moyens d'investissement, mais aussi en moyens humains, parce que mener des travaux de cette ampleur nécessite également des moyens humains. Ces besoins ont également été évalués.

Cette délibération aborde plus concrètement les programmes d'action qui sont engagés, je l'ai dit, sur le Cens, le Gesvres, le Charbonneau, la vallée de Bouguenais ou de Couëron. Nous avons ensemble à valider le montant prévisionnel, l'enveloppe financière prévisionnelle de ces travaux que nous avons à terminer, pour un montant de l'ordre de 2,8 millions d'euros TTC.

Par ailleurs, nous avons besoin de recourir à des prestations de maîtrise d'œuvre pour réaliser ces travaux, donc cette délibération concerne aussi la mise en œuvre d'un accord-cadre multi attributaire avec émission de bons de commande, pour un montant maximum fixé à 700 000 euros hors-taxes. Il s'agit aussi d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour désigner des maîtres d'œuvre avec plusieurs lots de travaux : pour la restauration morphologique, pour la restauration des berges et pour la restauration des marais. L'ensemble de ces éléments sont dans la délibération et font partie de ce vote.

Pour conclure, j'aimerais vous redire deux mots du contexte dans lequel nous sommes et qui a déjà été abordé depuis le début de ce Conseil métropolitain. Nous parlons ici de la restauration écologique de nos cours d'eau. Les travaux, les contrats territoriaux eau que nous menons concernent aussi plus globalement la qualité de l'eau, avec des volets biodiversité, des volets agricoles, parce que l'enjeu de notre qualité de l'eau se joue dans une diversité d'actions et avec la mobilisation d'une diversité d'acteurs. Avec cette stratégie pluriannuelle, avec ce schéma directeur, la Métropole est au rendez-vous des enjeux, elle se donne les moyens, la visibilité de son action.

Je dois dire que la séquence que nous vivons au niveau national, et même au niveau régional, est particulièrement préoccupante. L'enjeu de la qualité de l'eau ne peut pas être victime des renoncements de l'État. L'enjeu, pour nos agriculteurs – et d'ailleurs, beaucoup le disent comme ça – n'est pas de renoncer à cette ambition sanitaire et environnementale. L'enjeu, pour eux, c'est la garantie de leurs revenus, c'est d'être accompagnés, parce que l'on ne peut pas les laisser dans des injonctions contradictoires, leur dire : "Faites mieux avec moins de moyens". L'enjeu est de les accompagner pour qu'ils puissent répondre à cet objectif collectif. Aujourd'hui, le renoncement de l'État sur la diminution des phytosanitaires est clairement une mesure qui va aggraver la qualité de nos cours d'eau, la qualité de notre eau potable, et potentiellement les traitements qui sont nécessaires. Delphine Bonamy l'a dit tout à l'heure, c'est valable aussi pour la restauration des cours d'eau : je crois que l'on ne prend pas suffisamment conscience du coût des pollutions, du coût de cours d'eau en mauvais état écologique. On ne mesure pas ce que cela nous coûte chaque année en euros, en morts et en maladie. Il est important de se dire qu'il faut vraiment que nous puissions travailler avec le monde agricole pour les accompagner, pour aller vers cet objectif d'une réduction toujours plus ambitieuse de l'impact environnemental.

Il y a un deuxième élément, je veux le dire : en ce moment, nous menons – et je mène, en tant que président du SYLOA, qui est la structure qui porte le SAGE Estuaire de la Loire – une étude très importante sur la gestion de la quantité d'eau dans nos cours d'eau. C'est une étude qui se mène avec les agriculteurs, avec les industriels, avec les associations environnementales, avec les associations d'usagers, avec les collectivités, avec les services de l'État pour comprendre et se projeter sur la quantité d'eau dans nos cours d'eau : combien peut-on prélever d'eau collectivement sans mettre en danger nos milieux naturels ? Cette étude est très ambitieuse, très importante et très intéressante. Elle se mène sur différents bassins versants en France, et en particulier sur le bassin de la Loire. Je veux dire mon regret que, profitant de cette séquence, des syndicats agricoles choisissent désormais de boycotter ces réunions de travail, de boycotter ces études ; c'est un extrêmement mauvais signal qui est envoyé. On voit que de sujet en sujet, nous sommes dans une tendance de réduction de notre ambition, de renoncement à notre ambition. Je veux le dire : la Métropole, au contraire, tient le cap de cette nécessité d'amélioration de nos politiques publiques en matière d'eau.

Pour finir, je veux dire que cette stratégie concerne la restauration des cours d'eau, mais elle est évidemment nourrie par toute la politique que nous menons sur l'assainissement, dans notre petit cycle de l'eau, et sur bien d'autres politiques, notamment en matière de biodiversité, qui toutes concourent à cet objectif vertueux. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Une simple précision : j'interviendrai sur la n° 12 auprès de Monsieur Salecroix, mais je sais que Monsieur Guitton sera également concerné par cette intervention, donc je ne veux pas qu'il soit froissé par rapport à cela. »

M. Guitton : « Je serai attentif. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Elhadi Azzi. »

M. Azzi : « Merci, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus. Lorsqu'à Nantes Métropole nous faisons le pari d'un programme ambitieux en faveur de la biodiversité, de la qualité des cours d'eau et de notre cadre de vie, en mettant notamment des moyens financiers considérables – 52 millions d'euros – pour mener une politique métropolitaine qui intègre les enjeux écologiques dans le développement et l'aménagement du territoire métropolitain, au gouvernement, c'est le reniement à tous les étages, tout y passe :

- mise en pause du plan Écophyto ;
- remise en cause de la capacité de l'ANSES à interdire les pesticides ;
- renoncement aux dispositifs existants concernant les jachères, les haies et les zones humides ;
- poursuite du démantèlement du droit de l'environnement, notamment sur l'eau ;
- et le pompon, la nomination de Monsieur Berville comme secrétaire d'État à la Biodiversité, connu pour être le défenseur de la pêche industrielle qui ravage et détruit les fonds marins.

Pour ceux qui avaient des doutes sur la macronie, le message est clair : le gouvernement fait peu de cas de la biodiversité. Les rares progrès accomplis tout au long des années sont effacés.

Dans ce contexte de reniement des enjeux écologiques par le gouvernement Attal, ce schéma directeur présenté par notre collègue Jean-Sébastien Guitton est alors essentiel pour sortir des logiques de court terme et d'une pensée de croissance matérielle illimitée. Ici, ensemble, conscients des alertes écologiques, au-delà, je l'espère, de nos appartenances politiques, nous dessinons le chemin d'une transition écologique solidaire, au service des habitantes et des habitants. Pour l'habitabilité de notre territoire, nous dessinons une transition écologique du temps long, pour qu'êtres humains, biodiversité et cours d'eau aient un récit commun. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Éric Couvez. »

M. Couvez : « Madame la Présidente, chers collègues, les sécheresses de l'été et les inondations de l'automne et de l'hiver nous rappellent combien l'eau peut être trop rare ou trop abondante selon les saisons. Les bouleversements climatiques ont amplifié les phénomènes météorologiques, et selon le GIEC, les périodes de forte chaleur vont être plus fréquentes et plus intenses. Les périodes pluvieuses, les violents orages, vont eux aussi être problématiques, une problématique posée à nos habitants et nos territoires. Nous avons besoin d'anticiper ces phénomènes et de planifier les aménagements hydrauliques pour réduire l'impact des inondations, mais aussi pour mieux gérer et améliorer le ruissellement et l'écoulement de nos cours d'eau, de nos rivières, de nos ruisseaux, de nos étiers, de nos fossés, et bien sûr, de la Loire.

Le schéma directeur sur les milieux aquatiques qu'il nous est proposé d'adopter prévoit justement d'étudier notre réalité hydrologique pour apprendre à mieux la connaître, en lien avec des partenaires comme l'Agence de l'eau ou les collectivités, en amont et en aval de nos cours d'eau. Ces études, ces partenariats, ces coopérations sont indispensables et nous permettront d'identifier les interventions à opérer pour entretenir nos berges, recalibrer les cours d'eau et faciliter la circulation de l'eau. Les investissements nécessaires, estimés à un peu plus de 5 millions d'euros tous les ans entre 2024 et 2033, seront financés par des subventions et par la taxe GEMAPI.

Cette taxe nouvelle, levée par les EPCI à fiscalité propre, est la conséquence du transfert de cette compétence de l'État vers les collectivités. Son montant est modeste : suffira-t-elle à financer une compétence aussi importante au regard des risques d'amplification des phénomènes climatiques ? Certes, les subventions vont abonder vers nos investissements, mais l'exemple des inondations dans le Pas-de-Calais à la fin de l'année 2023 et au début de l'année 2024 a montré la nécessité d'investissements très lourds pour éviter ou atténuer ces catastrophes. Seul l'État pourra les mener.

Ce plan stratégique est triplement gagnant : en restaurant nos cours d'eau et les milieux aquatiques, nous favoriserons la biodiversité, améliorerons la qualité de l'eau et réduirons les effets des grandes intempéries. Si cela a des effets bénéfiques sur la qualité de vie des habitants, à terme, nous aurons une eau potable, un réseau d'assainissement et des bassins d'orage actuels plus faciles à traiter.

Les élus communistes voteront en faveur de cet investissement qui, à long terme, sera bénéfique pour nos finances, car il nous évitera la réalisation d'ouvrages post-catastrophe coûteux, de type bassins de rétention ou renforcement de digues, à la seule charge de notre Métropole. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci, Madame la Présidente. Nous soutiendrons ce schéma directeur sur les milieux

aquatiques, mais je souhaite à nouveau intervenir sur une thématique qui m'est chère : l'équilibre entre préservation, restauration des cours d'eau et respect du patrimoine paysager et historique. Je compte donc sur vous, Monsieur le Vice-président, pour valider des aménagements et des travaux, améliorant la continuité écologique des cours d'eau sans détruire un cadre paysager et des sites historiques auxquels nos populations sont attachées. Je pense tout particulièrement au site de la Verrière à La Chapelle-sur-Erdre, dont l'origine remonte au XIIe siècle.

On se doit d'intervenir sur le Gesvres avec, par exemple, la réalisation de bras de dérivation ou de passes à poissons. Cependant, n'oublions pas le rôle de ces retenues d'eau qui participent à limiter les effets négatifs des phénomènes de fortes précipitations en jouant, malgré elles, le rôle de bassins d'orage. Si le site de la Verrière devait être arasé, alors les inondations du boulevard périphérique provoquées par le Gesvres seraient plus nombreuses, et là, je ne crois pas que nous soyons hors sujet. Que dirait-on également si la même logique était appliquée en supprimant l'écluse Saint-Félix afin de rétablir la continuité écologique de l'Erdre ? Je suppose que personne ici n'y pense sérieusement.

Je reste optimiste, car je veux croire, Monsieur le Vice-président, en votre volonté, sans renoncement, de faire des arbitrages entre impératifs écologiques, principe de réalité et sauvegarde de notre patrimoine. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et tous. Je salue pleinement ce schéma directeur qui permet d'avoir de la clarté sur les années à venir et sur les dépenses de l'attribution de la taxe GEMAPI.

En revanche, le maire d'Indre a quelques regrets. Notre commune, je le rappelle, a trois îles construites sur le lit de la Loire. C'est une ville inondable à 75 %, pour laquelle les réseaux d'étiéris contribuent au fait qu'elle ne subisse pas des inondations fortes. Ces étiéris se bouchent, se referment, ce qui nous laisse à craindre peut-être des choses pas très heureuses pour la commune (on voit ce qu'il se passe dans le nord du pays). Là, en lisant le schéma et les propositions, je vois qu'il est reporté au prochain mandat tous travaux sur ces étiéris. J'exprime ici clairement mon regret. Cela fait trois ans que j'alerte et que je demande à ce que des choses soient faites sur ces secteurs. Je suis toujours en attente de réponses claires et précises, je n'en ai pas. C'est attendu par les habitants du territoire. Des gens habitent près des étiéris, je sais qu'il y a des réglementations à observer. J'exprime ici clairement mon regret et mon désappointement sur la programmation qui a été donnée. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jacques Garreau. »

M. Garreau : « Madame la Présidente, mes chers collègues, la richesse de notre Métropole réside aussi dans les divers milieux aquatiques qui y sont présents. De l'Erdre à la Loire, en passant par la Sèvre Nantaise et la Chézine, mais aussi le Cens, le Gesvres, sans oublier les marais, et le plus grand lac de plaine de France en hiver, je pense au lac de Grand-Lieu, bien sûr, nous sommes au cœur d'un territoire de confluence des eaux. L'ambition de préservation de l'environnement est ancienne à Nantes Métropole, j'en veux pour preuve que nous fûmes, il y a plus de 10 ans déjà, en 2013, désignés comme la seule ville française "capitale verte européenne".

Durant ce mandat, nous avons également mis en place la taxe GEMAPI, nous venons d'en voter le produit qui nous permet de nous doter de moyens financiers spécifiques pour agir. L'an prochain, j'aurai le plaisir de vous proposer l'adoption du schéma directeur de l'Étoile Verte, qui constituera un réseau en étoile de cheminements pédestres nous reliant toujours au fleuve, à une rivière, et même à un lac. Ce maillage pédestre, nous le travaillons avec les 24 communes pour mieux faire découvrir à nos concitoyens cette richesse des milieux aquatiques aussi bien que leur fragilité. Malheureusement, les études menées – on a entendu les grandes inquiétudes que les mesures gouvernementales annoncées font à nouveau peser sur la qualité des eaux – attestent que nos milieux aquatiques sont dégradés, altérés, et qu'il est de notre responsabilité d'agir en redoublant d'efforts.

Aujourd'hui, avec l'adoption de cette délibération exposée par Jean-Sébastien, en engageant des programmes de reconquête de la qualité des cours d'eau sur l'ensemble de nos bassins versants, en assurant plus largement la gestion et l'entretien de la végétation en berge, des cours d'eau et des secteurs de marais, ou encore en luttant pour éradiquer les espèces invasives, nous allons nous inscrire une nouvelle fois dans une démarche ambitieuse de préservation des milieux naturels et de leur biodiversité.

Nous devons également amplifier notre action, car l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols,

dans le contexte du changement climatique, augmentent, vous le savez, le risque d'inondation lors de phénomènes de pluies intenses. Ces inondations sont sources de pertes de biens matériels qui peuvent être importantes et qui coûtent cher à la collectivité, comme au système assurantiel. La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations visent à diminuer le risque de sinistre et rendront notre territoire plus résilient face aux prochains cycles d'inondations intenses et de fortes sécheresses que nous connaissons sans aucun doute.

L'importance d'approuver aujourd'hui ce nouveau schéma directeur sur les milieux aquatiques 2024-2033, ainsi que le programme et l'enveloppe financière des premières actions est, je le crois, partagée dans notre assemblée. C'est pourquoi, au nom de notre groupe SERDA, je vous invite à adopter le plus largement possible cette vision stratégique pour permettre le développement de nos actions en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations pour nos dix prochaines années. Je vous remercie, Madame la Présidente, chers collègues, de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je redonne la parole au rapporteur. »

M. Guitton : « Merci à toutes et tous pour vos différents commentaires sur l'importance de porter ensemble cette ambition, et plus encore dans le contexte, à la fois politique et climatique, que nous connaissons. Je vais apporter des éléments de réponse à Erwan Bouvais et à Anthony Berthelot, précisément sur la question de la continuité écologique, de la levée des obstacles qui sont présents sur les cours d'eau, et sur le lien avec le patrimoine.

D'abord, en effet, à l'échelle de tous les bassins versants, en France, et donc dans le nôtre, l'enjeu de lever les obstacles aux cours d'eau est un enjeu important, parce que ces obstacles empêchent la continuité écologique, biologique – les poissons, par exemple –, ils empêchent la continuité des sédiments, et donc ils stockent des sédiments à un endroit, et les cours d'eau se creusent en aval. Par ailleurs, ces grandes retenues d'eau sur nos cours d'eau génèrent une quantité d'évaporation et une retenue d'eau qui manque au cours d'eau en aval. C'est la raison pour laquelle, en effet, les programmes de restauration s'attaquent et s'attachent à lever ces obstacles à la continuité écologique.

Pour autant, vous avez raison, il y a des endroits où des enjeux patrimoniaux, parfois spécifiquement économiques, nous conduisent à rechercher d'autres solutions, ou des solutions de contournement, des solutions alternatives. De toute façon, il faut faire ce travail à l'issue d'une concertation avec les acteurs concernés, avec les propriétaires de manière très stricte lorsque l'on parle de terrains privés, et plus globalement, avec des acteurs associatifs, économiques, et les collectivités locales, évidemment, lorsque nous sommes face à des enjeux de patrimoine.

J'attire juste, au-delà de l'enjeu patrimonial, votre attention sur quelque chose qui peut être contre-intuitif : ces ouvrages ne jouent pas forcément de rôle dans la prévention des inondations en aval, puisqu'en général, l'eau est déjà à fleur d'obstacles. Si vous prenez l'image d'un saladier vide que vous mettez sous un robinet, effectivement, le saladier se remplit progressivement avant de déborder. Dans cette image, les bassins d'orage que nous avons sur notre territoire jouent ce rôle, il faut qu'ils soient vides pour qu'ils puissent jouer leur rôle quand il y a de fortes précipitations. Inversement, un saladier déjà plein d'eau, si vous allumez le robinet au-dessus, l'eau coule dans l'évier au rythme de l'eau qui coule par le robinet. J'attire juste votre attention sur le fait que oui, il y a un enjeu patrimonial, mais en termes de prévention des inondations, il n'est pas du tout garanti que la levée des différents obstacles entraîne des inondations en aval. Ce qui prévient des inondations, et c'est l'enjeu de nos restaurations de cours d'eau, c'est de faire en sorte que ces cours d'eau puissent déborder dans des prairies humides, dans d'autres secteurs, et donc qu'ils ne soient pas trop profonds et que nous ayons des zones naturelles prévues qui permettent à ces cours d'eau de prendre leur aise lorsqu'il y a de fortes précipitations. Dans les travaux de prévention des inondations que nous menons, c'est la première recherche que nous faisons : comment faire en sorte que nos cours d'eau puissent déborder dans des secteurs naturels, avant de chercher des solutions techniques qui sont à la fois plus coûteuses, et finalement moins efficaces ? Je veux simplement vous confirmer que nous avons cette attention toute particulière, et que nous savons qu'à la Verrière et à La Chapelle-sur-Erdre en particulier, les enjeux sont tout à fait majeurs pour la population.

Concernant la question des étiers d'Anthony Berthelot, Monsieur le Maire d'Indre, je veux juste refixer le cadre, et donc la méthode que nous utilisons. D'abord, la compétence GEMAPI ne donne pas à la Collectivité la charge de l'entretien de l'ensemble des cours d'eau et des étiers d'un territoire. Elle permet à la Collectivité d'intervenir sur certains cours d'eau, certains étiers, lorsque des enjeux d'intérêt général – restauration écologique générale, prévention d'inondations toute particulière – les nécessitent. Je le redis, parce que la Métropole est sollicitée de manière très large par des propriétaires privés qui souhaitent pouvoir faire de l'entretien de berges, du curage ici et là de certains cours d'eau ou étiers, là où les enjeux écologiques ne le justifient pas. Il y a des endroits où,

effectivement, notamment pour la prévention des inondations, une intervention sur l'étier est probablement nécessaire.

Je veux redire maintenant une chose qui rend cette intervention de plus en plus complexe. C'est vrai que l'on a tendance à se référer à ce qui pouvait être fait il y a quelques décennies, où les interventions étaient plus systématiques, on se posait parfois moins de questions. D'abord, nous avons certains étiers, et je crois que c'est le cas en particulier sur certains d'Indre, qui sont des vases qui contiennent beaucoup de polluants qui font que la mobilisation du curage – pardon si ce n'est pas à Indre, mais il me semble quand même que l'on peut avoir ce sujet à certains endroits – pose un problème de remise en suspension. Il y a d'autres endroits où, maintenant, la loi sur l'eau impose des analyses, des études assez poussées avant de pouvoir intervenir sur un milieu tel que celui-là, avec la question de l'impact du curage lui-même et de l'endroit où l'on va répandre toutes ces vases que l'on va extraire. Ce sont donc des études, des interventions qui ne sont pas seulement des interventions techniques, il ne suffit pas d'avoir un bulldozer et de l'envoyer, cela s'inscrit dans des programmations beaucoup plus lourdes.

Par ailleurs, nous avons la question du rythme de réensablement qui se pose de manière très importante, notamment dans un contexte de changement climatique. La stratégie que nous avons est la suivante. D'abord, nous expérimentons et nous avançons sur ce travail à Saint-Jean-de-Boiseau, à Bouguenais, par exemple, sur quelques étiers où nous allons étudier l'effet, l'impact des enjeux environnementaux, réglementaires, et la question du rythme de réensablement. Nous avons décidé, sur cette question des étiers – ça aurait pu ne pas être le cas, parce qu'encore une fois, la compétence GEMAPI ne nous l'impose pas –, d'avoir effectivement une vraie capacité d'intervention pour savoir quand nous intervenons, avec quels moyens, et avec une vraie expertise technique et réglementaire sur ces interventions sur les étiers. Je sais que c'est un sujet de préoccupation, notamment pour Indre, pour Couëron également, pour d'autres communes encore. Nous allons réellement nous attacher à cette question, mais cela demande vraiment cette méthode, ce phasage du travail, l'élaboration de ce plan de gestion et de ce règlement d'intervention, parce que sinon, nous sommes dans une approche qui ne sera ni réaliste ni efficace.

Je crois que nous avons besoin, face à l'ampleur de ces enjeux, de cette méthode, de cette stratégie et de ces schémas directeurs. J'espère que nous aurons l'occasion de nous retrouver et d'échanger à nouveau sur ce sujet. Ce n'est pas un sujet que nous prenons à la légère du tout, c'est aussi ce que dit ce schéma directeur. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération présentée. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. »

8 – MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) LOIRE AVAL SUR LA PÉRIODE 2023 - 2029 – ENGAGEMENT FINANCIER DE NANTES MÉTROPOLE

M^{me} la Présidente : « Je vous propose que nous passions une dernière délibération avant la pause. Je donne la parole à Tristan Riom, pour la délibération n° 8. »

M. Riom : « Rebonjour à tous et à toutes. "PAPI, PICS, COPRE et ORSEC", voici un ensemble de sigles que je vais vous présenter. Je vais en rester au PAPI pour cette délibération, et je reviendrai après le déjeuner pour vous présenter les autres. Ils touchent tous à des questions de prévention des risques, des questions d'inondation, et des questions d'accident industriel. Derrière leur technicité, ce sont des sujets éminemment importants.

Le premier concerne le PAPI Loire Aval 2023 - 2029. "PAPI", cela veut dire "programme d'action de prévention des inondations", c'est donc dans la juste continuité de ce qui vient de nous être présenté. Il faut savoir que nous avons déjà un PAPI pour certaines communes de la Métropole, c'était un PAPI Loire Aval 2018 – 2023, et à l'époque, seules 11 communes étaient concernées. Parmi les nouveautés de ce nouveau PAPI, il y a l'élargissement de ce périmètre aux 24 communes. Formellement, un PAPI est une liste d'actions que nous voulons réaliser, en lien avec les préventions d'inondation, où l'on se met d'accord, notamment avec l'État – parfois, c'est porté par l'État, parfois, c'est porté par nous, certaines sont cofinancées, certaines ne le sont pas – sur un ensemble d'actions. Ensuite, on se met d'accord sur qui finance quoi.

Le nouvel élément quelque peu nouveau qui a été développé pour ce nouveau PAPI, c'est l'intégration des enjeux de ruissellement. Précédemment, on avait le débordement des grands cours d'eau, notamment lié au changement climatique, et maintenant, on parle également des enjeux de ruissellement et de débordement des petits cours d'eau. À noter que sur le nombre de personnes

concernées par ces questions d'inondations, en termes de l'emplacement de leur habitat – là où l'on se déplace, cela concerne un peu tout le monde – est de 16 864 personnes sur les grands cours d'eau. C'était ce que l'on prenait déjà en compte avant, mais maintenant, en intégrant le ruissellement et les petits cours d'eau, on rajoute 36 292 personnes qui sont potentiellement dans une zone à risque, ou en tout cas, où il y a des actions à prévoir en termes de prévention des inondations.

Comment a-t-on travaillé ? Le travail sur ce PAPI a demandé un ensemble de concertations sur le territoire, cela a forcément été assez long. On a déposé une première demande d'agrément en juin 2023. Nous sommes passés dans une commission permanente Loire en novembre 2023 pour présenter les actions, et cela a été accepté. Maintenant, on vous présente cela pour formellement acter le début de ce nouveau PAPI, qui ensuite réalisera les 43 actions sur l'ensemble du territoire, jusqu'en 2029 où il y aura une fin.

Ce que je peux vous dire sur les actions, c'est que globalement, c'est un budget total de 4 703 000 euros, avec 75 % de subventions de l'État et de l'Europe. On a donc un reste à charge de 1 193 400 euros. Comme souvent, il y a un ensemble d'axes. Je ne vais pas forcément détailler toutes les actions. S'il y a des questions, je pourrai bien sûr y répondre, et on pourra en débattre tout au long de la mise en œuvre du PAPI, mais je voudrais au moins vous donner quelques éléments forts de ce nouveau PAPI.

L'axe 1, "amélioration de la connaissance et de la conscience du risque", est un axe important. On estime que l'on a du progrès à faire sur ce sujet, notamment pour ce territoire d'eau. Cela passe par des choses que l'on connaît : de la pose de repères de crues, un travail sur de l'information pour les citoyens, de la création d'œuvres artistiques également (ce sont des choses que l'on veut pour allier le technique et le sensible sur ces questions d'inondations). On veut particulièrement développer cet enjeu de l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, avec des animations dans les écoles. Cela a été lancé en 2021, et sur l'année scolaire 2022 - 2023, nous avons 1 000 élèves et 40 classes qui ont été sensibilisés à ces enjeux d'inondation sur le territoire. Notre objectif est de sensibiliser 500 élèves de cycle 3 et des collégiens sur le territoire de Nantes Métropole sur ces questions du risque d'inondation sur les 5 années qui viennent. C'est donc une action qui va continuer et prendre de l'ampleur.

Un autre enjeu important est sur l'axe 3, "alerte et gestion de crise". On a besoin d'outils pour les collectivités et les différents services qui agissent en cas de crise. On a des outils de planification en cas d'inondation, notamment les plans communaux de sauvegarde et le plan intercommunal de sauvegarde que je vous présenterai cet après-midi. Nous allons également réaliser des exercices et des sessions de formation pour les agents des différentes collectivités, et aussi pour les élus qui le souhaitent.

Nous souhaitons également insister sur l'axe 5, "la réduction de vulnérabilité des personnes et des biens". Cela passe notamment par des diagnostics de vulnérabilité, c'est-à-dire que lorsque l'on a des habitations ou des immeubles qui sont dans des zones à risque, il s'agit de réaliser des diagnostics et de proposer des pistes d'action pour réduire le risque. Cela peut passer par des batardeaux, par des clapets antiretour, par un ensemble d'actions très concrètes qui peuvent limiter le risque en cas d'inondation. À savoir que l'on a 700 diagnostics qui sont ciblés pour les logements, les parties communes et les petites entreprises.

Pour finir, il y a bien sûr des actions qui sont financées, comme ces diagnostics, et après, les travaux de réalisation, mais cela demande aussi une mobilisation en interne des services de la Métropole. Si vous prenez, par exemple, les actions en termes d'urbanisme, on signale qu'il faut une prise en compte de ces questions de ruissellement dans le PLUm et dans les études quand il y a des projets urbains. Là, l'action est chiffrée à zéro euro en termes d'investissement, mais cela va demander du temps d'agent pour intégrer ces questions de risque dans l'ensemble de nos projets.

Voilà pour la présentation de ce PAPI qui, si vous le votez, commencera maintenant et durera plusieurs années sur le territoire. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Monsieur le Vice-président, le 2 janvier dernier, un quartier d'Orvault, le Pont du Cens, a été frappé par l'inondation la plus significative depuis 2001. À cette époque, les riverains avaient alors monté une association qui avait grandement participé à l'accélération de la réalisation de la retenue d'eau en amont. Plus de 20 ans plus tard, la surprise des habitants fut tout aussi grande. Si nous saluons la mise en œuvre de ce PAPI et les constats qui sont posés, nous voudrions nous assurer que les réponses envisagées soient bien à la hauteur des problèmes rencontrés. Je me permets donc de solliciter quelques éclaircissements.

Dans l'axe 3, "alerte et gestion de la crise", que vous souhaitez prioriser, vous voulez créer ou

améliorer des outils de planification de crise en cas d'inondation majeure, sauf que vous mettez surtout en avant la réalisation de plusieurs exercices et de sessions de formation pour les agents, les élus, vous venez de l'indiquer. À Orvault, ce jour-là, aucune alerte – était-elle possible, d'ailleurs ? je pose la question – n'a été envoyée aux résidents, même une heure avant, alors que cela aurait permis à certains absents de revenir pour prendre les mesures d'urgence nécessaires. Prévoyez-vous de mettre en place un dispositif d'alerte personnalisée, comme cela peut exister pour d'autres services, ou comme cela existe également à Vertou ?

Concernant la conscience et la connaissance du risque que vous souhaitez améliorer avec l'axe 1, pour comprendre et anticiper, les habitants impactés n'ont eu aucune information *a posteriori* sur les causes de cette inondation. S'agit-il uniquement de fortes précipitations ? Est-ce conjugué à d'autres effets : marées, problèmes techniques, écluses volontairement fermées pour protéger Nantes ? Les habitants ont simplement besoin d'être rassurés. Je vous remercie pour votre transparence. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie Vitoux. »

M^{me} Vitoux : « Merci. Cela a été rappelé par Tristan Riom en début d'intervention, cela peut sembler très technique, avec plein de sigles, mais en réalité, c'est très concret. On a eu une illustration avec Monsieur Arrouet à l'instant sur le Pont du Cens, et on peut aussi penser au Département du Nord-Pas-de-Calais qui vient à nouveau d'être placé en vigilance orange, avec un risque de crues, alors que le département a déjà connu une dévastation et de nombreux dégâts il y a juste quelques mois. Tous ces sinistres, finalement, montrent l'extrême vulnérabilité de nos territoires, et notre impréparation face aux effets de la crise climatique.

“Mais qui aurait pu prédire cette crise climatique ?”, nous demande le Président ? Face à ces risques, on a deux options. Soit on opte pour le déni, et on continue comme avant : étalement urbain, artificialisation des sols, développement de zones commerciales et de zones d'activités, modèle agricole intensif – on en a déjà débattu ce matin –, soit on décide de changer nos modes de faire qui sont devenus obsolètes, irresponsables, et donc parfois mortifères.

Nous, les écologistes, prônons depuis toujours cette deuxième option, et nous sommes partisans de cette fameuse culture du risque. On le voit, il y a urgence à développer cette culture. Un Français sur quatre est, aujourd'hui, exposé à au moins un risque naturel. Cela couvre deux communes sur trois dans le pays, et c'est sans compter les risques industriels et nucléaires qui vont s'amplifier avec le dérèglement climatique. À nous, responsables politiques, d'être transparents, de donner accès à l'information, d'impliquer aussi la participation de toutes et tous pour renforcer la résilience de notre territoire. L'enjeu, à travers ce PAPI, est de favoriser cette prise de conscience, cela a été rappelé, de mieux appréhender les phénomènes et les risques, et donc de nous protéger pour atténuer les effets. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Riom : « Merci pour cette intervention sur la question de la culture du risque. En effet, c'est important que l'on prenne conscience que les dérèglements climatiques vont nous emmener dans un monde où l'on doit savoir faire face à des crises sans paniquer, mais simplement avec organisation et rationalité pour pouvoir surmonter ces crises et éviter les dommages sur les biens, et bien sûr, absolument, les dommages sur les personnes. C'est bien l'enjeu, et c'est pour cela que l'on pointe que cette connaissance du risque est particulièrement importante.

Par rapport au sujet spécifique qui a été soulevé par Monsieur Arrouet, on est en train de faire une analyse de ce qu'il s'est passé pour identifier les pistes d'amélioration, parce que cela fait partie du travail au jour le jour d'un service risque que de consigner de la donnée sur les différents événements qu'il a pu y avoir sur un territoire, pour ensuite voir comment on doit agir différemment.

Il me semble que votre question sur les alertes directes fait partie de l'axe 2 sur les dispositifs de surveillance des cours d'eau et de remontée de l'information. Typiquement, ce sera quelque chose que l'on pourra envisager à l'avenir, notamment pour les gens qui sont dans des zones à risque.

Voilà ce que je peux vous répondre. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Sébastien Guitton pour un dernier mot, et ensuite, je mets aux voix. »

M. Guitton : « Ce sera vraiment très court. C'est pour apporter une réponse plus précise à Sébastien Arrouet, parce que j'ai plus d'éléments sur le Pont du Cens. Des analyses et des éléments que l'on a pour l'instant sur le Cens, c'est que les précipitations de ce début janvier étaient fortes, mais que cet

événement tout à fait exceptionnel depuis 15 ans était dû à la conjonction de ces précipitations et de précipitations très fortes sur les semaines précédentes, qui ont complètement gorgé les terrains et ont fait que l'on s'est retrouvé avec une inondation comparable à ce que l'on aurait obtenu avec des précipitations encore plus fortes. C'est le résultat des premiers retours techniques. Nous n'avions effectivement pas d'alerte possible, ni la Métropole ni la commune d'Orvault. Cela fait partie des sujets que nous allons retraiter avec le retour d'expérience.

Du point de vue de l'information des riverains, elle est prévue, puisque nous avons fait une demande de catastrophe naturelle, donc nous sommes en lien avec les riverains pour pouvoir faire tout ce travail, leur expliquer ce qu'il s'est passé, et voir quelles mesures ils peuvent prendre pour l'avenir. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.

Chers collègues, je vous propose de faire la pause, et je vous invite à nous retrouver ici à 14 h 20. Merci. »

La séance est suspendue de 12 h 40 à 14 h 40.

M^{me} la Présidente : « Nous allons reprendre nos travaux. Chers collègues, je vous demande de vous asseoir.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous l'avons appris en fin de matinée, Robert Badinter est mort. J'ai voulu que notre assemblée, réunie aujourd'hui, rende hommage à cet homme exceptionnel qui a dédié sa vie, toute sa vie, à la défense des droits de l'homme et à la promotion de la justice.

Ce que l'on sait peut-être moins, c'est que Robert Badinter avait passé ses jeunes années à Nantes, où il était arrivé en 1939. Avec sa famille, il habitait la rue du Château, fréquentait le Petit Clemenceau, l'actuel collège Jules Verne, aimait les pâtisseries de la rue Crébillon, et passait ses vacances au Pouliguen. Lors des festivités du bicentenaire du lycée Clemenceau, en 2008, il avait raconté aux élèves de l'époque son souvenir limpide, précis, de l'arrivée des Allemands dans la ville et du silence qui les accompagnait. Je me souviens comme si c'était hier des conseils qu'il m'avait aussi murmurés, jeune élue que j'étais alors en charge de l'éducation.

Devenu avocat, il incarnait l'essence même de l'engagement, du courage et de la détermination. Au cours de sa carrière remarquable, il a plaidé pour la justice, l'égalité, la liberté, et bien sûr, contre la peine de mort. Au fil des procès, Robert Badinter aura arraché six hommes à la guillotine entre 1977 et 1981. Robert Badinter a fait de ce combat le combat de sa vie. Nommé garde des Sceaux et ministre de la Justice de François Mitterrand en 1981, il portera l'une des plus grandes lois de la Ve République, il mènera l'un des plus grands débats parlementaires qu'a connus l'Assemblée nationale : l'abolition de la peine de mort. Le vote du 18 septembre 1981 a marqué profondément l'histoire de notre pays. Il aura aussi fait évoluer les mentalités en supprimant le délit d'homosexualité, et ouvert de nouveaux droits en permettant aux justiciables de se pourvoir devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Tout au long de sa vie, Robert Badinter a combattu l'injustice, il a été un défenseur infatigable des droits des plus vulnérables, un ardent promoteur de l'égalité devant la loi, un défenseur de la République et de l'universalisme des Lumières. Cela lui a valu de devenir Président du Conseil constitutionnel entre 1986 et 1995, avant de poursuivre son engagement politique en tant que sénateur. En 2001, il présidait le premier congrès mondial contre la peine de mort, et en 2007, il a défendu le projet de loi constitutionnelle proposant d'inscrire l'abolition de la peine de mort dans la constitution que portait alors le Président de la République Jacques Chirac.

C'est un très très très grand homme qui nous a quittés. L'abolition de la peine de mort n'est pas qu'une simple réforme législative, c'est un acte de courage moral, une affirmation de la dignité humaine, un message puissant de notre République contre la barbarie. Robert Badinter a su convaincre par la force de ses arguments, par sa conviction profonde en la primauté des droits de l'homme. Sa vie a été celle d'un engagement et d'un combat en faveur d'une société plus juste, plus humaine.

Je veux saluer, en notre nom à tous, sa mémoire, la hauteur de vue, l'humanisme, la droiture et la sagesse qui étaient les siennes en formulant le vœu qu'elles puissent, aujourd'hui et demain, nous inspirer. Je vous invite, chers collègues, à observer une minute de silence. »

Il est procédé à une minute de silence.

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vous propose de reprendre nos travaux. »

9 – ÉLABORATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS) – LANCEMENT DE LA DÉMARCHE

M^{me} la Présidente : « Je donne la parole à Tristan Riom, pour la délibération n° 9. »

M. Riom : « Il s'agit de l'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde, lancement de la démarche. Le plan intercommunal de sauvegarde, normalement, les élus que nous sommes dans la salle voient ce que c'est, mais je vais peut-être rappeler son rôle, et peut-être préciser aussi le sens d'un plan intercommunal de sauvegarde.

Depuis 2005, la Métropole accompagne les communes dans ce travail de plan communal de sauvegarde. Il y avait, jusqu'à présent, 16 communes qui avaient un plan communal de sauvegarde, et depuis la loi dite "Matras", les 24 communes de la Métropole doivent se doter d'un plan communal de sauvegarde, et la Métropole doit avoir un plan intercommunal de sauvegarde. Quel est le rôle de ce plan intercommunal de sauvegarde, et pourquoi cela concerne-t-il nos citoyens et nos citoyennes ? En fait, en cas de crise, cela répond à la question "Comment la collectivité doit-elle réagir ?", et ce sur plusieurs volets. D'abord, pour ce qui est du plan intercommunal, il s'agit de :

- préparer la solidarité intercommunale : si un des membres de l'intercommunalité a un problème sur du matériel ou sur des choses auxquelles il ou elle ne peut pas répondre, on peut avoir une solidarité intercommunale ;
- mettre en place une organisation de gestion de crise pour mobiliser les moyens communaux et intercommunaux : on a évidemment connu, avec la crise sanitaire, cette question de comment les communes peuvent et doivent se mobiliser rapidement en cas de crise, mais un plan intercommunal de sauvegarde peut toucher un grand nombre de crises différentes ;
- permettre le maintien ou la reprise des compétences intercommunales en cas de crise : cela touche à la question de comment on assure une continuité de service public lorsqu'une crise arrive ;
- enfin, compléter le dispositif ORSEC mis en œuvre par le préfet.

"ORSEC" est en un seulement, c'est un acronyme qui veut dire "Organisation de la réponse de la sécurité civile". Ce sont des sujets très présents sur certains territoires, on en parlait ce midi avec d'autres élus. Par exemple, dans les DOM-TOM, il y a des territoires qui sont habitués à s'organiser pour faire face de manière régulière à des crises, avec une mobilisation très rapide et très efficace des plans ORSEC. Nous aussi, nous devons nous organiser pour faire face à des crises, qui seront sans doute plus régulières à l'avenir.

Formellement, pour travailler sur ce plan intercommunal de sauvegarde – qui est donc, en soi, nouveau –, nous devons désigner un élu qui sera chargé des questions de sécurité civile, afin d'assurer la mise en place, l'évaluation régulière et les éventuelles révisions du plan intercommunal de sauvegarde. La proposition qui est faite, c'est que ce soit moi qui m'en charge. Voilà pour la proposition.

En termes de gouvernance à l'échelle métropolitaine, chaque commune désigne un élu qui fait la relation avec la Métropole et avec les autres communes pour travailler sur le plan communal de sauvegarde. Nous aurons des échanges réguliers pour établir ce plan communal de sauvegarde. Vous avez là le calendrier qui est affiché. Il y a un diagnostic territorial et un diagnostic opérationnel qui va être conduit jusqu'à la fin de l'année 2024. Il y a un travail sur la continuité des compétences métropolitaines. À partir de 2025, il y aura la mutualisation des capacités communales. Il s'agit de définir les modalités de mobilisation des moyens entre Nantes Métropole et les communes. Le but, c'est qu'en 2026, tout cela soit opérationnel pour commencer, notamment à faire des exercices pour tester nos réponses et la réponse de nos services en cas de crise. Voilà pour ce qui est de ce plan intercommunal de sauvegarde. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président. Évidemment, ce dossier revêt une importance particulière et majeure. L'écriture et l'opérationnalité des PCS, et aujourd'hui du plan intercommunal de sauvegarde, constituent un enjeu, je le crois, majeur face aux risques auxquels nos populations sont susceptibles d'être confrontées. J'ai envie de dire : ne faisons pas de ce sujet juste une transposition ou une application de la loi, nous devons aller plus loin dans ce travail de coordination et de coopération. Il y en a certains parmi nous qui ont sans doute déjà eu l'occasion d'activer leur PCS, et qui mesurent donc l'importance de cet outil de coordination. C'est un outil auquel il est parfois difficile d'attacher un ou plusieurs agents, tant pour l'élaboration que pour la non

moins fastidieuse mise à jour. Je formule le souhait que l'accompagnement que réalise déjà Nantes Métropole aux côtés des communes puisse s'amplifier, puisse se pérenniser, et dans tous les cas, qu'il soit à la hauteur des enjeux pour nos populations et des responsabilités qui en découlent pour les élus. Cette collaboration, vous l'avez dit, Monsieur le Vice-président, sera d'autant plus utile que ce sont les maires qui auront l'autorité pour mettre en œuvre sur leur territoire ce plan intercommunal de sauvegarde. Je vous remercie donc de l'intérêt que vous pourrez porter à nos côtés à ce sujet d'importance. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Riom : « C'est bien noté. Pour reprendre les mots de Johanna Rolland ce matin, une métropole, ce sont des communes qui travaillent ensemble, mais c'est aussi un bassin de vie, un territoire qui a une certaine logique dans des sujets comme la gestion de crise. J'ai donc bien noté votre demande d'amplifier le travail intercommunal sur ce volet, c'est le but de la délibération et du travail que nous lançons. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce point, je vais donc vous inviter, chers collègues, à passer à la délibération suivante. »

10 – ENGAGEMENT LOIRE – ALLIANCE DES TERRITOIRES – EXTENSION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE LA CELLULE OPÉRATIONNELLE DE PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX AU TERRITOIRE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES/SAINT-NAZAIRE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
--

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 10, je redonne la parole à Tristan Riom. »

M. Riom : « La délibération n° 10 touche ce que nous appelons la COPRE, la cellule opérationnelle de prévention des risques environnementaux. Je vais prendre quelques minutes pour vous expliquer ce que c'est.

Le saviez-vous ? Lorsqu'il y a une pollution industrielle sur le territoire de la Métropole, il y a des gens, dans la Métropole, qui sont chargés d'enquêter, d'agir, puis de faire payer au pollueur : c'est le principe du pollueur-payeur. Simplement, on ne commence pas par se demander qui est responsable, qui va bien pouvoir payer et agir ; non, on agit d'abord, et ensuite, on fait payer.

Pour cela, je vais vous raconter une histoire qui s'est passée à Rezé. Les amis Rezéens pourront se reconnaître, ils auront certainement entendu parler de cette histoire. Le 27 octobre 2023, à 14 h 30, dans une savonnerie bien connue de Rezé, une fuite d'acide chlorhydrique se déclenche. Une cuve cède, et 5 m³ d'acide chlorhydrique se retrouvent au sein d'un bassin de rétention, avec une fuite dans cette cuve, ce qui fait que l'acide chlorhydrique commence à aller dans l'environnement. C'est donc un problème majeur auquel il nous faut répondre. C'est sur du terrain privé, seulement, il faut agir rapidement. À 15 h 15, trois quarts d'heure après, les pompiers et le service de la Métropole, le COPRE, sont prévenus, et ils sont une demi-heure plus tard sur place pour commencer à agir et à trouver des solutions. Après un travail de concertation avec l'industriel, plein de solutions sont envisagées : on propose de mettre de la soude dessus pour limiter l'évolution de l'acide chlorhydrique, mais cela pourrait être dangereux, on propose de mettre de l'eau... Bref, plein de solutions sont envisagées, et on fait le choix de mobiliser une entreprise avec laquelle la Métropole a un partenariat, on a des accords-cadres avec des entreprises. À 15 h 45, c'est-à-dire 1 h 15 après l'accident, on appelle l'entreprise pour qu'ils se mobilisent et qu'ils viennent pomper l'acide chlorhydrique qui, sinon, va se retrouver dans l'environnement. L'entreprise arrive à 17 h 50, escortée par la police, parce que c'est sûr qu'à 17 h un jeudi, il n'est pas évident de se déplacer, en tout cas dans cette zone-là. Il y a beaucoup de bouchons, donc il faut être escorté par la police pour intervenir rapidement. Escortée par la police nationale, l'entreprise arrive sur place, commence à pomper à 18 h 10, et à 19 h 30, le dispositif est élevé, on peut reprendre le cours de nos vies normal, la pollution a été bien gérée.

On se dit qu'entre 14 h 30, début de la crise, et 19 h 30, il a fallu 5 h pour la gérer, mais en fait, c'est très court. Cela marque le fait que nous avons une mobilisation particulièrement importante, que l'on a commencé par se dire qu'il faut limiter cette pollution, la contenir, et ensuite, la Métropole envoie la facture à l'entreprise qui est responsable. Finalement, le pollueur-payeur est bien appliqué, mais surtout, on a évité qu'une pollution et que des produits particulièrement dangereux s'étendent dans l'environnement.

Ce service, la COPRE, cela fait 30 ans qu'il existe dans la Métropole, cela fait 30 ans qu'il agit, cela fait 30 ans que grâce à ce service nous ne voyons pas, ou en tout cas, on arrive à limiter la pollution, notamment industrielle, sur notre territoire. Ils ont également un service d'enquête particulièrement efficace qui fait que lorsque des polluants remontent sur certains cours d'eau, on peut remonter et retrouver la source. Évidemment, on nous jalouse ce service à l'échelon national, mais aussi à l'échelon local. C'est pour cela que dans le cadre du Grand Débat Loire qui a été mené, l'engagement 14 était de procéder, au moyen de conventions, à l'extension des activités opérationnelles et préventives de la COPRE sur le territoire du schéma de cohérence territoriale, le SCoT.

La délibération que je vous présente vient finalement renouveler cette mise à disposition, ce travail de coopération qui est fait sur le territoire pour lutter contre les pollutions, notamment industrielles, sur le territoire de la Métropole, mais également sur l'ensemble du territoire du pôle métropolitain. Cette délibération va donc permettre de mettre au service des territoires alentour le travail de la COPRE. Ensuite, il y a bien sûr un système de refacturation, ainsi qu'un système de priorisation, parce que s'il y a deux sollicitations en même temps, il va falloir travailler à cette priorisation. Il est en tout cas important de se dire que lorsqu'il y a des pollutions, il faut d'abord commencer par lutter contre la pollution, et ensuite appliquer le principe du pollueur-payeur. Grâce à cette délibération, on pourra le faire sur l'ensemble du territoire du SCoT. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. Non, Sébastien Arrouet, pardon. »

M. Arrouet : « Vous n'avez pas totalement tort, parce que je vais parler en son nom. Nous partageons cette extension du périmètre, Monsieur le Vice-président. Elle permet un travail plus cohérent à l'échelle de Nantes - Saint-Nazaire, territoire fleuron de l'industrie. Cependant, dans le cadre de l'alliance des territoires, nous nous inquiétons des trous dans la raquette dans le périmètre retenu, puisque notre pôle n'inclut pas une grande partie du sud de l'estuaire de la Loire, composé de deux rives, comme vous le savez. Nous proposons qu'un travail soit mené dès aujourd'hui pour un rapprochement avec les communes et intercommunalités du sud de l'estuaire, afin d'avoir une politique globale de prévention des risques environnementaux à l'échelle du bassin de vie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Tristan Riom a beaucoup parlé du principe de pollueur-payeur, mais je voulais juste dire que contrairement à ce que l'on peut penser parfois, c'est un ministre de droite qui a instauré ce principe dans le Code de l'environnement, et qui l'a quasiment sacralisé. »

M^{me} la Présidente : « Merci pour notre culture générale. »

Rires.

M^{me} la Présidente : « S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Tristan Riom. »

M. Riom : « Par rapport à la proposition de mutualisation élargie, dans l'absolu, tout s'étudie, je ne suis fermé à rien. On pourra quand même se poser la question : est-ce le rôle de la Métropole de porter un service qui pourrait presque devenir, à terme, d'ampleur départementale ? Parce que si on commence à inclure les communes de Sud Loire en dehors de la Métropole, on pourrait aller un peu plus à l'est, etc. Cela pourrait être une question que l'on se pose. Finalement, ne faut-il pas que chaque EPCI se dote de ce genre de service ? Sur le principe, je n'ai pas de fermeture à étudier la question. Il faudrait quand même que cela émane des communes en question, parce que là, on est en Conseil métropolitain. Il faudrait que cela émane des élus de ces communes et de ces collectivités, mais sur le principe, je n'ai pas de fermeture. La question, c'est : est-ce forcément à nous de porter ce service ? Cela pourrait être le sujet. Je pense surtout que derrière cela, on devrait tous se doter de ce genre de service pour pouvoir agir rapidement sur les pollutions. Pour ce qui est de la petite leçon de droit environnemental, je le savais, Monsieur Amailland, mais je vous remercie de le rappeler. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

11 – MODALITÉS DE FINANCEMENT ET RÉALISATION DES EXTENSIONS D'EAU POTABLE POUR LE RACCORDEMENT DES HAMEAUX ET DES RÉSIDENCES PRINCIPALES ÉLOIGNÉES DES RÉSEAUX

M^{me} la Présidente : « Robin Salecroix, pour la délibération n° 11. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, nous en avons parlé ce matin, les impacts du changement climatique sur le cycle de l'eau sont nombreux, avec l'existence de sécheresses plus fréquentes, plus longues, plus intenses, mais aussi d'épisodes pluvieux plus violents, avec leurs impacts sur les biens et les personnes. Cette réalité, bien évidemment, nous impose d'agir, à la fois pour corriger notre trajectoire d'émission de gaz à effet de serre, notamment, et limiter ainsi la hausse des températures. C'est ce qu'entreprend notre Métropole à travers des politiques publiques structurantes, que ce soit sur les enjeux des mobilités, du bâti, ou encore de la gestion des déchets.

Cette réalité nous impose également d'agir pour protéger les plus fragiles et les populations les plus vulnérables. C'est tout le sens de cette délibération qui vise à répondre aux demandes de raccordement à l'eau potable métropolitaine des particuliers dont la ressource alternative ne suffit plus à couvrir leurs besoins. C'est aujourd'hui une quarantaine de demandes qui sont opérées par des particuliers à l'échelle de Nantes Métropole, et la doctrine précédente autorisait le raccordement au réseau, mais avec une prise en charge financière totale par ces usagers. Pour vous donner un ordre d'idée du coût que cela pouvait représenter, on parlait, par exemple, de 55 000 euros pour 400 m de canalisations, ce qui entraînait bien souvent l'abandon de cette même démarche. Il vous est donc proposé par cette délibération que Nantes Métropole réalise et finance les extensions induites par les demandes de raccordement au réseau d'eau potable des constructions à usage de résidence principale, sous réserve, toutefois, de leur faisabilité technique, notamment quant au respect du débit sanitaire. Il faut également que cela respecte le prix de chantier, et qu'il reste bien évidemment dans l'ordre de chantier classique. À défaut, il serait proposé au demandeur de prendre en charge le surcoût sous la forme d'une offre de concours.

Ce dispositif, si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, serait réservé exclusivement aux demandes de raccordement d'usagers propriétaires de logements déjà existants, à usage d'habitation et affectés à une résidence principale. En conséquence, seraient par principe exclues les demandes de raccordement concernant des parcelles ou constructions affectées à des activités économiques, les demandes de raccordement concernant des parcelles ou des constructions relevant d'une opération d'aménagement, et les demandes liées à la défense extérieure contre l'incendie. En cas de refus pour les motifs précités, bien évidemment, il pourra être proposé d'aménager un point de puisage sur le réseau public le plus proche de l'habitation du demandeur.

Le coût de cette mesure, mes chers collègues, est estimé à 600 000 euros HT par an, pour une durée de traitement des demandes estimée à 3 ans. Il vous est donc demandé d'approuver les modalités précisées à l'instant, et d'autoriser Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marlène Collineau. »

M^{me} Collineau : « Merci. Au nom du groupe Gauche citoyenne, nous souhaitons dire un mot sur cette délibération qui, même si elle peut paraître modeste, n'est pas négligeable si on la rapporte au nombre de foyers concernés, et qui change la vie, concrètement, des foyers dont on est en train de discuter. Elle illustre comment notre projet politique réduit concrètement les inégalités. Il s'agit ici de réduction des inégalités territoriales, en raccordant à l'eau potable les foyers qui, parce qu'ils vivent dans des hameaux éloignés, ne le sont toujours pas en 2024. C'est la volonté du service public qui s'adapte jusqu'au bout, qui apporte des solutions en tenant compte des spécificités. Un service public à la force telle, loin des logiques de rentabilité, qu'il est, en réalité, le seul à pouvoir répondre à ces besoins. C'est une action métropolitaine dont nous sommes fiers, nous tenions à le dire, et qui se tient au plus près de celles et ceux qui sont les plus isolés, ne laissant jamais personne sur le bord du chemin. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci, Madame Collineau. Effectivement, il s'agit d'une inflexion de doctrine en la matière où nous décidons effectivement, avec ces impacts du changement climatique sur nos concitoyens, de les accompagner et de leur permettre l'accès à ce bien commun des métropolitains qu'est l'eau potable. Je vous remercie pour votre intervention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

12 – EAU - ASSAINISSEMENT - RENOUELEMENT ET EXTENSION DES CANALISATIONS ET DES BRANCHEMENTS – MAÎTRISE D'ŒUVRE – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE AVEC NÉGOCIATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 12, Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Cette délibération concerne l'eau et l'assainissement toujours, le renouvellement et l'extension des canalisations et des branchements sur un enjeu de maîtrise d'œuvre et de lancement de procédure avec négociation. En effet, pour répondre aux enjeux de renouvellement et d'extension de ces réseaux, nous avons mis en place un important programme de travaux, s'appuyant partiellement sur une maîtrise d'œuvre externe. Le montant des travaux prévisionnels est de 30 millions d'euros HT annuels, soit un montant total prévisionnel de 150 millions d'euros pour la période 2025-2030. Les prestations de maîtrise d'œuvre externe sont réalisées aujourd'hui via deux accords-cadres : l'un pour les opérations de travaux en eau potable, et l'autre pour celles en assainissement.

Il vous est proposé, mes chers collègues, de regrouper ces deux marchés en un seul accord-cadre pour faciliter les chantiers communs en eau potable et en assainissement, et en adaptant la répartition géographique à quatre lots distincts. Il s'agirait d'un accord-cadre monoattributaire à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible quatre fois, soit une durée totale de 5 ans, et dont les maximums sont définis comme détaillés dans la délibération : sur chacun des lots, un maximum annuel de 600 000 euros HT, chacun des lots correspondant d'ailleurs à des répartitions par pôle de proximité. Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'autoriser le lancement de cette procédure. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Nous saluons le programme d'investissement pour le renouvellement et l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Sur le territoire métropolitain, comme sur l'ensemble du territoire français, le taux de fuite est considérable, même si, sur la Métropole, c'est malgré tout assez réduit. À l'heure de la raréfaction de la ressource et de la progression démographique sur la Métropole nantaise, nous avons la responsabilité d'investir massivement en faveur du renouvellement de nos réseaux, en particulier d'eau potable.

Notre préoccupation ne s'arrête pas là. En effet, l'interdiction d'artificialiser les sols oblige à la densification de l'habitat, à l'insertion d'immeubles de logement collectif en zone pavillonnaire au réseau non dimensionné pour ces nouveaux besoins. D'une manière plus générale, les politiques d'urbanisation et de logement sont-elles réellement en phase avec le maillage et le dimensionnement des réseaux existants ? Une enveloppe dédiée – c'est ce qui est proposé dans la délibération – de 30 millions d'euros par an, tant pour l'eau potable que l'assainissement, est-elle en cohérence avec les obligations du PLH et adaptée au PLUm ? Nous craignons que cette enveloppe soit insuffisante si le cadencement de construction de nouveaux logements n'est pas adapté à l'ampleur des nécessités de rénovation et d'extension de nos réseaux.

Je me dois à nouveau d'évoquer la situation de Basse-Goulaine, qui n'est pas la seule, d'ailleurs : j'ai entendu ce matin le Maire d'Indre, et je sais les problèmes à Saint-Sébastien également. Comme je l'ai d'ailleurs rappelé en Commission grands services urbains le 25 janvier, et même si mon intervention n'a pas été reprise dans le compte rendu, des Goulainais subissent à chaque épisode pluvieux, et ce depuis plus de 20 ans, des débordements sur les tampons d'eaux usées de leurs habitations, ou le soulèvement des plaques tampons d'égout sur la voirie, avec tout ce que vous pouvez imaginer en termes de salubrité, d'hygiène ou d'insécurité pour les automobilistes et les cyclistes. Il en est de même sur le réseau d'eaux pluviales où des habitations sont inondées. Ce n'est pas le courrier qui m'a été adressé le 25 janvier par Monsieur le Vice-président du cycle de l'eau et de la biodiversité qui va rassurer les Goulainais et le maire que je suis. Dans celui-ci, il est écrit : *« Les services de la Métropole s'appretiennent à lancer la consultation de bureaux d'études compétents pour une modification au second trimestre 2024. Dans la foulée, je vous proposerai une date de réunion permettant d'acter le démarrage de cette étude dont la durée devrait avoisiner 18 mois »*, tout cela pour actualiser une étude qui date de 2004, donc cela fait plus de 20 ans.

Quelle crédibilité avons-nous vis-à-vis de nos concitoyens ? Pour moi, tenir ses engagements, c'est réhabiliter la politique, et c'est également redonner du crédit à l'action publique. Nous aurions apprécié un programme plus ambitieux, mais à défaut, nous approuverons malgré tout cette délibération. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur, Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Maire, pour votre intervention. Effectivement, réponse vous a été apportée en janvier par Monsieur Guitton sur le dossier du bassin versant du Launay Sillon, avec le lancement d'études préalables aux travaux au second trimestre 2024. C'est un délai, effectivement, que l'on peut toujours juger trop long, mais qui s'explique à la fois par les délais nécessaires d'instruction, et aussi par des enjeux de clarification quant au portage technique et financier, notamment entre Nantes Métropole et le SYLOA.

Sur les sujets liés au petit cycle, j'ai tout à fait conscience des problématiques qui peuvent exister sur notre territoire, d'autant plus que, je le sais, vous êtes, vous, les maires et les élus locaux des territoires, en première ligne lorsqu'il y a des débordements, des inondations, à passer la raclette auprès de nos concitoyens. Je sais combien cela pèse sur leur quotidien. C'est bien dans ce cadre-là que nous avons décidé, depuis le début du mandat, de doubler les investissements dédiés à la politique publique de l'eau et de l'assainissement, pour la passer de 200 à 400 millions d'euros. Bien évidemment, dedans, dans cet argent mobilisé, c'est évidemment tout un travail sur le même dimensionnement de ces réseaux, le renouvellement de nos canalisations, le renouvellement de nos différents postes de refoulement ou de relevage.

Je tiens aussi à rappeler qu'il n'y a pas seulement la question du dimensionnement de ces réseaux à traiter, et je sais que vous êtes tout à fait au fait de la complexité des problématiques, parce que nous les travaillons ensemble : nous avons aussi l'enjeu de fiabiliser ces mêmes réseaux, notamment sur un certain nombre de territoires, dans des secteurs où les réseaux d'assainissement peuvent parfois être en domanialité privée. Lorsque ces réseaux ne sont pas en très bon état, ils nous apportent un grand nombre d'eaux claires parasites dans nos canalisations, ce qui amène, bien évidemment, notamment en période de grandes pluies, à des débordements. Vous le savez, on a eu l'occasion d'en parler ensemble, Monsieur le Maire, j'ai demandé au service, là aussi, un pas de côté, pour que les services puissent accompagner, même en domaine privé, vu les montants que cela implique, nos concitoyens dans les investissements nécessaires pour fiabiliser leur réseau.

Oui, nous allons continuer d'agir. Je sais combien il faut accélérer dans le domaine. D'ailleurs, j'aurai l'occasion, dans cette belle année 2024, de revenir vers vous pour vous présenter le schéma directeur de l'assainissement à horizon 2035 et 2050. Je peux d'ores et déjà vous annoncer que les montants d'investissements justement dédiés sur cette politique publique de l'assainissement vont continuer d'augmenter. Évidemment, il nous faut être attentifs, à la fois sur les moyens que nous mobilisons sur ces belles politiques publiques, mais aussi sur la capacité de nos concitoyens à suivre. Vous le savez, nous sommes dans un système où l'eau paie l'eau, et les financements que nous fléchons sur ces politiques publiques sont répercutés sur la facture d'eau et d'assainissement. Nous devons donc aussi être attentifs à la soutenabilité économique des trajectoires que nous proposons. Ne doutez pas, en tout cas, de mon volontarisme dans le domaine.

Pour terminer, peut-être sur le ton de la blague : dans le compte rendu de la Commission grands services urbains, il n'y avait pas de vocation à la censure de Monsieur le Maire de Basse-Goulaine. J'ai demandé à ce qu'il y ait rectification et que votre intervention soit ajoutée dans ce document. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. Cela fait aujourd'hui deux exceptions pour Alain Vey ! Alain, je crois que vous allez avoir autant d'ennuis que moi ! »

Rires.

M. Vey : « Je n'ai pas levé la main, justement, parce que je voulais être précautionneux. »

Rires.

M. Vey : « C'est simplement pour dire qu'en effet, je reconnais l'investissement qui est fait aujourd'hui personnellement, Monsieur Salecroix, mais cela fait 20 ans, les amis. Cela fait 20 ans que nous avons des populations, sur l'aspect eau pluviale, qui inondent, avec des familles, en particulier, qui sont malentendantes, et on a des difficultés pour les secourir lorsqu'il y a des

problématiques d'inondation, pour les évacuer. Je sais que vous avez pris des décisions fortes, et que la population concernée sur le lotissement dont vous parlez, Monsieur Salecroix, a été très sensible à cette démarche que l'on va suivre attentivement, mais ce que je veux dire, c'est que cela fait 20 ans que l'on attend, cela fait 20 ans que l'on nous explique que cela va venir. On a eu l'épisode du SYLOA. Monsieur Guitton est tout à fait au courant : le SYLOA est une coquille vide financièrement, et c'est pour cela que vous reprenez la main au niveau de la Métropole sur les études, ce que je salue tout à fait honnêtement et objectivement. Sachez que cela fait plus de 20 ans que l'on attend. S'il y a des avaries majeures, avec des sinistres importants vis-à-vis des populations civiles, je ne sais pas qui est en responsabilité. Je voulais simplement alerter sur cela. Je concède, en effet, qu'il y a des efforts qui sont en train de se faire, mais le temps fait que l'on s'impatiente grandement, et en termes de crédibilité politique, on n'est pas très crédibles. Le maire que je suis a du mal à défendre le sujet vis-à-vis de sa population. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Sébastien Guitton, un tout dernier mot, et après, je mets aux voix. »

M. Guitton : « Simplement, le SYLOA n'est pas une coquille vide, ni en matière de moyens, ni en matière de financement humain ou financier. Le SYLOA a repris les compétences du syndicat de Goulaine, et a pour vocation, à la fois dans ses compétences humaines et dans son financement, essentiellement de restaurer les milieux aquatiques. C'est le programme qu'il mène, avec ambition et compétences. Par contre, il est vrai qu'il n'a pas les compétences humaines ni financières pour traiter les problèmes d'inondation du type de ceux que l'on constate à Basse-Goulaine. C'est la raison pour laquelle je me suis saisi de ce sujet. Nous avons réalisé un changement de statut du SYLOA qui rétrocède la compétence à la Métropole pour que ces travaux puissent enfin être réalisés. C'est vrai qu'il y a 18 mois d'études avant. Vous l'avez dit, l'étude précédente date de 2004, donc elle est obsolète du point de vue technique pour répondre de manière pertinente. On s'est saisi de ce sujet, on a récupéré la compétence pour que la Métropole puisse engager l'étude et les travaux. En effet, si on n'avait rien fait, les priorités du SYLOA, qui sont arbitrées par l'ensemble des EPCI qui sont membres, auraient sans doute repoussé encore bien plus loin ces travaux. Je sais que cela dure encore, mais nous nous en sommes saisis pour que cela avance concrètement. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

13 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – APPROBATION DU PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 13, je donne la parole à Tristan Riom. »

M. Riom : « La délibération n° 13 porte sur l'approbation du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement. C'est un sujet dont nous avons déjà parlé. À l'époque, j'étais venu vous présenter les CBS, les cartes de bruit stratégiques, et le PPBE est bien la suite des CBS.

Le but de ce travail est bien d'agir sur le bruit. Il faut savoir que l'enquête santé qui avait été menée à l'échelle de la Métropole pointait que le bruit, avec, il me semble, la question de l'alimentation, était le sujet le plus important pour les habitants quand on parle de santé : ils et elles veulent que nous agissions sur le bruit. Il faut savoir aussi que parmi les pollutions environnementales que l'on dénombre, la pollution sonore est celle qui est considérée comme la plus gênante. Ce qui est le plus insupportable pour les habitants, c'est la pollution sonore, avec le fait que depuis 1992, il y a en France un droit au calme. On sait toutes et tous ici que faire respecter ce droit au calme n'est pas facile, parce qu'il y a plein de pollutions sonores, cela croise plein d'enjeux, mais c'est quand même ce sujet qu'il nous faut travailler.

Le sujet du PPBE, ce n'est pas de travailler sur tous les sujets du bruit, seulement sur une liste de pollutions sonores : le bruit routier, le bruit ferroviaire, le bruit aérien et le bruit industriel. On ne va pas aborder dans le cadre du PPBE les bruits de voisinage, les bruits liés à des événements temporaires, festivals ou autres. C'est évidemment important, ce sont des questions qui peuvent être travaillées parfois plutôt à l'échelle communale, mais ce n'est pas le sujet ici du PPBE. Quoi qu'il en soit, pour travailler sur ces différentes catégories de bruit, nous avons commencé par faire des cartes pour regarder où était le bruit. Ce qui apparaît dans les cartes que vous voyez ici, c'est que c'est presque une carte des infrastructures routières principales de la Métropole. C'est parce que c'est la

route qui est le principal émetteur de bruit, donc c'est la question de la place de la voiture et des camions du transport routier qu'il va principalement falloir traiter lorsque l'on parle de la pollution au bruit de l'environnement. On estime que 85 % de la forte gêne impactant la population est due au bruit routier, et 76 % des troubles du sommeil sont dus aussi au bruit routier.

Ce qui est aussi important, c'est que le bruit routier touche toutes les catégories sociales de la population. Un élément qui avait été tout de même au cœur du débat, et que nous rappelons dans ce document, c'est que nous avons considéré que le bruit aérien était mal représenté dans le travail des cartes de bruit stratégiques, et ce pour une raison assez simple : c'est que les cartes de bruit stratégiques utilisent des bruits moyens, et que par conséquent, les bruits événementiels, de type atterrissage et décollage d'un avion, sont beaucoup moins bien représentés que les circulations de voitures qui sont plus régulières. Il y a donc un sujet sur la représentation du bruit aérien dans les cartes de bruit stratégiques, et donc dans le PPBE. Forcément, les cartes sont ce qu'elles sont, puisqu'elles doivent suivre une méthodologie qui est déjà actée, me on remet à chaque fois dans la délibération que l'on considère qu'il y a une gêne due au bruit aérien particulière qu'il nous faut travailler.

Pour élaborer ce nouveau PPBE, nous avons fait un diagnostic du PPBE actuel. On a regardé les actions qui avaient été envisagées, et regardé si elles avaient été faites. Ce que vous voyez dans le diagnostic – je ne vais pas forcément détailler toutes les actions –, c'est que l'on n'a pas de chiffres associés à chaque action, pour la simple et bonne raison qu'il nous faut plus de données sur la pollution sonore, sur la pollution au bruit dans la Métropole. Vous verrez que c'est une des actions majeures de ce nouveau PPBE : monter un observatoire du bruit pour avoir la capacité d'avoir plus de données, d'être plus précis sur le bruit dans la Métropole et la manière dont on peut agir dessus.

Il y a également des actions qui avaient été envisagées et qui avaient été proposées au dernier PPBE qu'il nous faut retravailler. Je vais en prendre une parmi tant d'autres : combiner la rénovation de l'habitat et l'isolation acoustique. C'est quelque chose qui avait déjà été travaillé. On se rend néanmoins compte que le dispositif n'est pas assez sollicité, ce n'est pas si simple que cela pour les habitantes et les habitants, donc on se considère qu'il faut retravailler ce sujet. C'est pour cela que c'est pointé en "à retravailler". Il y a éventuellement d'autres sujets qui ont pu être différés et que l'on remet dans le PPBE.

On va analyser quelques objectifs et catégories d'actions qui sont pointés. Le principe général d'un plan comme celui-là, c'est que l'on vient concaténer des actions existantes dans la Métropole, c'est-à-dire des choses que l'on a prévu de faire et qui contribuent à améliorer l'espace sonore de la Métropole, ou parfois lancer de nouvelles actions. Dans ce cas-là, je vais préciser quelles actions nouvelles on va lancer.

L'objectif n° 1, c'est "prévenir et réduire les nuisances sonores des transports routiers et ferroviaires". Sur ce volet, il faut dire que c'est principalement la réduction de la place de la voiture qui va nous permettre d'améliorer la situation sur ce volet. C'est un ensemble d'actions que nous avons déjà lancées à travers ce que l'on appelle "le plan de déplacements urbains". Dans le plan de déplacements urbains, nous rappelons que l'objectif sur la Métropole est de passer du fait qu'en 2015, la moitié des déplacements sur la Métropole se faisaient en voiture seule, donc en autosolisme, avec une personne seule derrière son volant, à un quart d'ici 2030. C'est un effet majeur, cela réduit la quantité de voitures sur l'espace public, donc cela réduit aussi le bruit dû à la voiture.

L'ensemble des actions qui concourent à ce que l'on appelle le "report modal", c'est-à-dire le fait de se déplacer autrement, va permettre d'apaiser l'espace public. Cela nous permet aussi d'aménager l'espace public différemment, en donnant moins de place à la voiture, et donc de diminuer la pollution de l'environnement. C'est vraiment un élément central, c'est important de se le dire, on vient revaloriser ça. C'est pour cela que toutes les actions qui participent aux changements de comportements en termes de mobilité viennent limiter les émissions de gaz à effet de serre, et bien sûr, viennent limiter les dangers dus à la voiture, parce que des objets de 1,5 tonne qui roulent partout en ville, ce n'est quand même pas très efficace d'un point de vue sécurité routière, et cela vient aussi améliorer cette question du bruit.

La deuxième catégorie d'action, c'est "intégrer les enjeux de l'environnement dans les projets d'aménagement". Là, on se donne des actions et des sujets qui peuvent être de l'ordre de la prospective, si je peux me permettre. Prendre en compte la pollution sonore dans l'urbanisme, c'est quelque chose que l'on réaffirme, il faut que nous le fassions. Ce n'est pas forcément évident, car quelles sont les modalités d'aménagement qui permettent de limiter la pollution sonore ? On en connaît certaines, mais il y a des choses qu'il va nous falloir travailler. Typiquement, une meilleure connaissance de la pollution au bruit va nous permettre de mieux évaluer les aménagements que nous faisons.

Ce qui est clair, c'est que l'action 6, "renforcer la place de la nature en ville", permet de réduire le ressenti négatif dû à la pollution sonore que nous avons généralement. C'est ce que l'on appelle la "biophilie" : être entouré de nature nous apaise, on est mieux quand on est entouré de nature, et cela a donc un effet positif, y compris sur la manière dont on perçoit la pollution sonore.

L'action 7, c'est "définir des zones à fort enjeu acoustique", et cela va être lié à l'action 8, "protéger les publics sensibles aux nuisances sonores". On aura un travail qui va se lancer. Parmi les premières actions que l'on va devoir lancer, il y a le fait de définir des zones calmes. Cela fera partie des premières actions, puisque le plan va durer plusieurs années. Parmi les premières choses que nous allons faire, il y a cette définition des zones calmes, y compris avec les publics sensibles aux nuisances sonores. Il y aura peut-être une action forte, portée par un grand nombre de communes de la Métropole, et qui concourt vraiment à protéger les publics sensibles des nuisances sonores : tout ce qui est fait sur les rues d'écoles. Les enfants qui vont à l'école avec beaucoup de voitures aux abords des écoles, cela vient forcément les exposer à une forte pollution sonore. Toutes les communes qui ont commencé ce travail de retirer la voiture aux abords des écoles, voire de l'interdire complètement sur les horaires d'ouverture, cela vient protéger les publics sensibles à cette pollution sonore.

L'objectif n° 3, je vous en parlais, c'est "connaître pour mieux protéger, l'observation de l'environnement sonore de Nantes Métropole". Là, c'est vraiment un enjeu majeur pour nous que de mieux connaître la pollution sonore. On peut faire un parallèle avec la qualité de l'air. Pour celles et ceux qui nous écoutent, sachez qu'il y a un observatoire très détaillé et précis de la qualité de l'air sur la Métropole. Vous avez accès à des données en temps réel, par exemple sur l'application "Nantes dans ma poche", mais aussi sur le site d'Air Pays de la Loire. Vous avez accès à des rapports annuels, à une explication de comment sont faits ces rapports. Ils vous expliquent aussi d'où vient la pollution de l'air, etc. Il va falloir que l'on fasse la même chose sur la pollution sonore. On est accompagnés d'une association qui s'appelle Acoucité. En fait, on va venir mettre des bornes de mesure de bruit pour mesurer l'ambiance sonore dans la Métropole, et ensuite, faire des simulations pour avoir une carte totale de la Métropole sur la pollution sonore. C'est vraiment une pierre angulaire très importante, cela va nous permettre ensuite de mieux évaluer nos actions, de trouver les postes de pollution sonore sur la Métropole, et ainsi, pourquoi pas, d'agir sur l'aménagement de la ville, comme j'en parlais tout à l'heure.

L'objectif n° 4, c'est "intensifier les actions d'exemplarité de la Métropole". Il est bien évident que parmi les très grosses infrastructures sur le territoire, la Métropole en est une, avec un besoin d'être exemplaire dans la commande publique et dans nos délégations de service public. Cela vient se croiser aussi avec les questions de transport, parce que tout ce que fait la SEMITAN en matière de remplacement des rails ou de travail sur leurs bus, par exemple, cela vient évidemment limiter la pollution sonore. Il s'agit également d'améliorer la cohabitation entre zones d'habitat et zones d'activité, avec une certaine tension à laquelle il faut être très attentif. On veut créer plus de mixité dans la ville, c'est-à-dire sortir d'une approche de la ville où il y aurait une zone pour habiter, une zone pour travailler, une zone pour faire du loisir, on veut créer plus de mixité, mais cela demande de faire attention à la cohabitation. C'est pour cela que c'est un axe de travail important. Nous voulons réduire la pollution sonore de nos activités et acculturer les agents de la Métropole pour impulser des changements de comportement. À ce propos, il est évident que l'observatoire va nous permettre de mieux acculturer.

Enfin, la cinquième et dernier objectif est "sensibiliser, informer les citoyens". Là aussi, les données que nous allons avoir vont nous permettre de faire un certain nombre de choses pour proposer des animations tous publics autour de la pollution sonore, et contribuer à développer des outils d'information aux citoyens. On peut citer, à ce titre – il y aura ensuite une slide spécifique à ce propos –, OTANA : l'observatoire territorial autour de l'aéroport de Nantes-Atlantique. Il est à noter que nous aurons aussi prochainement – ce peut être intéressant de le regarder – un travail, par exemple, avec des scientifiques qui, il y a des années, ont fait un travail de recherche pour mesurer l'ambiance sonore dans différents points de la Métropole. C'est intéressant – il me semble que cela date de 20 ou 30 ans, je ne sais plus exactement – de venir voir 20 ans après comment cela s'est amélioré, pour voir si les choix d'aménagement de l'espace public et de retirer la voiture de l'espace public en grande partie ont eu des effets positifs. On s'en doute, mais cela ferait du bien de le confirmer.

Un petit zoom, avant de terminer, sur les actions concernant l'aéroport de Nantes-Atlantique. La question de l'aéroport, qui est bien sûr au cœur de nos échanges, est un peu transversale, autour de "mieux connaître, agir sur l'aménagement", etc. C'est pour cela que l'on resynthétise cela dans une slide dédiée. On la retrouve dans le fait de prendre en compte la pollution sonore dans l'aménagement. Le travail sur les zones calmes, évidemment, fait partie des réflexions que l'on doit avoir aux alentours de l'aéroport.

L'action 9 est pour la création de l'observatoire de l'environnement sonore. On a donc réinscrit un certain nombre de demandes qui étaient dans le socle métropolitain. Cela me permet de rappeler que dans le cadre du dialogue avec l'État sur le futur de la plateforme aéroportuaire, un document a été travaillé par les 24 maires de la Métropole pour faire remonter un certain nombre de demandes qui font consensus au sein de la Métropole de Nantes. Ce document, qui s'appelle le "socle métropolitain", a été ajouté en annexe du PPBE, pour bien rappeler que nous avons un enjeu sur l'aéroport qui est particulièrement important. Ainsi, on vient, non pas officialiser, mais bien l'inscrire comme faisant partie du PPBE.

Sur l'action 12, "collaborer avec les différents acteurs", cela ne coûte rien de le dire, mais il faut le rappeler : cette question aéroportuaire, on la travaille évidemment avec la DGAC et l'ARS. On a un certain nombre de demandes à leur remonter.

Enfin, sur l'action 17, "contribuer à développer des outils d'information", on va continuer à suivre et à contribuer à l'observatoire territorial autour de Nantes-Atlantique sur le sujet des nuisances sonores.

Je ne vous redétaille pas forcément ici le socle métropolitain. Si des gens nous écoutent et qu'ils se demandent où ils peuvent y avoir accès, sachez que maintenant, sur le site de la Métropole, annexé à ce PPBE, vous aurez accès au socle métropolitain pour savoir ce que portent vos maires.

Je termine par le calendrier, et j'en aurai fini. Le 6 octobre, rappelez-vous, j'étais venu vous présenter les cartes de bruit stratégiques. Le 30 novembre, nous avons validé un certain nombre de choses en comité de pilotage sur la santé, puis on a mis en ligne les cartes de bruit stratégiques. Le 8 février, aujourd'hui, nous votons pour le projet de plan de prévention de bruit dans l'environnement. Cela nous permettra de le mettre en consultation du public pendant deux mois. Une fois qu'on l'aura voté, il sera connu du public, et chacun pourra donner un avis. Je reviendrai vous voir le 27 juin pour l'adoption formelle de ce PPBE. Il est à noter que nous avons une échéance imposée par l'Union européenne qui était le 18 juillet 2024, donc c'est une bonne nouvelle : nous allons, en plus d'agir sur la pollution sonore de la Métropole, respecter les échéances européennes qui nous sont imposées. Voilà pour cette présentation. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci, Madame la Présidente. J'avais juste une remarque. D'abord, je me réjouis de vous voir travailler sur ce sujet. J'ai été très attentif. Je pense que c'est effectivement essentiel de travailler contre les nuisances sonores, qui sont effectivement très liées aux déplacements des voitures. Je vais rester très nantais, mais nous avons proposé en 2020 le 30 km/h sur toute la ville. Il a été appliqué, sauf sur les boulevards ou sur les grandes artères nantaises, où nous sommes encore à 50 km/h. Il se trouve que ce sont les boulevards, la nuit, qui sont la source des plus grands bruits, avec des accélérations, les vitesses folles, les rodéos. Je voulais donc vous proposer de pouvoir réduire la vitesse de ces boulevards, et à défaut, d'installer des dispositifs de type dos-d'âne qui permettraient de freiner tous ces bruits qui abîment effectivement le sommeil des Nantais. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mounir Belhamiti. »

M. Belhamiti : « Merci, Madame la Présidente. C'est une délibération importante, qui paraît technique et qui l'est, en somme, mais qui part d'un phénomène bien réel, celui de la perturbation de la vie quotidienne des habitantes et des habitants, notamment – cela vient d'être dit – sur les axes structurants de notre Métropole. Elle a aussi un impact non négligeable sur la santé, puisque ce sont des heures de sommeil en moins. Pour les enfants, ce sont des siestes et du sommeil en moins, et cela nuit évidemment au développement des individus.

Il y a des modalités très intéressantes dans cette délibération, Monsieur Riom, et cela me pousse à vous poser une question, notamment sur l'objectif n° 3 de concertation et les modalités qui y sont associées. Puisqu'au niveau national, il y a un dispositif expérimental qui a été mis en œuvre, et même si on convient que le volet sensibilisation, mesure, accompagnement et diagnostic est hyper important, à un moment donné, cela vient d'être précisé par Monsieur Richard, il y a aussi un volet répression qu'il faut activer. Quand tout cela ne fonctionne pas, malheureusement, ceux qui pourrissent la vie de nos habitants doivent être responsabilisés. L'expérimentation en cours au niveau national permet sur de nombreuses villes – Toulouse en fait partie, Nice également – de mettre en œuvre des radars antibruit. Cela s'appelle comme ça de manière assez triviale, mais c'est quelque chose de très sérieux, qui est accompagné par un conseil scientifique.

J'avais interrogé le gouvernement sur l'extension de cette expérimentation à la fin de l'année dernière, et il est prévu que cette expérimentation soit élargie à d'autres métropoles, et que ce dispositif soit testé dans d'autres territoires. Avez-vous envisagé d'aller vers ce type de dispositifs ?

Si oui, à quelle échéance ? Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Pour l'environnement, pour la santé des populations riveraines de l'aéroport, agissons, n'attendons pas. N'attendons pas l'action d'un nouveau ministre, dont le ministère durera probablement moins longtemps que les études destinées à mesurer les impacts sanitaires, socio-économiques et écologiques de l'aéroport. L'État nous fait attendre depuis plus de 5 ans, les habitants riverains de l'aéroport n'en peuvent plus d'attendre. Je rejoins la thématique de l'impatience soulevée par Alain Vey tout à l'heure. Ils témoignent de cette impatience auprès des maires et des élus de Saint-Aignan de Grand Lieu, de Bouguenais et de Rezé, évidemment. Ils en ont témoigné avec colère et lassitude, mais aussi avec espoir, comme j'ai pu le voir lors d'une réunion publique organisée par Agnès Bourgeois en novembre. L'espoir, certains habitants le mettent dans leurs élus locaux, dans leur maire, dans la Métropole, alors agissons.

Certes, la compétence aéroportuaire est d'État, mais l'aéroport de Nantes-Atlantique n'est pas qu'un sujet d'État, n'est pas qu'un sujet de la DGAC, c'est un sujet du territoire, c'est notre sujet, et nous l'avons démontré avec la construction d'une position commune entre les 24 maires de la Métropole. Parmi les mesures formulées dans cette position commune, certaines ciblaient la question des nuisances sonores et font directement écho à la présente délibération. Dans le premier point de cette délibération commune, je cite : *"Protéger la santé des populations et l'environnement des nuisances aéroportuaires"*, la première mesure était *"Réécrire l'arrêté de restriction d'exploitation en vue d'une meilleure exécution du couvre-feu"*. Nous l'avons en tête, c'est d'actualité. Cette réécriture est en cours, mais qu'il semble laborieux d'écrire un arrêté qui permet simplement aux riverains de l'aéroport de disposer de 6 heures de tranquillité la nuit.

Mesure 3 : *"Concernant le couvre-feu, engager l'étude visant l'augmentation des contraintes dans et de part et d'autre de la plage horaire minuit - 6 h"*. Engageons cette étude sur les conséquences économiques, sanitaires et écologiques d'un élargissement du couvre-feu, étudions la proposition n° 9 du rapport de la mission flash sénatoriale réalisée à la demande de Laurence Garnier. Quelle est cette proposition ? Renforcer le couvre-feu par l'interdiction des atterrissages avant 7 h du matin et des décollages après 21 heures.

Mesure 3.3, et c'est la dernière que je citerai : *"Étudier de nouvelles mesures de restriction et de protection, notamment celles relatives à l'encadrement du trafic, selon une approche équilibrée visant à mesurer les incidences socio-économiques, climatiques et santé sur les populations"*. Puisque l'État ne lance pas les études, malgré nos demandes répétées, ces études qui permettraient d'objectiver les impacts de l'aéroport, mobilisons nos fonds métropolitains, engageons ces études et appuyons-nous dès aujourd'hui sur les données dont nous disposons. Une étude globale a déjà été réalisée sur l'aéroport d'Amsterdam, partageons ses résultats.

En matière de santé, les recommandations existent déjà. Agnès Bourgeois rappelle régulièrement celles de l'OMS, qui prône 8 heures de sommeil pour une bonne santé. C'est exactement ce que soulignait Mounir Belhamiti il y a quelques instants. J'ajoute, car on oublie parfois de le préciser, que c'est 8 heures de sommeil pour un adulte. Pour les enfants de 3 - 4 ans, la recommandation est de 10 heures de sommeil minimum. Agir aujourd'hui sur la qualité du sommeil des enfants, c'est prévenir les maladies de demain. Si nous voulons une ville à hauteur d'enfants, si nous voulons prendre soin des enfants, on ne peut faire fi de l'impact du bruit aéroportuaire sur leur santé. L'État ne lance pas ces études sur les impacts sanitaires, économiques et écologiques d'un élargissement du couvre-feu ou d'un encadrement du trafic, études que les 24 maires de la Métropole demandent, alors mobilisons les moyens de la Métropole pour les faire. Pour le bien-être des populations, pour la protection de l'environnement, n'attendons pas, agissons. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Martine Métayer. »

M^{me} Métayer : « Merci, Madame la Présidente. Je ne reviendrai pas sur l'état des lieux qui nous a été présenté et sur l'effet du bruit sur la santé de nos concitoyens. Ce plan devrait, au contraire, contribuer à améliorer les conditions de vie, on peut le penser largement. Je ne reviendrai pas non plus sur ce premier constat, celui du bruit automobile et des nuisances qu'il génère sur nos populations.

Aussi, il nous semble que le principal enjeu est celui du changement d'usages dans la mobilité urbaine. C'est un bouleversement social, culturel, on a déjà eu l'occasion de le dire ici, qui ne se décrète pas, mais qui doit être expliqué, anticipé, accompagné. Peut-être aurons-nous l'occasion d'en reparler, mais on pourrait peut-être aussi tester plus de déplacements. Avec tous les travaux à venir sur notre agglomération, peut-être que cela incitera à des changements de mobilité pour nos

concitoyens. C'est tout l'enjeu des investissements très importants qui ont été présentés ce matin dans le cadre du budget pour l'amélioration constante de notre réseau de transport en commun et pour les espaces dédiés aux déplacements actifs. Je n'y reviens pas : ce budget, à ce titre, est très représentatif.

Le travail doit se poursuivre au niveau des espaces publics. Oui, l'urbanisme peut aussi contribuer à apaiser le sentiment de bien-être dans notre quotidien. On devra peut-être en profiter, c'est une véritable opportunité pour retisser des liens, mais surtout, pour créer la fameuse trame blanche destinée à conserver et à restaurer des continuités sonores. Ce ne sont pas les sons qui sont gênants en ville, c'est le bruit et ce qu'il génère. Les continuités sonores favorables aux êtres vivants sont des espaces qui incarnent sans doute, dans le cadre de la fabrique de la ville, à leur manière, le renouveau de nos villes.

Comme cela a été rappelé plus tôt, nous devons produire plus de logements pour répondre aux besoins de notre territoire. Cette construction de la ville sur elle-même constitue aussi une opportunité à saisir. La forme des bâtiments, et pas simplement l'isolation des logements, les matériaux utilisés, la géométrie des espaces urbains peuvent modifier la gestion des sons dans la ville, et en cela, constituer autant de réponses au bruit. Il s'agit de conjuguer l'ensemble des possibilités disponibles pour contrer les sons, et ainsi aboutir à une baisse généralisée des nuisances sonores. C'est en tout cas ce qui nous guide dans la réalisation de la ZAC des Isles.

En ce sens, et bien au-delà d'une réponse esthétique pour l'aménagement des villes, l'urbanisme végétal – cela a aussi été abordé – est aujourd'hui un fondamental pour constituer les nouveaux espaces publics de la ville durable. Le végétal peut être un réel générateur d'ambiance urbaine spécifique, mais aussi un lieu de ressourcement et de calme. L'organisation même de l'espace urbain peut être pensée pour favoriser ou réduire la dispersion des sons. On peut, par exemple, créer des niches sonores, des espaces où l'on bloque les sons extérieurs, et peut-être, Monsieur le Vice-président, comme cela a été pensé à l'Université du Michigan, nous pourrions utiliser les sons pour produire de l'énergie.

Avant de conclure, même si Fabien Gracia a largement porté la parole, y compris de Rezé, à travers son intervention, quelques mots tout de même sur la prise en compte des nuisances liées à l'activité de Nantes-Atlantique. Nous sommes satisfaits de voir que cette nuisance spécifique trouve toute sa place dans le PPBE métropolitain. La question des nuisances aéroportuaires constitue bien un enjeu global pour l'ensemble de notre agglomération. Dans l'immédiat, deux priorités nous animent : d'abord, mieux prendre en compte la gêne ressentie par les populations survolées. La réalité vécue nous semble assez mal restituée par les propositions de modèles et de moyennes. Le bruit d'un avion n'est pas celui d'une route, et consiste en une succession de pics de bruit. Surtout, il empêche de dormir, il réveille, il fatigue, il épuise. Je suis bien placée pour en parler, j'habite sous les couloirs aériens. Il faut pouvoir le mesurer et en analyser les conséquences, et donc disposer de données qualitatives à l'atterrissage comme au décollage, que l'on oublie très souvent dans toutes ces analyses. C'est tout l'intérêt des demandes en cours et à venir présentées dans ce plan.

Ensuite, il y a nécessité à veiller à la limitation des nuisances et au respect plus strict – cela a été dit également – de la réglementation existante. C'est tout l'enjeu du PPBE aéroport en cours d'élaboration, et qu'il ne faut pas non plus oublier. À cet égard, nous saluons l'initiative des 24 communes, prise à la mi-janvier, pour s'opposer à la proposition de l'arrêté de restriction d'exploitation formulée par les services de l'État. Bien sûr, nous aurons l'occasion de rediscuter de l'avenir du trafic aérien, mais il nous faut déjà veiller à préserver le présent. Nous sommes plus forts quand notre territoire s'exprime d'une seule voix.

Pour conclure plus généralement sur ce PPBE, le groupe Gauche citoyenne espère qu'il nous donnera l'opportunité d'aborder l'environnement sonore comme l'indicateur d'une certaine qualité de vie, plutôt que comme la mesure d'une nuisance inévitable. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. François Nicolas »

M. Nicolas : « Merci pour cet ambitieux projet de plan de prévention du bruit. En parfaite cohérence avec celui-ci, les habitants du village de l'Aufrère, au sud de Rezé, me demandent que soit ici réaffirmé leur besoin qu'un mur antibruit les isole du périphérique. Plus globalement, ce projet de plan de prévention du bruit rappelant la nécessité de réduire les vitesses de circulation, avons-nous prévu de généraliser la limitation à 70 km/h sur le périphérique, et ainsi fluidifier la circulation tout en facilitant le respect de cette limite sur toutes les portions où elle est absolument nécessaire à la tranquillité des habitants ? »

M^{me} la Présidente : « Merci. Martine Oger. »

M^{me} Oger : « Madame la Présidente, chers collègues, alors que les métropoles exercent de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, dont la compétence de lutte contre les nuisances sonores, l'approbation de ce nouveau plan de prévention du bruit dans l'environnement, couplé avec le plan d'action de la qualité de l'air métropolitain que nous avons adopté en décembre dernier, est essentielle. Dans notre environnement sonore quotidien, le bruit généré par l'usage des infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires et industrielles porte atteinte quotidiennement à la qualité de notre cadre de vie, mais impacte également notre santé mentale.

En octobre 2023, déjà, j'insistais à propos de quelques chiffres. En France, plus de 9,8 millions de personnes seraient affectées par une forte gêne liée au bruit des transports, tous confondus, dont 3,3 millions par de fortes perturbations de leur sommeil selon la revue du Haut conseil de la santé publique. Dans le monde, c'est plus de 460 millions de personnes qui subissent actuellement une perte auditive selon l'Organisation mondiale de la santé, et qui en prévoit 700 millions d'ici à 2050. Dans nos communes, nos habitantes et nos habitants ne sont pas toutes et tous exposés de la même manière au bruit. Les enfants, les seniors et les plus précaires y sont les plus sensibles d'entre nous, certes au niveau du sommeil, mais également au niveau de l'audition.

Chers collègues, dans la vie courante, les sons deviennent pénibles lorsque leur niveau dépasse 75 à 80 dB, mais ils ne sont nocifs pour l'oreille qu'à partir de 85 dB. À partir de 90 dB, ils deviennent intolérables et peuvent dégrader très rapidement l'audition. Le bruit d'un poids lourd en circulation est similaire à celui de quatre automobiles. Ce même camion roulant à 50 km représente 90 dB. Quant au bruit d'un klaxon classique, il n'émet jamais moins de 95 dB. Tous ces véhicules circulent et passent devant les écoles, mais aussi aux abords de nos logements, comme des établissements d'hébergement pour personnes âgées ou dépendantes, par exemple.

Ce travail de prévention de la pollution sonore que nous pouvons adopter aujourd'hui s'appuie en partie sur les cartes de bruit stratégiques précédemment adoptées. Ces cartes montrent déjà que depuis quelques années, le bruit routier reste la source la plus incommodante, et celle qui touche le plus l'ensemble des populations de notre Métropole. Ce PPBE interviendra donc sur les zones les plus exposées du territoire, et permettra une réduction notable des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé en faveur des publics les plus sensibles. Il se traduira par les aménagements du territoire appropriés, je pense ici à ce qui a déjà été initié, telle une réduction de la vitesse des véhicules, afin de faire baisser le bruit à la source, ou encore à l'utilisation de sols réfléchissants absorbants permettant une émission moindre du bruit routier.

Enfin, ce combat contre le bruit répond aussi aux objectifs d'autres politiques publiques menées, comme celle d'un espace public apaisé grâce à la réduction de la vitesse, ou celle d'une nature en ville toujours plus présente avec la végétalisation, quand cela est possible, des revêtements des voies et plateformes de tramway.

Madame la Présidente, chers collègues, en favorisant le report modal vers les modes actifs, en encourageant les alternatives plus silencieuses que la voiture, en réduisant les vitesses de circulation, en organisant la logistique urbaine et en modifiant ou en restreignant la circulation, en fait, en atténuant les objectifs de notre PDU, Nantes Métropole fait le choix d'agir pour diminuer les nuisances sonores dues aux automobiles et au transport routier. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Quelques éléments sur les limitations de vitesse qui ont été évoquées. Le 70 km/h sur le périphérique existe déjà dans un certain nombre d'agglomérations. Ce n'est pas toujours très concluant, cela dépend vraiment des contextes. En tout cas, je crois qu'il y a Toulouse, Lille et Lyon qui l'ont pratiqué, ainsi que Rennes, avec une petite discussion à avoir avec les services de l'État, puisque c'est lui qui a la compétence sur le périphérique.

Concernant le 30 km/h, il faut rappeler que le 30 km/h n'empêchent pas les rodéos et les incivilités, qui relèvent évidemment d'autres logiques. Le 30 km/h a des vertus, celle de faire baisser la vitesse de circulation, de faire baisser aussi la pollution, de rendre parfois – pas forcément toujours – la circulation plus fluide, mais le maintien à 50 se justifie pour plusieurs raisons, notamment le fait de pouvoir faire circuler des bus à plus de 30 km/h quand ils le peuvent. Assez souvent, ils roulent à 27 ou 28 km/h en moyenne, notamment dans les zones les plus urbaines, mais par contre, justement, lorsqu'ils desservent un peu d'extrapériphérique, par exemple, ou même du périphérique un peu dilaté en urbanisme, et qu'il y a de grandes voies de circulation, on en profite souvent pour leur permettre de rouler à 50 pour pouvoir aller un petit peu plus vite, et donc rapprocher les usagers de leur but de destination.

Attention, concernant les ralentisseurs, je vois que le Président de la SEMITAN ne m'écoute pas, mais pourtant, il pourrait vous dire que les organisations syndicales de la SEMITAN et que la

médecine du travail et de la SEMITAN sont extrêmement défavorables à l'existence de ralentisseurs, de coussins berlinois, etc. dans les endroits où passent les bus, tout simplement parce que cela provoque des troubles musculosquelettiques pour les conducteurs. Dans une période où l'absentéisme des conducteurs peut être touchée, où l'on a parfois une carence de conducteurs, il faut les économiser et faire en sorte qu'ils puissent travailler le plus possible et accomplir leur mission. En règle générale, dès qu'il y a des bus qui passent, on évite les ralentisseurs, on préfère d'autres systèmes comme les écluses, par exemple, mais cela veut dire qu'il faut beaucoup travailler avec les populations de riverains, parce qu'une écluse veut parfois dire aussi des coups de frein intempestifs en pleine nuit, et cela fait aussi du bruit, parfois autant que le moteur.

Il n'y a pas de solution miracle, Monsieur Richard, il faut essayer de s'adapter pour trouver ce qui permet de préserver la tranquillité des habitants, tout en permettant aux services de fonctionner. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nicolas Martin. »

M. Martin : « Beaucoup de choses ont déjà été dites sur cette question de l'exposition au bruit. Ce que je remarque, c'est que l'on est tous passionnés par ce sujet, mais que l'on est aussi tous un peu responsables de cela. C'est vrai que l'on a l'habitude de discuter dans cette assemblée des questions aéroportuaires, donc je ne reviendrai pas sur le sujet, je pense que mes collègues du Sud Loire s'en sont déjà chargés. Je vais insister un petit peu sur la question automobile, de la mobilité douce et des alternatives que l'on porte avec Bertrand. Si on a aujourd'hui un milliard d'engagement de budget sur ce mandat, c'est bien que l'on est soucieux, dans un objectif de PDU important, de réduire la place de la voiture. On sait que la voiture est le champion incontesté des nuisances sonores pour notre Métropole. Je ne reviens pas sur les chiffres : 64 000 personnes, dont 10 %, dans la Métropole, sont fortement gênées par le bruit. 1 300 personnes souffrent de maladies cardiaques liées à une surexposition, 29 établissements scolaires ou de santé sont au-dessus des seuils réglementaires. Bref, le bruit est une vraie nuisance.

C'est aussi une ambition que de réduire la place de la voiture, de réduire ce trafic. Je rappelle aussi que l'Europe, dans ses ambitions 2030, pour réduire la part de nos émissions carbone, est en difficulté sur la question des déplacements. C'est sur les transports sur lesquels on est le plus en difficulté, d'où mon interrogation sur nos équipements et nos futurs aménagements, ou en tout cas sur le soutien que nous pourrions éventuellement avoir pour le doublement du Pont de Bellevue. 115 millions d'euros, c'est l'équivalent du budget total sur ce mandat pour les mobilités douces. Faut-il investir, même si ce n'est qu'une partie financière, 115 millions d'euros aujourd'hui pour doubler le trafic sur le Pont de Bellevue ? C'est 20 % de trafic supplémentaire, c'est aussi 90 000 voitures chaque jour. Si nous sommes cohérents, je pense que ce projet d'infrastructure n'a pas sa place, aujourd'hui, dans notre assemblée.

Évidemment, nous allons soutenir cette délibération portée par notre collègue Tristan Riom, mais j'attire notre attention, bien entendu, sur nos choix en termes de grands équipements : on parle de l'aéroport, mais aussi des aménagements du périphérique. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Avec Nicolas Martin, on a plein de points de convergence, mais on a un petit point de désaccord : l'utilisation et l'optimisation du périphérique. Nicolas, j'observe que plus 20 %, ce n'est pas un doublement, arithmétiquement, donc se faire succéder les deux données, ce n'est pas tout à fait juste. Cela fait aspirateur à voitures, on est d'accord, mais c'est précisément aussi pour cela qu'on le fait, parce que l'aspirateur à voiture sur le périphérique, cela libère aussi de l'espace en intrapériphérique, cela libère de la circulation en intrapériphérique, d'autant plus que l'on est complètement d'accord et raccord sur le fait qu'en intrapériphérique, il faut que l'on arrive à réduire la place de la voiture. Cependant, je pense qu'il faut bien que les voitures passent quelque part, que les camions passent quelque part, autrement, cela veut dire tout simplement que l'on n'a plus de flux autour de notre Métropole. »

M^{me} la Présidente : « Merci. J'ai déjà trois nouvelles demandes de prise de parole. Je vois que deux des interlocuteurs se sont déjà exprimés et redemandent la parole, Fabien Gracia et Guillaume Richard. Je vais naturellement donner la parole à tout le monde, mais je vous invite quand même à essayer de faire preuve d'un peu d'efficacité dans la poursuite de nos débats. Denis Tallédec. »

M. Tallédec : « On va faire plus efficace : pour ne pas avoir des propos superfétatoires à ceux de Bertrand Affilé, je m'abstiendrai. »

M^{me} la Présidente : « De la prise de parole, pas du vote de la délibération, j'imagine. »

Rires.

M^{me} la Présidente : « Sandra Impériale. »

M^{me} Impériale : « Merci, Madame la Présidente. Je reparle de l'aéroport, évidemment, en tant que maire de Bouguenais, et donc membre de la Métropole. Le sujet, pour moi, avance vraiment à petits pas. J'ai envie de sourire, mais vous savez très bien que si on est maire de la commune qui a le plus de nuisances, avec Saint-Aignan et Rezé, on est dans un moment qui est extrêmement compliqué, avec des heures de réunion, avec des heures de combat, et que l'on n'avance pas. Certes, c'est un vaste sujet, à la fois beaucoup d'émoi pour les riverains et les habitants, et parfois, un peu trop d'indifférence de l'autre.

Ainsi, je voulais aussi tout simplement dire un remerciement pour l'unité territoriale et le courrier qui a été envoyé de la part de tous les maires de la Métropole. Cette unité, c'est notre alliée. C'est notre alliée, et c'est notre merci, soutien auprès des personnes qui subissent ces nuisances. Il s'agit aussi de dire à la DGAC, qui fait venir un ministre pour réétudier cette interdiction des vols nocturnes, de revenir. Et comble du comble, elle nous propose un arrêté qui nous protège encore moins. Il s'agissait juste de dire que cette démarche collégiale, qui a été portée haut et fort, sincèrement, c'est notre force, et je souhaite qu'elle le soit à nouveau sur ce sujet extrêmement complexe. Cette technicité ne doit pas nous faire oublier l'essentiel : on n'est pas anti-économie, mais on doit protéger la santé des riverains, et je pense que c'est ce qui a été fait par ce courrier. Je souhaite et je remercie qu'on le fasse dans cette démarche, pour continuer, à la fois à protéger les riverains, et à la fois à moderniser cet aéroport qui, sans un autre ILS, forcément, va aussi engager une dangerosité de cet aéroport.

Restons vigilants face à la DGAC, malheureusement, et que le poids des compagnies aériennes et des enjeux économiques continue, ou du moins, se conjugue vraiment avec la santé des populations. J'espère avoir été assez courte. Encore merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste un mot pour dire que je souscris totalement au fait que le socle que nous avons élaboré, pensé à 24 communes, signé à 24 maires, est un point d'appui absolument majeur à préserver, à cultiver, et un atout absolument indispensable dans notre dialogue avec l'État, notamment sur le sujet. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Je voulais rapidement revenir sur trois aspects. D'abord, sur l'aéroport, je crois que chaque jour, la réalité prouve que notre aéroport n'est pas à sa place, et que ceux qui se plaignent ici sont les premiers responsables de la situation actuelle. Notre aéroport n'est plus adapté, on voit encore ces derniers jours le nombre de vols déroutés pour des raisons météorologiques, ce qui prouve que Nantes-Atlantique est mal situé et que le danger d'une plateforme vieillissante est réel. Cela impacte nos habitants, cela impacte notre territoire, notre attractivité économique et touristique, et je crois qu'il faut absolument que le nouveau ministre nommé hier se saisisse de ce dossier, que l'on ne perde pas de temps avec la nomination d'un nouveau ministre sur un dossier complexe et ancien, que l'on puisse avancer rapidement à l'attribution de la concession, et que dans l'intervalle de la procédure de concession, on puisse entamer des travaux sur la plateforme.

Je rejoins les propos de notre collègue Sandra Impériale et les vôtres, Madame la Présidente : je crois que le socle des 24 communes est à préserver, à défendre, à respecter, et je pense qu'il serait extrêmement important que l'ensemble des élus métropolitains parlent de la même voix sur ce sujet, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas.

Le deuxième élément sur lequel je voulais revenir rapidement, c'est la question du bruit des transports. Je crois qu'il faut que l'on soit quand même un peu vigilants sur ce sujet, parce que l'on voit bien que la carte qui a été présentée tout à l'heure par Tristan Riom est assez révélatrice des impacts du bruit routier pour les habitants de notre Métropole. Pour autant, je pense que l'on est tous ici convaincus qu'il faut développer les transports publics, qu'il faut plus de trains – je crois que c'est pour cela que l'on s'engage collectivement sur le RER métropolitain –, plus de bus, plus de trams, mais ce sont aussi des objets qui font du bruit. Il ne faut pas que l'on se trompe, que l'on aille raconter des histoires à nos habitants : si demain il y a plus de trains, si demain il y a plus de trams, si demain il y a plus de bus – je crois que c'est notre objectif –, ce sont aussi des moyens de transport qui font du bruit. Il faut que l'on ait un discours équilibré sur ce sujet.

Le dernier élément, c'est qu'à mon avis, il y a un sujet qui manque, et qui pourtant trouble les nuits de nombre d'habitants de notre Métropole et de la Ville centre : régulièrement, plusieurs fois par

semaine, en plein milieu de la nuit, à plusieurs reprises, il y a des tirs de mortier qui viennent réveiller nos habitants. Je pense que ce sujet est un petit trou dans la raquette, il n'est pas évoqué, et il faut que l'on trouve une façon de lutter contre ces nuisances sonores qui sont à la fois totalement désagréables, et qui, pour le bien-être des uns et des autres, et pour la sécurité de chacun, méritent aussi d'être prises en compte. »

M^{me} la Présidente : « Merci. J'ai deux dernières interventions à l'inscription. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Je serai très court. Bertrand Affilé a rappelé un objectif de moins de voitures en intrapériphérique. J'insiste pour dire : moins de voitures tout court, également en extrapériphérique. C'est un tic de langage que j'ai entendu plusieurs fois, et qui a tendance à me faire bondir. Je sais que ce n'est pas pris au sens propre du terme, mais j'y tiens : l'objectif de la réduction de la place de la voiture ne porte pas que sur l'intrapériphérique. Julien Bainvel évoquait le tram et le train. L'idée est que le tram et le train remplacent, pour une bonne partie, la voiture. Quand on voit la carte du bruit, c'est la carte du périphérique et des voitures, pas des trams et des trains. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Très rapidement, pour répondre à Bertrand Affilé. Sur la question des bus, quand je parlais de 30 km/h, c'est justement pour trouver cette vitesse raisonnable. Aujourd'hui, quand ils sont à 50, la réalité, c'est que très souvent, ils sont à 70 ou 80. C'est la réalité, et je vous propose de venir sur le terrain pour vous en rendre compte, parfois pour attraper des retards. Je ne dis pas que c'est systématique, mais que c'est très régulier. Le risque porte évidemment sur l'aspect accidentogène, et pour nos enfants, au-delà du bruit. L'idée de l'uniformisation des 30 km/h était d'avoir une règle très claire, que je propose. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Tristan Riom. »

M. Riom : « Je vais répondre à quelques interpellations. Je vais commencer par répondre à la plus étonnante, je n'ai pas tout compris. Monsieur Bainvel, j'avais déjà signalé à Madame Garnier que l'on n'est pas responsables de la météo, c'est-à-dire que s'il ne fait pas beau et que les avions ne peuvent pas atterrir, ce n'est quand même pas de la faute de l'union de la gauche dans cette métropole. Je ne vois pas exactement le sujet que vous cherchez à amener ici. Si cela touche à des questions de modernisation de l'aéroport, je pense qu'il faut être plus précis dans votre propos, parce qu'il n'y a pas un microclimat à Notre-Dame-des-Landes qui fait qu'il n'y aura pas de nuages. Je n'ai pas compris cette partie. »

Rires et applaudissements.

M. Riom : « Merci. Concernant les tirs de mortier, j'ai bien précisé au début que l'on traite un nombre précis de pollutions sonores, donc ce n'est pas le sujet ici non plus. On est là pour parler du bruit aérien, du bruit ferroviaire, du bruit industriel et du bruit routier, donc je ne peux pas traiter votre question dans ce cadre-là.

Enfin, sur votre interpellation sur les transports collectifs, évidemment, on est pour. Simplement, 20 personnes dans un bus font moins de bruit que 20 personnes chacune dans sa voiture. C'est pour cela qu'il faut lutter contre la voiture.

Pour les autres remarques qui ont pu être formulées, je note dans les différentes interventions une forme de consensus et d'envie d'avancer sur les questions d'aménagement des villes pour faire moins de bruit, une recherche d'accès au calme, de droit au calme. Finalement, on revient à des idées anciennes, mais qui sont toujours d'actualité.

Sur le débat de l'aéroport, un certain nombre de choses ont été dites, je ne vais pas forcément revenir là-dessus. Simplement, Madame Impériale, il me semble que vous vous étiez abstenue la dernière fois. Je comprends là que vous allez voter pour. Lorsque nous avons voté les cartes de bruit stratégiques, on avait bien dit que l'on allait s'engager collectivement sur un travail pour le plan de prévention de bruit de l'environnement Nantes-Atlantique. Je comprends qu'un vote pour signale que ce travail a été fait, donc je le prends comme une forme d'encouragement du travail qui a pu être mené à l'échelle métropolitaine.

Pour ce qui est des remarques de Monsieur Belhamiti, vous voulez plus de coercition, j'ai noté, sur la question du bruit. Quelle écologie punitive vous nous proposez là ! Passée la blague, ce qu'il se passe, c'est qu'aujourd'hui, les radars qui sont disponibles sont uniquement des radars d'information, c'est-à-dire qu'ils donnent une information sur le niveau sonore émis. Il y a des retours un peu

ambivalents, mais on note qu'il peut parfois y avoir une forme de jeu : ceux qui font du bruit peuvent parfois s'amuser à faire encore plus de bruit, donc les retours ne sont pas unanimes sur l'intérêt de ces radars. Ne soufflez pas, je termine mon propos. Par contre, il y a en ce moment un travail pour avoir des radars qui permettraient de donner des amendes, donc de coercition. Ils doivent être homologués. Si on n'a pas inscrit cela dans le PPBE, c'est parce qu'ils n'existent pas encore, mais c'est un sujet que l'on est prêts à regarder, on n'est pas fermés au sujet. Simplement, le retour sur les radars d'information n'était pas forcément positif. Sur les radars de coercition, nous sommes ouverts au sujet. On va aussi regarder le retour d'expérience des différentes collectivités.

Pour terminer sur la question du périphérique, je voulais juste vous signaler qu'en ce moment, le périphérique est une infrastructure d'État. C'est un peu le même sujet que pour l'aéroport, il y a un PPBE aéroport, un peu PPBE Nantes Métropole sur ce qui nous touche, et un PPBE périphérique. Le PPBE périphérique est en cours de consultation pendant encore un mois. Par rapport à la remarque de François Nicolas, si vous avez des choses à faire remonter par rapport au périphérique, vous pouvez tout à fait contribuer à l'enquête publique qui est encore ouverte pendant un mois. Il y a un observatoire du bruit du périphérique qui donne également des données par rapport au bruit dû à cette infrastructure, cela peut permettre de donner des avis éclairés sur le sujet. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

14 – RAPPORT CROISÉ D'ACTIVITÉ ANNUEL 2022 DES CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) MÉTROPOLITAINS – INFORMATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 14, je donne la parole à Élisabeth Lefranc. »

M^{me} Lefranc : « Merci, Madame la Présidente. C'est une délibération très importante. Pourquoi ? Parce qu'elle nous permet, ce qui est très rare dans notre assemblée, d'aborder les compétences en matière d'action sociale de la Métropole, puisque nous allons parler de l'activité des centres locaux d'information et de coordination que sont les CLIC. Ce sont des structures portées ou gérées par des associations ou par les centres communaux d'action sociale, et qui sont la première porte d'entrée pour toutes les questions concernant les débuts de fragilité des personnes de plus de 60 ans. Cela s'adresse évidemment d'abord aux 142 000 métropolitains de plus de 60 ans, mais cela s'adresse aussi à leur entourage, et cela s'adresse aussi à tous les professionnels du secteur qui travaillent auprès des seniors.

Je vous le rappelle, on a cette compétence depuis 2017 à la Métropole, depuis la mise en œuvre de la loi NOTRe et depuis le transfert du Département à la Métropole des compétences concernant les CLIC, donc concernant leur financement, concernant leur autorisation, et concernant la coordination. La Métropole, grâce à sa mission longévité, copilote, codirige et finance les huit CLIC métropolitains qui intègrent les 24 communes de la Métropole.

Chacune de nos communes a un pourcentage de population de plus de 60 ans qui est variable. Celle dont le pourcentage est le plus faible est à 17 % – si ma mémoire est bonne, ce doit être Saint-Léger-les-Vignes –, et celle dont le pourcentage des plus de 60 ans est le plus important est Sautron, qui est à 31 %. Tout cela évolue assez vite dans les prochaines années, certaines sont à 25 % et vont passer à 27 ou 28, et celles qui étaient à 31 % vont diminuer dans les prochaines années.

Les CLIC, c'est vraiment un service public, la première porte d'entrée. C'est un service public qui propose, d'abord et avant tout, de l'accueil, de l'écoute, de l'information. En 2022, nous avons fait tout un travail de conventionnement avec les huit CLIC métropolitains et les 24 communes pour déterminer une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2023 – 2026, de façon à stabiliser aussi les projections financières pour les CLIC. On en a profité pour augmenter la subvention annuelle de la Métropole auprès des CLIC, puisque l'on est passé à 935 000 euros par an, alors qu'auparavant, elle était de 570 000 euros. Parallèlement, à ce moment, on a décidé de rédiger un rapport croisé de l'activité de nos huit CLIC métropolitains. C'est ce document qui vous est proposé aujourd'hui, que je vous invite à découvrir, à lire, à relire, etc. Vous avez le détail pour chacun des huit CLIC en ce qui concerne les 24 communes, parce qu'il y a certains CLIC où il y a deux communes, jusqu'au plus gros CLIC qui doit intégrer cinq communes. Vous avez tout le détail dans le rapport.

Je vais vous donner quelques éléments phares de ce rapport. Évidemment, l'activité des CLIC est en augmentation. Ce qui augmente le plus fortement, c'est l'accompagnement de ce que l'on appelle "les situations complexes". Les situations complexes concernent une accumulation de critères, dont,

par exemple, plusieurs pathologies, dont la précarité financière, sociale, dont des situations de solitude et d'isolement, dont la notion d'urgence, parce que l'on a des situations pour lesquelles il faut réagir de manière extrêmement rapide. Ces situations complexes sont en très forte augmentation et vont continuer à l'être.

Je voudrais juste insister sur un aspect un petit peu compliqué à gérer pour les CLIC aujourd'hui, c'est qu'ils sont extrêmement professionnels, extrêmement mobilisés, les agents qui travaillent dans ces structures sont extrêmement investis, mais ils se heurtent à une grosse difficulté. Ils mettent en place ce que l'on appelle "des paniers de services" pour que les personnes puissent rester à domicile, sauf qu'ils ne trouvent parfois personne pour faire ces services. Ils suggèrent qu'il faut mettre en place une aide à domicile, ils suggèrent qu'il faut mettre en place un accompagnement, mais personne n'est là pour le faire. C'est vraiment une situation compliquée, parce que cela abîme aussi la qualité du travail qu'ils rendent, et cela joue aussi sur leur motivation pour pouvoir bien travailler. Je tenais à en profiter pour le dire.

Parallèlement, dans le rapport, vous verrez qu'au-delà de l'activité des CLIC, le rôle de la mission longévité de la Métropole est aussi d'accompagner ces huit CLIC métropolitains et de leur proposer un certain nombre d'actions concernant toute l'animation du réseau. Le fait que la Métropole ait pris des compétences a apporté un complément de soutien aux CLIC en leur facilitant la mise en réseau, en leur facilitant les contacts avec l'ensemble des acteurs et des partenaires sur le territoire. Je vous donne deux ou trois exemples de ce que la Métropole a pu faire, de ce que la mission longévité a pu faire. La Métropole a travaillé avec les Petits Frères des Pauvres – qui travaillent, vous le savez, pour lutter contre l'isolement des personnes âgées les plus précaires –, afin que l'ensemble des 24 communes soit touché par le travail des Petits Frères, alors que jusqu'à maintenant, il n'y en avait que 16. Enfin, la Métropole a développé tout le travail avec la Maison des Aidants, de façon à ce que les 24 communes puissent aussi bénéficier des offres de services de la Maison des Aidants. Il y a aussi tout le travail qui est proposé par la Métropole de visite à domicile des ergothérapeutes.

Je vous invite vraiment à rentrer dans le détail et dans le contenu de ce rapport, parce qu'il concerne directement vos populations de plus de 60 ans sur vos territoires. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Y a-t-il des questions ou des réactions ? Il n'y a pas de point particulier à ce stade ? »

M^{me} Lefranc : « Si je peux me permettre, je suis un peu déçue, compte tenu du nombre d'interventions sur la délibération précédente, mais je note. »

M^{me} la Présidente : « Carole Grelaud. »

M^{me} Grelaud : « Je ne veux pas qu'il n'y ait pas de prise de parole sur ce sujet et sur l'importance des CLIC sur nos territoires. Là aussi, cela fait partie d'une de nos compétences. Cela ne se voit pas, on ne le voit pas, on ne mesure pas ce travail qui est mené. D'ailleurs, cela a été dit, Élisabeth l'a relevé, ce sont des personnels qui sont fortement engagés dans leur mission – comme tout le monde, bien sûr –, mais là, en plus, sur des publics fragiles, avec des contacts avec les familles qui sont dans des situations très complexes, et il est vrai que pour elles, par moment, cela devient bien difficile, parce qu'elles ne trouvent pas de solutions pour apporter cette aide aux personnes qui souhaitent un maintien à domicile.

Je tiens à le noter aussi : au niveau national, je crois que c'est quelque chose de souhaité qu'il y ait de plus en plus de maintien à domicile. Cependant, si les moyens pour accompagner ce maintien ne sont pas donnés, on va évidemment se trouver dans des situations extrêmement compliquées. Au vu de l'augmentation du nombre de personnes – et tant mieux, parce que nous vivons plus vieux, je sais que souvent, on en parle avec Marie-Cécile Gessant, parce que l'on est sur le même CLIC –, on voit bien les difficultés dans lesquelles nos concitoyens se trouvent, ainsi que leur famille.

Je remercie le travail qui est mis en place par la Métropole, parce que l'on était peut-être tous un peu chacun sur sa commune ou sur son CLIC, et le fait de pouvoir travailler ensemble, de parler de ce sujet ensemble, d'évoquer aussi des expériences qui sont menées chez les uns ou chez les autres est une bonne chose. Je pense que là aussi, quand on est ensemble, on est toujours beaucoup plus forts. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Je ne voulais pas laisser Carole toute seule. Effectivement, il n'y a pas de prise de parole. J'espère que c'est un bon signe sur l'unanimité du soutien à ce dispositif. Malheureusement, c'est le cas, quand on est tous d'accord, il n'y a pas forcément de prise de parole. Juste un exemple,

parce que le CLIC, on ne sait pas forcément ce que cela veut dire. Très concrètement, le CLIC a accompagné sur La Montagne des ateliers pour favoriser la mémoire des personnes âgées. Cela fonctionne hyper bien, ça les sort de leur solitude. Un grand merci pour tout ce travail autour des CLIC. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Merci de ces interventions, et surtout, merci pour tout le travail qu'il y a derrière. Je veux vraiment saluer l'engagement des équipes sur un sujet qui, il est vrai, n'est pas toujours mis sur le devant de la scène. Cela fait partie de ce que j'appelle "le visage humain" de la Métropole. La Métropole est historiquement connue pour des politiques publiques très structurantes sur le champ des mobilités, sur le champ de l'énergie, pour ne prendre que ces sujets. Je crois que cela a beaucoup de sens de pouvoir aussi porter cette dimension humaine de la Métropole. Les enjeux sont de taille, je n'y reviens pas, Élisabeth Lefranc les a développés. Ils sont très largement devant nous, quand on voit l'ampleur de la transition démographique pour notre pays, et donc pour notre Métropole. Il y a vraiment un enjeu à ce que collectivement, on demeure très attentif à tous ces sujets. Je veux en profiter pour vraiment saluer et remercier l'engagement personnel d'Élisabeth Lefranc et des équipes sur ces sujets. Il n'y a pas de vote sur ce point n° 14. »

15 – NANTES – PROJET LOIRE AU CŒUR – AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA PETITE HOLLANDE – BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

M^{me} la Présidente : « Nous allons passer au point n° 15, Thomas Quéro. »

M. Quéro : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Je vais vous présenter et faire le retour sur la concertation préalable sur le projet Gloriette - Petite Hollande, sur lequel nous avons déjà eu l'occasion de délibérer, notamment lors de notre Conseil de juin 2023.

Pour mémoire, nous avons organisé cette concertation, puisque nous avons retravaillé ce projet d'espace public majeur au cœur de la Métropole, en venant renforcer le parti pris de nature et de végétalisation de ce futur grand espace accessible à toutes et tous. Il s'agit d'avoir une conservation des arbres existants, cela existait déjà, mais aussi un renforcement des plantations qui viendront sur cet espace, avec 600 arbres supplémentaires qui seront plantés, donc 1 000 au total. Il y aura 4 ha d'espaces verts, contre un seul aujourd'hui, pour ce qui est un grand parking à ciel ouvert. Ce sera un îlot de fraîcheur qui permettra d'abaisser la température de l'ordre de 8 °C par rapport au maximum que l'on peut avoir aujourd'hui en été. Il y aura un aménagement qui permettra, dans cette nouvelle version, d'augmenter la sobriété des ressources et l'utilisation qui sera nécessaire pour ce projet d'espace public. On est bien dans ce projet qui se situe dans le plus grand projet Loire au Cœur, qui court depuis le Bas-Chantenay jusqu'au canal Saint-Félix, et piloté par l'agence TER depuis le dialogue compétitif de 2017.

Nous avons donc questionné un certain nombre de points du programme : la viabilité de la grande esplanade, la proximité de la voie par rapport aux habitations et les gênes acoustiques qui y étaient associées. On a questionné et assuré la pérennité des micocouliers, des arbres de la rive nord, suite aux travaux de voirie. Il y a également ce que j'évoquais tout à l'heure, à savoir l'adaptation pendant les périodes de canicule. C'est donc ce nouveau programme enrichi de l'opération qui a été présenté dans le cadre de cette concertation préalable, pour pouvoir valider et entendre les retours des citoyens sur cet accélérateur de la transition écologique.

Nous avons posé le cadre de cette concertation, qui s'est tenue du 12 juillet au 30 septembre 2023 par une exposition qui s'est déroulée sur l'esplanade Camille Mellinet, avec la mise à disposition d'un registre papier et d'un registre dématérialisé. Une présentation publique s'est tenue le 14 septembre, à laquelle j'étais présent avec un certain nombre d'autres élus, notamment Gildas Salaün, adjoint de quartier nantais du secteur concerné, afin d'y exposer les grandes évolutions du projet et de recueillir en direct les retours des citoyens. Nous avons rassemblé plus de 70 personnes sur place et dans une déambulation sur le secteur.

Dans l'ensemble de cette concertation, 36 contributions ont été collectées au total, 24 en dématérialisé et 12 sur le registre papier. L'analyse de cette concertation a été menée par les services de la direction de l'espace public, que je voudrais ici saluer. Dans l'accompagnement de ce projet, elle a mis en évidence plusieurs thématiques qui étaient posées : la question du stationnement, de la circulation automobile, les mobilités douces et la question de la cohabitation des usages, les enjeux de sécurité et d'éventuelles nuisances, le devenir du marché de la Petite Hollande, la nature en ville, et naturellement, la phase travaux. Toutes ces thématiques sont précisées dans la délibération, qui entend apporter des réponses sur la prise en compte de ces

éléments soulevés pendant la concertation, dans la phase opérationnelle à venir, et notamment l'avant-projet qui est en cours.

Sur le premier sujet du stationnement, les questions tournaient autour de la manière de se rendre en voiture au centre-ville. On le redit, l'objectif du projet est d'améliorer la qualité des espaces publics, de redonner plus de place aux modes doux et de réintroduire la nature en ville, et naturellement, de permettre aux habitants et aux visiteurs de se réapproprier cet espace. Naturellement, l'intrant de départ était la suppression du parking de la Petite Hollande, qui est rendue possible par un ensemble de mesures qui sont menées aujourd'hui en parallèle, parmi lesquelles on peut citer :

- le développement de l'offre de transport collectif, les deux nouvelles lignes de tramway et la future ligne de Chronobus ;
- le développement d'une offre de parking relais en proximité du périphérique, afin d'en faire une porte d'entrée de la centralité ;
- le développement et la sécurisation des infrastructures recyclables ;
- la mise en place de la gratuité du réseau de transport public le week-end, qui vient naturellement contribuer à cette accessibilité du centre-ville de Nantes ;
- l'usage du TER au sein du territoire métropolitain avec le titre de transport urbain ;
- et le développement de l'offre de transport public de nuit.

En parallèle de ces mesures d'accompagnement et de renforcement de l'offre de services de mobilité, nous rappelons qu'il a été constaté un moindre usage de la voiture pour accéder au centre-ville, qui est déjà constaté sur un certain nombre d'axes avec l'ensemble de ces alternatives, ainsi que des réserves importantes de capacité de stationnement dans les parkings en ouvrage du centre-ville.

Sur la question de la circulation automobile, les questions portaient sur l'accessibilité du secteur et les reports de trafic. On rappelle que la voie qui passera demain au nord, le long de la médiathèque et des commerces nord, sera uniquement une voie de desserte des parkings en ouvrage médiathèque, commerces et de l'aire piétonne. On aura donc demain un trafic automobile qui sera bien inférieur à ce qu'il est aujourd'hui. Il y aura notamment un système de shunt et de délestage, en cas de saturation du boulevard des Nations-Unies. L'accès de l'actuel CHU se fera depuis la rue Gaston-Veil et le quai Moncoussu, et au sud, l'allée de l'Île-Gloriette et la rue Deurbroucq deviendront des zones de rencontre où la circulation sera limitée à 20 km/h. Ainsi, l'accessibilité des riverains au garage, ainsi que l'accessibilité des véhicules de secours et de collecte seront donc assurées.

En ce qui concerne les mobilités douces et la cohabitation des usages, la question portait sur la manière de satisfaire et d'accorder davantage de place aux piétons et cyclistes, et la vigilance à apporter aux conflits d'usages potentiels. On rappelle que le projet sera traversé par deux axes cyclables magistraux : la Loire à Vélo et l'axe est-ouest, de la gare SNCF à la gare maritime. L'accès cycle vers la partie nord de l'aménagement et les commerces se fera par la contre-allée de desserte de l'aire piétonne en zone de rencontre. La grande extension de l'aire piétonne sera, quant à elle, intégralement réservée aux piétons, avec une tolérance pour les cyclistes, mais qui devront adapter leur allure à l'affluence. En effet, la question des temporalités domicile-travail et des usages sur d'autres périodes de la semaine permettra cette organisation des choses. Enfin, une visibilité au point de conflit sera assurée, avec une attention particulière portée à la hauteur des végétaux pour qu'à ces points, elle ne dépasse pas un mètre et ne vienne pas gêner cet enjeu de visibilité. Évidemment, il y aura une attention portée au changement de revêtement de l'espace public au moment des passages piétons et de la signalisation horizontale qui doivent permettre aux cyclistes d'identifier les traversées et de bien comprendre la priorité à laisser aux piétons.

En ce qui concerne la question de la sécurité et des nuisances, les questions portaient sur une vigilance à apporter sur ces questions de sécurité, de tranquillité publique, et la question d'éventuelles nuisances liées aux usages de nuit. Nous rappelons que naturellement, la sécurité et l'éclairage seront traités avec soin, pour assurer un lieu qui soit rassurant de jour comme de nuit. Le projet mettra en place, en cohérence avec le plan de déploiement de la vidéoprotection urbaine de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, un dispositif de caméras de vidéosurveillance pour bénéficier d'une couverture optimale sur ce secteur. Le dispositif de station nocturne sera lui pérennisé, pour accueillir et sécuriser les usages nocturnes. Naturellement, comme pour les vélos, une attention sera portée aux enjeux de visibilité, notamment au niveau des points de croisement, avec des perspectives dégagées, l'objectif étant de voir et d'être vu. Ainsi, cela nous permettra notamment de nous assurer que cet espace public, au-delà des questions d'accessibilité universelle que l'on évoquait ce matin, pourra contribuer aux objectifs de ville non sexiste, et de faire en sorte que toutes et tous puissent se sentir en sécurité sur ce nouvel et futur espace public.

À l'intérieur des espaces paysagers, des réserves de biodiversité plus denses seront clôturées, et l'emprise plus mesurée de l'esplanade dans ce projet V2 permettra de concourir à moduler la taille des événements que l'on pourra retrouver sur cet espace, et par conséquent, les nuisances

associées. C'était notamment l'inquiétude d'un certain nombre de riverains, ils se demandaient quels types d'événements publics on pourrait retrouver sur cet espace. Le sujet est relativement circonscrit. Pour le marché de la Petite Hollande, les questions portaient toujours sur le devenir du marché, mais rappelons que l'enjeu principal et majeur de ce projet est bien de garantir demain le maintien du marché tel qu'il est aujourd'hui, en tout cas dans son volume, même si son emplacement sera modifié. On rappelle que pendant la durée des travaux, l'installation provisoire du marché se fera sur site, mais il sera légèrement déplacé. À la livraison du projet, avec le marché dans sa configuration définitive, au nord, sous les arbres, tous les commerçants abonnés conserveront leur abonnement. Je signale qu'il y a eu notamment des rendez-vous qui se sont tenus il y a quelques jours pour mieux informer et discuter avec un certain nombre des marchands qui sont présents sur ce site. À terme, toute nouvelle demande de présence sur le marché sera étudiée par la commission, dans le souci de veiller à maintenir un marché équilibré et populaire, cela fait partie des grands enjeux de ce projet. La réduction de la production de déchets sera naturellement toujours, et encore plus demain, encouragée. Des points de regroupement de bacs pour accueillir les déchets des commerçants seront répartis sur tout le linéaire du marché, avec une première collecte des déchets organisée en milieu de matinée. Les commerçants seront répartis de manière à placer les plus gros producteurs de plastique potentiels le plus loin possible de la Loire.

Sur le sujet de la nature en ville, il y a eu des questions sur l'importance de privilégier la conservation du patrimoine arboré existant, d'augmenter les surfaces d'espace vert et de prévoir des mobiliers de repos afin de profiter de ces espaces. On rappelle que dans cette nouvelle version, les espaces minéraux ont été réduits au minimum pour accueillir les usages de marché, terrasse, mobilité. L'esplanade minérale de l'ancien projet a été réduite pour limiter l'effet de chaleur urbain qui a pu être modélisé. Les surfaces minérales seront naturellement accompagnées d'arbres pour créer de l'ombre quand le sous-sol est disponible pour planter. On aura demain 4 ha d'espaces, qui sont aujourd'hui minéraux, qui seront plantés. Les arbres existants et la végétation des bords de Loire seront conservés dans le projet.

Rappelons, puisque l'on se projette aussi dans le futur, qu'un plan de gestion du patrimoine végétal du lieu sera réalisé, d'une part pour assurer le maintien pendant la phase de chantier, mais aussi pour imaginer l'avenir des différents espaces demain, en lien avec le changement climatique, et d'autre part, le lien avec le patrimoine architectural et sa fonction dans l'écosystème de la place. C'est un point que nous avons discuté dans le cadre du comité local du secteur patrimonial remarquable de la Ville de Nantes. Nous avons présenté le projet, et naturellement, la question des angles de vue et des perspectives, qui devaient être assurées vers les façades du quai de la Fosse et l'île Feydeau, sera naturellement intégrée dans ce projet.

Enfin, pendant la phase travaux, les questions portaient sur la vigilance à apporter sur les cheminements piétons et cycles. Pendant les travaux, les principaux cheminements seront en effet conservés. Le chantier sera naturellement complexe, parce que l'on est évidemment sur quelque chose qui n'est pas anodin. Néanmoins, une vigilance toute particulière sera apportée pour n'enclaver aucun espace et permettre à toutes et tous de continuer à se déplacer et à traverser la place. Vous trouvez en pièce jointe la synthèse de l'ensemble des contributions qui ont été faites, et l'indication des différents documents qui ont été mis à disposition pendant ce sujet.

Je termine en rappelant que ces grandes évolutions ont été présentées aux représentants des commerces du centre-ville, ainsi qu'au groupe de dialogue avec les commerçants du marché de la Petite Hollande. Nous avons également fait cette présentation en commission site patrimonial remarquable, et nous avons eu un avis positif de cette dernière commission. Il vous sera donc proposé d'arrêter le bilan de cette concertation et d'en approuver les conclusions. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Je vais être beaucoup beaucoup plus court que l'orateur. Je me demande à quoi servent les jurys de concours. J'ai participé en 2017, comme vous l'avez souligné, avec Julien Bainvel et d'autres dans cette salle, au jury de concours de ce projet, qui a été largement modifié à la nouvelle mandature, et on ne nous a pas du tout interpellés. Vous avez indiqué tout à l'heure dans votre propos, Monsieur Quéro, qu'il s'agissait d'un nouveau programme. Est-ce à dire que celui qui avait été décidé lors de ce jury de concours est à mettre à la poubelle ? ».

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascale Robert. »

M^{me} Robert : « Madame la Présidente, chers collègues, transformer un parking qui s'anime une fois par semaine en grand marché populaire pour qu'il devienne un espace de vie tout au long de la semaine, c'est le projet qui a été soumis aux Nantais lors de la concertation préalable. L'inquiétude

évidente concerne la place des voitures, que ce soit pour se déplacer d'est en ouest ou pour se garer près de l'hypercentre. Le réaménagement d'une partie de la voie actuelle, ainsi que l'utilisation des parkings du Commerce et de la médiathèque apporteront une partie de la réponse. Cependant, à terme, la mutation de nos villes passe par davantage de mobilités douces et le renforcement de l'offre de transport public : plus de lignes de tramway et de bus, ainsi que de nouveaux parkings relais constituent le socle des transports de demain, et dans un horizon plus lointain, des RER métropolitains.

Au-delà des aspects purement pratiques, il y a ce que les habitants demandent : des villes où il fait bon vivre. Pour certains, cela signifierait de tout arrêter, de cesser de construire des logements pour préserver des espaces de respiration et ne rien changer, dans un grand conservatisme urbain. Pour les élus communistes – et je sais que beaucoup partagent cet avis au sein de notre assemblée –, nous pouvons densifier nos villes, à condition d'offrir des zones apaisées et végétales, comme c'est le cas dans ce projet. Avec une place de la Petite Hollande entièrement repensée, son utilisation sera également modifiée. Les associations culturelles ou sportives pourront s'emparer de la tranquillité de ce lieu et des espaces qu'elle offre, et nous pourrions y voir fleurir de nouveaux projets qui animeront le cœur de l'agglomération. Avec 4 ha de pleine terre, une promenade le long de la Loire et des espaces propices à la détente et à la convivialité, ce projet est très ambitieux, avec, dans sa continuité, un nouveau tramway, le pont Anne-de-Bretagne, et le déménagement du CHU. Cependant, nous en sommes bien capables. Les communistes voteront donc cette belle délibération. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Pour appuyer les propos d'Alain Vey, c'est vrai qu'entre la végétalisation, l'emplacement du marché, les modifications sur les voies de circulation, le calendrier du projet, le coût des travaux, cela fait quand même beaucoup par rapport au travail que l'on a mené dans le cadre du jury de concours. Je continue à avoir un certain nombre d'interrogations sur la sécurité juridique de ce nouveau projet que Thomas Quéro vient de confirmer et qui a été soumis à la concertation publique.

Je retiens de cette concertation trois séries de craintes relevées par les participants. Une première série concerne l'accès au centre-ville. Les demandes et les propositions de l'association Plein Centre qui concernent le stationnement, pour les consommateurs comme pour les commerçants, font l'objet d'une fin de non-recevoir de votre part, ce que je regrette. Il me paraît indispensable d'écouter les acteurs locaux, les professionnels qui sont les plus à même de porter des réponses adaptées à leurs besoins. On le sait tous ici, notre centre-ville souffre, les habitudes des consommateurs changent profondément, et le rôle de la Métropole, le rôle des élus doit être de tout mettre en œuvre pour donner du souffle, du dynamisme aux commerces de centre-ville.

Une deuxième série de craintes concerne les effets des décisions de fermeture de plusieurs axes à la circulation : fermeture programmée des voies sur berges, ajoutée à la fermeture de la circulation sur le quai de la Fosse, ajoutée à la forte réduction des possibilités de trafic sur le pont Anne-de-Bretagne, cela va mécaniquement entraîner un report de trafic sur les boulevards du 19^e et sur les rues secondaires. On a vu il y a quelques instants l'impact du bruit routier sur la santé, je crois que cela nécessite véritablement que l'on puisse travailler collectivement à un nouveau plan de circulation pour offrir des alternatives, à la fois en termes de transport, mais aussi sur les questions d'utilisation et d'usage de la voiture au quotidien.

Troisième série de craintes, celles des commerçants du marché de la Petite Hollande. Il y a une inquiétude des commerçants non sédentaires, des commerçants passagers, notamment pendant les travaux. Sur ce sujet, il nous paraît important de travailler rapidement à augmenter le nombre de places mises à disposition pour ces hommes et ces femmes.

Je note quand même que dans les différentes contributions revient la critique sur, je cite, "*l'effet minéral de Feydeau-Commerce*". Comme quoi, ce constat est partagé. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Hervé Fournier. »

M. Fournier : « Je voulais d'abord saluer le principe du maintien dans son volume du marché de la Petite Hollande, qui est quand même un capital historique de cette ville en termes de diversité de l'offre et de diversité des cultures qui s'y croisent. Cela fait partie des impondérables de l'évolution de la place de la Petite Hollande. Je salue la présentation qu'en a fait Thomas à l'instant.

Sur les appréhensions ou les craintes que vient d'exprimer Monsieur Julien Bainvel, nous travaillons sur ce sujet de l'emplacement. Thomas l'a dit, les abonnés sont maintenus dans leurs emplacements. Aujourd'hui, officiellement, il y a 40 places fixées pour les passagers, mais il y en a

beaucoup plus qui viennent chaque matin, et il y a donc un tirage au sort. Il y a une communauté de passagers qui est beaucoup plus importante, mais ils n'ont pas tous accès au marché. Le 16 janvier, dans le cadre de la série de réunions que nous tenons avec la communauté des marchands de la Petite Hollande, nous en étions à avoir sécurisé 25 places pour les passagers. Aujourd'hui, nous continuons à travailler pour sécuriser. À ce stade, le service technique travaille sur différents emplacements, différents scénarios. On y travaille, nous sommes dessus, et avec Bassem Asseh, qui est venu m'épauler pour une réunion avec les commerçants il y a quelques jours, nous allons à nouveau rencontrer ces commerçants, une fois que nous aurons stabilisé des zones de travaux, comme ceux de la base vie, des zones de circulation. On est dedans, et on essaie d'aller au plus fort et au plus vite, toujours dans l'intérêt, et du marché dans ses grands équilibres, et de la majorité des abonnés et des passagers. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Merci, Madame la Présidente. Quand j'écoute patiemment la présentation de ce projet, plusieurs éléments me viennent à l'esprit. D'abord, je suis plutôt satisfait que le marché puisse être maintenu sur la place de la Petite Hollande. Ceci étant, sur ce bel espace qui va être créé, encore faudra-t-il que l'on puisse aller au marché de la Petite Hollande. Pour les habitants du Sud Loire, c'est moins grave, en tout cas, au moins pour les Sébastienais, puisque l'on a le bonheur, le week-end, de pouvoir aller sur le marché de Vertou. De manière plus générale, sur ce projet qui date quand même maintenant depuis longtemps, il devait y avoir un parking, il n'y en a plus. Cela devait être minéral, et finalement, on est revenu sur une logique de végétalisation, sans doute opportune, et sans doute aussi pour ne pas commettre la même erreur que sur la place du Commerce. On a le pont Anne-de-Bretagne qui va être en travaux, qui ne devait pas fermer, et qui finalement va fermer. Tout cela, avec une modification du plan de circulation, laisse quand même un peu dubitatifs celles et ceux qui ne sont pas nantais. Pour les Nantais, j'entends que ce projet est un formidable projet, tel que vous le décrivez, Monsieur le Vice-président : la végétalisation, l'accès à la Loire, tout cela fait plutôt rêver. Encore faudra-t-il que l'on puisse y aller.

D'ailleurs, je me souviens, Madame la Présidente, quand le sujet avait été mis sur la table lors du précédent mandat, je m'étais un peu interrogé pour savoir pourquoi, finalement, un tel projet n'était financé que par la Métropole, et pourquoi il n'y avait pas, le cas échéant, une prise en charge par la PPI nantaise. Vous m'aviez dit, à juste titre : "Non, Monsieur le Maire de Saint-Sébastien, vous ne doutez pas un seul instant qu'il y a certes des Nantais sur cette place de la Petite Hollande, et demain, dans cette magnifique place rénovée, il y aura certes encore des Nantais, mais il y aura sans doute des Vertaviens, des Sébastienais, des Goulainais et des habitants des autres communes de notre Métropole". Il n'empêche qu'aujourd'hui, les solutions que vous proposez, peut-être de façon immédiate, pour l'accessibilité de ces espaces nous interrogent.

Vous évoquez notamment un point sur lequel je veux bien quelques éléments de précision, à savoir la mise en place d'une offre P+R en proximité immédiate du périphérique. Mais qu'en sera-t-il de façon réelle et effective, au moment où l'on vote ce projet, de nouveaux projets de P+R, notamment au Sud Loire ? Une fois encore, j'entends la politique nanto-nantaise qui vise à bannir, en quelque sorte, la voiture de son centre-ville, mais il n'empêche, puisque l'on parlait ce matin de projet collectif et d'une vision à l'échelle d'un bassin de vie de 24 collectivités, que je m'interroge vraiment sur la capacité pour les habitants de notre Métropole qui ne sont pas nantais de pouvoir avoir un accès réel et effectif à cette future magnifique place de la Petite Hollande.

Nous nous abstenons, pour notre groupe, sur ce projet. Vous aurez noté que nous avons quand même fait un pas, puisque nous avons voté contre lors de la précédente délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Quéro : « Je ne voudrais pas que l'on se méprenne sur cette délibération. J'ai bien redit que nous sommes ici – et là, je réponds directement à Alain Vey, et peut-être aussi à Julien Bainvel – sur le bilan de la concertation préalable. La modification du programme du projet d'aménagement, nous l'avons votée en juin 2023. Monsieur Vey, cette remarque sur le jury, il me semble qu'elle a déjà été faite au mois de juin, donc je ne voudrais pas que l'on refasse exactement le match dans les mêmes termes. La question a déjà été posée, nous avons déjà répondu et posé les raisons de cette réorientation. Je crois d'ailleurs que Julien Bainvel était aussi intervenu dans le même sens. Nous ne sommes plus dans ce temps-là, parce que le nouveau projet a été voté au mois de juin, et dans la lignée de ce vote, nous avons fixé cette étape, qui est aujourd'hui obligatoire, de concertation préalable, dont nous devons tenir le bilan. C'est bien le sens, aujourd'hui, de la délibération, ce n'est

que ça. Je n'ai annoncé aucune nouveauté par rapport à ce programme, mais simplement, la réponse que la Collectivité doit faire aux remarques qui ont été formulées dans le cadre de cette concertation qui a eu lieu, qui a permis d'échanger avec les habitants, mais sur laquelle nous n'avons pas bougé ou évolué. Nous avons certes entendu des choses et discuté avec tout un tas de gens dans la réunion publique, il y a aussi ces contributions écrites, mais on est bien dans ce temps obligatoire. Il n'y a pas de nouveauté à relever ou à attendre sur le programme, qui lui n'a pas bougé, il s'agit simplement de tenir compte de ce sujet. Le débat, sur sa dimension métropolitaine qu'évoquait Laurent Turquois, nous l'avons aussi eu au mois de juin.

Je le redis, c'est naturellement un projet d'ampleur, parce qu'il est au cœur de l'ensemble de la Métropole. On est là sur le projet de Petite Hollande, mais il participe du projet Loire au Cœur qui concerne l'ensemble du secteur du Bas-Chantenay à la cale Saint-Félix, avec d'autres projets d'aménagements qui viendront derrière, et qui feront en effet de ce lieu – certes, sur Nantes, mais au cœur des 24 communes de la Métropole, nous l'espérons, et on le ressent à partir d'un certain nombre de retours – un lieu de promenade et de destination, comme l'est aujourd'hui, par exemple, le site des Nefs et de l'Éléphant, sur lesquels nous avons des gens, pas seulement nantais, qui viennent se promener à différents moments de la semaine, et notamment le week-end. Effectivement, nous aurons ceci demain.

Sur l'accessibilité, j'ai indiqué des mesures qui ne sont pas propres au projet, mais qui relèvent en effet de la politique de mobilité globale, dont les deux nouvelles lignes de tramway et la ligne de Chronobus, qui ne sont pas de minces affaires en termes d'investissement et de services. La ligne étant connectée à Rezé, on pensait que le Sud Loire pouvait être, malgré tout, concerné. La connexion avec le reste du réseau de tramway et de Busway l'est aussi. Je n'ai pas le détail de la totalité des P+R qui sont prévus, mais en effet, cela s'inscrit dans la globalité de ces programmes de transport en commun.

Est-on anti-voiture ? Non, on n'est pas anti-voiture. J'ai bien indiqué que l'accessibilité en voiture se posait aussi en complément de l'ensemble des modalités, particulièrement parce qu'il y a ces disponibilités qui existent aujourd'hui dans les parkings qui sont en ouvrage du centre-ville. De mémoire, sous couvert de Denis Tallédec, il me semble que l'on est aujourd'hui simplement sur une utilisation à 70 %, donc au maximum des temps d'usage. Il reste donc des places dans le centre-ville pour pouvoir y accéder. En effet, oui, l'orientation, qui est aussi celle de la politique globale de mobilité, est de développer toutes les alternatives aux déplacements en voiture, de manière à avoir une palette large, des modes doux aux transports en commun – tramway, Chronobus et Busway –, qui permette à tout un chacun, de la Métropole, de l'extérieur, ou de la commune de Nantes, de venir et de se déplacer jusqu'au centre-ville de Nantes, dont, naturellement, l'attractivité et l'accessibilité nous intéressent et nous concernent au premier chef.

Sur la question des reports de circulation, je répondrai aussi à Julien Bainvel que nous avons aussi des phénomènes... La mesure, par exemple, sur le pont Anne-de-Bretagne, nous fait constater que plusieurs milliers de véhicules ne passent plus par ce pont, et leur report n'a pas été constaté par un engorgement sur d'autres sites. Cela veut dire que des gens se déplacent autrement. On peut imaginer que demain, avec l'ensemble de ces alternatives et les nouvelles lignes de transport en commun, il y ait d'autres comportements qui puissent être utilisés, que ce soit sur les trajets domicile-travail d'une part, mais aussi sur les trajets sur les temps du week-end.

J'insiste sur l'accompagnement que vous évoquiez, Monsieur Bainvel, envers les commerçants et les acteurs du centre-ville. Par exemple, Denis Tallédec et Gildas Salaün qui est adjoint du quartier nantais centre-ville, rencontrent tous les 15 jours, je crois, l'ensemble des associations de commerçants et les acteurs pour discuter avec eux, accompagner et anticiper cette période compliquée qui s'ouvre devant nous. Je rappelle que cet enjeu du marché et de son accompagnement – Hervé Fournier y a fait référence – a fait l'objet très récemment d'un rendez-vous à leur demande, pour accompagner en complément de ce qui existe déjà.

Je le redis : nous n'avons pas de nouveauté à présenter aujourd'hui, il s'agit simplement de tenir compte du bilan de cette concertation préalable, qui est une étape obligatoire pour la Métropole pour ce projet majeur métropolitain – nous pensons effectivement que ce sera le cas par l'attractivité et l'intérêt d'y venir dans le futur –, et que nous devons valider aujourd'hui. Il n'y a pas de modification, la modification a eu lieu en juin 2023. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

16 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – ENGAGEMENT LOIRE – RÉALISATION DES LIGNES DE TRAMWAY 6 ET 7 DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES LIGNES DE TRANSPORT - RÉNOVATION DE LA LIGNE 1 SUR LE QUAI DE LA FOSSE – LANCEMENT DES CONSULTATIONS

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, je vous invite à observer que nous allons passer ensemble à la délibération n° 16 et que nous avons 36 délibérations, donc j'invite aussi bien les orateurs qui présentent les délibérations que celles et ceux qui souhaitent intervenir dans le débat à faire preuve de l'efficacité collective dont je sais que cette assemblée est capable. Bertrand Affilé, pour la délibération n° 16. »

M. Affilé : « Merci, Madame la Présidente. C'est dommage, parce que l'on est dans un nouvel épisode extrêmement important de la réalisation des lignes de tramway 6 et 7, du développement des nouvelles lignes de tramway, avec la ligne 8 également, et de la rénovation de la ligne 1 sur le quai de la Fosse. C'est vous dire si on est sur quelque chose de conséquent. La preuve, c'est que cela représente à peu près 11 % du budget total des mobilités sur l'ensemble du mandat, avec uniquement cette délibération qui vous propose de lancer un certain nombre de travaux.

Je vais faire l'économie de tout ce qui relève du rappel historique. C'est en 2022, après avoir acté un certain nombre de choix, que nous avons lancé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération dite "DNL", développement des nouvelles lignes de transport. Nous avons confié à la SEMITAN la réalisation de ce programme, avec quatre marchés subséquents, chacun prenant une portion, si j'ose dire, de ce projet :

- Un premier pour ce que l'on appelle "le segment central", pour la desserte de la centralité sur l'ouest de l'Île de Nantes et sur Rezé ;
- Le marché dit "RJR", donc le raccordement Jamet Romanet ;
- Le marché dit "FM1", François Mitterrand ligne 1 ;
- Et un marché subséquent de 2022, également sur la réalisation de la ligne 8 de Busway à vocation électrique (et non pas de Chronobus, cher Thomas).

Par ailleurs, nous avons aussi approuvé en février la rénovation de la ligne 1 entre les stations Gare maritime et Médiathèque pour un montant de 16 millions d'euros. Il ne vous a pas échappé qu'au milieu, il y avait le pont Anne-de-Bretagne et le raccordement des nouvelles voies, des nouvelles lignes de tramway. Cela veut dire que nous avons rassemblé ces éléments. Globalement, je crois que c'était pour un montant de 16 millions d'euros.

Je vais vous parler de cinq projets, ou cinq éléments dans ce projet. D'abord, l'accompagnement de l'opération DNL et de la rénovation de la ligne 1. Pourquoi ? Parce que nous devons absolument lancer, avant de commencer les travaux, un accord-cadre de mandat de travaux d'accompagnement VRD de balisage de l'ensemble des chantiers. En clair, il faut à la fois que l'on guide, et que l'on permette aussi de réaliser parfois quelques aménagements de voirie pour permettre à la circulation de se réaliser, et pour guider les usagers, en leur suggérant notamment des itinéraires de contournement de la zone de travaux. Cela représente un montant de 4 230 000 euros TTC, sur une durée maximale de 6 ans.

L'aménagement du terminus des lignes 1 et 7 à François Mitterrand est un projet à 10 090 000 euros. Les travaux sont prévus en 2025. Nous avons une maîtrise d'œuvre SCE Paume. Il est nécessaire de lancer les premières consultations au premier semestre 2024 pour huit marchés de travaux qui sont décrits dans la délibération, je ne les listerai pas. Vous pouvez les lire, on voit que c'est à la fois de la ligne aérienne de contact, de la voie ferrée, des basses tensions, de la signalisation, etc.

Troisième élément, le raccordement Jamet Romanet, pour un montant de 10 425 000 euros. C'est à la fois le raccordement entre ces deux stations et la création d'une voie en Z qui permet le retournement sur le boulevard Allende à Saint-Herblain, entre Tertre et Neruda. Ici, cela permettra effectivement de faire changer de voie à des tramways quand il y a, d'un côté ou de l'autre, une difficulté de circulation. C'est particulièrement intéressant, parce que cela évite de bloquer et d'emboliser tout le dispositif, tout le réseau. Cette fois-ci, c'est la même période, c'est prévu en 2025. C'est une maîtrise d'œuvre Artelia, cette fois-ci. Il faut que nous lancions les premières consultations pour six marchés de travaux. Évidemment, ces marchés de travaux vont recouvrir les mêmes éléments, je n'y reviens pas.

Le quatrième élément, c'est l'aménagement du tronçon central quai de la Fosse et de la partie quai de la Fosse - Île de Nantes - Hôtel de ville de Rezé, le pont des Trois-Continents élargi, et la rénovation de la ligne 1. Vous voyez que c'est vraiment le gros morceau, si j'ose dire, puisque l'on est à 85 068 000 euros TTC pour la partie du tronçon central, et 11 340 000 euros pour les rénovations de la ligne 1 entre Gare maritime et Médiathèque. Là aussi, nous allons démarrer ces travaux au second semestre 2024, et nous avons la nécessité de lancer tout de suite les premières

consultations pour pouvoir commencer. Là encore, nous avons un maître d'œuvre différent des autres, qui est Egis. Il y aura 6 marchés de travaux mutualisés – je précise “mutualisés”, parce que cela veut dire qu'une partie des éléments qui avaient été prévus dans la rénovation de voie, évidemment, sur la ligne 1, va être prise en charge par le dévoiement des nouvelles lignes, notamment sur le quai de la Fosse –, et 7 marchés de travaux propres à DNLT tronçon central, sur l'Île de Nantes jusqu'à l'Hôtel de ville de Rezé. Un marché de travaux de métallerie et de petit mobilier va également être lancé en plus.

Le cinquième élément, c'est juste pour vous informer que nous allons réaliser la future ligne 8 du e-Busway, et en avant, le prolongement de la ligne C9 jusqu'à Bouguenais. Ici, nous avons encore besoin d'aller sur des études plus importantes, puisque vous vous rappelez qu'il y a un léger décalage, car nous avons opté pour le Busway avec la ligne 8, après avoir retenu le tramway pour les deux autres, et donc nécessairement, il a fallu rebelotter et recommencer des études spécifiques. Tous ces éléments feront l'objet d'une délibération ultérieure. Il vous est simplement demandé d'autoriser la SEMITAN, en tant que maître mandataire de Nantes Métropole, à lancer ces consultations sous forme de procédures formalisées, avec une petite spécificité, c'est qu'elles pourront être lancées sous forme d'accords-cadres utilisables par la SEMITAN dans le cadre de plusieurs mandats de maîtrise d'ouvrage, donc sur plusieurs opérations différentes. Nous procéderons sans doute à l'émission de bons de commande à partir des fameux accords-cadres existants pour accélérer le traitement des marchés publics sur ce dossier. Cela représente, je vous le dis quand même, 111 963 000 euros TTC. À mon avis, c'est la plus grosse dépense de la journée. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière ? Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Je vais rapidement, pour répondre à votre consigne, Madame la Présidente, donner une explication de vote. Vous connaissez notre position sur les travaux sur le pont Anne-de-Bretagne, les créations de bouts de lignes. On avait proposé une alternative, mais néanmoins, on est favorables à l'amélioration et aux travaux d'amélioration sur la ligne 1. Comme tout est un peu mélangé dans cette délibération, nous nous abstenons. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je souligne à mon tour, comme Bertrand Affilé l'a fait, l'importance de cette délibération. On voit bien la cohérence entre ce que l'on a voté ce matin en matière budgétaire et le fait que nous nous donnons les moyens de concrétiser les ambitions qui ont été développées là. On est, en effet, sur un segment très important, à la fois pour le quotidien des habitants de nos communes, et pour la préparation de l'avenir et de la manière dont on envisage les questions de mobilité.

Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

17 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – OFFRES D'ESSAIS DES SERVICES DE MOBILITÉ POUR INCITER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE MOBILITÉ DURABLE – APPROBATION DES TARIFICATIONS

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 17, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je me permets de rajouter, Madame la Présidente, que viendront financer une partie de ces travaux les 200 millions d'euros de prêt que vous avez signé avec la Banque européenne d'investissement, après qu'un conseil précédent vous ait autorisé à le faire, et qui nous a permis d'obtenir 30 millions d'euros de subventions de la Commission européenne. Comme cela a été dit par le représentant de la BEI, bien entendu, on ne remboursera pas les subventions, mais le prêt sur 30 ans, oui.

Ici, il s'agit de tout simplement commencer à préparer matériellement, concrètement, l'arrivée des travaux au printemps sur le pont Anne-de-Bretagne, sur Léon-Bureau, et sur le quai de la Fosse. Plus spécifiquement, sur Léon-Bureau et sur le quai de la Fosse, nous avons un certain nombre d'éléments. Rappelons que nous allons avoir les nouvelles lignes de tramway qui vont arriver progressivement, donc cela va sans doute nous permettre de transporter plus de monde et d'inciter effectivement les gens à laisser leur voiture de côté. On a des offres d'essai, des services de mobilité pour inciter au développement d'une mobilité durable, pour permettre aux gens d'expérimenter d'autres solutions que la voiture individuelle. Je vais les décrire.

Une première offre concerne le transport collectif. On proposera aux usagers qui ne sont pas déjà abonnés, très clairement, d'avoir la possibilité de souscrire un mTicket sur l'application Naolib tram et

bus, y compris pour les P+R. Pendant un mois, ce sera gratuit. On proposera également une expérimentation de vélos en libre-service avec les véloparcs pour une durée d'un mois également. Cela veut dire que l'utilisateur ne paiera pas le coût de l'abonnement mensuel pour l'un ou pour l'autre. En parallèle, évidemment, cela signifie qu'il faudra qu'il utilise pendant un mois et qu'il décide de prolonger éventuellement son abonnement.

Nous allons aussi permettre de louer un vélo parmi la flotte des sept vélos proposés par JCDecaux. Il y a la proposition d'essayer un vélo parmi la flotte, et nous allons notamment faire l'acquisition en un an d'à peu près 2 000 vélos. JCDecaux va faire l'acquisition de 2 000 vélos qui seront mis sur le marché et qui permettront de répondre à cette proposition. Il faudra bien sûr payer, cette fois-ci, la caution afférente au type de vélo loué. À la fin de la période d'essai, avant la fin du mois de période d'essai, on proposera de convertir l'essai en abonnement définitif. Là aussi, le premier mois sera gratuit. Nous sommes tenus de délibérer, puisque ce sont des tarifs qui seront à zéro, là où, aujourd'hui, le service est payant dès le premier mois. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jacques Pineau. »

M. Pineau : « Merci, Madame la Présidente. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire ici, la transition écologique passe nécessairement par une transformation des mobilités, nous n'avons pas le choix. Pourtant, nous sommes persuadés que cette transition doit être un choix volontaire plutôt qu'imposé. Dans l'idéal, cette rupture avec nos habitudes, nos modes de déplacement, devrait relever de la conviction. On voudrait qu'une part de nos concitoyens renoncent au moins partiellement à la voiture individuelle pour le bus ou le vélo, convaincus par des arguments financiers et la perspective d'une amélioration de leur qualité de vie. Nous savons aussi que les habitudes ont la vie dure. Justement, il arrive que certains événements viennent perturber ces habitudes, que des désagréments passagers débouchent sur une occasion de changement durable. Prochainement, la centralité métropolitaine – mais pas que – va connaître des travaux importants qui ont pour but d'améliorer toujours plus les transports collectifs, afin d'éviter la congestion et d'adapter la ville aux enjeux climatiques. Ce chantier qui s'ouvre va occasionner une gêne importante, et beaucoup de métropolitains sont probablement entrés en réflexion afin de définir de nouvelles stratégies de déplacement. C'est donc le moment d'accompagner cette réflexion, en les incitant à essayer des mobilités alternatives qu'ils ne connaîtraient pas.

Bien sûr, et même si le chantier est évidemment, et heureusement, temporaire, l'idée qui nous anime doit être de transformer l'essai et que cette expérimentation débouche au moins en partie sur un changement d'habitude chez les métropolitains impactés. Dans cette perspective, nous attendons beaucoup des coordinateurs des mobilités, que nous voyons un peu comme l'équivalent des ambassadeurs du tri dans le domaine des déplacements urbains. Nous pensons que cet accompagnement humain peut être très efficace pour proposer des solutions adaptées aux besoins de chacun. Vous l'aurez compris, nous soutenons cette proposition. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

18 – THÉÂTRE GRASLIN ET ORCHESTRE NATIONAL DES PAYS DE LA LOIRE (ONPL) – DÉCLARATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 18, Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération concerne le théâtre Graslin et l'Orchestre national des Pays de la Loire, avec une déclaration d'intérêt métropolitain. Vous le savez, depuis près de 10 ans maintenant, nous avons un pacte métropolitain où nous avons déclaré d'intérêt communautaire plusieurs équipements culturels : le Musée d'arts, le Muséum d'histoire naturelle, le Musée d'histoire de Nantes, le Château des ducs de Bretagne, le Planétarium, le Musée Jules Verne et le Chronographe, et en transférant à la Métropole des compétences dans les domaines de l'archéologie et de l'opéra. Vous le savez, nous avons eu, depuis cette dizaine d'années, des fréquentations qui ont augmenté en permanence, et aussi une diffusion plus large auprès des 24 communes de Nantes Métropole. D'ailleurs, nous allons continuer, puisque vous le savez, dans le cadre des travaux du Muséum d'histoire naturelle, nous allons avoir une exposition hors les murs pendant les travaux, mais qui se continuera à la suite de la réouverture du Muséum. Il est proposé, dans cette continuité, de conforter le rayonnement culturel du territoire métropolitain.

Tout d'abord, en achevant le transfert de la compétence opéra, avec un transfert du théâtre Graslin. Vous l'avez vu dans la délibération, le syndicat mixte Angers Nantes Opéra occupe à 98 % le théâtre Graslin. Il est proposé de transférer ce bâtiment patrimonial de 1788 à Nantes Métropole.

Deuxième proposition, le fait de substituer Nantes Métropole à la Ville de Nantes au syndicat mixte de l'Orchestre national des Pays de la Loire. Là aussi, l'ONPL, qui réunit les villes de Nantes, Angers, la Région des Pays de la Loire, les départements 44, 49 et 85, a un rayonnement métropolitain, et bien largement au niveau international. C'est l'un des orchestres qui connaît la plus forte audience en Europe. Vous avez également la précision qu'il est particulièrement bien implanté sur le territoire métropolitain, avec 84 % des abonnés qui sont métropolitains, dont 34 % hors Nantes. Vous le savez aussi, il se produit régulièrement ici, bâtiment qui est, là aussi, propriété de Nantes Métropole. Il est proposé également de déclarer l'ONPL d'intérêt métropolitain.

Ces transferts seront effectifs au 1^{er} mars. Puisque nous sommes sur des transferts de structures et d'équipements, je tiens à préciser que nous mettrons en place une commission locale d'évaluation de transfert de charges, qui évidemment regroupe les représentants de 24 communes, et qu'il y aura un rapport de cette commission qui permettra de préciser les montants transférés entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole.

Je tiens également à préciser que la déclaration d'intérêt métropolitain doit être actée à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Vous avez aussi dans cette délibération, évidemment, les élus métropolitains qui nous représenteront. Pour l'ONPL, il y a cinq titulaires et cinq suppléants. Je me permets de les donner. Pour les titulaires : Aymeric Seassau, Anne-Sophie Judalet, Elhadi Azzi, Guillaume Richard, François Vouzellaud. Pour les suppléants : moi-même, Abbassia Hakem, Séverine Figuls, Anas Kabbaj et Mounir Belhamiti. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie-Cécile Gessant. »

M^{me} Gessant : « Merci, Madame la Présidente. La déclaration d'intérêt métropolitain du théâtre Graslin, comme celle de l'ONPL, nous apparaît effectivement comme une suite logique et cohérente à la structuration des équipements culturels métropolitains. À cet égard, j'en profite pour saluer la qualité et l'engagement de tous les acteurs et artistes, sans oublier, bien sûr, les techniciens et les équipes d'administration qui contribuent au rayonnement de l'offre artistique sur la Métropole et bien au-delà.

Il était d'usage, jusqu'à une période récente, que le transfert d'un bien d'une collectivité à l'autre soit précédé d'un état des lieux des équipements, et le plus souvent, d'une remise en état si elle s'avérait nécessaire. Qu'en est-il pour le théâtre Graslin ? Cet état des lieux a-t-il déjà été réalisé ? Si oui, donnera-t-il lieu à des travaux ? Je crains fort que ceux-ci ne puissent être réalisés à temps, puisque le transfert est effectif au 1^{er} mars prochain. Néanmoins, un calendrier prévisionnel pluriannuel sera-t-il élaboré ? Il est également à craindre qu'un tel édifice de la fin du XVIII^e siècle ne réponde pas à toutes les exigences contemporaines, particulièrement en matière énergétique.

Je vous remercie par avance des réponses que vous pourriez apporter à ces interrogations. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, nous pourrions penser, avec mauvaise foi ou pas, d'ailleurs, que la Ville de Nantes transfère à la Métropole ce qui lui coûte un peu d'argent. Mes collègues me rappelaient ce midi à table qu'en 2010, la Ville de Nantes avait voté la rénovation du Palais des Sports de Beaulieu, et qu'un an avant le début des travaux, la salle avait basculé dans le giron de la Métropole. Rassurez-vous, nous vous confirmons que nous sommes évidemment pour le principe de la métropolisation des grands équipements sportifs et culturels. Avec une condition toutefois, vous l'aurez compris : cela ne doit pas servir uniquement les intérêts de la ville centre. Au-delà d'une certaine injustice budgétaire, les autres villes n'ayant pas ce levier pour alléger leurs dépenses, nous aimerions attirer votre attention sur les impacts que doivent imposer globalement et naturellement ces équipements sportifs et culturels devenus métropolitains. L'ensemble des habitants de la Métropole doivent obligatoirement, en plus de la tarification déjà existante, disposer d'un accès égalitaire aux informations et aux événements qui en découlent. Ce qui est déjà compliqué, par le simple fait que les sites internet de la ville centre et de la Métropole ne font qu'un. Ça l'est encore plus quand ce sont les réseaux sociaux de la Ville, et non de la Métropole, qui les relaient.

Je vous avais d'ailleurs écrit en novembre à propos des animations organisées dans les musées pendant les vacances scolaires à destination des enfants, en demandant, entre autres, la répartition géographique des inscriptions. J'attends toujours avec impatience une réponse, cela fait quand

même presque trois mois, Monsieur le Vice-président. Encore sur les musées, je fus étonné, à Noël de voir une campagne de pub vantant à raison le succès de notre Musée d'arts, avec le logo de la Ville de Nantes en gros, et pas celui de la Métropole. Tout cela doit nous interroger sur la place de chacun, sur l'équité entre les villes, la communication, mais aussi les emplois partagés qui participent à cette confusion dans l'approche. Oui à la métropolisation des grands équipements qui font rayonner notre territoire, mais dans l'intérêt général des 24 communes. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Madame la Présidente, j'avoue que ce n'est pas la première fois que l'on déclare d'intérêt métropolitain un équipement qui, à l'évidence, s'adresse à l'ensemble de la population de la Métropole, et même bien au-delà. Je suis assez consterné de ce que je viens d'entendre. Je vais rappeler que l'on pourrait citer aussi dans l'histoire le transfert du Château des ducs de Bretagne, qui a été faite après que la Ville de Nantes a assumé toute seule l'ensemble des rénovations et des travaux tout à fait conséquents qui s'y sont déroulés. On n'est pas là dans une discussion de marchand de tapis, ni dans une distribution de billets de spectacles dont il faudrait qu'ils soient répartis entre les 24 communes. Ce n'est pas l'objet d'une déclaration d'intérêt métropolitain. Selon l'idée que cela permettrait à la Ville de Nantes de faire des économies, ce n'est pas vrai, Monsieur. Ce n'est pas vrai, Monsieur Arrouet ! Tout simplement parce que, comme le Monsieur le Vice-président vient de nous le préciser, il y aura une commission locale d'évaluation des charges transférées. Que fera cette commission locale d'évaluation des charges transférées ? Elle va amputer l'allocation de compensation de la Ville de Nantes des montants que la Ville de Nantes a l'habitude de consacrer à l'établissement considéré. Évidemment, il y aura une discussion entre les 24 communes et leurs représentants dans cette commission pour décider ce qui relevait d'une charge de centralité, qui peut être partagée, et ce qui n'en relève pas. Très franchement, devant une décision qui est de bon sens, comme Madame Gessant vient de le rappeler, je ne comprends pas que l'on en soit à des réflexes que j'oserais qualifier "d'épicier", quel que soit le respect que j'ai pour cette valeureuse profession. On n'est pas dans cette optique, on est dans l'optique de grands équipements qui, à l'évidence, concernent, je le répète, bien au-delà de notre agglomération, et qui nécessitent donc que leur prise en charge, la manière dont ils sont gérés, prenne cela en compte. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Merci, Madame la Présidente. Je voulais rappeler quelques ordres de grandeur, et simplement dire au Conseil ma satisfaction de voir cette délibération présentée aujourd'hui. Je pense que nous sommes dans le sens de l'histoire. Nous sommes d'ailleurs dans une cohérence des deux grandes métropoles de la Région, puisqu'Angers s'apprête – je ne sais pas à quel moment du calendrier – à prendre la même direction que nous.

J'ai aussi envie de dire que s'il ne nous reste qu'à répondre aux inquiétudes de Madame Gessant et de Monsieur Arrouet, tout va bien, on devrait s'en sortir. S'il ne nous restait que la question de la gestion des réseaux sociaux, de la taille des logos... Il faudra s'en occuper, mais si ce n'est que ça, tout va bien. Je vais peut-être dire à Madame Gessant le sage conseil de l'oncle Ben au jeune Peter Parker dans *Spiderman* : "À grand pouvoir, grandes responsabilités". Je crois que c'est le chemin que nous sommes en train de prendre.

Je voudrais leur dire aussi, éventuellement, que de la position depuis laquelle je parle, c'est-à-dire celle de l'adjoint à la culture de la Ville de Nantes, il faut aussi reconnaître qu'il y a une forme de transfert de souveraineté. De l'emplacement depuis lequel je vous parle, je préférerais pouvoir disposer plus facilement de cette responsabilité, donc il y a là une responsabilité partagée. Étant un grand partageur, je le fais avec grand plaisir, encore une fois parce que je considère que c'est dans le sens de l'histoire.

Je vous le disais, la Ville d'Angers est en train de transférer à la Métropole l'ONPL, ainsi que l'activité de l'Opéra. Nous, nous franchissons une étape supplémentaire, puisque nous avons déjà transféré l'activité de l'Opéra, nous transférons désormais l'équipement, comme l'a bien remarqué Marie-Cécile Gessant, et nous transférons à la Métropole la question de l'ONPL. C'est extrêmement important, ce sont deux fleurons culturels de première importance pour la vie de nos artistes, pour celles et ceux qui ont passé des années au conservatoire et qui trouvent ici des débouchés à leur métier, et c'est évidemment d'une première importance pour les publics de la Région. Nous avons vu encore ce week-end, avec la Folle Journée qui a été exceptionnelle pour sa 30^e édition, combien ces outils, l'ONPL, l'Opéra, étaient précieux.

Un mot pour conclure sur les sommes engagées. Il est bien qu'on les connaisse. Pour l'ONPL, l'outil

régional – c'est même marqué dans le titre –, la Région est à hauteur de 3 millions, l'État et la Ville de Nantes autour de 2 millions, Angers autour d'un million. Très bien. Pour l'Opéra, la situation est un peu plus délicate. Nous sommes, en proportion, à 5,3 millions pour la Métropole de Nantes, un million pour Angers, un million et quelques pour l'État, et on attend la Région un peu plus haute que 332 000 euros. Je le dis, parce qu'en même temps que nous prenons cette direction dans le sens de l'histoire, encore une fois, nous trouvons des solutions pour sortir notre Opéra de l'impasse dans laquelle il est à l'heure actuelle. Beaucoup de nos institutions culturelles sont en crise, et nous le faisons à partir de nos métropoles. J'aimerais que nous partagions cet enthousiasme. La Métropole d'Angers revient au financement, c'est heureux, vous avez peut-être le souvenir que la relation n'était pas spécialement au beau fixe il y a des années de cela. La Métropole d'Angers ajoute 200 000 euros au pot, notre Métropole rajoute 100 000 au pot, et ce faisant, nous débloquons une aide de l'État, un euro des collectivités, un euro de l'État, donc nous présenterons un budget en augmentation pour notre Opéra, ce qui nous permettra d'ambitionner peut-être une labellisation, ou en tout cas une saison un peu meilleure que celle que nous avons connue où nous avons dû annuler une production. Nous espérons que ce ne soit qu'une anomalie dans l'histoire. En tout cas, nous retrouvons une trajectoire. C'est à ce titre que je regrette que la Région n'ait pas suivi ces deux métropoles régionales, ce bel acte de coopération culturelle qui est assis sur Angers et Nantes, parce qu'un euro de la Région aurait débloqué, encore une fois, un euro de l'État. C'est ce que je peux regretter, mais vous aurez compris que mon propos était un propos d'enthousiasme, un propos de responsabilité de nos deux grandes métropoles régionales. Je termine en souhaitant la bienvenue aux collègues qui m'accompagneront désormais à l'ONPL ces prochaines années. »

M^{me} la Présidente : « J'ai quatre demandes de prise de parole. Rodolphe Amailland, puis Sandra Impériale, puis Marie-Cécile Gessant, puis Anne-Sophie Guerra. »

M. Amailland : « Je prends la parole, mais j'aurais souhaité que Marie-Cécile Gessant puisse répondre. Je le dis, il y a une limite à tout, et je laisserai Marie-Cécile Gessant reprendre la parole. Pour Aymeric Seassau, je ne voudrais pas tirer sur l'ambulance, surtout un jour comme aujourd'hui pour lui. Je voudrais quand même lui dire que quand on compare, il faut comparer jusqu'au bout. La gouvernance d'Angers Loire Métropole n'est pas celle de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole. Je crois aussi que quand on compare les choses, il faut le faire en ayant conscience de tous les paramètres.

Passé cela, je le redis, pour nous, il n'y a pas de question sur ce transfert, sur le principe même de ce transfert. Je l'ai dit au Vice-président, j'ai eu l'occasion de le dire en Conférence des maires, mais quand même, cher Pascal Bolo, je t'ai connu plus regardant, notamment quand c'est l'État qui transfère des compétences sur la question des transferts financiers et des flux financiers. Je veux rappeler, puisque tu as fait un peu de pédagogie autour de la CLECT, que la CLECT s'appuie sur les dépenses passées, pas sur les investissements d'envergure future. On sait que sur un bâtiment tel que celui-ci – il est normal de se poser la question –, nous allons avoir un certain nombre de gros investissements à réaliser, et c'est bien normal, pour l'entretenir et entretenir le patrimoine, et il est aussi normal de se poser la question du volume de ces investissements. Sans faire d'ironie ou de pédagogie à l'envers, je souhaiterais quand même que l'on puisse avoir des éléments, parce que je n'imagine pas que la Métropole ait pu envisager ce transfert sans avoir estimé au moins un minimum d'investissement autour du théâtre Graslin.

Voilà ce que je voulais dire. En tout état de cause, je pense que l'on peut être en désaccord sur les sujets et se parler un tout petit peu correctement. Je trouve un peu désobligeant, pour quelqu'un qui a été élu par le suffrage universel et par ses pairs maires de sa commune, de se faire entendre comme cela a été le cas tout à l'heure, et par qui que ce soit, d'ailleurs, comme par Aymeric Seassau aujourd'hui. Je trouve que l'on devrait se parler avec plus de respect, cela n'en rend pas moins forts les désaccords quand ils sont là, et pas moins constructifs les compromis quand nous les trouvons ensemble. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sandra Impériale. »

M^{me} Impériale : « Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je souhaitais juste remettre l'église au milieu du village. Quand j'entends que l'on parle comme des marchands de tapis, non, je reprends les propos qui ont été émis : c'était juste une question, celle de se demander s'il y avait eu une remise en état ou pas de ces équipements culturels avant le passage à une véritable métropolisation. C'était la question posée. On n'a pas remis en question la qualité culturelle des équipements qui nous sont présentés, de même que le fait de les rendre métropolitains. Je voulais juste le préciser. Je pense qu'il ne faut pas caricaturer ou écrire ses interventions avant que les collègues ne parlent.

Une deuxième chose. Quand Sébastien Arrouet parlait du logo, c'était aussi une demande de précision, parce que pour l'instant, la Métropole a la même tête que Nantes, c'est un fait. Maintenant, je pense qu'il est important que dans la communication, on puisse juste préciser les choses entre Nantes et Nantes Métropole. Sinon, là aussi, cela peut être vu par les citoyens, qui ne sont pas tous nantais, comme une preuve de mauvaise foi, ou de marchand de tapis. Je n'aime pas ces expressions, on faisait juste là preuve de deux questionnements. Là, je parlais de Marie-Cécile Gessant, avec juste un questionnement : cela a-t-il été remis en état ou pas ? Est-il prévu de le faire ou pas ? »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie-Cécile Gessant. »

M^{me} Gessant : « Je ne voudrais pas enfoncer le clou, Monsieur Seassau, mais je pense qu'il y a quand même une question de respect vis-à-vis de ce que j'ai dit. Je ne pense pas vous avoir attaqué, j'ai simplement posé des questions. Bien entendu, je ne suis pas du tout contre le fait d'intégrer le théâtre Graslin dans un équipement culturel métropolitain, et d'ailleurs, je l'ai dit en préambule. Simplement, un peu de respect par rapport à ce que j'ai dit. Je n'admets pas votre manque de respect à mon égard, surtout qu'en aucun cas, je ne vous ai directement attaqué. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Excusez-moi, mais il n'y avait rien de désobligeant dans ma bouche, à part la référence à une belle histoire de la culture populaire. Que je sache, il n'est pas désobligeant d'être comparé à un superhéros. Si cela a pu vous choquer, je veux bien m'en excuser, mais encore une fois, écoutez bien ce que j'ai dit. À aucun endroit, il n'y a quelque chose de désobligeant à l'encontre de quiconque dans cette assemblée, d'aucun maire que ce soit, qui plus est, et je sais l'engagement de Marie-Cécile Gessant pour les affaires culturelles que nous partageons ensemble au fonds métropolitain pour la culture. Si la référence à la pop culture vous désoblige, on peut la retirer. En tout cas, il n'y avait aucune volonté d'être blessant. J'ai bien choisi mes mots, et chacun pourra écouter ce qui a été dit. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anne-Sophie Guerra. »

M^{me} Guerra : « Merci beaucoup. Pour rebondir sur les propos de Monsieur Seassau, au niveau de la Région, en 2024, ce sera 347 500 euros qui seront versés à l'ANO. Je trouve dommage qu'à chaque fois, vous pointiez du doigt la Région, et pas un mot sur les départements. Il me semble que si les départements avaient mis un euro de plus, l'État aurait aussi mis un euro de plus. Or, le département 44, on connaît bien ces difficultés, mais cela représente une baisse de 23 %. Ce n'est pas anodin, donc si vous voulez commencer à taper sur des collectivités, tapez sur toutes ou sur aucune. Vous savez, c'est comme les chiens de traîneau dans un groupe : quand on en caresse un, on les caresse tous, quand on en gronde un, on les gronde tous. C'est exactement la même chose, c'est l'effet de meute.

Je voulais juste vous dire qu'en ce qui concerne l'investissement pour l'ANO, la Région est la seule à participer à l'investissement. En 2023, ce sont 200 000 euros. Je voulais rappeler l'opération Opéra Grand Écran. L'écran de 15 000 euros, c'est la région qui l'a financé, ce n'est pas une autre collectivité. Je remets juste l'église au milieu du village : quand vous parlez d'une collectivité, parlez de toutes ou d'aucune. »

M^{me} la Présidente : « On a remis deux fois l'église au milieu du village, on a évoqué les chiens de traîneau. On n'a pas eu le droit à Noël, c'est déjà ça. »

Rires.

M^{me} la Présidente : « Je propose que l'on en revienne à des choses un peu sérieuses, si vous le voulez bien, et que l'on se concentre sur le fond de la délibération. D'abord, je salue l'avancée collective qui est celle de cette assemblée, puisque je vois – il faut le dire, cela n'a pas toujours été le cas dans l'histoire de la Métropole – que la question du principe même que l'équipement devienne métropolitain ne fait pas débat. Je veux saluer cette avancée collective qui me semble utile, tout simplement, pour les habitants de nos 24 communes. Le Vice-président va naturellement répondre, maintenant qu'il en a l'occasion, aux différentes questions qui ont été posées. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Oui, quelques éléments de réponse. Tout d'abord, Monsieur Sébastien Arrouet,

effectivement, notre réponse prend du temps. On est aussi en train de consolider les analyses des résultats des fréquentations de l'année 2023. Je rappelle cependant que sur le fait de savoir finalement qui vient dans les animations, quelles classes, par exemple, viennent visiter le Musée d'arts gratuitement, on fait toujours un rapport annuel. Je présente toujours cette délibération où il y a des éléments d'informations qui sont donnés. On va essayer de vous donner les chiffres sur l'année 2023, et pas sur l'année 2022 qui commence à être un peu lointaine. Sur le logo, s'il y a le logo de la Ville de Nantes, j'en suis désolé. Je suis maire de La Chapelle-sur-Erdre, et je suis Vice-président à la culture, et si j'avais vu cela, j'aurais fait les mêmes remarques que vous.

Sur le dispositif que nous allons avoir, cela a été dit, nous allons avoir une commission locale où nous allons effectivement regarder ce qui a été dépensé. Je vais essayer d'être court, mais je tiens quand même à préciser aujourd'hui ce qui va être proposé à la CLECT. Comme les fois précédentes, il y aura le nouveau, puis la CLECT décidera, pour le fonctionnement, ses dépenses de fluide, de maintenance, et également les recettes de refacturation de charge et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur 3 ans. Sur l'investissement, ce sont les dépenses d'entretien durable du patrimoine, les travaux d'amélioration, les grosses réparations, et les recettes liées aux subventions perçues par la TVA, et c'est sur 15 ans.

Je tiens également à préciser, concernant le théâtre Graslin, qu'il a été entretenu par la Ville de Nantes. Je tiens à préciser que l'on n'est pas dans le même niveau que ce qui a été dit par Pascal, où un Château des ducs avait été fermé avec de gros travaux. Vous l'avez vu, on a aussi connu cette période transitoire du Musée d'arts où des travaux de rénovation avaient été engagés par la Ville de Nantes, puis par Nantes Métropole. On pourrait également parler du Muséum d'histoire naturelle qui, 10 ans après son transfert, est totalement rénové par la Métropole. Là, on se situe dans un bâtiment qui a été entretenu de façon correcte depuis 15 ans, puisqu'il y a eu 10 millions de travaux : la salle, la climatisation, les façades, le vestibule ont été rénovés. Je le dis, cela a été évoqué par Pascal Bolo, on va discuter des charges de centralité, mais évidemment, ces sommes-là vont être en partie – on en discutera – défalquées de l'attribution de compensations de la Ville de Nantes. Elles nous donneront aussi des moyens pour continuer d'entretenir durablement le bâtiment. C'est un bâtiment qui a continué à être entretenu correctement, on va dire cela comme ça. Dans 5 ou 6 ans, il y aura peut-être d'autres dépenses d'entretien, mais le fait d'avoir cette diminution de l'attribution de compensations nous donnera aussi les moyens de continuer d'entretenir ce bâtiment. Voilà où nous en sommes, on n'est pas dans le cadre où l'on ferme le bâtiment dans un an, et il faut tout rénover. Je tiens à le préciser pour que les choses soient particulièrement claires entre nous. »

M^{me} la M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Nous avons d'abord à voter avec les boîtiers pour la déclaration d'intérêt métropolitain. Merci. Les opérations de vote sont achevées, et cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous avons maintenant à voter sur les différentes désignations qui vous ont été proposées, les cinq titulaires et les cinq suppléants. Sauf demande expresse de l'un ou l'une d'entre vous, je vous propose de ne pas procéder par vote à bulletin secret. Il n'y a pas d'opposition à cette modalité. Je mets donc au vote à main levée la composition telle qu'elle vous a été présentée. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Ce point est donc adopté. »

19 – NANTES – ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU BAS-CHANTENAY – MODIFICATION DU DOSSIER DE RÉALISATION ET DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 19, Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération concerne la ZAC du Bas-Chantenay et la modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics. Je ne reviens pas sur les conditions et les objectifs poursuivis dans la réalisation de cette ZAC qui a pour objet de développer de l'habitat, du logement au cœur de notre Métropole, de développer et de conforter l'activité économique, d'avoir une approche de développement et de favorisation de la biodiversité, de son renforcement sur ce site, et enfin, de développer une offre culturelle.

Je vous rappelle que nous avons créé cette ZAC et confié à Nantes Métropole Aménagement sa réalisation. Elle a fait l'objet d'une prise en compte d'une étude d'impact et d'une prise en compte des avis de l'Autorité environnementale et de la Commission locale de l'eau. Nous avons déclaré d'utilité publique cette ZAC, cette opération, cela a été pris en 2019, et nous avons approuvé le dossier de réalisation.

Pour autant, sans vouloir remettre l'église au cœur du village, il s'agit de remettre cette fois-ci la Cité

des imaginaires dans ce territoire, et donc de prendre en compte l'arrivée de cet équipement public à vocation culturelle. Il nous faut donc valider aujourd'hui la modification du dossier de réalisation qui permet l'intégration de cette Cité des imaginaires dans le bâtiment Cap 44, qui est un équipement public à vocation culturelle de 6 500 m². On rappelle qu'il nous faut valider ce programme d'équipement public d'accueil de cette Cité des imaginaires, sur un projet culturel métropolitain qui permettra l'accueil du futur Musée Jules Verne, d'un lieu d'exposition temporaire, d'une bibliothèque des imaginaires, et d'un lieu de création et de diffusion. On rappelle enfin que le Belvédère qui sera sur ce bâtiment sera ouvert au dernier niveau, avec un hall d'accueil, un restaurant, un café, et les locaux nécessaires au fonctionnement de ce bâti. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie Vitoux. »

M^{me} Vitoux : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Le groupe Écologiste et Citoyen a à cœur de défendre l'équité dans la politique culturelle que nous devons mener, l'équité aussi dans l'équilibre territorial auquel nous devons veiller, et enfin, l'équité financière et sociale dans les projets que nous portons. Aussi, il nous semble juste de questionner cette proposition d'intégration de la Cité des imaginaires qui peut, il nous semble, être améliorée, et nous avons déjà formulé quelques demandes.

Effectivement, on s'apprête donc à voter l'investissement de plus de 30 millions d'euros dans ce projet, et c'est le signe d'une Métropole qui n'a pas peur de dire que la culture est essentielle, y compris en période de crise. Notre Métropole n'est ni rétive ni timide quand il s'agit d'ouvrir les imaginaires, et de cela, nous sommes fiers. Néanmoins, cette somme considérable nous oblige, et elle nous oblige d'abord à la vigilance dans un contexte de difficultés financières pour de nombreux et nombreuses acteurs et actrices de la culture. Gageons que nous ne serons pas non plus timides quand il faudra les soutenir, parce que là encore, c'est une question d'équité, et ce d'autant plus pour un projet qui est d'abord et essentiellement tourné vers des enjeux d'attractivité et de rayonnement. Aujourd'hui, on a un projet qui compte assez peu de contenu qui nous permette de nous assurer d'un lien fort et de proximité, à la fois avec le quartier et les autres villes du territoire. Cette incertitude sur l'équilibre territorial nous interroge. On a des perspectives à développer pour affermir ces relations de proximité. Là encore, c'est une question d'équité.

Enfin, 32 millions d'euros sont investis aujourd'hui, certes, mais demain, ce sera sûrement davantage dans un contexte d'inflation. Dans tous les cas, on le sait, ces projets, qui sont d'abord tournés vers l'attractivité, participent de la flambée des prix de l'immobilier, c'est un peu le principe de la fabrique de la ville capitaliste. Les opérateurs en sont conscients, et aujourd'hui, on a un enjeu qui nous préoccupe, celui d'éviter la gentrification, y compris pour rendre hommage à l'histoire ouvrière du Bas-Chantenay. Là encore, c'est une question d'équité.

Oui, la culture et la politique culturelle de Nantes Métropole doit être ambitieuse, oui, plus que jamais, on doit porter de nouveaux imaginaires, mais cela ne peut pas se faire à n'importe quel prix, et pas sans garanties suffisantes en matière d'équité culturelle, territoriale, financière, sociale. Pour toutes ces raisons, le groupe Écologiste et Citoyen va s'abstenir sur cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sandra Impériale. »

M^{me} Impériale : « Revenons à nos moutons, après l'église au milieu du village. Je vais m'arrêter là pour les expressions, je n'en ai plus d'autres. Je reviens à nos moutons, oui et non. Je pense que je ne remets pas en question cette délibération sur la ZAC du Bas-Chantenay, mais la dernière fois, j'avais fait un parallèle, vous le savez, sur le fait que nous avons aussi un îlot de fraîcheur, comme il y en aura un sur la carrière Misery du Bas-Chantenay où l'on prévoit un îlot de fraîcheur aussi. Je le redis, pourquoi ce parallèle ? Parce que j'avais demandé à ce que le site naturel de la Roche Ballue qui, en cas d'urgence climatique, est aussi un endroit d'îlot de fraîcheur, ait autre chose que zéro euro. Avant, il avait 20 000 euros pour l'îlot de fraîcheur, et maintenant, il n'a rien, puisque l'on a différencié la tarification, eu égard aux 80 % de métropolitains au sein de la Roche Ballue. J'ai bien compris que c'était plutôt la Métropole, puisque c'est ici une ZAC métropolitaine que nous votons, et que nous sommes en grande difficulté pour continuer à financer 420 000 euros chaque année pour un îlot de fraîcheur. Je pense que c'est une véritable problématique qui se pose. Puisque là, on vote pour un autre îlot de fraîcheur, j'aimerais aussi que l'on aide les anciens îlots de fraîcheur qui ne sont pas *has-been*. Il est maintenant compliqué pour les collectivités de tout mener de front, je le dis honnêtement.

J'en profite pour remercier publiquement notre collègue Anthony Descloziers, puisqu'il va venir sur ce site remarquable, malheureusement pas pour le côté "îlot de fraîcheur", mais plutôt pour le côté "écologie et suivi des bords de Loire", car la Roche Ballue fait partie de ce gros projet. Je ne remets

pas vraiment l'église au milieu du village, mais en tout cas, j'essaie de vous dire qu'il y a un véritable parallèle, et que la solidarité métropolitaine doit se faire sur l'urgence climatique et sur cet îlot de fraîcheur. Même s'il est ancien, il n'est pas *has-been*, et j'aimerais que cette solidarité remonte vers cet îlot de fraîcheur qui, au regard du climat actuel, sera peut-être au-devant de la scène. J'appelle donc à la responsabilité et à revenir sur la décision : il faut aider la Roche Ballue. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Je crois qu'il me revient de mettre les imaginaires au cœur de la cité et la cité au cœur des imaginaires. Peut-être que "le théâtre sur la place", tout simplement, ce serait pas mal. Je pense qu'il est temps que la journée s'arrête, puisque voilà que nous sommes désormais accusés de fabrique de la ville capitaliste. Vous conviendrez que pour moi, c'est assez cocasse. Puisqu'il nous reste un peu de temps, je vais continuer à m'employer de convaincre sur deux aspects.

D'abord, quand nous ouvrons un équipement de cette nature, nous l'envisageons complètement connecté à ses habitants, connecté à l'expérience que vont pouvoir y faire celles et ceux venus du quartier, venus d'autres villes de la Métropole, venus, peut-être, d'un peu plus loin. Je prends un exemple. Le Muséum d'histoire naturelle dispose en son sein d'une bibliothèque qui sert à la fois à égayer les week-ends pluvieux d'un certain nombre d'entre nous un peu partout de la Métropole avec leurs enfants, mais aussi aux enfants du quartier pour aller chercher des livres. Peut-être que les enfants de ce quartier ont une meilleure connaissance que d'autres enfants sur les dinosaures. Quand nous avons le Chronographe, il est parfaitement intégré dans une autre commune de la Métropole aux habitants de l'entourage.

Et puis il y a le projet qui n'appartient pas qu'à la ville et pas qu'au quartier, puisque c'est un projet métropolitain, donc il appartient à tous. Il appartient à ce qu'a été comme territoire de conquête pour la création artistique notre Ville, inspirant, depuis des vues comparables à celles que nous aurons depuis la terrasse Jules Verne, avec les bateaux aujourd'hui, les grues, l'imaginaire du fleuve, le goût de l'ailleurs, de l'étranger, et inspirant d'autres artistes qui viendront après lui : les surréalistes, Julien Gracq et bien d'autres, jusqu'à un grand festival de science-fiction. C'est donc un projet tout à fait singulier, qui est, je crois, exceptionnellement nantais dans ce qui incarne notre territoire, toutes ses communes, et qui s'adresse à un imaginaire sans limites. "*Le territoire de l'imaginaire aspire à l'infini*", disait l'historien Lucian Boia. J'ai encore quelques citations en stock pour Sandra Impériale, si elle est en manque, au-delà de Peter Parker, dont je crois que cela a beaucoup déplu, vous me pardonneriez. Peut-être que cela reviendra. En tout cas, c'est traiter notre passé industriel, c'est traiter l'histoire de notre commune, c'est traiter ses artistes, c'est traiter la minoterie qui a amené les farines du moulin de la Loire jusqu'à la biscuiterie, et c'est reconvoquer tout cet imaginaire. C'est ce grand projet qui nous dépasse tous et qui dépasse, je crois, un peu, les périmètres du quartier et les besoins associatifs que nous sommes en train de construire. Je crois pouvoir le dire, c'est un projet qui inspirera pour encore longtemps les générations futures, et peut-être d'autres villes. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Quelques éléments en complément de ce qu'a pu dire Aymeric Seassau. Faire de la Cité des imaginaires un seul outil d'attractivité, je crois que c'est négliger l'attachement des Nantaises et des Nantais à l'œuvre de Jules Verne. C'est ce lien important que nous avons avec cet écrivain, avec ce qu'il a pu nous procurer comme émotions en tant que lecteurs, ce qu'il a pu aussi procurer comme imagination, comme capacité à inventer, à innover. C'est bien cela que nous travaillons dans ce projet culturel, c'est le lien entre un écrivain, des habitants du territoire et la capacité qu'il donne à d'autres artistes de continuer à créer.

Après, il ne faut jamais se méprendre, les chiffres sont là : ces établissements culturels sont d'abord fréquentés par des habitants de nos territoires, c'est une réalité. Quand j'entends dire que cela va faire revenir plein de gens de l'étranger, oui, les visiteurs étrangers représentent 15 à 20 % de la fréquentation de nos établissements culturels, ce n'est pas 50 %, ce n'est pas 60 %, donc on est bien dans des établissements qui permettent d'abord aux Nantaises et aux Nantais – et quand je dis cela, je parle au niveau métropolitain – de découvrir la culture. C'est ce que l'on va continuer de travailler, mais je le dis aussi, en ayant toujours ce souci d'ouverture. Quand nous faisons le travail avec les programmations culturelles, on est évidemment attachés au fait qu'il y ait des artistes Nantais qui puissent s'exprimer, c'est le cas au Voyage à Nantes, c'est le cas au Musée d'arts, mais notre travail est aussi de faire en sorte que des artistes d'autres territoires puissent venir montrer leur culture, montrer leur créativité. Cela fait partie de la culture, de ce qu'elle a comme ouverture, et donc de cette capacité, finalement, à échanger, à créer de la mixité, bref, à faire société.

Là aussi, on va travailler avec les acteurs locaux, bien entendu, parce qu'il y aura des lieux de

résidence, parce qu'il y a la bibliothèque, et c'est aussi une culture de nos établissements. Je vais prendre un exemple très concret. On a eu la chance d'organiser le premier Festival d'astronomie il y a quelques semaines, piloté par de grands établissements : le Planétarium, le CNRS, un labo de Nantes Université. Mais avec qui a-t-on travaillé ? On a travaillé avec mon club d'astronomie à La Chapelle-sur-Erdre, avec le club d'astronomie à Sautron, on a travaillé avec les cinémas associatifs. Faites-nous confiance : on sait travailler avec les acteurs culturels locaux, cela fait partie des méthodes de travail, aujourd'hui, de nos directeurs, de nos directrices, pour ouvrir finalement cette action beaucoup plus largement sur le territoire métropolitain. Cela me paraît important à préciser.

Quelques mots, Madame Impériale, puisque vous évoquez un sujet qui n'est pas nouveau. Je rappelle que la Roche Ballue a été vue dans le cadre de la politique tourisme de proximité, pas dans le cadre de la politique îlot de fraîcheur. J'en suis désolé, c'est comme ça. Les critères nous ont effectivement amenés à ne plus venir l'aider financièrement. Je pense que, là aussi, c'est une réflexion plus globale. Je connais un îlot de fraîcheur en cœur de centre-ville de Nantes, il s'appelle le Jardin des Plantes. Le Jardin des Plantes, c'est la Ville de Nantes qui le finance. Nous sommes aussi, dans la responsabilité des élus municipaux, à mener nos politiques et à prendre nos responsabilités. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais juste revenir un instant sur la question du grand Musée Jules Verne et de la Cité des imaginaires, pour partager deux choses, pour inviter chacune et chacun, dans le respect des positions des uns et des autres, à poursuivre la réflexion, parce que franchement, je crois que le sujet le mérite.

Nous avons collectivement salué le travail qui est mené sur la culture scientifique et technique, et qui est notamment piloté par Fabrice Roussel et par Aziliz Gouez. Ensemble, nous avons dit pourquoi ce travail sur la culture scientifique et technique était déterminant, eu égard à l'histoire ouvrière, industrielle de notre ville, mais aussi eu égard à la nécessité de donner des clés à nos enfants, à nos adolescents, pour se repérer dans le monde d'aujourd'hui. Ce projet du futur grand Musée Jules Verne et de la Cité des imaginaires est un projet totalement ancré dans cette dynamique. Ce projet, c'est celui qui honore la grande histoire de notre Ville, qui refuse de tourner le dos à sa part maritime, à sa part ouvrière qui fait la fierté de notre histoire. C'est aussi pour cette raison que nous avons fait le choix ensemble de ne pas simplement faire disparaître ce bâtiment. N'ayons pas la mémoire courte, au tout début, il y avait cette question dans l'air : faut-il garder ce bâtiment ? Ensemble, à la fois pour des questions de respect de l'histoire, justement, de ce patrimoine industriel et ouvrier, et aussi parce que c'est cohérent avec ce que nous allons faire à la sortie du Grand débat, à savoir réhabiliter des espaces qui existent déjà plutôt que d'en construire de nouveaux. Il me semble qu'à l'aulne de ces deux sujets, ce projet est aligné : il est aligné avec les valeurs que nous portons, et il est aligné avec l'ambition culturelle, en effet, que nous assumons, parce que derrière, ce sont les enjeux d'émancipation, auxquels, je le sais, nous sommes collectivement attachés. Vraiment, j'invite chacune et chacun, au-delà du vote de cet après-midi, à poursuivre sa réflexion sur le sujet à l'aulne de ces deux questions : l'identité ouvrière, les enjeux de culture scientifique et technique, et le choix que nous faisons ici de ne pas démolir, de s'appuyer sur l'existant, de le valoriser, de le réhabiliter pour offrir un espace de respiration.

À celles et ceux qui en douteraient, je les invite simplement à venir se balader le dimanche Butte Sainte-Anne et à voir qui est devant le Musée Jules Verne à discuter : des enfants, des grands-parents qui expliquent à leurs petits-enfants, chacun qui partage le livre qu'il a vécu, comment cela l'a fait rêver. Ça aussi, c'est totalement aligné avec les valeurs que nous défendons : le pari de l'éducation, le pari de la culture, le pari de l'élévation par l'esprit et par l'imaginaire. Je vous invite à voter pour cet après-midi, mais aussi, vraiment, à poursuivre nos cheminements et nos réflexions sur ce sujet.

Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

20 – NANTES – ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU BAS-CHANTENAY – PARTICIPATIONS DES CONSTRUCTEURS – MODALITÉS D'APPLICATION – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 20. Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci. Nous restons toujours sur la ZAC du Bas-Chantenay, et cette fois-ci, cette délibération concerne la participation des constructeurs. Je ne reviens pas sur l'objet de cette ZAC, nous l'avons déjà évoquée, je l'ai déjà décrite. C'est simplement pour rappeler que dans le cadre des

aménagements, il est prévu des participations financières à la ZAC, concernant notamment l'aménagement de l'espace public et le financement de l'aménagement de l'espace public.

On rappelle que les constructions qui sont situées à l'intérieur du périmètre sont exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement, et que les charges foncières qui sont payées par les constructeurs à l'aménageur intègrent ces éléments financiers. Pour autant, les opérateurs privés qui sont amenés à réaliser des projets sur des fonciers privés seront redevables de participation de constructeur. Ce sera sous la forme d'une convention tripartite entre l'opérateur, l'aménageur et la Métropole. On rappelle dans la délibération que ces sommes sont versées au concédant, donc Nantes Métropole Aménagement. Vous avez, dans la délibération, un certain nombre d'éléments sur les coûts de cette taxe d'aménagement qui concerne le logement libre, le logement individuel, les bureaux d'activité, l'activité commerciale et les activités de services, avec des tarifications qui sont différentes suivant ces natures d'activités.

On précise aussi dans cette délibération qu'il y a des exonérations qui sont prononcées, dès lors que les constructions ou les projets concernent des aménagements, notamment d'équipements de services publics ou de locaux d'habitation financés dans le cadre du logement locatif social. On évoque aussi les constructions à surface très limitée, ou la construction d'un bâtiment qui fait suite à une démolition ou à des éléments patrimoniaux.

Je ne vais pas plus loin sur cette délibération, vous avez les tarifs sur ces participations qui doivent être payées par les aménageurs, par les opérateurs à notre opérateur concédant, NMA. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

21 – ORVAULT - NANTES – ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION – ROUTE DE RENNES – MODIFICATION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE AU RENOUVELLEMENT DU SECTEUR

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 21, Pascal Pras. »

M. Pras : « Il s'agit cette fois de la route de Rennes et de la modification des objectifs poursuivis et de la modalité de concertation dans le cadre du renouvellement de cette route de Rennes. On rappelle dans la délibération que cette voie a fait l'objet depuis 2013 d'un certain nombre d'éléments d'intérêt, et notamment de la mise en œuvre d'une étude urbaine qui a conduit à l'élaboration d'un plan guide. Celui-ci a été traduit en 2016 dans les plans locaux d'urbanisme des villes d'Orvault et de Nantes, et puis, bien sûr, traduit ensuite dans le PLU métropolitain.

Depuis 2016, un certain nombre d'opérations sont engagées. On a une taxe d'aménagement majorée sur cette route, et le comité de pilotage de janvier 2022, qui regroupait les élus orvaltais, les élus nantais, et bien sûr, les élus métropolitains, est arrivé à constater qu'il y avait besoin d'améliorer à nouveau les coordinations sur le développement de ce projet urbain, de ce renouvellement urbain. On a notamment retenu la volonté de développer une dynamique collective pour coordonner les mutations de la route de Rennes, d'avoir un confortement des activités économiques et de commerce, d'avoir une mise en cohérence de l'ensemble des espaces publics sur le parcours de cette route de Rennes, une prise en compte des évolutions, notamment liées aux mobilités, et en particulier aux mobilités douces, d'aller vers le développement de la ville du quart d'heure, et bien sûr, une volonté de reprendre un dialogue avec l'ensemble des citoyens.

Pour cela, nous avons aussi décidé d'intégrer sur cette route de Rennes la partie nord autour du secteur du Cardo - Grandval. Une étude urbaine a été confiée à l'AURAN. Il convient aujourd'hui, pour intégrer la mise à plat de l'étude urbaine de 2013, l'étude urbaine de l'AURAN et travailler sur un projet de cohérence, répondre à l'intérêt des citoyens, élaborer ensemble avec nos citoyens un récit de projet, créer les conditions de participation des citoyens et actualiser la démarche de concertation, de modifier les objectifs poursuivis. Je rappelle qu'au bureau métropolitain, j'ai présenté cet engagement, avec le choix d'une équipe qui nous assiste. Nous avons recruté une assistance à maîtrise d'ouvrage. Celle-ci est confiée à l'urbaniste Particules, qui est le mandataire du groupement et qui nous accompagne de manière à mettre à jour les études, à coordonner les projets architecturaux et urbains avec l'espace public, à élaborer un récit urbain à l'échelle de l'ensemble de la route de Rennes, et à accompagner une démarche de concertation.

Dans la délibération, il est proposé de définir des modalités de concertation préalable sous la forme de la mise en œuvre de deux réunions publiques et d'un temps fort autour du projet qui prendra la

forme d'une rencontre avec le public, et bien sûr, de la mise à disposition d'un dossier et d'un registre dématérialisé dans les deux communes d'Orvault et de Nantes, et au pôle Erdre et Loire. À l'issue de cette concertation, nous prendrons un bilan, qui sera arrêté par le Conseil métropolitain, pour permettre d'engager l'action sur la continuité du renouvellement urbain de la route de Rennes. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci, Madame la Présidente. Les dernières délibérations que l'on vient d'avoir, notamment la 21, sont de bons prétextes pour parler de logement et de nos entrées de ville. J'aimerais pour cela commencer par quelques constats.

Tout d'abord, un constat très inquiétant sur l'année dernière : moins de 700 logements neufs ont été enregistrés en 2023, contre les 4 000 de l'objectif du PLH. Quant aux logements sociaux, programmés sur un volume annuel de 2 000 unités, je doute qu'ils dépassent les 300 lots, même si je n'ai pas les chiffres. Ce n'est qu'un calcul approximatif, mais vous pourrez peut-être me répondre. Je salue le talent de Pascal Bolo, ce matin, qui rendait déjà le nouveau ministre du Logement responsable de tout en moins de 24 heures après sa nomination, alors que depuis le début de votre mandat, les chiffres de construction de logements sont catastrophiques.

Autre constat, nous avons une confrontation entre la crise historique de l'habitat nantais que nous vivons avec la chance d'avoir en parallèle, sur notre Métropole, d'importants gisements fonciers, principalement du fait de son étalement urbain historique que nous devons à nos anciens, qui ont fait le choix de l'étalement plutôt que de la densification. On a du foncier, mais on ne construit pas de logement, ce qui m'oblige à vous poser quelques questions. Comment se fait-il qu'avec trois sociétés d'aménagement – ce qui est un record en France –, et même quatre si on ajoute la SEM départementale de la SELA, nous ne soyons pas en mesure de développer davantage de ZAC ? À défaut, comment confirmer l'opérationnalité des quartiers déjà engagés depuis si longtemps ? Je pense évidemment à Pirmil-les Isles, par exemple, un projet qui traîne, ou encore à Doulon-Gohards qui subit une zadification progressive. La réalité, c'est que depuis 6 ans, nous n'agissons jamais à temps. On réfléchit, on concerte, on fait des ateliers, mais on patine, et ce sont, en attendant, les Nantais en mal de logement qui en subissent les conséquences.

C'est pourquoi, pour aller plus vite et pour répondre plus efficacement à cette crise, je propose un projet de mutualisation des moyens et des intelligences de nos organes d'aménagement. Travaillons à la création d'une seule agence, tout en respectant évidemment les spécificités locales de nos territoires et de nos quartiers. C'est la décision qui a été prise par Rennes il y a 20 ans, en réunissant l'aménagement, l'habitat et l'urbanisme au sein d'une même société publique. Cette inspiration vient clairement de là-bas. Je crois qu'un projet et une organisation au service d'une vision d'avenir du territoire, c'est précisément ce dont nous avons besoin sur la Métropole de Nantes.

Autre sujet sur la question des entrées de ville. Comment se fait-il, Madame la Présidente, alors que toutes les métropoles de France sont concentrées sur la conquête de leurs entrées de ville, que nous ayons aussi peu d'informations ici sur un sujet aussi important ? On parle de la route de Rennes, qui débouche quand même sur une entrée de ville avec la Porte de Rennes, et on ne sait pas qui est en charge du projet. J'ai bien entendu l'étude de l'AURAN, mais rien n'est dit. Est-ce un professionnel de l'aménagement ? Est-ce une SEM ? On a assez peu d'informations, alors que sur cet exemple, comme sur d'autres – je parle de la Beaujoire, on avait parlé de Paridis l'année dernière, d'Atlantis et de tant d'autres –, on aurait besoin d'une étude consolidée et centralisée auprès d'un seul organe, dont les compétences, le recul et l'organisation permettraient une réponse réfléchie et équilibrée, avec une vision d'ensemble que l'on ne retrouve pas dans cette politique.

De plus, quand on regarde la situation de ces zones, on se rend compte que la quasi-totalité des entrées de ville est aujourd'hui détenue par des propriétaires privés. C'est heureux, d'ailleurs, parce que ces aménagements vont coûter des sommes faramineuses et que nous aurons besoin d'engager des partenariats publics/privés.

Je renouvelle donc ma proposition de mutualiser les intelligences de nos agences en une seule entité, pour avoir le support technique centralisé au service d'une vision du territoire. À défaut, au moins une vision que vous pourriez tenir, alors que votre majorité chahute en permanence vos décisions et les projets de nos territoires. »

M^{me} la Présidente : « Merci... François Prochasson. »

M. Prochasson : « Je ne répondrai pas sur la question de la politique de nos instances d'aménagement, mais simplement sur la question du logement social, d'abord pour préciser que ce n'est pas 4 000, mais 2 000 logements sociaux. On peut toujours penser que c'est insuffisant, mais une production de 2 000 logements sociaux, c'est ce qui est aujourd'hui inscrit à notre PLH. Certes,

nous ne produisons pas assez, c'est bien évident, je pense que l'on partage tous cette vision des choses, mais il faut savoir quand même que l'État, le gouvernement, depuis 2017, a une part de responsabilité extrêmement importante sur la production de ces logements sociaux. C'est la RLS, c'est l'asphyxie de nos bailleurs sociaux qui n'ont quasiment plus de fonds propres pour effectivement pouvoir continuer à produire des logements sociaux, c'est évidemment la crise qui s'est imposée à nous ces dernières années avec l'augmentation des taux d'intérêt et du coût de la construction. C'est là que je ne peux pas accepter cette forme d'attentisme que l'on nous reproche. C'est le plan de relance que nous avons décidé au mois de juin dernier qui, grâce au travail incessant des services, permet effectivement de débloquer une part importante des opérations qui n'arrivent plus à sortir du fait de ce déséquilibre sur le financement des opérations. Je vous garantis que ce travail, qui va nécessiter de continuer l'action pour se substituer probablement à l'État déficient sur ces aides à la pierre, est mené au sein de la Métropole. Il est fait avec les fonds que nous avons décidé d'y consacrer, et ainsi, je pense que nous pourrions effectivement remonter la pente par rapport à une situation qui est bien difficile pour tout le monde, et évidemment, pour les Nantais et métropolitains qui attendent avec impatience un logement social. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Deux ou trois petites choses, avant de laisser Pascal Pras vous répondre. Quand même, il y a des sujets sur lesquels je pense qu'il ne faut pas exagérer.

D'abord, cette majorité que j'ai le plaisir de diriger est unie pour défendre le logement social. Elle est unie pour dire que oui, le logement social est indispensable. Elle est unie pour dire que oui, nous continuons, dans un contexte national compliqué, à construire. Elle est unie pour voter – je le rappelle quand même, j'ai l'impression que vous l'avez oublié – un plan de relance au mois de juin qui a mis 20 millions d'euros sur la table quand, dans le même temps, le gouvernement dont vous vous rapprochez chaque jour davantage a eu l'idée stupéfiante de remettre en cause, par la bouche du Premier ministre, la loi SRU. Je le dis, en pensant cet après-midi à Patrick Rimbart, rapporteur historique de cette loi. Je le dis en sachant comment cette déclaration est tout simplement une gifflée envoyée aux 2,6 millions de Français qui attendent un logement social. Quand, en plus, le ministre qui vient d'être nommé est auteur d'une loi anti-squat qui fait que même le très sage et très modéré Pascal Brice, Président de la Fédération des acteurs des solidarités, a déclaré ce matin sur tous les plateaux que cette nomination était une provocation, pendant ce temps-là, nous, oui, nous nous retroussons les manches. Alors sincèrement, sur cette question, gardez vos leçons, lisez le rapport de la Fondation Abbé Pierre qui dit, je cite : *“La bombe sociale va exploser”*.

Dites à vos nouveaux amis d'arrêter de nous faire croire que les classes moyennes sont des gens qui gagnent plus de 7 800 euros net par mois. Nous ne vivons pas dans le même monde qu'eux, nous ne côtoyons pas les mêmes gens. Moi, les aides-soignantes que je connais, les infirmières que je vois tous les jours, les conducteurs de la SEMITAN, ils ne pourront pas se loger dans le logement intermédiaire dont le Premier ministre veut nous faire croire qu'il serait demain éligible au logement social. Cette faute est une faute gravissime, pas simplement pour les plus pauvres, pas simplement pour les classes moyennes, mais pour le pacte républicain de notre pays. Aujourd'hui, en France, si on rapporte la situation au nombre d'habitants, on construit moins qu'en 1953, quelques mois avant l'appel historique de l'Abbé Pierre. La décision du gouvernement, dont vous vous rapprochez toujours plus, est une trahison de la parole de l'Abbé Pierre. Venez plutôt nous aider quand, ici, on se bat pour construire, pour assumer, pour sortir des opérations. Je rappelle que la Ville de Nantes est à 28 % de logements sociaux, donc les leçons sur ces sujets, je vous remercie, mais nous n'allons pas les apprécier cet après-midi. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Vous êtes dans votre rôle, vous voulez faire de la politique. Moi, j'aimerais que l'on regarde la réalité des choses. »

Exclamations outrées.

M^{me} Garnier : « J'aimerais que l'on regarde la réalité des choses, Madame la Présidente, sur deux points. Que se passe-t-il sur les logements sociaux à Nantes ? Nos taux de réalisation de logements sociaux sont bien inférieurs, par exemple, à ceux de la Ville d'Angers ? Bien sûr, on vient de rappeler un objectif de 2 000 logements sociaux. Ça, c'est l'objectif. Le taux de réalisation est très bas, je crois qu'il se situe autour de 60 %. Il est bien meilleur, par exemple, à Angers, par rapport à La Roche-sur-Yon. Ce n'est d'ailleurs pas moi qui le dis, c'est le ministre des Transitions écologiques, Christophe

Béchu, qui l'a rappelé dans l'hémicycle pas plus tard qu'avant-hier. »

Rires.

M^{me} Garnier : « Agissez, Madame la Présidente – puisqu'à ma connaissance, vous n'êtes pas ministre du Logement – sur ce sur quoi vous pouvez agir en tant que Maire de Nantes et en tant que Présidente de Nantes Métropole.

Deuxième élément. Une étude de l'AURAN qui date d'il y a 2 ou 3 ans a souligné que plus de la moitié – le chiffre exact, c'est 52 % – des ménages qui se situent sous le seuil de pauvreté à Nantes – je ne connais pas le chiffre pour l'agglomération – sont contraints de se loger dans le logement libre, parce qu'ils n'ont pas accès au parc social. Cela veut dire aujourd'hui que le logement social à Nantes n'est pas en mesure, pour des raisons qui sont complexes, je vous l'accorde, de loger les plus fragiles, de loger ceux qui en ont le plus besoin, ceux qui vivent dans notre Métropole sous le seuil de pauvreté. Alors, s'il vous plaît, un tout petit peu de modestie, gardez les leçons pour vous, essayons de travailler ensemble pour que le logement social loge les plus fragiles d'entre nous. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je rappelle que le logement social – je le dis quand même, parce que c'est très important sur la conception que nous avons de la fabrique de nos villes – n'a pas vocation à loger exclusivement les plus pauvres. Je rappelle que c'est 70 % des ménages de notre Métropole qui sont éligibles au logement social, parce qu'il a vocation à loger, et les plus pauvres, et les vraies classes moyennes, pas ceux qui gagnent 8 000 euros par mois net. Je le redis, on ne vit pas dans le même monde. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Je vais faire redescendre un peu la pression avec des chiffres : 700 logements l'année dernière. Vous montez sur vos grands chevaux, mais vous avez construit l'année dernière 700 logements. Oui, la loi change, le pourcentage change, mais la réalité, c'est que quel que soit le pourcentage, avec 700 logements, vous êtes en échec sur la politique du logement. Vous avez fait part de vos ambitions au mois de juin de l'année dernière, on en a débattu, mais la réalité, c'est qu'il est pour nous très difficile de vous croire au regard de la difficulté qu'ont aujourd'hui les premiers constructeurs de logements sociaux que sont les promoteurs immobiliers. On ne va pas reparler encore des délais de traitement des permis de construire. Tout est long, et c'est pour cela que je vous propose d'avoir, ne serait-ce que sur l'aménagement de notre territoire, une agence unique. On perd du temps sur absolument tout, et les choses n'avancent pas. Dès que l'on parle de logement, ça traîne, c'est un fait, c'est une réalité. Maintenant, vous me donnez une leçon, mais je reviens sur ce chiffre de 700 logements, c'est tout. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Pras. »

M. Pras : « Je ne sais pas par quel bout commencer, tellement je suis atterré par l'ensemble de ce que je viens d'entendre.

D'abord, je voudrais dire qu'en 2023, ce sont à peu près 4 000 logements qui ont été autorisés sur la Métropole. Effectivement, parmi ces 4 000 logements, il n'y a que 700 logements locatifs sociaux. C'est 4 000 logements sur les 6 000 du PLH, dont 700 logements locatifs sociaux au lieu des 2 000. Je pense que personne dans cette assemblée n'aura perdu de vue que la crise du logement dans laquelle nous sommes effectivement, on ne peut pas le nier, et les difficultés, François les rappelait, touchent l'ensemble de la France et l'ensemble de la production nationale. Je rappelle que ces difficultés, d'autres territoires que le nôtre les rencontrent. Après, on peut toujours parler des pourcentages qui sont plus forts dans d'autres territoires, moins forts dans certains, mais il faut aussi regarder la valeur absolue de ce que cela donne. Effectivement, la Métropole d'Angers a peut-être sorti plus de logements locatifs sociaux l'an dernier que la Métropole de Nantes, néanmoins, ils sont bien en dessous des 700 logements. Quand je prends la valeur absolue et le nombre de logements, on ne parle pas de la même chose. Je rappelle que la Métropole à elle toute seule représente plus de la moitié de la production au niveau régional, quand on est à notre production normale.

Effectivement, nous avons des efforts à continuer, des efforts à poursuivre, c'est indéniable. Avec François Prochasson et les services de la Métropole, nous y sommes attachés, nous y sommes engagés. Je viens de vous dire aujourd'hui ce que nous avons autorisé comme nombre de logements l'an dernier. Nous avons également engagé un plan de relance. J'ai annoncé à la Conférence des maires, il me semble, il y a une semaine ou une dizaine de jours, que les premiers effets du plan de relance étaient que sur le logement locatif social, nous avions – je l'ai annoncé devant tous les maires – récupéré et remis en autorisation de démarrage, ils vont pouvoir partir, 820 logements. Je me tourne vers François, je crois que c'était 820 logements. Aujourd'hui, on va

sans doute assez rapidement récupérer plus de 1 000 logements sur ceux qui n'ont pas pu s'engager. Je tiens à le redire, parce que c'est un travail important que nous avons conduit, qui concerne à la fois l'aide financière, les 20 millions d'euros que la Métropole a mis sur la table, et puis bien sûr, tout le travail que nous faisons d'accompagnement des opérateurs du logement, pour justement aider à la fluidification et à l'instruction de ces logements. Nous sommes engagés et mobilisés pour faire davantage.

Sur le chiffre, Madame Garnier, du pourcentage qui était donné par l'AURAN, je tiens à rappeler qu'il n'est pas nantais, il est métropolitain, il concerne l'ensemble des 24 communes de la Métropole. La Présidente vient de rappeler que la Ville de Nantes était à 28 % de logements locatifs sociaux. Malheureusement, les 24 communes de la Métropole – sur les 24 communes, il n'y en a que 17 qui sont d'obligation SRU et en situation de rattrapage – ne sont pas à ces 25 %, elles doivent faire des efforts. Certaines sont très proches, et d'autres ont encore de gros efforts à faire. On s'y emploie, on travaille, et je crois que c'est tout à fait le dialogue que nous avons développé, tout l'accompagnement que je développe avec les maires pour aller vers la production de ces logements globaux, c'est-à-dire le libre, l'intermédiaire, l'abordable – et le logement abordable, on connaît son enjeu au travers du BRS –, et bien sûr, le logement locatif social.

Je veux bien que l'on raconte que l'on se gausse d'un certain nombre de chiffres, mais il ne faut pas raconter de bêtises, il faut regarder précisément les choses. Je veux bien vous prendre en stage, Monsieur Richard, vous viendrez avec moi et je vous montrerai ce que l'on fait dans cette Métropole. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

22 – ENGAGEMENTS LOIRE - NANTES – OPÉRATION DE RÉNOVATION DU QUAI DE LA FOSSE À NANTES – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 22, Thomas Quéro. »

M. Quéro : « Madame la Présidente, c'est une opération qui concerne les engagements Loire et une opération de rénovation du quai de la Fosse à Nantes, dont la gestion a été transférée à la Métropole en 2000. En préalable des travaux d'aménagements qui devront être réalisés dans le cadre du projet Loire au Cœur, il est nécessaire de réparer ce quai de la Fosse, afin de lui restituer une capacité portante suffisante pour accueillir les futurs usages de l'espace public : circulation vélos, piétons, véhicules légers, et les plantations prévues.

Les travaux sont prévus entre septembre 2026 et mi-2028. Des diagnostics et une étude de faisabilité ont été réalisés en 2021 et en 2023, ils ont permis de définir les travaux à effectuer. Cela nous permet aujourd'hui de déterminer une enveloppe financière prévisionnelle d'opération fixée à 11 500 000 euros TTC. Pour réaliser tout cela, il sera nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, avec un marché en procédure de négociation. Il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation pour organiser ces prestations de maîtrise d'œuvre. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

23 – ENGAGEMENTS LOIRE – ÎLE DE NANTES – CONFORTEMENT DU QUAI WILSON (PHASE 2) – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

M^{me} la Présidente : « Délibération suivante, Thomas Quéro. »

M. Quéro : « Avec la délibération n° 23, nous restons sur les quais de Loire, mais sur l'Île de Nantes, au sud, avec le confortement du quai Wilson. Nous rappelons qu'en 2018, le Conseil métropolitain avait approuvé le programme et l'enveloppe financière de l'opération de préparation de l'assiette foncière du futur CHU, fixée à un peu plus de 20 millions d'euros TTC. Nous sommes aujourd'hui dans la dernière phase opérationnelle de cette opération avec les interventions qui ont

été réalisées autour du quai et du MiN. Après une première phase de travaux qui a été réalisée en 2018, la prochaine intervention portera sur la structure même du quai Wilson, en amont du pont des Trois-Continents. Il faut, comme la délibération précédente, restituer une capacité portante suffisante pour l'usage projeté et pérenniser les structures. Il faudra donc réparer les bétons et reprendre la structure.

La campagne des travaux est planifiée entre fin 2024 et mi-2025, et clôturera cette opération de préparation de l'emprise. La maîtrise d'œuvre est assurée par l'entreprise SCE. Les travaux sont estimés à 3 820 000 euros TTC. Ils seront exécutés dans le cadre du mandat confié à la SAMOA pour la réalisation de cette opération. Il vous est donc demandé d'autoriser la SAMOA à lancer un appel d'offres ouvert pour réaliser ces travaux. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

24 – NANTES – PROJET DE REQUALIFICATION DE LA PLACE ZOLA – AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS – OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
--

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 24, Thomas Quéro. »

M. Quéro : « La délibération n° 24 concerne le projet de requalification de la place Zola, l'aménagement des espaces publics, la définition des objectifs poursuivis, la modalité de la concertation préalable, et l'approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

La place Zola se situe sur le quartier Dervallières - Zola à Nantes, sur l'ouest de Nantes. C'est une place qui constitue un marqueur fort de l'identité de ce quartier, mais un espace peu qualifié qui se caractérise principalement par un complexe carrefour à feux, et un parking de 310 places qui accueille une fois par semaine le troisième marché nantais.

Dans le cadre du plan paysager patrimoine, il a été conduit une étude urbaine de requalification de la place de 2020 à 2022, en lien avec les habitants. Cette étude a permis d'élaborer une proposition de scénario, sur la base de laquelle a pu être défini le programme d'opération d'aménagement des espaces publics. Il s'agit, en l'occurrence, de requalifier le parking d'une surface de 13 000 m², le carrefour et ses abords, en améliorant la qualité des espaces, en donnant la priorité aux modes actifs, et en développant la présence de la nature en ville, tout en assurant toujours l'accueil hebdomadaire du marché de la place Zola. On répondra pour cela aux objectifs de la ville du quart d'heure et de la politique publique "conciliation et usages de l'espace public", avec cinq piliers :

- Lieux de vie et usages, l'humain et les piétons d'abord ;
- L'inclusivité et l'accessibilité, avec des places pour toutes et tous ;
- Une approche contextualisée qui inscrit les places dans leur environnement ;
- La nature en ville, avec des places vivantes et mieux adaptées au changement climatique ;
- Et évidemment, l'enjeu de sobriété, frugalité et simplicité des aménagements.

Cela intégrera également la question de l'ouverture des Jardins de la Fourmilière, et l'opération de construction neuve le long de la rue des Renardières.

Il y aura donc quatre espaces, au final, sur cette place. Vous trouverez un schéma en pièce jointe. Il y a la place circulée au droit de l'actuel carrefour, la place active au contact du carrefour et des façades commerciales, la face réversible au centre, qui a pour fonction d'accueillir le marché hebdomadaire et le maintien du stationnement, et la place jardin au point haut de la place, en contact avec la rue Danton et les Jardins de la Fourmilière. Évidemment, un parcours piéton et végétal traversera ces quatre espaces et assurera leur lien. Un travail sur la continuité et la porosité entre ces différents espaces garantira la cohérence du projet.

L'enveloppe financière est estimée à 7 920 000 euros TTC. Il sera nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, avec des honoraires estimés à 660 000 euros TTC. Il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un marché avec négociation pour réaliser ces prestations de maîtrise d'œuvre. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie-Cécile Gessant. »

M^{me} Gessant : « Merci, Madame la Présidente. Je signale tout de suite que je vais poser une question à la fin de mon propos.

Après l'aménagement de la place de la Petite Hollande, du quai de la Fosse, du quai Wilson, du Bas-Chantenay, voici le cinquième dossier d'aménagement d'un secteur nantais, la place Zola. Si, bien sûr, nous ne discutons pas du bien-fondé de la végétalisation de cette vaste place qui est, en effet, très minérale, nous nous interrogeons néanmoins sur le caractère métropolitain de sa réalisation qui justifie son inscription aujourd'hui à l'ordre du jour de notre assemblée. Certes, le marché hebdomadaire de la place Zola est sans nul doute très sympathique, mais sa zone de chalandise est sans commune mesure avec celle de la Petite Hollande ou de Talensac. Il s'inscrit comme un grand marché de quartier, sans pour autant revêtir un intérêt métropolitain. Or ce sont tout de même près de 8 millions d'euros qui sont affectés à son réaménagement. Autant vous dire que cette classification métropolitaine suscite chez moi et chez mes collègues maires une lueur d'espoir de voir les places de marché de nos centres-villes réaménagées par Nantes Métropole, préservant ainsi nos enveloppes territorialisées d'investissements d'une telle dépense, souvent fort importante. Cela m'amène tout naturellement à m'interroger sur le financement de ce projet par la PPI centralisée, plutôt que par la PPI territorialisée de la Ville de Nantes. Ou bien, formulé de façon différente, et c'est une question : à quelles opérations d'aménagement nantaises la PPI territorialisée de la Ville de Nantes est-elle affectée ? Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Chère Marie-Cécile Gessant, je vais vous répondre tout de suite, mais je crains de vous décevoir en ce qui concerne l'espoir pour votre commune ou d'autres, puisque cette opération est bien prise, naturellement, sur les crédits de la PPI territorialisée de la Ville de Nantes. Madame Van Goethem. »

M^{me} Van Goethem : « Madame la Présidente, chers collègues, nous sommes ravis, dans le groupe Avenir métropolitain, de voir que cette place Zola va enfin être réaménagée, ou plus exactement, de voir que cela arrive enfin à un Conseil. En effet, cela fait une dizaine d'années, voire plus, que la question se pose. C'est vrai que tout le monde en parlait un petit peu comme de "l'arlésienne", et aujourd'hui, cela devient quelque chose de clair.

C'est un projet, ou en tous les cas une proposition que l'on nous fait aujourd'hui de près de 8 millions d'euros prévisionnels. À partir de la commission préparatoire de ce Conseil, j'avais quelques questions à poser, parce qu'il est vrai que lors de la préparation du Conseil, nous n'avions pas le plan. Depuis, nous l'avons eu, et je vous en remercie. C'est vrai que ce plan n'explique pas grand-chose, donc tout simplement, l'idée est de poser quelques questions.

Il y a cinq éléments marquants au niveau de cette place. Tout d'abord, je vous rappelle que cette place est d'abord un marché, c'est le fameux marché de Zola que l'on connaît bien à Nantes, et que l'on connaît peut-être un peu moins bien à l'échelle de Nantes Métropole, en effet. C'est tout à fait possible, puisque l'on n'est quand même pas dans le centre-ville, on est dans le péri-centre, le long des boulevards du XIX^e siècle. C'est un grand marché alimentaire de plein air que l'on a tous les jeudis matin. C'est un marché qui est incontournable pour énormément d'habitants du quartier, de toute façon.

La difficulté, c'est que l'on a fait pas mal de concertations, je ne reviens pas aujourd'hui sur les difficultés du dialogue citoyen dans ce domaine, parce qu'il y a eu énormément de réunions, d'abord en visio, puis en présentiel, mais des réunions avec des citoyens qui ne pouvaient pas être élus, des élus qui n'étaient pas de la majorité. Bref, c'était un peu compliqué pour avoir un peu de transparence, je me suis contentée de ce que j'ai trouvé sur les sites internet. La difficulté, c'est que j'ai rencontré pas mal de commerçants du marché – et non pas les commerçants de la place – qui s'inquiétaient, parce qu'ils avaient l'impression que l'on ne voulait plus d'eux. Ils étaient un peu surpris que l'on ne les ait pas consultés directement, ou que l'on n'ait pas discuté avec la fédération des commerçants. Bref, je vous le dis tout simplement, ils ont eu l'impression qu'on les mettait de côté, d'autant plus que, de plus en plus, il y a une absence de surveillance sur ce marché, que ce soit au niveau des voitures encore garées le jeudi matin, ou que ce soit au niveau du passage des vélos dans les allées, ce qui gêne pas mal les habitants qui sont dans le marché. Ils n'ont donc pas été consultés, la Fédération des marchés de France n'a pas été contactée, et c'est vrai que cela les a un peu perturbés. Je vous le dis, je le ressors : cela a créé une inquiétude au niveau des commerçants. Je les ai rassurés, en tous les cas ceux qui m'ont contactée. Pouvez-vous nous garantir qu'en effet, il n'y aura pas de remise en cause de la place des commerçants du marché sur cette place de marché ? C'est déjà une première question.

Deuxième question. C'est aussi actuellement un grand parking qui, en effet, est très moche : il faut être réaliste, ce n'est pas très joli. C'est un parking qui est actuellement non payant. Il est vrai qu'il sert beaucoup, 310 places pour aujourd'hui, d'autant plus que l'on est en train de mettre en place les stationnements payants des boulevards attenants, et que l'on est en train de supprimer quelques places de parking en remettant ces boulevards en épi. De plus en plus, il est assez chargé. Alors que

l'on a cette difficulté qui se pose, que l'on a ces contraintes dans les rues adjacentes, j'aimerais savoir, alors même que l'on nous dit qu'il faut prendre la place de la voiture, si vous avez arrêté votre scénario. En lisant un peu les comptes rendus de réunions, j'ai vu que l'on parlait de 100 ou de 132 places de parking qui resteraient. Avez-vous pris une décision ? Est-ce encore à rediscuter ? C'est vrai que le hiatus entre 310 et 130, voire 150... Il faudra trouver des places autre part et faire d'autres communications. On va repousser, en effet, les voitures.

Payant/pas payant, c'est la vraie question. On lit chez certains journalistes, auprès de certains journaux, le fait que ce ne sera payant qu'à la fin des travaux. Est-ce que ce sera payant à la fin des travaux ? Envisage-t-on une zone bleue ? Ce serait, à notre avis, quelque chose de plus réfléchi, cela permettrait justement de ne pas avoir ces voitures ventouses, tout en pouvant s'arrêter sur ce parking pour les personnes qui ont peut-être parfois du mal à se déplacer en vélo. C'est la deuxième question.

Troisième question. Je vois sur le plan qui a été donné qu'il y a une ouverture vers les Jardins de la Fourmilière. Pour que tout le monde le sache, ces Jardins de la Fourmilière qui se situent dans ce quartier représentent 3 ha de verdure très appréciables et des jardins familiaux. On a déjà plus de 120 parcelles de jardins familiaux, il y a déjà des jeux pour les enfants, des tables de pique-nique. C'est vraiment un endroit pour se reposer, pour se promener, pour en profiter, et cela se situe vraiment à côté. Question : va-t-on démolir la maison qui donne accès à ces jardins ? Simplement, dans les différents ateliers, on constate, en s'intéressant un petit peu, que c'est extrêmement partagé au niveau des ateliers, en particulier sur l'insécurité, voire les incivilités. Les habitants disaient : "D'accord, mais à condition que ce soit fermé et qu'il y ait une surveillance". Là encore, il faudra que ce soit assez clair, et ça ne l'est pas dans la détermination de votre délibération. Pourra-t-on encore en discuter plus tard ? Paraît-il que les arbitrages ne seraient pas terminés, mais c'est un oui-dire.

Quatrième question. On constate que des constructions nouvelles sont prévues sur la place. J'avais compris "végétalisation", j'avais compris "harmonisation de cette place", afin que les gens puissent en profiter, s'asseoir sur des tables de pique-nique, mais là, on nous dit que l'on va faire des bâtiments. On ne sait pas trop d'où cela sort. Dans les différents scénarios, dans les différents travaux qu'il y avait, on vous dit même que la pertinence des nouvelles constructions est discutée. Cela ne fait pas l'unanimité, cela questionne même la légitimité de la concertation. Question : d'où viennent ces idées de constructions ? A-t-on besoin de constructions sur cette place ? C'est une vraie question. Apparemment, cela a l'air d'être acquis dans la délibération, puisque l'on nous dit : "Une opération de constructions neuves est prévue le long de la rue des Renardières". C'est une vraie question. Pourquoi ? Comment ? Il y a quelques inquiétudes à ce niveau-là. Le cabinet médical, en particulier, était un petit peu inquiet, c'est en tout cas ce qu'ils m'ont dit, puisque c'est là que je vais.

M^{me} la Présidente : « Merci. »

M^{me} Van Goethem : « Dernière question, j'en avais cinq. »

Protestations.

M^{me} Van Goethem : « Écoutez, il y en a aussi qui ont le droit de parler, tout simplement. Je vous rappelle quand même que la place Zola est aussi un carrefour, et là, on nous dit que ce carrefour va être refermé en diminuant les voies. J'ai regardé le plan, on me dit "orthogonalisation des voies". Je ne suis pas très intelligente, je ne sais pas trop ce que cela veut dire, mais quand on me dit "rafraîchir les voies, refermer les voies", pour moi, cela signifie que les trottoirs vont être agrandis et que l'on va réduire les différentes voies. Ce serait aussi intéressant de voir quel serait l'impact par rapport aux autres quartiers. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Michel Lucas. »

M. Lucas : « Au-delà de ce que l'on est en train d'entendre sur un programme, etc., je pense que dans ce qu'il se passe par rapport aux communes, quelle que soit leur taille, effectivement, il y a aussi des programmes qui sont établis par les équipes en place dans chaque commune. Je rappelle que cette conciliation sur la place Zola rentre aussi dans le cadre de "places et placettes", et que l'on a toute une expérimentation sur ce sujet. On doit le faire quelles que soient les communes, puisqu'il y a d'autres communes qui sont concernées par ce sujet, et c'est un sujet métropolitain. Celle-ci, au vu de son montant, on la passe effectivement dans le Conseil métropolitain, mais on en a d'autres qui passent aussi en Bureau métropolitain et qui ne font pas l'objet d'autant d'observations. On va aussi laisser les équipes – je le dis comme ça – qui connaissent mieux chaque commune discuter des sujets particuliers et de ce qu'elles vont faire. Comme on l'a dit par ailleurs, puisqu'il y a la volonté de

dupliquer cela dans chaque commune, c'est aussi une méthode que l'on cherche, puisque l'on cherche à regarder la réversibilité des choses : il y a un marché, comment peut-on faire des usages, comment cela peut-il être un espace public, etc. ? Il en va aussi d'une méthode que l'on souhaite initier au niveau de la Métropole, afin d'avoir un travail plus commun à l'intérieur des 24 communes pour travailler par ailleurs. Je rappelle qu'on vient d'avoir le même débat sur Bouguenais, mais qui n'a pas fait le même objet en Conseil métropolitain. C'est simplement ce que je voulais dire. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Ali Rebouh. »

M. Rebouh : « Je vais essayer de répondre aux diverses questions de Madame Van Goethem, et Thomas prendra le relais avec moi. Sur le marché, bien évidemment, cela a été la première condition : le maintien du marché. Des discussions qui ont eu lieu, à la fois avec les commerçants qui sont là de manière pérenne, que ce soit Weldom, le garage, le fleuriste, etc. Il y a aussi eu des discussions avec le marché, il faudra sans doute retourner les voir. En tous les cas, dans le COPIL, on a associé Hervé Fournier qui est en lien avec eux. S'il faut y retourner, on a prévu d'avoir des permanences, des stands là-bas. Le marché, bien évidemment, va être maintenu, c'est l'objectif n° 1. Sur le stationnement, en effet, sur la première délibération, il était inscrit qu'il y avait du stationnement payant, et que le parking en payant était intégré. On avait souhaité, avec les élus de quartier, dire que ce n'était peut-être pas utile maintenant, et ce pour deux raisons. D'abord, parce qu'il y avait un phénomène qui était particulier à la rue de Danton, qui elle-même n'aurait pas pu bénéficier du stationnement payant, parce que le parking était de l'autre côté du boulevard. On maintient donc le parking gratuit jusqu'au moment des travaux, et après les travaux, lorsque l'on sera dans une configuration où il y aura une perte de place d'environ 50 %, l'objectif est en effet d'avoir un stationnement payant, tout en prenant en compte des stationnements bleus pour les divers commerçants.

Sur l'ouverture de la Fourmilière, c'est une intention forte des élus d'avoir cette ouverture sur un lieu qui est peu connu, mais qui est extrêmement apprécié. On est bien évidemment en discussion avec les riverains qui peuvent s'interroger ou s'inquiéter sur des questions de tranquillité publique, au sujet desquelles on sera bien évidemment vigilants.

Sur les constructions neuves, ce ne seront pas des logements, ce seront plutôt des lieux pour le regroupement du cabinet médical, avec lequel on est en discussion. Il y a aussi un projet d'agrandissement du Weldom, qui souhaite s'agrandir et offrir une autre activité. Il y avait aussi un projet lié à une restauration, puisque l'on n'a pas de restauration sur le coin. Il n'y aura pas, par contre, de logements, mais plutôt ce type de services.

Je laisse Thomas reprendre sur la question des constructions et sur la question du carrefour pour compléter mon propos. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Thomas Quéro, rapidement. »

M. Quéro : « On ne va pas imposer à tout le monde des échanges qui, en effet, auraient leur place au Conseil municipal de Nantes, ou sinon dans des réunions publiques qui ont eu lieu depuis 2020. Néanmoins, on entend les questions et l'interrogation de Madame Van Goethem.

Sur la question de ces constructions, on est amenés à la travailler et à la faire évoluer, puisque nous avons effectivement, depuis le début du projet, la question du déplacement du magasin Weldom qui a été à prendre en compte, associée également à des envies, à des velléités de certaines professions de santé de pouvoir s'intégrer dans un bâtiment, donc sur des opportunités immobilières que nous devons faire figurer dans le programme. Je rappelle que l'objet de la délibération est bien un programme d'aménagement, une enveloppe financière qui vise justement à sélectionner un maître d'œuvre qui nous permettra après d'avancer sur un avant-projet, une précision. L'étape n'est pas à l'ensemble des précisions, que ce soit sur le carrefour, le dessin de la place que vous attendez, et que nous attendons tous. En effet, aujourd'hui, nous sommes à cette étape importante de lancement du budget et du programme. Ensuite, le maître d'œuvre, une fois sélectionné, nous permettra d'avancer en lien avec les services et de définir de manière plus précise cette carte, qui n'est aujourd'hui qu'un schéma d'indications nécessaire en complément de cette délibération. À ce stade, compte tenu des choses, on souhaite voter et approuver le programme d'aménagement qui reprend la totalité des éléments qui ont été partagés avec les habitants du quartier avec lesquels nous avons travaillé, et le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre qui nous permettra d'avancer. Ce seront les étapes suivantes. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci, Madame la Présidente. Je vais être court. On arrive à l'issue des délibérations pour la centralité nantaise, pour la Ville de Nantes, et je voudrais vous dire que cela fait rêver d'avoir autant d'argent consacré pour nos communes et pour Nantes, 24 millions d'euros. Je voudrais dire que notre groupe de maires est plein d'énergie et d'espérance pour l'avenir. Aussi, Madame la Présidente, plein de rêveries improbables. Je voudrais vous en livrer une, si vous le voulez bien, en 15 secondes.

Je voudrais rêver de pacifier une voie à Vertou, une voie de circulation devant deux écoles où 1 200 viennent presque chaque jour à l'école, une voie où il y a aujourd'hui beaucoup de voitures, une voie où l'on a envie d'encourager les modes doux, donc deux politiques publiques qui rentrent dans la politique métropolitaine. Pour cela, on a demandé une petite barrière, une toute petite barrière d'environ quelques milliers d'euros, par rapport aux 24 millions d'euros que nous allons voter (parce que nous allons voter pour, Madame la Présidente). J'ai aujourd'hui beaucoup entendu parler de "république des maires", et là où il y a la volonté d'un maire, surtout quand cela rentre dans une politique ou dans des politiques publiques métropolitaines, on devrait trouver la solution, surtout quand cela ne coûte que quelques milliers d'euros, pour essayer de répondre à ces politiques publiques. Surtout, cela servira 1 200 élèves. S'il vous plaît, Madame la Présidente, pourriez-vous réétudier cette question très précisément, en évitant de m'envoyer les grandes considérations de jurisprudence ou de technique ? Je pense que quand on est innovant, quand on a envie de rêver, on dépasse un peu tout cela pour trouver des solutions. J'ai fini, 15 secondes à peu près, Madame la Présidente, si on compte façon "Thomas Quéro". »

M^{me} la Présidente : « Merci, votre message est passé. Si vous le voulez bien, nous allons retourner à la délibération qui, je le rappelle, concernait la place Zola, et donc je vais mettre aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

25 – ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES – CHARTE EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE NANTES MÉTROPOLE

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 25, Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération concerne le renouvellement de notre adhésion à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, charte que nous avons signée, à laquelle nous avons adhéré en 2015 pour formaliser et rendre public notre engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes. Je rappelle que cette charte a été initiée en 2006 par le Conseil des communes et des régions d'Europe, qu'elle est désormais signée par plus de 2 000 collectivités territoriales en Europe, parmi lesquelles 330 collectivités en France. Elle a un peu plus de 15 ans, et donc forcément, vous le savez, nos sociétés ont changé, avec des enjeux de réchauffement climatique, des enjeux de violences faites aux femmes, et aussi un contexte international particulièrement inquiétant.

Le Conseil des communes et régions d'Europe a souhaité retravailler la charte avec des associations nationales, parmi lesquelles l'Association française du conseil des communes et des régions d'Europe. Vous avez l'ajout de 9 nouveaux articles qui parlent de la place centrale que doit occuper l'égalité femmes-hommes dans le développement durable, la nécessité de lutter contre les cyberviolences, la reconnaissance également du danger démocratique que représentent les violences à l'égard des femmes élues et du personnel féminin des collectivités territoriales, l'incitation à mieux prendre en compte la réalité des discriminations multiples et croisées, et également le travail sur des sujets comme les technologies numériques, ou encore le télétravail. J'insiste aussi sur la reconnaissance d'un droit à un environnement sain comme un droit fondamental qui prend en considération les besoins des femmes, et évidemment, la promotion et la garantie des droits des citoyens et des citoyennes à la santé sexuelle et reproductive. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie-Cécile Gessant. »

M^{me} Gessant : « Pas de crainte, parce que mon intervention n'a pas du tout vocation à remettre en cause la politique qui vise à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, tant il reste effectivement à faire dans ce domaine. C'est presque le contraire qui justifierait mon propos. À la lecture attentive de la charte européenne, jointe en annexe de cette délibération – et je l'ai lue –, il ne vous a pas échappé que les principes fondamentaux et les articles sont tous rédigés au sens d'une

stricte égalité hommes-femmes. Tous, sauf la majorité des 9 nouveaux articles – en fait, 7 sur 9 – qui sont l’objet de l’évolution de la charte soumise à notre approbation. En effet, la référence à l’égalité entre les hommes et les femmes a quasiment disparu de la rédaction, au profit d’une référence exclusive aux jeunes filles et aux femmes (et c’est une femme qui vous le dit). De là à ce que les hommes et les femmes qui les soutiendront trouvent cela discriminant, il n’y a qu’un pas. La rédaction initiale de la charte me paraissait tout de même un peu moins clivante. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Chers collègues, le groupe Écologiste et Citoyen soutient évidemment le renouvellement de notre adhésion à cette charte européenne pour l’égalité des femmes et des hommes.

Comme maire d’Orvault, je souhaitais aussi partager avec vous une initiative que nous avons prise parmi les premiers en France en faveur des droits et de la santé des femmes, en mettant en place, depuis le 1^{er} janvier de cette année, un congé menstruel, c’est-à-dire en accordant aux agentes de la Collectivité qui souffrent de règles douloureuses un ou deux jours de congé ou de télétravail supplémentaires par mois, sans jour de carence, sur présentation d’un certificat médical annuel.

Les articles 9 et 11 de la charte que nous allons adopter nous incitent, je cite, “à *prendre en compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes dans nos décisions politiques, et à assurer des conditions de travail appropriées*”. Le congé menstruel va donc dans ce sens. Douleurs pelviennes, abdominales et dorsales, nausées, céphalées, troubles hormonaux, mal-être, la liste des effets indésirables liés aux menstruations est malheureusement longue. Comment se satisfaire que selon une étude de l’IFOP de 2022, un tiers des femmes salariées déclarent que leurs douleurs menstruelles impactent négativement leur travail ? Car il n’existe, aujourd’hui, aucun cadre légal dans notre pays permettant aux femmes de s’arrêter sans perte de salaire : elles doivent choisir entre perdre des jours de congé ou de salaire, ou endurer ces douleurs sur leur lieu de travail, sans aucune prise en charge. Faire évoluer la loi pour reconnaître ce droit aux femmes et prendre en compte ces spécificités est donc nécessaire. C’est pourquoi nous invitons les sénatrices et sénateurs à soutenir la proposition de loi, je cite, “*visant à améliorer et garantir la santé et le bien-être des femmes au travail*” qui sera examinée le 15 février prochain au Sénat.

En attendant son adoption éventuelle, avec Anne-Sophie Judalet, conseillère municipale orvaltaise déléguée à l’égalité femmes-hommes et conseillère métropolitaine, nous sommes à votre disposition pour partager les leçons d’expérience que nous menons, et pour envisager sa mise en œuvre dans d’autres communes et dans notre Métropole, en cohérence avec la charte européenne à laquelle nous adhérons. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mahaut Bertu. »

M^{me} Bertu : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, chers collègues, nous votons aujourd’hui l’actualisation de la charte européenne pour l’égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et l’ajout de 9 articles. Au vu de l’heure, je vous rassure, j’ai bien sélectionné les quelques sujets qu’il me semblait important de mettre en lumière.

La charte nous invite à continuer le combat pour l’accès au droit sexuel et reproductif, et pour le droit à l’avortement. Si l’Assemblée nationale s’est prononcée pour l’intégration de l’IVG dans la Constitution, le Sénat est nettement plus divisé sur le sujet. Contrairement à ce que certains responsables politiques ont pu avancer dernièrement, l’IVG, oui, est bien inscrite dans le droit français, mais ce droit reste fragile et entravé dans notre pays. Ces dernières années, de nombreux centres de planification qui pratiquent des avortements ont dû fermer faute de financement, créant une forte disparité territoriale dans l’accès à ce droit. Sur notre territoire, le planning familial de Loire-Atlantique défend le droit à la contraception, à l’avortement, à l’éducation à la sexualité depuis 1962, et régulièrement, leurs locaux sont attaqués. Cela a encore été le cas le 17 janvier dernier. Ces dégradations ne doivent pas être minimisées, elles sont uniquement à visée de faire peur, d’intimider, et donc d’entraver ce droit. C’est un signal qui doit nous faire réagir toutes et tous, et qui prouve à quel point il est urgent de faire entrer dans la Constitution cette liberté des femmes à disposer de leur corps.

Parmi les changements sociétaux qu’il nous faut également nécessairement prendre en compte, le mouvement MeToo, qui a su montrer l’ampleur et le caractère massif des violences sexistes et sexuelles. Ces violences sont partout, elles touchent tous les milieux, et aucun espace n’y échappe. Je suis en train de dire des choses un peu dures, donc si vous pouvez arrêter de rire au fond... Merci. Ces violences sont partout, elles touchent tous les milieux, aucun espace n’y échappe, et je

voulais profiter de cette prise de parole pour souligner le courage de Judith Godrèche qui a exprimé publiquement hier matin l'emprise, les violences sexuelles, les violences physiques, l'isolement et la domination dont elle a été victime. Sa parole, son courage – à ses côtés, on le sait, il y a tant de femmes qui n'ont pas encore parlé –, ces révélations doivent éveiller la rage chez chacune et chacun d'entre nous face à l'impunité de tant d'agresseurs.

Comment nous engager pour le droit des femmes à disposer de leur corps, pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, sans évoquer la honte que je ressens, que nous devons ressentir, face au blocage de la France dans les négociations européennes pour harmoniser la définition du viol à l'échelle européenne, et baser celle-ci sur l'absence de consentement ? Le projet présenté par la Commission européenne stipulait que l'absence de consentement devait être un élément central et constitutif de la définition du viol, étant donné que fréquemment, le viol est perpétré sans violence physique ni usage de la force. La France, la Hongrie, la Pologne et la République tchèque ont fait front commun contre ce texte. Le constat est terrible, le chemin est encore long, le sexisme est partout, mais nous ne baisserons pas la garde ni l'espoir de construire pas à pas, sur notre territoire et au-delà, dans notre pays, une société où le patriarcat n'aura plus sa place. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Roussel : « Quelques éléments de réponse, Madame Gessant. Il y a quand même des articles qui parlent de l'égalité femmes-hommes, je pense notamment aux objectifs de développement durable, et également sur la reconnaissance des droits des citoyens et des citoyennes. Il y a quand même des sujets. Après, vous l'avez dit, il y a encore des combats à mener, et c'est dans ce sens qu'il faut comprendre la rédaction de ces articles, bien entendu. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

26 – CAMPUS NANTES – CONVENTION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT 2024-2026 À CONCLURE AVEC L'INSTITUT CATHOLIQUE DES ARTS ET MÉTIERS (ICAM) – APPROBATION
--

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 26, Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « C'est une convention pluriannuelle d'investissement 2024-2026 à conclure avec l'Institut catholique des arts et des métiers. Cette convention est fondée sur deux délibérations de Nantes Métropole, je vais essayer d'aller vite.

Tout d'abord, une délibération du 10 décembre 2021 qui définissait les axes stratégiques approuvés au niveau de l'Enseignement supérieur pour définir nos soutiens aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre de la démarche Campus Nantes, dont vous avez les différents critères. Et puis une délibération du 24 mars 2022 qui vient approuver les principes d'intervention pour une contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur privés, ces derniers devant répondre à au moins un des critères qui avaient été définis dans la délibération.

L'ICAM répond évidemment aux objectifs des axes stratégiques que l'on a définis, et évidemment, aussi à ces quatre critères, et peut donc prétendre à un soutien de la Métropole. Je rappelle que l'ICAM, aujourd'hui, est basé à Carquefou. Il y a près de 600 élèves ingénieurs, des centaines de stagiaires de la formation professionnelle, plus de 20 jeunes décrocheurs, un réseau important avec 70 universités partenaires, près de 10 % d'étudiants étrangers, et évidemment, de fortes coopérations avec, au niveau de la recherche, des laboratoires, notamment de Nantes Université. Sur le volet innovation, je tiens également à préciser que l'ICAM est adhérent ou membre du conseil scientifique de plusieurs pôles de compétitivité.

Le projet qui nous est présenté est un projet structurant d'espace numérique et d'innovation collaborative au service des étudiants et des entreprises du territoire qui repose sur trois axes majeurs : une continuité numérique avec la halle de production existante, le développement de nouveaux usages, notamment des espaces de travail collaboratif, un plateau pédagogique, et aussi un espace de coworking pour assurer le travail avec les publics extérieurs.

Le coût du projet est de près de 2 millions d'euros hors-taxes. Nous avons d'abord été sollicités, comme la Région, à hauteur de 700 000 euros hors-taxes, soit 350 000 euros pour chacun d'entre

nous, mais au regard des discussions que nous avons eues avec l'ICAM, et aussi pour être en cohérence avec la Région, nous apporterons une subvention à hauteur de 275 000 euros, comme la Région des Pays de la Loire. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

27 – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – RÉSEAU DE CHALEUR ZAC DE LA MINAIS – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – AVENANT N° 4

M^{me} la Présidente : « Tristan Riom, pour la délibération n° 27. »

M. Riom : « Cette délibération touche la question des réseaux de chaleur, et donc le réseau de chaleur de la ZAC de la Minais. Vous connaissez maintenant les réseaux de chaleur, je n'ai pas besoin de réexpliquer le sujet, surtout au vu de l'heure qu'il est, ni de vous expliquer que cela s'inscrit bien dans notre stratégie de transition écologique.

Sur cette délibération, c'est assez simple : jusqu'à présent, une partie de la tarification pour la chaleur qui est fournie aux usagers se basait sur un indice gaz qui n'existe plus, parce que le tarif public réglementé du gaz B1 existe plus. Du coup, pour faire la tarification pour les usagers, il convient de trouver un nouvel index. On signale que nous devons trouver un nouvel index pour ce prix. Il est à noter que le gaz n'est pas la totalité de la chaleur fournie, heureusement, il y a une chaufferie bois, donc pour les usagers, cela restera une modification limitée. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

28 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – RÉSEAU DE CHALEUR AFUL CHANTRERIE – DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES DE DÉVELOPPEMENT PRIORITAIRE – DÉCISION DE CLASSEMENT

M^{me} la Présidente : « Délibération suivante, Tristan Riom. »

M. Riom : « Cette délibération touche le réseau de chaleur de l'AFUL Chantrerie, et plus spécialement, c'est une décision de classement. Le réseau de chaleur de l'AFUL Chantrerie est un réseau privé qui ne nous appartient pas et dont nous n'avons pas la gestion. Néanmoins, lorsqu'ils veulent faire un classement – comme vous le savez, le classement est une obligation de se raccorder au réseau de chaleur lorsque vous êtes à proximité, que vous construisez un nouveau bâtiment ou que vous faites une rénovation importante –, ils ont besoin de nous. Ils ont donc signalé une envie de faire ce classement, pour permettre et encourager le raccordement sur leur réseau de chaleur. Comme à chaque classement, je n'ai pas besoin de vous représenter les différents enjeux, mais il y a des conditions pour être dedans, des conditions pour en sortir, et une étude précise en termes d'impacts économiques. En tout cas, c'est une bonne nouvelle pour le réseau de l'AFUL Chantrerie, qui va pouvoir continuer à se développer. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

29 – CONVENTION AVEC L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHAT PUBLIC (UGAP) – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 29, Hervé Fournier. »

M. Fournier : « Il vous est demandé d'adopter et d'approuver la convention avec l'Union des groupements d'achats publics, l'UGAP, qui est une centrale d'achat. C'est une convention que nous concluons avec la Métropole, avec les communes, avec les sociétés publiques locales et les SEM, ainsi que Nantes Métropole Habitat, et qui permettra, sur la durée 2024-2028, de partager des tarifs avantageux sur des nomenclatures de produits autour de la notion d'univers de véhicule, de matériel

informatique. Je ne rentre pas dans le détail, tous est mis dans la délibération. Je rappelle simplement que l'UGAP partage avec nous un certain nombre d'objectifs de notre SPAR que j'ai exposé ce matin. Voici pour cette délibération. Un vote d'approbation vous est demandé. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

30 – CONTRAT DE CESSIION DE DROITS – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MACHINES DE L'ÎLE – AVENANT N° 15 – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération n° 30, avant de demander à Pascal Bolo de présenter cette délibération, je dois demander à Elhadi Azzi, Anthony Descloziers, Anne-Sophie Guerra, Sandra Impériale, Anas Kabbaj, Florian Le Teuff, Fabrice Roussel, Aymeric Seassau, Emmanuel Terrien et Laurent Turquois de sortir de la salle. »

M. Bolo : « C'est tout simple, il s'agit juste de régler la question des droits d'auteur, pour qu'ils cèdent leurs droits à Nantes Métropole qui les rétrocède ensuite au Voyage à Nantes, qui sont dus à François Delarozière et Pierre Orefice pour l'ensemble du bestiaire des Machines de L'île et du Carousel des Mondes Marins, à l'exception de ce qui concerne l'Arbre aux hérons, l'ancien Arbre aux Hérons, y compris le Grand Héron, qui, lorsqu'ils feront l'objet d'une décision sur leur mode d'exploitation, pourront à nouveau faire l'objet d'une convention de cession de droits d'auteur. Ces droits d'auteur étaient jusqu'ici plafonnés à hauteur de 20 000 euros par an. C'est une somme qui a été finalement assez rarement atteinte, mais il a été convenu, puisque c'était bloqué depuis des années, que l'on puisse passer à 23 000 et des poussières ce plafonnement, et qu'il y ait une clause d'indexation régulière, pour que l'on n'y revienne pas. On va ainsi simplifier l'ensemble de ce dispositif qui, au fil des années, devenait un tout petit peu complexe. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci, Madame la Présidente. Je serai rapide, promis. Vous déplaçonnez les droits d'auteur, je trouve qu'ils sont déjà très importants. Ils sont aussi associés à un pourcentage sur les billets de 0,5 %, et je crois 3 % sur la boutique des Machines de L'île, ce qui me paraît au total assez important. Ma question est : pouvez-vous nous communiquer le chiffre d'affaires de cette boutique, afin que l'on puisse, par cette occasion, faire nos calculs, ce qui nous permettrait de savoir combien vous réglez en droits d'auteur au global ? Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Bolo : « Je peux effectivement vous livrer quelques chiffres, non pas sur le chiffre d'affaires total, mais sur les montants que cela fait. Je prends par exemple l'année 2010, 3 % du chiffre d'affaires sur les produits dérivés, cela faisait 6 628 euros pour l'année, pour l'un des deux. Vous me permettrez de ne pas personnaliser les montants. Les montants de 20 000 euros ont été atteints en ce qui concerne la billetterie en 2017, 2019 et 2022. En ce qui concerne les 3 % sur les produits dérivés, le maximum a été, en 2019, 25 000 euros, ainsi qu'en 2022. Ce sont des deux années où l'on a atteint des montants de ce type-là. C'est 0,5 % plafonnés sur la billetterie, et 3 % sur les produits dérivés. C'est bien cela. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Je n'ai pas le chiffre d'affaires de 2022 et 2023 de la boutique, ou alors, vous ne voulez pas nous le donner, ou vous ne l'avez pas. C'est la question que je vous posais. »

M. Bolo : « Ce que je viens de vous livrer. Je peux préciser pour 2022. Les droits d'auteur liés à la boutique et aux 3 % du chiffre d'affaires hors-taxes de la boutique – et vous pouvez, à partir d'une petite opération arithmétique, en déduire le chiffre d'affaires hors-taxe, c'est une petite règle somme toute assez facile à faire –, pour 2022, c'était respectivement 23 274 et 25 253 euros de droits sur ces produits dérivés. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

31 – STADE LOUIS FONTENEAU DE LA BEAUJOIRE À NANTES – MODERNISATION DU POINT DE LIVRAISON D'ÉNERGIE HAUTE TENSION DU SITE ET RÉFECTION DE LA SONORISATION D'AMBIANCE ET DE SÉCURITÉ DU STADE – PROGRAMME ET L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE DE L'OPÉRATION – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 31, Ali Rebouh. »

M. Rebouh : « Il s'agit des travaux du stade Louis Fonteneau de La Beaujoire, un stade qui appartient à la Métropole et dont on va fêter le 40^e anniversaire. Cela s'inscrit dans une enveloppe de travaux que l'on avait déjà votée liée à l'entretien durable. Il ne s'agit pas d'augmenter le montant, mais plutôt de notifier les candidats qui ont été retenus suite à l'appel d'offres. Il s'agit des travaux de remplacement de l'installation du bloc autonome d'éclairage et de sécurité, des systèmes de sécurité avec le remplacement de la sonorisation de sécurité et d'ambiance, et d'électricité, modération du point de livraison d'énergie de haute tension du site. Deux lots ont été attribués pour la société Brunet, et un autre pour le groupement Anciens ETS Perraud, le tout pour un montant global de 1 829 000 euros. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

32 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 32. Avant de donner la parole à Pascal Bolo, je dois demander à Aziliz Gouez, Mahel Coppey, Fabrice Roussel, Frankie Trichet, Marie Vitoux, Bassem Asseh, Cécile Bir, Hervé Fournier, Pierre Quénéa, Bertrand Affilé, Mahaut Bertu, Christophe Jouin, Pauline Langlois, Nicolas Martin, Yves Pascouau, Fabrice Roussel à nouveau, Richard Thiriet, Frankie Trichet à nouveau, Sophie Von Goethem, Marie-Annick Benâtre, Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Anne-Sophie Guerra, Sandra Impériale et Richard Thiriet de sortir de la salle. Je donne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « N'allez pas trop loin, j'ai l'intention de faire vite. Il s'agit de la traditionnelle attribution de subventions au tiers. Il vous est proposé d'attribuer des subventions dans tous les domaines des politiques publiques de la Métropole pour un montant total de 10 231 115,29 euros, tel qu'il est décrit dans le tableau qui était joint en annexe 1 de cette délibération. C'est tout simplement l'exécution du budget, puisque maintenant que nous avons un budget, nous pouvons l'exécuter et décider des dépenses correspondantes. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci. Je ne suis pas sûr que l'on ait tout à fait le quorum, mais ce n'est pas très grave. »

M^{me} la Présidente : « Si, on a tout à fait le quorum. »

M. Amailland : « Super ! Une courte question, Madame la Présidente. Il y a deux semaines, en Bureau métropolitain, nous avons voté 18 millions affectés à la gestion locative des terrains de stabilisation et d'insertion dans le cadre de notre stratégie commune de résorption des bidonvilles de la Métropole. L'idée était, je crois, de confier à un opérateur la gestion locative, la maintenance et l'entretien des terrains, pour un montant de 18 millions d'euros pour 4 ans. Ici, dans notre délibération, on nous dit que deux communes du territoire se sont engagées dans cette démarche d'accompagnement de l'insertion durable des familles roms – je voudrais d'ailleurs saluer leur engagement –, mais il nous est demandé aussi d'approuver l'attribution de subventions, d'un montant de 1 800 000 euros, dont l'objet serait également la gestion locative du terrain. Je ne sais pas si on

peut financer sur deux vecteurs la même chose, l'un via un opérateur dédié, et l'autre via la commune. C'est une première question.

La deuxième question est un peu dézoomée, parce que l'on sait que notre Métropole est le deuxième territoire le plus attractif pour la population roms, après la région parisienne. On sait que ces 18 millions d'euros sont sans doute une première étape du financement de cette politique. Je le dis : comment concilie-t-on humanité et fermeté, qui est notre *leitmotiv* sur cette question, pour éviter de faire en sorte que cette générosité crée un appel d'air, et surtout, que nous soyons toujours à courir après l'accueil réussi de ces familles candidates à l'installation sur notre territoire ? Parce qu'accueillir, c'est bien, mais accueillir bien, c'est sans doute mieux, et c'est ce qu'il faut que l'on fasse, mais si on est toujours obligés de courir après l'arrivée de familles, on risque de s'épuiser. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Mon cher Rodolphe, je te remercie pour la question. Depuis le Bureau métropolitain d'il y a 15 jours, je me suis posé à peu près la même question, déjà surpris par le montant qui est passé en Bureau métropolitain et pas en Conseil. Aujourd'hui, l'intervention de Rodolphe Amailland permet de l'évoquer ici. J'ai fait mes petits calculs pour Orvault. Effectivement, il y aura une aide de la Métropole d'environ 1,2 million d'euros pour l'investissement, et par rapport au tableau qui était fourni au Bureau métropolitain – qui est clairement illisible, il faut vraiment chercher pour comprendre –, on arrivera à un montant global de 2 millions d'euros, environ, donc 800 000 euros de fonctionnement. Cela va financer neuf mobil-homes à Orvault sur le terrain d'insertion, et on divise par 9, cela fait 222 222 euros par famille et par mobil-homes sur 4 ans. J'ai mis beaucoup de temps pour bien tout comprendre, parce qu'une partie passe en Conseil municipal d'Orvault, une autre partie en Bureau métropolitain, et c'est très complexe. Je pense que sur ce sujet tout particulièrement, il est primordial de faire preuve d'une grande transparence, c'est l'intérêt de tous les élus. Merci beaucoup. »

M^{me} la Présidente : « Merci. François Prochasson. »

M. Prochasson : « Sur la question globale de la présence de familles en bidonvilles sur notre territoire, ce n'est pas un choix de la Métropole, c'est évident. La réalité, c'est qu'il y a du travail, et que par des circuits parfois douteux, bien des maraîchers trouvent du personnel corvéable, disons les choses comme elles sont, qu'aucun français n'accepterait comme salaire. Vous n'imaginez pas les conditions de travail de ces personnes. Les bidonvilles sont générés par cet appel à du travail indigne, difficile, qui est accepté par des populations roumaines en grande difficulté. Voilà la réalité que nous vivons, et nous nous attachons à rappeler à l'État sur ce sujet ses obligations.

Cependant, la Métropole ne peut pas rester sans rien faire, et l'une des options qui ont été retenues pour avancer sur ce terrain et améliorer les conditions de vie de ces habitants en bidonvilles, c'est d'accompagner les communes – parce que je voudrais rappeler que cette compétence est bien municipale, elle n'est pas métropolitaine – de manière à ce qu'elles puissent assurer de meilleures conditions de vie à ces personnes vivant sur leur territoire. D'où un système qui relève de deux approches.

Une première approche consiste en investissement, à réaliser des terrains d'insertion, des terrains de stabilisation. Il est tard, je ne vais pas vous expliquer tous les détails de ce processus. Il y a donc des subventions apportées à ces villes, à ces communes pour réaliser ces terrains d'insertion. Il est évident que si nous souhaitons que les choses se passent bien sur ces sites, il faut aussi assurer un appui en fonctionnement pour toutes les communes qui souhaitent réaliser ce genre d'équipement. Là aussi, le choix est laissé aux communes de prendre en charge elles-mêmes en régie cet accompagnement au quotidien de ce que l'on appelle de la gestion locative, mais c'est aussi de l'accompagnement des familles pour accéder à leurs droits. Les communes peuvent le faire elles-mêmes, c'est un mode de financement. La Métropole leur propose, si elles le souhaitent, de s'appuyer sur ce marché, qui a été discuté en Bureau métropolitain, qui nous permet effectivement de mutualiser les moyens à la disposition des communes. Là aussi, c'est vraiment la liberté des communes de choisir entre une opération en régie que la Métropole va appuyer, ou bien une délégation à la Métropole pour assurer ce travail au quotidien sur les sites qui auront été réalisés par les communes. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Martine Métayer. »

M^{me} Métayer : « Merci, Madame la Présidente. Quelques mots au nom de la Ville de Rezé pour remercier le travail de qualité qui a permis de concrétiser ces différents projets, et notamment la collaboration avec les services et François Prochasson, mais aussi Robin Salecroix qui a travaillé

avec nous à la mobilisation du foncier pour pouvoir réaliser ces opérations.

Je veux juste dire qu'il s'agit là de la concrétisation d'une logique de résorption durable de ces bidonvilles, pour sortir d'une logique des évacuations suivies de réinstallation, puisqu'il s'agit bien, à travers ces installations temporaires, au-delà de la dignité humaine qu'elles représentent à côté des bidonvilles – mais François l'a dit –, d'accompagner ces familles vers une vraie réinsertion. Pour revenir à un propos qui a été beaucoup tenu pendant cette assemblée, on a beaucoup parlé de solidarité, on a beaucoup parlé d'égalité, eh bien nous souhaitons que ces principes soient appliqués sur ces situations, et ce sur l'ensemble du territoire métropolitain. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions sur ce sujet, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

M^{me} la Présidente : « Délibération suivante, Aïcha Bassal. »

33 – PERSONNEL MÉTROPOLITAIN – ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – DISPOSITIONS DIVERSES – APPROBATION

M^{me} Bassal : « Merci, Madame la Présidente. Notre délibération va avoir quatre points.

Le premier va concerner l'adaptation du tableau des effectifs avec la création, pour le budget principal, de 22 postes. Nous avons également, dans ce même budget principal, trois suppressions de postes en surnombre, et 31 transformations de postes. Dans le budget annexe de l'eau, une création de poste. Dans le budget annexe de l'assainissement, deux créations de postes. Dans le budget annexe des déchets : cinq créations de postes, trois suppressions et deux transformations de postes.

Le deuxième point va concerner le relèvement des seuils de remboursement, d'hébergement et de restauration pour des frais de mission hors résidence administrative. En effet, un nouvel arrêté précise les montants. Vous avez le détail par strates dans la délibération. Par ailleurs, nous proposons de réévaluer ces montants à chaque arrêté ministériel, sans attendre notre instance délibérative.

Le troisième point va concerner la liste des agents et agentes qui peuvent se voir attribuer un véhicule de fonction. Dans notre Collectivité, les emplois fonctionnels éligibles sont le directeur général des services et les directeurs généraux adjoints. Vous avez la liste dans l'annexe 2.

Le dernier point va concerner le renouvellement de la convention avec l'Amicale sportive et culturelle des agents des collectivités de la métropole nantaise (l'ASMN). Cette association qui propose des activités sportives et culturelles est ouverte à tous les agents ou retraités des communes de notre territoire. Cette convention est proposée pour une durée de 3 ans. On propose d'accorder, pour l'année 2024, un montant de 33 000 euros. Il est également prévu la mise à disposition d'un agent. Vous avez l'ensemble des détails dans l'annexe 3.

Voilà, mes chers collègues, il vous est demandé d'approuver cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

34 – DISPOSITIONS DIVERSES – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 34, Michel Lucas. »

M. Lucas : « J'ai compris qu'au vu de l'heure, il fallait faire court. Il s'agit d'une délibération qui est en quatre points.

Le premier point concerne la transition écologique. C'est une convention de partenariat entre Nantes Métropole et le groupe La Poste pour le développement d'une logistique urbaine et durable. Le pacte pour une logistique urbaine, durable et résiliente a été adopté le 7 octobre 2022, avec une feuille de route travaillée en concertation avec les acteurs du territoire. La convention que l'on va avoir avec La Poste n'exclut pas de passer aussi des conventions avec d'autres entreprises en dehors de La Poste. J'en resterai là sur ce sujet.

Deuxième point, cela concerne Sautron, Nantes, les travaux de requalification de l'espace public,

l'aménagement d'un axe magistral cyclable rue de Nantes, et la mise en place d'une CRA, d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains. Nous avons délibéré, et Madame Gessant nous avait posé la question le 26 janvier dernier pour cette CRA qui se met en place concernant Sautron.

Autre sujet pour la même chose sur Saint-Sébastien-sur-Loire, les travaux d'aménagement de l'axe magistral cyclable boulevard des Pas-Enchantés, et également la mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains avec la saisine de la commission de règlement amiable. Enfin, le dernier point sur cette délibération, c'est la procédure d'indemnisation amiable des commerçants, le règlement intérieur, et délibération de saisine de la commission de règlement à l'amiable. C'est la délégation des modifications à la Présidente ou au Vice-président délégué. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière ? Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

35 – OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT À VOCATION ÉCONOMIQUE ET D'HABITAT CONCÉDÉES À NANTES MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT – AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT – BAS CHANTENAY ET DOULON GOHARDS À NANTES – PIRMIL LES ISLES À NANTES ET REZÉ – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 35. Avant de donner la parole à Pascal Bolo, je dois demander à Bassem Asseh, Marie-Annick Benâtre, Laure Beslier... S'il vous plaît, chers collègues, il nous reste deux délibérations. Je vous demande, pour celles et ceux qui nous écoutent, de continuer à faire les choses dans le calme et le respect qui sied à cette assemblée. Je recommence. Bassem Asseh, Marie-Annick Benâtre, Laure Beslier, Vincent Boileau, Delphine Bonamy, Jocelyn Bureau, Mahel Coppey, Anthony Descloziers, Christine Guerriau, Sandra Impériale, Jean-Claude Lemasson, Michel Lucas, Martine Métayer, Pascal Pras, Pierre Quénéa, Thomas Quéro, Christelle Scuotto-Calvez, Sophie Van Goethem et François Vouzellaud. Je donne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Très rapidement, il s'agit pour deux axes, ceux du Bas-Chantenay et de Doulon-Gohards, d'avenants permettant une restructuration de la rémunération de l'aménageur en diminuant le taux de rémunération, de commercialisation, et en augmentant le forfait annuel. Pour la zone d'aménagement concerté Pirmil-les Isles, compte tenu du décalage des commercialisations, c'est exactement la même chose. Dans les trois cas, cela ne modifie en rien le montant total de la rémunération ni le bilan financier des opérations. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

36 – DÉSIGNATIONS DIVERSES – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Dernière délibération, Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Il s'agit de désigner, au sein de la commission permanente Grands services urbains, Monsieur Guinot en remplacement de Monsieur Lannuzel pour la Ville de Bouguenais, et de désigner, au sein des instances du syndicat mixte de Grand Lieu Estuaire, Monsieur Mondou en remplacement de Monsieur Thune pour les Sorinières. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sauf demande de la part de l'un ou de l'une d'entre vous, je vous propose que nous puissions voter à main levée. Il y a peut-être une demande de vote à bulletin secret ? »

Rires.

M^{me} la Présidente : « Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité, et notre Conseil achevé. Merci à tous. »

La séance est levée à 19 h 05.

Le Secrétaire de séance,

La Présidente,

Primaël PETIT



Johanna ROLLAND





AMENDEMENT

Le vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), prévu à l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI), doit intervenir avant le 15 avril de chaque année, ou au 30 avril l'année où intervient le renouvellement des conseils municipaux. Par ailleurs, le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 B sexies du code général des impôts.

Depuis la réforme de la fiscalité locale du 1er janvier 2021 et conformément à l'article 1379-0 bis, Nantes Métropole perçoit les produits de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), des taxes foncières bâties et non bâties, de la cotisation foncière des entreprises (CFE) ainsi que ceux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Compte-tenu de la dégradation du service public de collecte des ordures ménagères au printemps 2023 en raison de mouvements sociaux, Nantes Métropole consent à restituer, à titre exceptionnel, aux ménages métropolitains la taxe qu'ils ont payée en 2023, en abaissant le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à 6,95 %.
Les autres taux de fiscalité directe locale pour 2024 restent identiques à ceux de l'an passé.

Les taux de fiscalité directe locale proposés au conseil métropolitain pour l'année 2024 sont identiques à ceux adoptés l'an passé.

Il vous est proposé d'adopter les taux, applicables au 1er janvier 2024, comme suit :

- Taux de taxe foncière bâtie : 6,41 %
- Taux de taxe foncière non bâtie : 4,88 %
- Taux de THRS : 10,14 %
- Taux de TEOM : ~~7,95 %~~ **6,95 %**
- Taux de CFE : 31,49 %

Par ailleurs, les EPCI ont, en vertu de de l'article 1636 B decies du Code Général des Impôts, la possibilité de mettre en réserve la différence constatée, au titre d'une année, entre le taux maximum de CFE de droit commun et le taux de CFE effectivement voté. Il est proposé de mettre en réserve 100 % de la différence positive qui sera constatée en 2024 entre le taux maximum de droit commun de CFE et le taux voté par l'assemblée délibérante.

Le Conseil délibère et,

1 – fixe pour l'année 2024, les taux de fiscalité directe locale suivants :

- Taux de taxe foncière bâtie : 6,41 %
- Taux de taxe foncière non bâtie : 4,88 %
- Taux de THRS : 10,14 %
- Taux de TEOM : ~~7,95 %~~ **6,95 %**
- Taux de CFE : 31,49 %

2 – décide de mettre en réserve 100 % de la différence positive qui sera constatée en 2024 entre le taux maximum de droit commun de CFE et le taux voté par l'assemblée délibérante,

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SUBVENTIONS 2024

Conseil métropolitain du 9 février 2024

Politique Publique	Nom du bénéficiaire	Montant De subvention demandé	Montant proposé au vote	Montant total voté En 2024	Rappel Montant 2023	Rappel Montant 2022	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
Soutien aux grands événements métropolitains	Lieu Unique	210 000 €	120 000 €	120 000 €	200 000 €	130 000 €	Le Lieu Unique programme deux expositions d'envergure avec une approche inédite de questions historiques, sociétales et culturelles contemporaines. Ce positionnement participe du rayonnement du Lieu Unique, avec un public nombreux et diversifié, dont près de 60 % de Nantes Métropole. Le Lieu Unique coproduit avec la Cité des Congrès le festival Atlantide sous la direction artistique d'Alain Mabanckou. Ouvert sur le monde, il fait se côtoyer une cinquantaine d'auteurs internationaux et nationaux et le grand public, qui viennent à Nantes partager les mots du monde et croiser leurs points de vue littéraires sur les grands enjeux de nos sociétés. Compte tenu du rayonnement de ces deux projets, il est proposé d'attribuer au Lieu unique une subvention de 120 000 €, dont 70 000 € au titre des expositions et 50 000 € au titre d'Atlantide.	1 – Convention	3554
Rayonnement et ouverture au monde	La Société Nantaise de Préhistoire (SNP)	1 200 €	800 €	800 €	800 €	800 €	La Société Nantaise de Préhistoire est une association qui veille à diffuser l'actualité de la recherche archéologique sur la préhistoire locale et nationale. Le soutien proposé porte sur le fonctionnement général de l'association.	Sans convention	3570
Rayonnement et ouverture au monde	Société Archéologique et Historique de Nantes et de Loire-Atlantique (SAHNLA)	2 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	La Société Archéologique et Historique de Nantes et de Loire-Atlantique participe à la diffusion des nouvelles connaissances produites sur le territoire en matière d'archéologie et de recherche historique par l'édition d'un bulletin annuel et l'organisation de conférences. Le soutien proposé porte sur le fonctionnement général de l'association.	Sans convention	3570
Rayonnement et ouverture au monde	Centre d'Histoire du Travail (CHT)	15 000 €	15 000 €	15 000 €			Le Centre d'histoire du Travail gère le centre d'archives régionales sur l'histoire syndicale ouvrière et agricole et intervient à ce titre sur plusieurs communes de la Métropole : collecte, classement, mise à disposition du public. Le soutien proposé porte sur le fonctionnement général de l'association.	Sans convention	3610
Rayonnement et ouverture au monde	Société des Historiens du Pays de Retz	9 500 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	La société des historiens du pays de Retz (SHPR) intervient sur le territoire du pays de Retz historique soit 47 communes dont 9 communes de Nantes Métropole. Elle fédère également 23 associations historiques locales (7 sur le territoire métropolitain). Elle a pour objectif de favoriser et de partager la recherche historique sur le pays de Retz. Elle organise notamment des cycles de conférences, des expositions et des actions pédagogiques. Le soutien porte sur le fonctionnement général de l'association et notamment sur le poste d'animateur salarié de l'association.	Sans convention	3610
Rayonnement et ouverture au monde	AMAGA- Association des maires de la grand'anse	128 500 €	128 500 €	128 500 €	129 000 €	45 000 €	L'objet du projet de coopération 2023-2024 est de donner les moyens à l'AMAGA de contribuer à l'amélioration de la sécurité et des conditions de vie des habitants de la Grand' Anse en Haïti . Il est financé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. Une convention 2023-2024 a été approuvée lors du bureau métropolitain du 7 juillet 2023 et l'avenant 1 lors du bureau métropolitain du 29 septembre 2023 pour tenir compte de la quote-part de la subvention obtenue par Nantes Métropole auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. C'est ainsi que la subvention 2023 a été portée à 129 000 € au total. Conformément à la convention, il vous est proposé au titre de 2024, le versement d'une subvention de 128 500€ (dont 25 000 € sur le Budget annexe de l'eau, opération 2997) .	2- Avenant 1 en cours-convention 2023-2024	2935 : 103500 € 2997 (budget eau) : 25 000 €
Rayonnement et ouverture au monde	La Maison des Hommes et des Techniques (MHT)	20 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	La Maison des Hommes et des Techniques (MHT) a pour objet social d'être la mémoire de l'histoire et de la culture de la construction navale nantaise. Elle anime un centre d'interprétation au cœur du Parc des Chantiers, et y propose notamment une exposition permanente "Bâtisseurs de navires" complétée d'une exposition temporaire. Le centre accueille environ 18 000 visiteurs par an. Dans le cadre de la convention 2022-2024, pour permettre à un large public (habitants, touristes, individuels, groupes...) de découvrir les expositions proposées, l'Association et Nantes Métropole partagent l'ambition d'une ouverture élargie du lieu d'accueil (notamment au mois d'août et lors des week-ends des vacances scolaires de Pâques à la Toussaint). Dans ce cadre, il est proposé de renouveler la subvention de fonctionnement sur 2024 de 15 000 € à la MHT.	3 – convention en cours 2022-2024	636
Rayonnement et ouverture au monde	Les Hérons	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	L'association "Les Hérons, tourisme et culture(s) solidaires en métropole nantaise" se donne pour mission de "mettre en tourisme" des territoires situés hors des circuits classiques, particulièrement les quartiers populaires, et de proposer « des vacances pour tous », à travers plusieurs actions : animation et valorisation d'une communauté d'hospitalité, construction d'offres de découvertes (visites, ateliers, sorties), valorisation des productions locales (art, artisanat, gastronomie), création d'événements... Depuis trois ans, elle donne à voir son projet associatif à travers l'organisation d'un événement estival de tourisme participatif et de proximité sur la métropole « Le voyage des hérons ». Dans le cadre de la convention 2024-2026, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2024 de 50 000 € à l'association Les Hérons.	4 – Convention 2024-2026	636
Économie et emploi responsables	OZ	20 000 €	16 000 €	16 000 €	20 000 €	20 000 €	L'entrepreneuriat constitue un levier essentiel pour la transition vers un modèle de développement économique plus responsable, conjuguant compétitivité économique, inclusion sociale et durabilité environnementale. Ce soutien à la création d'entreprises doit bénéficier au plus grand nombre et cela sur l'ensemble du territoire métropolitain des centres-villes aux quartiers populaires. Dans ce but, Nantes Métropole apporte son appui financier aux structures dédiées à l'accompagnement des créateurs et au financement de la création d'entreprise. Une convention 2022-2024 lie Nantes Métropole avec les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) qui constituent une forme d'accompagnement solidaire que la collectivité entend soutenir. Sont concernées les coopératives OZ, Coop chez vous, Ouvrez-boîtes et Baticréateurs. Pour 2024, il est proposé 16 000 € pour OZ (coopérative d'activités et d'emploi offrant une solution de test et d'accompagnement pour les métiers culturels et créatifs). La baisse du montant de la subvention s'explique par la réalisation d'une objectivation des montants versés aux CAE en fonction du nombre d'entrepreneurs accompagnés et du nombre d'ETP consacré à l'accompagnement dans chaque CAE.	5- Avenant 1 à la convention 2022-2024	3066
Économie et emploi responsables	Coopchezvous	23 000 €	23 000 €	23 000 €	28 000 €	28 000 €	L'entrepreneuriat constitue un enjeu majeur pour le développement économique de notre territoire et un levier essentiel pour la transition vers un modèle de développement économique plus responsable, conjuguant compétitivité économique, inclusion sociale et durabilité environnementale. Ce soutien à la création d'entreprises doit bénéficier au plus grand nombre et cela sur l'ensemble du territoire métropolitain des centres-villes aux quartiers populaires. Nantes Métropole se fixe comme objectif de favoriser la création d'entreprises et d'activités sur le territoire et apporte pour cela un appui financier aux structures dédiées à l'accompagnement des créateurs et au financement de la création d'entreprise. Une convention 2022-2024 est en cours entre OZ, CoopChezVous, Ouvrez Boîtes et Baticréateurs. Pour 2024, il est proposé de verser une subvention de 23 000 € pour CoopChezVous. La baisse du montant de la subvention s'explique par le fait qu'une subvention exceptionnelle avait été versée les autres années et n'est pas renouvelée cette année.	6– Avenant 2 à la convention 2022-2024	3066

Économie et emploi responsables	Baticréateurs 44	40 000 €	30 000 €	30 000 €	40 000 €	40 000 €	L'entrepreneuriat constitue un levier essentiel pour la transition vers un modèle de développement économique plus responsable, conjuguant compétitivité économique, inclusion sociale et durabilité environnementale. Ce soutien à la création d'entreprises doit bénéficier au plus grand nombre et cela sur l'ensemble du territoire métropolitain des centres-villes aux quartiers populaires. Dans ce but, Nantes Métropole apporte son appui financier aux structures dédiées à l'accompagnement des créateurs et au financement de la création d'entreprise. Une convention 2022-2024 lie Nantes Métropole avec les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) qui constituent une forme d'accompagnement solidaire que la collectivité entend soutenir. Sont concernées les coopératives OZ, Coop chez vous, Ouvre- boites et Baticréateurs. Il est proposé de renouveler le soutien à hauteur de 30 000 € pour 2024 à Baticréateurs. La baisse du montant de la subvention s'explique par la réalisation d'une objectivation des montants versés aux CAE en fonction du nombre d'entrepreneurs accompagnés et du nombre d'ETP consacré à l'accompagnement dans chaque CAE.	7- Avenant 1 à la convention 2022-2024	3066
Économie et emploi responsables	Adie	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	L'Adie est une association de financement de la création d'entreprise sur le territoire national. L'entrepreneuriat constitue un enjeu majeur pour le développement économique de notre territoire et un levier essentiel pour la transition vers un modèle de développement économique plus responsable, conjuguant compétitivité économique, inclusion sociale et durabilité environnementale. Ce soutien à la création d'entreprises doit bénéficier au plus grand nombre et cela sur l'ensemble du territoire métropolitain des centres-villes aux quartiers populaires. Nantes Métropole se fixe comme objectif de favoriser la création d'entreprises et d'activités sur le territoire et apporte pour cela un appui financier aux structures dédiées à l'accompagnement des créateurs et au financement de la création d'entreprise. Il vous est proposé de renouveler le soutien à hauteur de 35 000 € pour 2024 pour Adie.	8 – Convention en cours 2022-2024	3066
Économie et emploi responsables	Initiative Nantes	245 500 €	245 500 €	245 500 €	245 500 €	245 500 €	Initiative Nantes est une association de financement de la création d'entreprise sur le territoire de Nantes Métropole. L'entrepreneuriat constitue un levier essentiel pour la transition vers un modèle de développement économique plus responsable, conjuguant compétitivité économique, inclusion sociale et durabilité environnementale. Ce soutien à la création d'entreprises doit bénéficier au plus grand nombre et cela sur l'ensemble du territoire métropolitain des centres-villes aux quartiers populaires. Dans ce but, Nantes Métropole apporte son appui financier aux structures dédiées à l'accompagnement des créateurs et au financement de la création d'entreprise. Il vous est proposé de renouveler le soutien à hauteur de 245 500€ pour 2024 pour Initiatives Nantes.	9 – Convention en cours 2022-2024	3066
Économie et emploi responsables	Singa	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	Singa est une association qui œuvre auprès des publics réfugiés. Dans ce cadre, elle sensibilise et accompagne à la création d'entreprises des publics éloignés de l'emploi (femmes, jeunes, publics issus des quartiers Politique de la ville). Cette subvention participe au fonctionnement de l'association sur son volet sensibilisation et accompagnement à l'entrepreneuriat des publics cibles de la politique publique métropolitaine (femmes, jeunes et publics issus des quartiers Politique de la ville). Il vous est proposé de renouveler le soutien en 2024 à hauteur de 20 000 € pour Singa.	Sans convention	3066
Économie et emploi responsables	ACPL- Association Régionale des Cigales des Pays de la Loire	8 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	3 000 €	L'association des CIGALES Pays de la Loire – ACPL- (club d'investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) mobilise l'épargne privée. Elle accompagne l'émergence des projets entrepreneuriaux dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire. Son action se fait en concertation avec les Ecosolies. En 2021, L'association a réalisé une étude d'impact de son activité et son plan d'actions 2022-2024. Il s'articule autour de trois axes : Développer le nombre des Cigales, développer la notoriété, améliorer la gouvernance et la formation des cigaliers. Il est proposé de renouveler la subvention de 6000 €, pour soutenir le développement de l'association sur le territoire sur l'année 2024.	10 – Convention en cours 2022-2024	3066
Économie et emploi responsables	L'Autre Cercle	2 500 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	L'Autre Cercle est une association qui œuvre pour l'inclusion des personnes LGBT dans le monde du travail par des actions de sensibilisation, de formation des acteurs économiques, employeurs et professionnels intermédiaires de l'emploi. Cette action est réalisée à travers un éventail d'outils (jeux, formations, expositions) servant l'animation de temps forts en entreprises, collectivités, ou syndicats. Cette action est mise en œuvre au titre de la Lutte contre les discriminations à l'emploi. Il est proposé d'accorder une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2024.	Sans convention	3050
Économie et emploi responsables	Alieor	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	L'association Alieor accompagne à la recherche d'emploi et la ré-orientation des demandeurs d'emploi au profil atypique avec un haut potentiel intellectuel, de tous âges et résidant majoritairement dans Nantes Métropole. L'association anime des ateliers d'accompagnement à la recherche d'emploi et l'orientation. Ces temps sont animés autour de thématiques clés telles que l'estime et la présentation de soi, la communication autour de son haut potentiel intellectuel (HPI), avec l'intervention de recruteurs et de chargés de mission Ressources Humaines. Ces ateliers accueillent en moyenne 15 à 20 personnes, de profils variés, sur des formats journée. En parallèle, Alieor mène une activité de sensibilisation des professionnels de l'emploi, des recruteurs et des réseaux professionnels. L'objectif global est de faciliter la recherche, le maintien dans l'emploi, ainsi que l'évolution professionnelle des publics. A ce titre, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € pour l'année 2024.	Sans convention	3050
Économie et emploi responsables	Ardepa	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	Diver(s)ités est un projet porté par l'Ardepa (Association régionale pour la diffusion et la promotion de l'architecture), avec pour objectif de contribuer à la diversité et l'égalité des chances dans l'accès aux études supérieures vers les métiers de l'architecture. Dans cette visée, l'Ardepa met en relation des lycéens avec des professionnels et des étudiants de cette filière, au travers d'interventions (visites, ateliers) sur diverses thématiques en lien avec les quartiers d'implantation des 12 lycées partenaires, relevant notamment de la géographie prioritaire. Il est proposé de renouveler le soutien à l'association en attribuant une subvention de 5 000 euros au titre de 2024.	11 – Convention 2024	3050
Économie et emploi responsables	Ménage Service	8 000 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	Ménage Service accueille, chaque année, une quarantaine de salariés (soit 5 ETP conventionnés) accompagnés dans le cadre de son association intermédiaire (structure conventionnée par l'Etat qui a pour objectif l'embauche de personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles). Elle privilégie la mise à disposition de personnel dans le cadre d'activité de réalisation de travaux occasionnels ou récurrents d'entretien du domicile (ménage et repassage) auprès de particuliers, d'associations et d'entreprises pour réaliser l'entretien de leurs locaux. Il vous est proposé de renouveler le soutien à hauteur de 7 500€ pour 2024.	13 – Convention 2024-2026	517
Économie et emploi responsables	Fondes – France Active Pays de Loire	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	L'entrepreneuriat constitue un enjeu majeur pour le développement économique de notre territoire et un levier essentiel pour la transition vers un modèle de développement économique plus responsable, conjuguant compétitivité économique, inclusion sociale et durabilité environnementale. Ce soutien à la création d'entreprises doit bénéficier au plus grand nombre et cela sur l'ensemble du territoire métropolitain des centres-villes aux quartiers populaires. Nantes Métropole se fixe comme objectif de favoriser la création d'entreprises et d'activités sur le territoire et apporte pour cela un appui financier aux structures dédiées à l'accompagnement des créateurs et au financement de la création d'entreprise. Il vous est proposé de renouveler le soutien à hauteur de 90 000€ pour 2024 pour Fondes – France Active Pays de Loire.	15 – convention en cours 2022-2024	3066 = 50 000 € 517 = 20 000 € 3050 = 20 000 €
Économie et emploi responsables	E2C-Ecole_2e_Chance	290 000 €	290 000 €	290 000 €	290 000 €	290 000 €	L'association École de la Deuxième Chance de l'Estuaire de la Loire a pour objectif de favoriser l'intégration professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi sans qualification du territoire et tout particulièrement ceux issus des quartiers de la politique de la ville. Il est proposé de maintenir le soutien à cette association par le versement sur 2024 d'une subvention de 290 000 € .	16 – Convention 2024-2026	3060

Économie et emploi responsables	Plein Centre	35 750 €	35 750 €	35 750 €	35 750 €	35 750 €	Plein Centre, association des commerçants du centre-ville, a créé en 2019 un poste d'animateur Transition Ecologique permettant de faciliter la mise en transition des commerces. Nantes Métropole, dans le cadre de l'animation de collectifs d'entreprises sur la transition écologique notamment, accompagne l'association dans le cadre d'une convention 2022-2024. Il vous est proposé de renouveler la subvention pour un montant de 35 750€ pour 2024 .	17 – convention en cours 2022-2024	50012
Économie et emploi responsables	OGIM	140 940 €	140 940 €	140 940 €	140 940 €	198 940 €	L'Organisme de Gestion Inter PLIE mutualisé Nantes St Nazaire (OGIM), assure la gestion, le suivi et le contrôle des opérations cofinancées par le fonds social européen (FSE) sur le territoire métropolitain du dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Au titre de l'année 2024, il est proposé d'accorder à cette association, une subvention de 140 940 €, soit 127 640 € de subvention de fonctionnement et 13 300 € de subvention complémentaire pour consolider la trésorerie du fait du décalage de versement des fonds FSE.	18 – Convention en cours 2023-2025	3064
Économie et emploi responsables	Les Ecoscolies	450 000 €	300 000 €	450 000 €	525 000 €	455 000 €	Les Ecoscolies est le réseau de l'Economie sociale et solidaire (ESS) qui intervient sur le territoire métropolitain. L'association propose une offre de services pour accompagner à la création et au développement de projets collectifs dans les 10 filières de coopérations priorisées dans la feuille de route ESS à horizon 2026. L'association a également développé une offre de formation pour les dirigeants d'entreprises et porteurs de projet et est engagée aux côtés de la Métropole pour favoriser l'accès au foncier et à l'immobilier des acteurs de l'ESS. Reconnu Pole territorial de coopération économique, les Ecoscolies anime un réseau d'acteurs et favorise les coopérations d'acteurs pour développer des offres de services au plus près des besoins des habitants. Conformément à la convention 2022-2024 en cours, il est proposé d'attribuer une subvention de 300 000 €. Compte tenu de l'avance déjà accordée lors du conseil métropolitain des 14 et 15 décembre 2023 d'un montant de 150 000 €, le montant total au titre de la subvention de fonctionnement 2024 est porté à 450 000 € .	19 – Avenant 5 convention 2022-2024	2223
Économie et emploi responsables	Le Transistore	114 000 €	55 000 €	55 000 €	94 000 €	35 000 €	L'association Le TransiStore gère une ressourcerie généraliste sur la commune de La Chapelle sur Erdre. L'activité qui a démarré en novembre 2021 s'appuie sur un partenariat avec l'association intermédiaire et chantier d'insertion « Solidarité Emploi » et permet ainsi d'intégrer la dimension insertion professionnelle par l'activité économique aux enjeux de prévention et réduction des déchets par le réemploi. A l'issue des 15 premiers mois de fonctionnement, l'association souhaite poursuivre son activité en renforçant ses moyens humains et en garantissant les conditions immobilières. A ce titre, il est proposé une subvention de 55 000 € dont le versement est réparti pour 30 000 € au titre du fonctionnement courant pour sa contribution à l'évitement déchets et pour 25 000 € sous forme d'une aide au loyer.	20 – Convention 2024	2223 704
Économie et emploi responsables	Nantes Université - IUT DE NANTES - CARQUEFOU	5 000 €	5 000 €	5 000 €		5 000 €	L'IUT de Nantes Université à Carquefou organise l'événement start-up & innovation day, dont Nantes Métropole est partenaire avec Airbus développement, EDF et la Région des Pays de la Loire. Il s'agit d'un événement destiné à soutenir les start-ups innovantes du territoire, à favoriser leur rencontre avec des donneurs d'ordre, à accélérer le recrutement de personnes éloignées de l'emploi et de jeunes au sein de ces start-ups. Cet événement s'inscrit dans le cadre du pacte signé en 2019 entre Nantes Métropole et Airbus. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € au titre de 2024	21 – Convention 2024	3955
Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation	La Cantine	270 000 €	270 000 €	270 000 €	270 000 €	270 000 €	L'association nantaise La Cantine Numérique regroupe 280 entreprises et vise à développer l'innovation et l'économie numérique métropolitaine. Acteur phare de l'écosystème numérique nantais, la Cantine est un moteur essentiel de son rayonnement à l'échelle nationale et européenne et est par ailleurs en charge du pilotage de la French Tech Nantes et de l'animation de la Halle 6 Est, le bâtiment totem du numérique à Nantes. Il est proposé de poursuivre le soutien au fonctionnement de l'association sur 4 missions principales : animer et fédérer l'écosystème ; accompagner les entrepreneurs innovants ; œuvrer pour un écosystème responsable et inclusif ; ouvrir l'écosystème d'innovation numérique aux PME/ETI. Il est proposé d'approuver l'avenant 2 à la convention pluriannuelle 2022-2024 et d'attribuer au titre de l'exercice 2024 un montant de 270 000 €.	22 – Avenant n°2 à la convention 2022-2024	3524
Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation	ADN ouest	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	L'association ADN Ouest représente le plus grand réseau de professionnels du numérique issus des Pays de la Loire et de Bretagne et œuvre au développement de la filière numérique sur le Grand Ouest. Nantes Métropole soutient le plan d'actions 2024 d'ADN Ouest sur 3 grands enjeux majeurs pour la filière numérique : emploi, formations et compétences ; économie numérique responsable et innovation. Il est proposé de renouveler le soutien à hauteur de 80 000 € sur 2024 et d'approuver l'avenant 2 à la convention pluriannuelle 2022-2024.	23 – Avenant n°2 à la convention 2022-2024	3553 : 30000 € 3049 : 10000 € 3524 : 40000 €
Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation	Nantes université	925 000 €	925 000 €	1 962 000 €	6 951 509 €	4 860 019 €	La convention pluriannuelle 2021-2023 entre Nantes Métropole et Nantes université a été approuvée lors du conseil métropolitain du 10 décembre 2021 et prolongée d'un an par délibération du conseil métropolitain du 6 octobre 2023. Il s'agit pour Nantes Métropole de poursuivre son soutien par le financement d'actions autour d'axes stratégiques tirés des priorités partagées et affichées dans le cadre de Campus Nantes. Il est donc proposé une subvention de 925 000 € au titre de 2024.	24 – Avt 3 à la Convention 2021-2024 Fonctionnement	3525
Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation	Nantes université	737 000 €	737 000 €	1 962 000 €	6 951 509 €	4 860 019 €	Nantes. Il est proposé une subvention d'investissement complémentaire d'un montant de 737 000 € pour des projets à poursuivre ou à lancer sur 2024 (notamment le réaménagement d'un amphithéâtre et de salles de cours pour l'amélioration des conditions d'apprentissage pour les départements INFO et GEA de l'IUT de Nantes sur le site Joffre ; amplifier l'accès à du matériel informatique reconditionné dans le cadre d'une filière de réemploi du numérique locale, installation d'abris vélo fermés et sécurisés sur les campus, en cohérence avec le Plan de Déplacements Urbain de Nantes Métropole, aménagement d'une vingtaine de salles hybridées pour faciliter en agilité l'alternance des enseignements en présentiel et à distance) Par ailleurs, il est également proposé une subvention de 925 000 € au titre de 2024.	25 – Avt 1 à la convention 2021-2024 Equipement	10053
Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation	Nantes université	300 000 €	300 000 €	1 962 000 €	6 951 509 €	4 860 019 €	Le projet de terrain de stabilisation à destination de migrants d'Europe de l'Est de la commune de REZE s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'apporter un soutien à la Commune.	25 – Avt 1 à la convention 2021-2024 Equipement	10291
Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisisme	Ville de REZE Terrain de stabilisation « Californie » 2024 FONCTIONNEMENT	4 516 €	4 516 €	488 052 €	87 551 €	190 050 €	Le projet de terrain de stabilisation à destination de migrants d'Europe de l'Est de la commune de REZE s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'apporter un soutien à la Commune.	26 – Convention	LK-657341-428-5063
Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisisme	Ville de REZE Terrain de stabilisation « Californie » 2024 INVESTISSEMENT	414 003 €	414 003 €	488 052 €	87 551 €	190 050 €	La subvention en investissement a pour objectif de soutenir la ville dans le financement de la création du terrain de stabilisation (travaux, acquisition...).	26 – Convention	LK-20415322-428-10280-2021-AP1051
Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisisme	CCAS de REZE Terrain de stabilisation « Californie » 2024 FONCTIONNEMENT	97 477 €	97 477 €	195 244 €	92 248 €	70 931 €	Le projet de terrain de stabilisation à destination de migrants d'Europe de l'Est du CCAS de REZE s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'apporter un soutien au CCAS.	27 – Convention	LK-657341-428-5063
Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisisme	Ville d'ORVAULT Terrain d'insertion temporaire-2023 FONCTIONNEMENT	10 481 €	10 481 €	1 138 425 €	22 750 €		Le projet de terrain d'insertion temporaire à destination de migrants d'Europe de l'Est de la commune d'ORVAULT s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'apporter un soutien à la Commune.	28 – Convention	LK-657341-428-5063

Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	Ville d'ORVAULT Terrain d'insertion temporaire-2023 INVESTISSEMENT	14 708 €	14 708 €	1 138 425 €	22 750 €		Le projet de terrain d'insertion temporaire à destination de migrants d'Europe de l'Est de la commune d'ORVAULT s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'apporter un soutien à la Commune. La subvention en investissement a pour objectif de soutenir la ville dans le financement des études pré-opérationnelles.	28 – Convention	LK-20415322-428-10280-2021-AP1051
Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	Ville d'ORVAULT Terrain d'insertion temporaire-2024 FONCTIONNEMENT	80 783 €	80 783 €	1 138 425 €	22 750 €		Le projet de terrain d'insertion temporaire à destination de migrants d'Europe de l'Est de la commune d'ORVAULT s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'apporter un soutien à la Commune. La subvention en fonctionnement a pour objectif de soutenir la ville dans le financement du fonctionnement du dispositif (pilotage, maintenance, entretien).	28 – Convention	LK-657341-428-5063
Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	Ville d'ORVAULT Terrain d'insertion temporaire-2024 INVESTISSEMENT	1 032 453 €	1 032 453 €	1 138 425 €	22 750 €		Le projet de terrain d'insertion temporaire à destination de migrants d'Europe de l'Est de la commune d'ORVAULT s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'apporter un soutien à la Commune. La subvention en investissement a pour objectif de soutenir la ville dans le financement de la création du terrain d'insertion (travaux, achat de mobile-home, aménagement du terrain...).	28 – Convention	LK-20415322-428-10280-2021-AP1051
Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	Ville de REZE Terrain d'insertion temporaire et logements sas-2023 INVESTISSEMENT	8 925 €	8 925 €	488 052 €	87 551 €	190 050 €	Le projet de terrain d'insertion et les logements sas à destination de migrants d'Europe de l'Est de la commune de REZE s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'apporter un soutien à la Commune. La subvention en investissement a pour objectif de soutenir la ville dans le financement des travaux de réhabilitation.	29 – Convention	LK-20415322-428-10280-2021-AP1051
Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	CCAS de REZE Terrain d'insertion temporaire et logements sas-2023 FONCTIONNEMENT	64 691 €	64 691 €	195 244 €	92 248 €	70 931 €	Le projet de terrain d'insertion et les logements sas à destination de migrants d'Europe de l'Est du CCAS de REZE s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'apporter un soutien au CCAS. La subvention en fonctionnement a pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement du fonctionnement du dispositif (pilotage, accompagnement social, gestion locative, fluides...).	30 – Convention	LK-657341-428-5063
Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	CCAS de REZE Terrain d'insertion temporaire et logements sas-2024 FONCTIONNEMENT	33 076 €	33 076 €	195 244 €	92 248 €	70 931 €	Le projet de terrain d'insertion et les logements sas à destination de migrants d'Europe de l'Est du CCAS de REZE s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'apporter un soutien au CCAS. La subvention en fonctionnement a pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement du fonctionnement du dispositif (pilotage, accompagnement social, gestion locative, fluides...).	30 – Convention	LK-657341-428-5063
Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	Ville de REZE Mise à l'abri mineurs et migrants isolés-2023 FONCTIONNEMENT	60 608 €	60 608 €	488 052 €	87 551 €	190 050 €	Le projet de mise à l'abri de mineurs et migrants isolés de la ville de REZE s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'apporter un soutien à la ville. La subvention en fonctionnement a pour objectif de soutenir la ville dans le financement du fonctionnement du dispositif (pilotage, accompagnement social, gestion locative, fluides...).	31 – Convention	LK-657341-428-5063
Solidarités Métropolitaines	Groupement métropolitain pour l'accès et le maintien (Association Trajet, Association Saint Benoit Labre et Solidarité Estuaire)	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	Uniquement pour Trajet : 42 000€	Nantes Métropole confirme pour l'année 2024 son soutien aux 8 associations partenaires du fonds de solidarité logement (FSL) pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (hors sous-location et ASLL urgence), dans le cadre des conventions pluriannuelles 2023-2026 approuvées par le conseil métropolitain du 10 février 2023.	32 - avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2023-2026	3747
Solidarités Métropolitaines	Edit de Nantes	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	13 860 €	Le financement (subventions de fonctionnement) porte sur les équivalents temps plein (ETP) de travailleurs sociaux et les coûts afférents à ces actions.	33 - avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2023-2026	3747
Solidarités Métropolitaines	Anef Ferrer	315 000 €	315 000 €	315 000 €	315 000 €	314 853 €	Il a permis aux associations d'accompagner plus de 400 ménages en 2023 (en hausse par rapport à l'année 2022, conformément aux objectifs et aux nouvelles modalités) en vue de sécuriser l'accès au logement et favoriser le maintien dans celui-ci.	34 - avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2023-2026	3747
Solidarités Métropolitaines	UDAF 44	247 500 €	247 500 €	247 500 €	247 500 €	286 671 €	Outre le renouvellement de l'engagement financier sur la base des montants annuels prévus, des avenants aux conventions sont proposés au vote après échange avec les associations dans le cadre des bilans intermédiaires réalisés fin 2023 avec le FSL. Ces avenants ajustent les objectifs conventionnés avec les associations afin de prendre en compte les évolutions de la demande (moins d'accompagnement liés à l'accès et davantage au maintien) et des besoins (accompagnement renforcé nécessaire pour une partie des publics).	35 - avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2023-2026	3747
Solidarités Métropolitaines	Association Insertion Solidarités Logement	112 500 €	112 500 €	112 500 €	112 500 €	Néant		36 - avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2023-2026	3747
Égalité Femmes-Hommes	Solidarité femmes Loire-Atlantique	25 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	19 000 €	L'association SOLidarité femmeS Loire-Atlantique soutient et accompagne les femmes victimes de violences conjugales et familiales ainsi que leurs enfants afin qu'elles sortent du cycle de la violence, de la peur et de la culpabilité. L'association propose ainsi un accueil, une écoute et une orientation des victimes au sein d'un accueil de jour et propose une mise à l'abri dans plusieurs logements.	Sans convention	3632
Égalité Femmes-Hommes	SOS Inceste & Violences Sexuelles	20 000 €	19 000 €	19 000 €	19 000 €	17 000 €	L'association SOS Inceste & Violences Sexuelles a pour missions d'aider à libérer la parole et l'écoute des victimes et de leurs proches et d'informer sur les réalités de l'inceste et des violences sexuelles. Elle propose pour cela un accueil, une écoute, un soutien, un accompagnement et une orientation aux victimes d'inceste et d'agressions sexuelles (hors lien de parenté) et/ou de leurs proches. Elle développe des actions de sensibilisation et d'information du grand public et des professionnels (éducatif, social, judiciaire et médical).	Sans convention	3632
Égalité Femmes-Hommes	ADAES 44	18 010 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	8 000 €	L'association départementale d'accompagnement éducatif et social de Loire-Atlantique participe à la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales. La métropole souhaite renouveler son soutien à l'association pour ses actions auprès des auteurs de violences conjugales : protocoles d'éviction, stages de responsabilisation des auteurs, groupes de paroles et stages de responsabilité parentale. Depuis 2019, elle expérimente des actions de justice restaurative en lien avec France Victimes 44.	Sans convention	3632

Lutte contre les discriminations	Tissé Métilisse	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	30 000 €	L'association Tissé Métilisse est engagée dans la prévention et la lutte contre les discriminations notamment sur les territoires prioritaires de la politique de la ville. Les actions que l'association développe s'articulent autour de la lutte contre les discriminations liées aux origines culturelles ou sociales, l'accès à la culture, le vivre ensemble et l'engagement citoyen. Par ses actions, elle accompagne la montée en compétences des acteurs du territoire et la sensibilisation des publics jeunes sur la question d'égalité et de non-discrimination.	37 – Convention	3324
Affaires générales et personnel	ASMN	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	L'Amicale Sportive et culturelle des agents des collectivités de la Métropole Nantaise est une association ouverte à des membres adhérents actifs, agents en activité ou retraités (ainsi que leur conjoints et enfants) de Nantes Métropole, de la Ville de Nantes, des autres communes de l'agglomération, ainsi que des organismes partenaires.	38 – Convention	430
Affaires générales et personnel	Don du sang	500 €	500 €	500 €	500€	500€	L'association du Don de Sang Bénévole du Personnel de la Mairie de Nantes et de Nantes Métropole (association 1901), organise chaque année 4 à 5 collectes à destination des agents de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, en collaboration avec l'Établissement Français du sang, et promeut à divers évènements le don du sang ou le don de plasma.	Sans convention	430
Affaires générales et personnel	CFDT	4 951,56 €	4 951,56 €	4 951,56 €	4 794,80 €	4 794,80 €	A la suite des résultats des élections professionnelles de 2022, 6 organisations sont considérées représentatives : CGT, CFDT, UNSA, CGT-FO, CFTC et SUD. Sur la base réglementaire et selon le protocole d'accord relatif à à l'exercice du droit syndical 2022-2026, une subvention est proposée pour chaque organisation représentative.	63 – Protocole d'accord	430
Affaires générales et personnel	CFTC	1 545,05 €	1 545,05 €	1 545,05 €	1 496,13 €	1 496,13 €		63 – Protocole d'accord	430
Affaires générales et personnel	CGT	9 793,05 €	9 793,05 €	9 793,05 €	9 495,21 €	9 495,21 €		63 – Protocole d'accord	430
Affaires générales et personnel	CGT FO	2 079,55 €	2 079,55 €	2 079,55 €	2 013,71 €	2 013,71 €		63 – Protocole d'accord	430
Affaires générales et personnel	UNSA	6 077,56 €	6 077,56 €	6 077,56 €	5 885,15 €	5 885,15 €		63 – Protocole d'accord	430
Affaires générales et personnel	SUD	333,52 €	333,52 €	333,52 €	322,96 €	322,96 €		63 – Protocole d'accord	430
Energie-climat	Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et à l'Environnement (ALISEE)	591 575 €	591 575 €	591 575 €	601 925 €	520 857 €		La rénovation énergétique est un levier prioritaire de la lutte contre le changement climatique. C'est à ce titre que Nantes Métropole soutient l'association ALISEE, qui anime l'espace conseil France Renov de Loire-Atlantique dans le cadre de la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) « Mon Projet rénov » pilotée par Nantes Métropole. Au regard de la forte activité (augmentation des contacts et de l'accompagnement des ménages dans leurs travaux de rénovation), et de l'augmentation des coûts (énergie, convention collective), il est proposé de conforter les actions indispensables pour maintenir la qualité du service public en accordant à l'association une subvention d'un montant de 591 575 €.	39 – Avenant n°3 à la convention
Mobilité	Place au vélo	95 000 €	73 000 €	73 000 €	123 000 €	115 000 €	L'association Place au vélo, tête de réseau nantaise de la fédération nationale des usagers de la bicyclette (FUB) promeut l'usage du vélo comme moyen de déplacement du quotidien auprès des habitants de la métropole. A ce titre, elle met en place des actions d'accompagnement des publics, telles que cours de vélo enfants et adultes, initiation à la mécanique cycles, campagne annuelle de sécurité routière « Cyclistes brillez »,... Pour l'année 2024, l'association ne réalisera pas l'événementiel Faites du vélo pour lequel elle bénéficiait d'un financement spécifique de 25 000€. A cette réduction mécanique du montant de la subvention, s'ajoute la conditionnalité du versement de la part spécifique de subvention liée au recrutement d'un coordinateur d'activités prévu en cours de l'année (25 000€). Ainsi, pour 2024, le montant proposé au vote de l'instance est de 73 000€, composé : - d'une aide au fonctionnement général de l'association (40 000€) - d'une participation globale de 33 000€ aux actions suivantes : expertise d'usage (15 000€), vélo école scolaire (7 000€), permanences de l'atelier d'auto-réparation Brico vélo (3000€), vélo école adulte (8 000€)	40 – Convention pluriannuelle 2022-2024	2923
Mobilité	Vélocampus	70 000 €	70 000 €	70 000 €	75 000 €	65 000 €	Vélocampus est une association de l'agglomération nantaise constituée en 1997 dont l'objet est de promouvoir et d'encourager l'usage du vélo comme mode de transport écologique, économique, et adapté à la ville. L'Association réalise ses actions en direction de différents publics, et principalement en direction du monde étudiant. Son projet est axé autour du réemploi et de la réduction des déchets (vélos et pièces détachées), de l'accompagnement de la pratique quotidienne, de l'éducation populaire et la transmission des savoir-faire pour l'autonomie des personnes. Par ailleurs, l'association accompagne les initiatives émergentes de création d'ateliers d'auto réparation, en participant activement à la démarche collective associative La clavette nantaise. Il est proposé de répondre favorablement à la double demande exprimée par l'association en 2024 : - La reconduction du financement 2023 des activités de l'association (65 000€) : Aide au fonctionnement de l'association (14 000€) et financement dédié à 7 actions portant pour moitié à la promotion du vélo auprès des étudiants (permanences de l'atelier d'auto-réparation, prêts de vélo, intervention de contrôle techniques vélo dans les campus métropolitains) - Une subvention spécifique au projet d'accueil des rencontres nationales du réseau de l'Heureux Cyclage, dont l'association est un des représentants sur le territoire.	41 – Convention pluriannuelle 2022-2024	2923
Mobilité	Atelier de réparations collectives	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	Nantes Métropole confirme son accompagnement financier de l'Atelier de réparations collectives dans le cadre du double objectif poursuivi conjointement : essayer les initiatives de création d'ateliers d'auto-réparation vélo et le développer spécifiquement de projets dans les quartiers Politique de la ville et le secteur Bellevue particulièrement.	42 – Convention pluriannuelle 2022-2024	2923
Mobilité	Atelier du pignon	35 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	25 000 €	L'Atelier du Pignon est une association de l'agglomération nantaise, dont l'objet est de promouvoir l'usage du vélo, l'apprentissage de la mécanique cycle et la valorisation des déchets. L'Association réalise chaque année un ensemble d'actions en direction des métropolitains, notamment à travers son atelier participatif et solidaire d'auto-réparation de vélos. L'objectif est de développer la pratique du vélo en aidant les publics à être autonomes dans la mécanique du cycle. Par ailleurs, l'association accompagne les initiatives collectives émergentes consistant en la création d'ateliers d'auto réparation. L'ensemble de ses activités sont réalisées avec l'exigence de remettre en circulation des vélos délaissés, réemployer les pièces détachées et recycler les matières premières. Enfin, l'ensemble des activités de l'association est réalisée dans une démarche locale, solidaire (accessible à tous) et conviviale. L'atelier du Pignon continue son fort niveau d'activité en direction des habitants de Nantes et Rezé en particulier (augmentation du temps d'accueil des publics augmentée de 6 heures). Par ailleurs, le projet associatif 2024 intègre la réorganisation des activités en interne, entre salariés et bénévoles. Il est proposé de maintenir le niveau de subvention 2023 (30 000€) et de ne pas répondre à la demande d'augmentation de subvention (5 000€) sollicitée par l'association pour répondre à l'augmentation effective de l'activité de l'association, afin de prioriser l'absorption d'activité supplémentaire par la réorganisation des activités.	43 – Convention pluriannuelle 2022-2024	2923

Mobilité	Les boîtes à vélo nantaises	15 000 €	15 000 €	15 800 €	17 960 €	sans objet	Les boîtes à vélo nantaises rassemblent 30 structures, membres du collectif d'entrepreneurs à vélo en local. Elle œuvre à créer les synergies de projets, de bonnes pratiques, à structurer la filière des artisans réalisant leur activité à vélo et à apporter des réponses techniques aux demandes des adhérents de l'association. Elle porte à travers des participations événementielles les questions de la cyclologistique et l'entrepreneuriat à vélo. La subvention 2023 se composait : - d'une aide au fonctionnement global de l'association (10 000€) - d'un soutien à trois actions spécifiques : sensibilisation des acteurs à la cyclomobilité professionnelle, accompagnement et conseil aux employeurs souhaitant développer un projet en cyclomobilité et accompagnement d'un événementiel majeur métropolitain. Cette dernière action n'a pas pu être mise en œuvre. Elle est reportée sur 2024 (valorisation financière à 3 000€) et vient en déduction du montant de la subvention et des actions reconduites en 2024.	44 – Convention annuelle	2923
Mobilité	Rue de l'avenir Grand Ouest	7 600 €	7 600 €	7 600 €	18 000 €	sans objet	Rue de l'avenir Grand Ouest une association de promotion de la marche et de la prise en compte du piéton dans l'espace public. Elle porte des actions oeuvrant dans le champ de l'accompagnement au changement de comportement de mobilité en faveur du piéton, et propose des outils de sensibilisation et de communication spécifiques, ainsi qu'une expertise d'usage et un accompagnement d'événementiels dédiés au piéton (rue aux enfants, rue pour tous). Le programme d'actions 2023 de l'association n'a été que partiellement réalisé. L'ensemble des actions non réalisées est reporté sur l'exercice 2024, en même temps que réajusté dans son contenu pour mieux s'inscrire dans les orientations de la politique publique métropolitaine. En conséquence, le montant de subvention sollicité et proposé au vote s'établit à 7 600€ pour l'année 2024.	45 – Convention annuelle	2923
Mobilité	Ilot Familles	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	10 000 €	L'association L'Ilot Familles promeut les pratiques du vélo familial depuis de nombreuses années. Depuis 2023, l'association travaille son projet associatif en direction de l'accompagnement de familles touchées par une situation de handicap ou en très forte difficulté de mobilité (seniors en âges avancés). La subvention 2023 intégrait une aide au fonction globale de l'association (10 000€) et une participation au financement au projet « handicap » (8 000€). En 2024, la moitié du programme prévu n'a pu être réalisée (4 000€ sur les 8 000€). Il est proposé en 2024 de reconduire à l'identique la subvention accordée à l'association lui permettant : - le lancement effectif du projet (matériels spécifiques, animations vers les publics et structures spécifiques (EHPAD, résidence autonomie,...) - la réalisation des actions nécessaires et prévues en 2023 (formation, partenariat, recherche de financements complémentaires).	Sans convention	2923
Mobilité	Les increvables en selle	4 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	sans objet	L'association Les increvables en selle est une association portant un projet centré autour de la lutte contre toutes les formes de sexisme, et principalement celui envers les femmes. Le projet porté par l'association est destiné à provoquer un changement de regard, et permettre l'émancipation par la pratique du vélo en particulier des femmes de tout âge, culture, et milieu social confondus. L'association ayant réalisé en 2023 l'ensemble de ses projets, il est proposé la reconduction du versement d'une subvention de 2 000 € euros en 2024.	Sans convention	2923
Mobilité	Région des Pays de la Loire DESTINEO	60 000 €	60 000 €	60 000 €	47 501 €	43 897 €	Il est proposé de verser au Conseil Régional des Pays de la Loire, la participation annuelle liée à l'exploitation en 2023, du système d'information multimodal destineo.fr déployé à l'échelle de la Région et qui permet de trouver des itinéraires combinant différents réseaux de transports publics et différents modes de déplacement. Ce versement comprend l'exploitation de la dernière année de Destineo 4 qui ne comprenait que de la maintenance ; et il comprend également le lissage de la première année sur 5 ans de l'investissement de Destineo 5.	46 – Avenant 1 à la convention pluriannuelle 2020-2023	2643
Mission Territoire de Longévité	CCAS d'Orvault - CLIC Orvault-La Chapelle sur Erdre	84 897 €	84 897 €	84 897 €	84 897	64 287	Nantes Métropole coordonne les 8 CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) situés sur son territoire et assure également le subventionnement de ces centres. Pour rappel, les CLIC sont des lieux d'accueil, d'information, d'accompagnement et de coordination des acteurs autour des personnes âgées. Ils sont ouverts aux personnes de 60 ans et plus et à leur entourage ainsi qu'aux professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. En 2022, un travail de conventionnement pluriannuel d'objectifs et de moyens couvrant la période 2023 à 2026 a été réalisé avec l'ensemble des 8 CLIC et des communes couvertes. Ce travail a permis de préciser les missions, les objectifs partagés et les perspectives pour l'ensemble des 8 CLIC. Les critères de financement ont également évolué prenant en compte l'évolution démographique des territoires. La subvention globale a augmenté de 272 264 €, soit un total de 935 293 € pour l'ensemble des CLIC.	47 – Convention	3749
Mission Territoire de Longévité	CCAS de Saint-Herblain - CLIC Indre_St Herblain	85 837 €	85 837 €	85 837 €	85 837	66 996		48 – Convention	3749
Mission Territoire de Longévité	CCAS de Bouguenais - CLIC Loire-Acheneau	82 981 €	82 981 €	82 981 €	82 981	63 666		49 – Convention	3749
Mission Territoire de Longévité	CCAS de Carquefou - CLIC Intercommunal Loire et Erdre	82 438 €	82 438 €	82 438 €	82 438	61 485		50 – Convention	3749
Mission Territoire de Longévité	CCAS de Couëron - CLIC Couëron-Sautron	71 727 €	71 727 €	71 727 €	71 727	53 980		51 – Convention	3749
Mission Territoire de Longévité	CCAS de Rezé – CLIC Les Sorinières-Rezé	92 248 €	92 248 €	92 248 €	92 248	70 931		52 – Convention	3749
Mission Territoire de Longévité	CLIC Villes VIII' Ages	93 821 €	93 821 €	93 821 €	93 821	78 574		53 – Convention	3749
Mission Territoire de Longévité	CCAS de Nantes – CLIC Nantes Entour'Age	341 344 €	341 344 €	341 344 €	341 344	203 110		54 – Convention	3749
Sports	HBC Nantes	1 609 000 €	804 500 €	804 500 €	1 509 000 €	1 334 500 €	Le HBC Nantes évolue en Division 1 de handball et participe à la Coupe d'Europe ; cette subvention est proposée dans le cadre de la convention de missions d'intérêt général conclue avec le club et concerne la 2ème partie de la saison 2023-2024. Le rapport missions d'intérêt général 2022-2023 est annexé.	55 - Convention 2023-2024 en cours et rapport MIG 2022-2023	3336
Sports	Nantes Basket Hermine	712 000 €	351 000 €	351 000 €	707 000 €	674 500 €	Le Nantes Basket Hermine évolue en Division Pro B de basket ; cette subvention est proposée dans le cadre de la convention de missions d'intérêt général conclue avec le club et concerne la 2ème partie de la saison 2023-2024. Le rapport missions d'intérêt général 2022-2023 est annexé.	56 - Convention 2023-2024 en cours et rapport MIG 2022-2023	3336
Sports	ASB Rezé – Nantes Rezé Métropole Volley	748 500 €	324 250 €	324 250 €	698 500 €	655 000 €	L'équipe masculine du Nantes Rezé Métropole Volley évolue cette saison 2023/2024 en Ligue A de volley et participe à la Coupe d'Europe (CEV Cup). A ce titre, cette subvention est proposée pour la 2ème partie de cette saison.	57 - Convention 2023-2024	3336
Sports	Nantes Métropole Athlétisme	90 000 €	36 000 €	45 500 €	88 500 €	94 000 €	Dans le cadre du soutien apporté par Nantes Métropole à l'excellence sportive et au sport de haut niveau, il est proposé une subvention à Nantes Métropole Athlétisme pour la 2ème partie de la saison 2023-2024.	58 - Convention 2023-2024	3336
Sports	Nantes Métropole Futsal	120 000 €	47 500 €	50 000 €	112 500 €	84 500 €	Dans le cadre du soutien apporté par Nantes Métropole à l'excellence sportive et au sport de haut niveau, il est proposé une subvention à Nantes Métropole Futsal, dont une équipe évolue dans le championnat de 1ère division masculine, pour la 2ème partie de la saison 2023-2024.	59 - Convention 2023-2024	3336
Sports	Les Neptunes de Nantes Handball	556 500 €	278 250 €	278 250 €	556 500 €	534 000 €	Les Neptunes de Nantes handball évoluent cette saison 2023/2024, en Ligue Féminine de Handball et en coupe d'Europe. Cette subvention est proposée dans le cadre de missions d'intérêt général assurées par le club, définies par convention et correspondant à la 2ème partie de la saison 2023/2024.	60 - Convention Mission d'Intérêt Général 2023-2024 et rapport MIG	3336
Sports	Les Neptunes de Nantes Volley ball	594 500 €	297 250 €	297 250 €	594 500 €	297 250 €	Les Neptunes de Nantes volley ball évoluent cette saison 2023/2024, en Ligue A féminine de Volley et en coupe d'Europe. Cette subvention est proposée dans le cadre de missions d'intérêt général assurées par le club, définies par convention et correspondant à la 2ème partie de la saison 2023/2024.	61 - Convention Mission d'Intérêt Général 2023-2024 et rapport MIG	3336
Sports	Société des Courses de Nantes	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €	5 000 €	Il est proposé d'attribuer la subvention récurrente d'investissement à la Société des courses de Nantes pour les travaux d'entretien de l'hippodrome de Nantes.	Sans convention	10084

Evènement sportifs métropolitains	Nantes Métropole Athlétisme	9 500 €	9 500 €	45 500 €	88 500 €	94 000 €	Il est proposé le versement d'une subvention à Nantes Métropole Athlétisme dans le cadre de l'organisation du meeting national d'athlétisme en salle en 2024, au Stadium Pierre Quinon à Nantes.	58 - Convention 2023-2024	3588
Evènement sportifs métropolitains	Nantes Métropole Futsal	2 500 €	2 500 €	50 000 €	112 500 €	84 500 €	Il est proposé le versement d'une subvention à Nantes Métropole futsal, dans le cadre de l'organisation du mondial de futsal en 2024, dans différents équipements sportifs de communes de la Métropole.	59 - Convention 2023-2024	3588
Evènement sportifs métropolitains	Odyssea Organisation	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	L'Association ODYSSEA organise chaque année la course-marche grand public destinée à recueillir des fonds qui sont reversés à la recherche contre le cancer du sein. En 2023, la mobilisation de 16 500 participants a permis de reverser 151 000 € à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest René Gauducheau, au Comité 44 de La Ligue contre le cancer et à l'association Agrir. Cette 18ème édition se déroulera le 17 mars 2024 dans le centre ville de Nantes. Cette subvention est destinée à soutenir cet évènement grand public « Odyssea Nantes 2024 ».	Sans convention	3588
Evènement sportifs métropolitains	Courir à Nantes	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	Il est proposé de verser une subvention à l'association Courir à Nantes dans le cadre de l'organisation des épreuves du Marathon de Nantes les 20 et 21 avril 2024 (42ème édition) sur un parcours urbain à la découverte du patrimoine nantais : 10 km « les foulées de l'éléphant » (7 000 participants attendus), semi-marathon (6 000 participants attendus), marathon (4 000 participants), marathon relais entreprises (350 équipes de 4). L'édition 2023 avait rassemblé 17 163 participants.	62 – Convention	3588
Nature et Biodiversité	Association Groupe Mammalogique Breton (GMB)	10 000 €	10 000 €	10 000 €	26 000 €	25 000 €	Le Groupe Mammalogique Breton (GMB) est une association de protection de la nature intervenant sur la protection des mammifères sauvages (recensement, étude, gestion, protection des habitats). La subvention accordée pour l'année 2024 portera : - la poursuite et la finalisation des recensements restants (une vingtaine) et la structuration d'un rapport final 2021-2024. - l'appui technique à la réalisation d'aménagement pour les mammifères aquatiques. - le conseil et l'intervention avant travaux sur 5 ouvrages qui font l'objet d'un projet de réparation.	64 – Convention 2024	1033
Energie-climat	Ecopole	235 000 €	235 000 €	263 910 €	190 000 €	190 000 €	L'association Ecopole, labellisée centre permanent d'initiatives pour l'environnement, exerce des activités d'intérêt général dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation au développement durable du territoire de l'agglomération nantaise. Son nouveau projet associatif 2021/2026 adopté en juillet 2022 s'articule autour de 3 axes structurants (Transmettre / Coopérer / S'engager). Nantes Métropole souhaite poursuivre et amplifier son soutien à l'association, en lien avec les attendus du marqueur transition écologique. Il s'agit notamment de soutenir les activités suivantes : - Accompagnement des jeunes - Consolidation de la mission de centre de ressources de territoire sur la transition écologique Initiatives citoyennes	65- Convention 2024/2026	50007
Alimentation – agriculture	GAEC LA FERME DU VER TOU'BIO	1 699 €	1 699 €	1 699 €			M. BEUNACHE est installé comme exploitant agricole individuel depuis janvier 2020 sur la commune de VERTOU. Cette installation a été soutenue par le dispositif d'aides de Nantes Métropole. Il s'agit d'une exploitation en production maraîchère et petits fruits en gamme diversifiée. La production est en agro bio et les débouchés sont à 100% en vente directe et circuit court. Le projet de défrichage et de remise en culture porte sur une surface de 1,9 hectare. L'objectif pour cette parcelle est de trois ordres : - Eviter le développement d'une friche sur une parcelle contiguë à leur parcelle de production, - Permettre la production de foin destiné à une utilisation de paillage sur les cultures maraîchères, - Disposer d'une réserve foncière pour de futurs projets agricoles (verger, légumineuse, etc.). L'aide sollicitée auprès de Nantes Métropole par le GAEC LA FERME DU VER TOU'BIO est de 1 699 €, conformément au dispositif d'aide de la Métropole [cadre d'intervention des aides métropolitaines à l'investissement - au bénéfice des exploitants agricoles – Conseil métropolitain du 16/10/2020]	66- Convention	10066
TOTAL			11 166 408,290 €						

Délibération n°2 – Vote électronique

Pour (1) = 69 voix

Contre (2) = 11 voix

Abstentions (3) = 14 voix

Exceptionnellement, le détail nominatif des votes n'est pas disponible en raison d'une erreur technique du prestataire.

Délibération n°18 – Vote électronique

Pour (1) = 95 voix

Contre (2) = 0 voix

Abstentions (3) = 0 voix

Boîtier N°	Commune	NOM	VOTE
1	SAINT-HERBLAIN	B.AFFILE	1
2	REZE	F.NICOLAS	1
3	VERTOU	R.AMAILLAND	1
4	SAINT-HERBLAIN	M.ANNEREAU	1
5	ORVAULT	S.ARROUET	1
6	NANTES	B.ASEH	1
7	NANTES	E.AZZI	1
8	NANTES	J.BAINVEL	1
9	NANTES	A.BASSAL	1
10	NANTES	C.BASSANI	1
11	NANTES	M.BELHAMITI	1
12	NANTES	MA.BENATRE	1
13	INDRE	A.BERTHELOT	1
14	NANTES	M.BERTU	1
15	BRAINS	L.BESLIER	1
16	NANTES	N.BLIN	1
17	NANTES	P.BOLO	1
18	NANTES	D.BONAMY	1
19	SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	M.BONNET	1
20	NANTES	A.BOULÉ	1
21	LA CHAPELLE SUR ERDRE	E.BOUVAIS	1
22	LE PELLERIN	F.BRILLAUD DE LAUJARDIERE	1
23	SAINT-HERBLAIN	J.BUREAU	1
24	SAINTE-LUCE SUR LOIRE	V.CADIEU	1
25	NANTES	M.COLLINEAU	1
26	NANTES	M.COPPEY	1
27	SAINT-HERBLAIN	E.COUBEZ	1
28	NANTES	R.DANTEC	1
29	SAINT-HERBLAIN	F.DELABY	1
30	SAINTE-LUCE SUR LOIRE	A.DESCLOZIERS	1
31	CARQUEFOU	V.DUBETTIER-GRENIER	1
32	ORVAULT	V.BOILEAU	1
33	NANTES	S.EL HAIRY	1
34	NANTES	S.FIGULS	1
35	NANTES	H.FOURNIER	1
36	NANTES	L.GARNIER	1
37	BOUAYE	J.GARREAU	1
38	SAUTRON	MC.GESSANT	1
39	NANTES	A.GOUENZ	1
40	LA MONTAGNE	F.GRACIA	
41	COUERON	C.GRELAUD	1
42	SAINT-LEGER LES VIGNES	P.GROLIER	1
43	NANTES	AS.GUERRA	1
44	SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	C.GUERRIAU	
45	NANTES	T.GUINÉ	1
46	ORVAULT	JS.GUITTON	1
47	BOUGUENAI	S.IMPERIALE	1

48	NANTES	C.JOUIN	1
49	ORVAULT	AS.JUDALET	1
50	REZE	A.KABBAJ	1
51	NANTES	C.BIR	1
52	NANTES	P.LANGLOIS	1
53	BOUGUENAIS	P.LE CORRE	1
54	VERTOU	J.LE COULM	1
55	VERTOU	S.PARAGOT	1
56	NANTES	F.LE TEUFF	
57	LA CHAPELLE SUR ERDRE	N.LEBLANC	1
58	NANTES	E.LEFRANC	1
59	SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU	JC.LEMASSON	1
60	REZE	I.LERAY	1
61	COUERON	D.LOBO	1
62	COUERON	M.LUCAS	1
63	NANTES	N.MARTIN	1
64	REZE	M.METAYER	1
65	REZE	J.PINEAU	1
66	SAINT-HERBLAIN	L.NGENDAHAYO	1
67	THOUARE SUR LOIRE	M. OGER	1
68	NANTES	V.OPPELT	1
69	CARQUEFOU	S.GUILLON	1
70	SAINT-HERBLAIN	P.PETIT	1
71	SAINT-JEAN DE BOISEAU	P.PRAS	1
72	NANTES	F.PROCHASSON	1
73	REZE	P.QUENEA	1
74	NANTES	T.QUERO	1
75	NANTES	A.REBOUH	1
76	NANTES	G.RICHARD	1
77	NANTES	T.RIOM	1
78	NANTES	P.ROBERT	1
79	NANTES	G.RODRIGUEZ	1
80	NANTES	J.ROLLAND	1
81	LA CHAPELLE SUR ERDRE	F.ROUSSEL	1
82	SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	A. SALAUN	1
83	NANTES	R.SALECROIX	1
84	LES SORINIERES	C.SCUOTTO-CALVEZ	1
85	NANTES	A.SEASSAU	1
86	NANTES	Y.PASCOUUAU	1
87	NANTES	J.SOTTER	1
88	NANTES	D.TALLEDEC	1
89	MAUVES SUR LOIRE	E.TERRIEN	1
90	NANTES	R.THIRIET	1
91	NANTES	F.TRICHET	1
92	SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	L.TURQUOIS	1
93	NANTES	S.VAN GOETHEM	1
94	BASSE-GOULAIN	A.VEY	1
95	NANTES	L.VIALARD	1
96	NANTES	A.HAKEM	1
97	NANTES	M.VITOUX	1
98	CARQUEFOU	F.VOUZELLAUD	1